



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 8 juin 2016**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

**10.004** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 mai 2016, à 8 h 30

**10.005** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 mai 2016, à 8 h 30

**10.006** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 mai 2016, à 8 h 30

## 12 – Orientation

### 12.001 Accord de principe / Mandat spécial

CE Direction générale . Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1164784007

Annuler le mandat confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville

### 12.002 Accord de principe / Mandat spécial

CM Direction générale . Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1164784008

Autoriser la Ville de Montréal à soumettre sa candidature pour accueillir le Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2021

### 12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1163838001

Autoriser une dépense additionnelle de 167 312,79 \$, pour exercer l'option de la prolongation, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre de l'entente avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187), majorant le montant total de 984 997,94 \$ à 1 151 320,73 \$

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des technologies de l'information, Direction Solutions numériques - 1160149002

Accorder un contrat à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 - Somme maximale de 276 212,47 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire  
- 1163438002

Accorder un contrat à Osisoft LLC, pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2018 - Somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1167297002

Autoriser une dépense additionnelle de 255 002,54 \$ pour exercer la prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente pour la fourniture de pièces de rechange pour les bornes d'incendie dans le cadre du contrat à Albert Viau, division Emco Corporation (CM14 0612), majorant ainsi le montant total de 510 005,08 \$ à 765 007,62 \$

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1167297001

Conclure avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15071 (1 soumissionnaire) (Montant estimé : 855 712,94 \$, taxes incluses)

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1165271001

Conclure avec Graymont (Qc) inc, une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 40 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval - Appel d'offres public 16-15324 (1 soumissionnaire) (Montant estimé : 1 095 136,88 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.011** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1166261001

Accorder un contrat à Simo Management inc., pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois - Somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14818 (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.012** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.013** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1164119002

Conclure avec Pasard inc. une entente contractuelle pour une période de 24 mois avec 2 périodes de prolongation chacune, pour la fourniture et la livraison sur demande de cannettes de peinture en aérosol - Appel d'offres public 16-14985 (6 soumissionnaires) (Montant estimé: 113 716,37 \$)

**20.014** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1167297003

Conclure avec Albert Viau division Emco Corporation (1 446 122,92 \$), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (2 575 136,50 \$ taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (359 272,32 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de 36 mois avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 16-14938 (4 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente : 4 380 531,74 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.015** Contrat de construction

CG Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1160890007

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1 - Dépense maximale de 8 069 287,19 \$ - Appel d'offres public VMP-16-020 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.016** Contrat de construction

CM Lachine , Direction des travaux publics - 1167123003

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 1 513 075,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1520 (18 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.017** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.018** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231019

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard, Anjou et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2016) - Dépense totale de 1 933 410,25 \$ (contrat: 1 829 410,25 \$ + incidences: 104 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 324009 (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.019** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231016

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Galt, du boulevard Champlain à un point au sud du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 607 240,64 \$ (contrat: 543 985,64 \$ + incidences: 63 255,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 304601 (5 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.020** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231010

Accorder un contrat à la compagnie 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de mise aux normes du réseau de la CSEM dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlebois à la rue Langevin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 384 345,27 \$ (contrat: 1 146 345,27 \$ + incidences: 238 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 315901 (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.021** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231023

Accorder un contrat à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans la rue Valiquette et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 710 499 \$ (contrat: 1 547 499,00 \$ + incidences: 163 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 304101 (7 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.022** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.023** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1163775002

Accorder un contrat à Excavation Loisselle, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est - Dépense totale de 1 319 249,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10195 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers



**20.024** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231018

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016) - Dépense totale de 2 893 212,87 \$ (contrat: 2 730 212,87 \$ \$ + incidences: 163 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 324008 (8 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.025** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231025

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle (PCPR 2016) - Dépense totale de 1 014 860,74 \$ (contrat: 960 760,74 \$ + incidences: 54 100,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 324011 (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.026** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231027

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord (PCPR 2016) - Dépense totale de 2 166 723,78 \$ (contrat: 2 047 423,78 \$ + incidences: 119 300,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 324010 - (7 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.027** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231026

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 392 236,23 \$ (contrat: 1 173 236,23 \$ + incidences: 219 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 323701 (1 soumissionnaire)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.028** Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231014

Accorder un contrat à Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc., pour la reconstruction de glissières de sécurité incluant le remplacement de profilés d'acier, de poteaux, de dispositifs d'extrémité et l'arasement/abaissement de bordures à divers endroits, dans les arrondissements Le Sud-Ouest, LaSalle, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard et Villeray-St-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 378 772 ,79 \$ (contrat: 362 372,79 \$ + incidences: 16 400,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 264104 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.029** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1167000001

Accorder un contrat à Nahtac construction inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard - Autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 313501 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.030** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231024

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR 2016) - Dépense totale de 1 817 794,95 \$ (contrat: 1 664 794,95 \$ + incidences: 153 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 311901 (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.031** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.032** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231021

Accorder un contrat à la compagnie Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 580 884,68 \$ (contrat: 7 086 789,02 \$ + incidences: 1 494 095,66 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 281401 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.033** Contrat de construction

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1160185003

Accorder un contrat à Néoelect inc., pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (volet 1) - Somme maximale de 216 095,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public BI-00051-PD (5 soumissionnaires)

**20.034** Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334010

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction d'un regard dans la rue Salaberry sous le viaduc de l'autoroute des Laurentides (A-15)- Dépense totale de 402 160,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5061-EC-3350-14 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.035** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231031

Accorder un contrat à Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réfection d'utilités publiques par sciage rotatif ou conventionnel dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR 2016) - Dépense totale de 1 456 158,53 \$ (contrat: 1 377 758,53 \$ + incidences: 78 400,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 330501 (2 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.036** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231017

Accorder un contrat à Les Excavations Payette ltée, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Pierre-Bernard, la rue Mousseau et la rue Bellerive dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 705 029,60 \$ (contrat: 2 487 729,60 \$ + incidences: 217 300,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 314901 (9 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.037** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1163456003

Accorder un contrat à Corporation de Construction Germano pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71, 5500, Chemin de Bois-Franc, arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 267 644,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5842 (8 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.038** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160749001

Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc. pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval, située au 55 avenue Lilas, Dorval - Dépense totale de 912 929,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5844 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.039** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1166342002

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 51, située au 550, boulevard Des Anciens-Combattants, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Dépense totale de 201 160,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5811 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.040** Contrat de construction

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1164956007

Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escaliers découvertes du mont Royal - Dépense totale de 970 653,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1-6865 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.041** Contrat de construction

CG Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des infrastructures - 1167231030

Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 297 521,39 \$ (contrat: 3 767 021,39 \$ + incidences: 530 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 284001 (8 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.042** Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1160457001

Autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont dans le cadre du contrat à Norgéreq ltée (CM15 0984), majorant ainsi le montant total de ce contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$, taxes incluses

**20.043** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.044** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.045** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1162961002

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens située sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement Sud-Ouest au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 2 979 241,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5833 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.046** Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1166019001

Autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction ltée, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs (CG15 0159), afin de réaliser des travaux imprévus, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.047** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1167231029

Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 715 324,47 \$ (contrat: 649 924,47 \$ + incidences: 65 400,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 201604 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.048** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.049** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165367001

Accorder un contrat à Les entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale située au 775, rue Gosford - Dépense totale de 9 907 004,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5815 (7 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.050** Contrat de services professionnels

CE Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1166075006

Autoriser une dépense additionnelle de 103 236,06 \$ afin d'exercer l'option de prolongation pour la fourniture de services professionnels de développement dans le cadre du projet Planif-Neige, pour 2 périodes de 3 mois, dans le cadre du contrat à Systématix Technologies de l'Information inc. (CE15 1274), majorant ainsi le montant total du contrat de 172 060,09 \$ à 275 296,15 \$, taxes incluses

**20.051** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1165260003

Accorder un contrat à Morneau Shepell pour des services professionnels pour adapter le logiciel Ariel à la loi RRSB et appliquer des modifications au logiciel - Somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.052** Contrat de services professionnels

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1167298001

Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle

**20.053** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire  
- 1163613001

Accorder un contrat à IBM Canada Ltée pour des services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018 - Somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.054** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.055** Contrat de services professionnels

CG Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1162748002

Accorder un contrat de services professionnels à Communication Michel Verret, pour des services de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le SPVM - Somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15024 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.056** Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1151701018

Abroger le point 3 de la résolution CG16 0028 et approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants S.M. inc, Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour le réaménagement du square Viger

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers



**20.057** Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Planétarium - 1160461001

Accorder conformément à la loi un contrat de services professionnels à la compagnie musicale La Nef pour la réalisation, la production et la présentation du spectacle "Mira, la petite étoile" au Planétarium Rio Tinto Alcan - Somme maximale de 278 239,50 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.058** Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160749002

Résilier le contrat de services professionnels à Réal Paul, architecte, pour le programme de mise aux normes du procédé de production de l'eau potable (Projet MNU - Volet 2) de l'usine de Pierrefonds (CE15 1318)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.059** Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification assurance qualité et service à la clientèle - 1166923002

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes suivantes : Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$ - Appel d'offres public 16-14947 (5 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.060** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.061** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.062** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.063** Contrat de services professionnels

CM Service de la culture - 1161103003

Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal

**20.064** Contrat de services professionnels

CG Service de la culture - 1161103004

Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.065** Contrat de services professionnels

CM Service des ressources humaines, Direction dotation talents et développement organisationnel - 1167070001

Accorder un contrat de services professionnels au Cégep de Rosemont pour développer et déployer le programme de formation en ligne - Somme maximale de 854 873 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.066** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.067** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.068** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.069** Entente

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1161658001

Approuver la convention avec l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, se terminant le 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière totale et maximale de 490 000 \$ provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

**20.070** Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1161195004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9114-8957 Québec inc., dans le but d'aménager des espaces de stationnement, un terrain situé au quadrant nord/est des rues Eadie et Cabot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 237,3 m<sup>2</sup>, pour le prix de 40 000 \$, plus les taxes applicables

**20.071** Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161368007

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 m<sup>2</sup> situé à l'est de la 81e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel, Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 m<sup>2</sup>, situé en arrière lot du terrain vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables - Fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec - Autoriser à cette fin une dépense de 33 936 \$ correspondant à la TPS et à la TVQ, net des ristournes applicables, payables sur la somme de 680 420 \$

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Écoterritoires

**20.072** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1164565004

Approuver la sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour un terme de 4 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019 - Dépense totale de 141 419,25 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.073** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164565003

Approuver la septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour un terme de 5 ans, soit du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 146 593,13 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.074** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1164565002

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace locatif situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins de la cour de services Dickson de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve pour un terme de 4 ans, soit du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 4 273 824,56 \$, incluant les taxes

**20.075** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1165941004

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Huai Qing Tang agissant sous les nom et raison sociale Variétés Les Dauphins pour une période de 5 ans, à compter du 1er mars 2015 et avec clause de résiliation prématurée, le local 2 d'une superficie nette de 900 pi<sup>2</sup> situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de dépanneur, pour un loyer au montant total de 77 534, 40 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ

**20.076** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1165941005

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nancy Bélanger agissant sous les nom et raison sociale Splendide Coiffure et Esthétique pour une période de 6 ans, à compter du 1er mai 2014, et avec clause de résiliation prématurée, le local 1 d'une superficie nette de 462 pi<sup>2</sup> dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique, pour un loyer au montant total de 52 547,57 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ

**20.077** Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1167195003

Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 100 000 \$ et de soutien financier de 105 000 \$ pour la réalisation activités dans le cadre de la Fête nationale avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc.» - Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2016, et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016 - Autoriser l'occupation du domaine public afférente

**20.078** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166368002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 125 000 \$ à 4 organismes, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.079** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1166352002

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 125 616 \$ à 2 organismes, suite à l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**20.080** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.081** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.082** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1165043002

Accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant la somme de 52 400 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater (20 700 \$) et à La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega (31 700 \$) pour l'année 2016 - Approuver les projets de protocoles d'ententes prévus à cet effet

**20.083** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.084** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'Espace pour la vie - 1160348004

Autoriser la Ville de Montréal à manifester son accord au gouvernement du Québec pour la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin - Approuver le projet de lettre à cet effet

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de l'eau - 1161158002

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles aux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**30.003** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'eau - 1161158003

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles aux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

**30.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**30.005** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1163233003

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au Intelligent Community Forum Summit 2016, qui se tiendra à Columbus, Ohio, du 14 au 17 juin 2016 - Montant estimé : 1 755,11 \$

**30.006** Administration - Occupation du domaine public

CG Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1167195004

Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h 30 incluant un critérium présenté le 10 septembre le 16h à 19h - Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Autoriser le marquage avec de la peinture sur la surface de la chaussée - Approuver le protocole de soutien technique estimé à 200 000 \$

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

**30.007** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Service de l'environnement - 1165886001

Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles à la Division Planification et suivi environnemental - Passif environnemental d'un budget de rémunération et des autres familles de dépenses d'un montant total de 1 767 554 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2016 à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental

**30.008** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**30.009** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos



## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1161543005

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Articles 30 et 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à Centraide du Grand Montréal, d'une valeur de 5 535,50 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal dans le cadre de la Coupe Centraide les 27 et 28 août 2016

### 40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1163220002

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), (15-091) afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'établissement de leur choix d'Espace pour la vie Montréal, soit le Jardin botanique et l'Insectarium ainsi que le Planétarium Rio Tinto Alcan, du 15 juillet au 31 décembre 2016 et le Biodôme, du 15 juillet au 5 septembre 2016

### 40.003 Règlement - Avis de motion

CM Service de l'environnement - 1162937001

Adopter le projet de règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail et le projet de règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) à cette fin

### 40.004 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164386004

Adopter un projet de règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3e Avenue et la 4e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

### 40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**40.006** Règlement - Avis de motion

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1165329002

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement de l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2014 » par l'annexe « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2016 »

**40.007** Règlement - Avis de motion

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1162622006

Adopter un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**40.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**40.009** Règlement - Emprunt

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166688010

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 22 M \$ pour la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine

**40.010** Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1164521007

Nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes de part et d'autre de la rue Basin, dans le secteur des Bassins du Nouveau-Havre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

**40.011** Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1162622004

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 533-66 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**40.012** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**40.013** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## **50 – Ressources humaines**

### **50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CG Service de l'environnement - 1161698001

Prendre connaissance du bilan annuel 2015 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

### 60.002 Dépôt

CG Service de l'environnement - 1164390001

Prendre connaissance du bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

### 60.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 60.004 Information

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1164956005

Prendre connaissance du mandat accordé à Madame Marie Lessard pour assumer la présidence de la Table de concertation des partenaires du Complexe environnemental de Saint-Michel pour 2016, avec un renouvellement possible en 2017 et en 2018

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	43
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	45

CE : 10.002

2016/06/08 08:30

(1)



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2016/06/08 08:30

(1)



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 4 mai 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 0693**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 mai 2016, en y retirant l'article 20.024.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE16 0694**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE16 0695**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE16 0696**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 100 000 \$ et un soutien en biens et en services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ dans la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, conditionnellement à :
  - l'obtention par Triathlon International de Montréal d'engagements en argent, en biens et en services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel en pièces jointes au dossier décisionnel et permettant d'assurer la réussite de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 sur les plans financier et organisationnel;
  - l'obtention d'un engagement formel de Triathlon International de Montréal à consentir un legs d'une valeur à déterminer pour la population montréalaise, et ce, préalablement à l'établissement d'une entente entre la Ville et Triathlon International de Montréal.
- 2- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal;
- 3- d'autoriser pour l'année 2016 un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1166340001

---

**CE16 0697**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, PES Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15108 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164472007

---

**CE16 0698**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Toyota Drummondville, plus bas soumissionnaire conforme, 2 contrats pour la fourniture de 26 véhicules de marque Toyota 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 444 562,34 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (20 véhicules), et pour une somme maximale de 196 124,36 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (6 véhicules), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15103 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant total de 53 321,40 \$, soit 36 793,80 \$ pour les 20 véhicules du premier contrat et 16 527,60 \$, pour les 6 véhicules du deuxième contrat, correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164472008

---

**CE16 0699**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Honda Drummondville, plus bas soumissionnaire conforme, 2 contrats pour la fourniture de 26 véhicules de marque Honda 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 486 661,58 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (21 véhicules), et pour une somme maximale de 170 254,98 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (5 véhicules), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15104 et au tableau des prix reçus joints au dossier décisionnel;

- 2- d'autoriser le paiement d'un montant total de 56 409,27 \$, soit 41 750,52 \$ pour les 21 véhicules du premier contrat et 14 658,75 \$, pour les 5 véhicules du deuxième contrat, correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164472009

---

#### **CE16 0700**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de câbles électriques;
- 2 - d'accorder à Dubo Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, ajustés par période de  $\pm$  trois mois, selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14903 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1163041001

---

#### **CE16 0701**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser une dépense de 278 343,29 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection du terrain de balle nord du parc Clémentine-de-la-Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 265 088,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6882;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166316010

---

**CE16 0702**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 826 897,33 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Trane Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 787 521,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15177 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1163334006

---

**CE16 0703**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de vêtements techniques, pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à *911 Supply and Adventure Gear inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15225 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166135005

---

**CE16 0704**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur exclusif, pour le service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017, pour la somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2016;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1163334008

---

**CE16 0705**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Atelier du bronze inc. pour la fabrication de composantes en aluminium de l'oeuvre d'art « Anamnèse II » de l'artiste Alain-Martin Richard qui sera installée au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 122 397,26 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 15 avril 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.009 1163243003

---

**CE16 0706**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques antiémeutes pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à *Valley Associates Global Security corp.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15123 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1166135004

---

**CE16 0707**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 512 512,29 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions et des aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Constructions et Pavages Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 460 773,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6858;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1166861001

---

**CE16 0708**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de robinets vannes ;
- 2 - d'accorder à Albert Viau Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14425 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1166134001

---

**CE16 0709**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 322 332,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage dans diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 172 332,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329404;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1167231004

---

#### **CE16 0710**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 854 704,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage dans diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 730 704,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329403 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167231003

---

#### **CE16 0711**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection et de modernisation des équipements de distribution électrique du secteur de la filtration à l'usine de production d'eau potable Atwater;
- 2 - d'accorder ce surplus contractuel à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270,01 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1156986001

---



**CE16 0712**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser des dépenses de 2 011 430,30 \$ (lot 1), 1 213 828,33 \$ (lot 2) et 1 211 942,45 \$ (lot 3), taxes incluses, pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Teltech Télécommunications inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix de sa soumission, pour les sommes maximales et lots indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002 ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Teltech Télécommunication inc.	Lot 1 - Centre de l'île	1 489 948,38 \$
Teltech Télécommunication inc.	Lot 2 - Centre-est de l'île	899 132,09 \$
Teltech Télécommunication inc.	Lot 3 - Centre-nord de l'île	897 735,15 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1166682003

---

**CE16 0713**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10188 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1167112001

---

**CE16 0714**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 197 297,10 \$, taxes incluses, pour la restauration de la maçonnerie du monument à Nelson (Colonne Nelson) à la Place Jacques-Cartier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à St-Denis Thompson, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 189 076,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-012;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1163243002

---

#### **CE16 0715**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 058 930,55 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de bases et de conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 967 930,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 290501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1167231007

---

#### **CE16 0716**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 827 778,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 748 778,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258208 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1167231011

---

**CE16 0717**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 615 067,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 450 067,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324007 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1167231013

---

**CE16 0718**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 332 992,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 961 992,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324005 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1167231002

---

**CE16 0719**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 062 200 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 874 200 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324006 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1167231006

---

#### **CE16 0720**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une durée de 36 mois, pour la réalisation sur demande d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Ethnoscop inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 564 021,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14979 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1164804001

---

#### **CE16 0721**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants Legico-CHP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude économique concernant la reconfiguration des réseaux d'aqueducs de l'Ouest de l'Île, pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1166945001

---

**CE16 0722**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin;
- 2 - d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1166316007

---

**CE16 0723**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 35 812,52 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation du contrat de construction du projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Cardin Ramirez Julien inc., architectes, Génix inc., ingénieur en génie civil et charpente et MBI Experts-conseils, ingénieur en électromécanique (CE14 1452) (CE15 2361), majorant ainsi le montant total du contrat de 287 893,87 \$ à 323 706,39 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1166627002

---

**CE16 0724**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnel spécialisés en solution Oracle requis dans le cadre du projet Approvisionnement III;

- 3 - d'approuver le projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14889;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1166075001

---

#### **CE16 0725**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet Cour municipale numérique;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14810 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1166075004

---

#### **CE16 0726**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure dix ententes-cadres, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter la réalisation des projets du Service des technologies de l'information;
- 3 - d'approuver huit projets de convention par lesquels Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les huit lots ci-après désignés, pour les sommes maximales, indiquées en regard de chacune des ententes, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Entente no.1	Développement applicatif	935 726,30 \$
(systèmes patrimoniaux)		
Entente no.2	Développement applicatif	11 099 926,90 \$
(systèmes d'entreprises)		
Entente no.3	Développement applicatif	8 438 937,48 \$
(multiplateformes)		
Entente no.5	Analyse et intelligence d'affaires	2 462 501,08 \$
Entente no.6	Architecture	5 797 509,86 \$
Entente no.8	Gestion de la qualité	1 603 707,57 \$
Entente no.10	Gestion de projets	5 221 266,49 \$
Entente no.11	Sécurité	1 018 423,70 \$

- 4 - d'approuver deux projets de convention par lesquels Société Conseil Groupe LGS, une société IBM, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les deux lots ci-après désignés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des ententes, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Entente no.9	Gestion de réseaux	2 552 100,08 \$
Entente no.12	Support bureautique	748 221,48 \$

- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1164114001

#### **CE16 0727**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de résilier les trois contrats de services professionnels avec la firme WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) (CG11 0212) concernant les appels d'offres publics LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL;
- 2 - de liquider les soldes des engagements de ces contrats d'un montant total de 1 771 038,77 \$, avant taxes, et de les retourner au Règlement d'emprunt RCG 09-007;
- 3 - d'approuver à cette fin les trois projets de quittances entre la Ville de Montréal et WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) aux termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1163820003

**CE16 0728**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8h30 à 16h30;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Ville Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8h30 à 16h30.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1167110002

---

**CE16 0729**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et M. Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, pour la présentation de ses oeuvres dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2016, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1167229001

---

**CE16 0730**

Il est

RÉSOLU :

1. d'approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Tripar inc. une indemnité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2015 et un loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour l'empiètement depuis 1980, du boulevard Maurice-Duplessis, d'une superficie approximative de 437,85 mètres carrés, sur une partie de la propriété de Tripar inc., sise au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une somme totale de 32 528,51 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1163778001

---



**CE16 0731**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 30 avril 2016 afin de la reporter au 31 janvier 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, désignée comme étant l'Autoparc 170 , le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1165840005

---

**CE16 0732**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel Le Groupe Axxco-Angus inc. et le Syndicat des copropriétaires du 2671, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, créent en faveur de la Ville de Montréal, sans contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant une partie des lots 5 681 736, 5 517 214, 5 517 215 et 5 517 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiées par les lettres ABCDEFGHJKLMNPQRA (articles 1 à 4) sur le plan M-123 Hochelaga accompagnant la description technique préparée par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 24 novembre 2015 sous le numéro 1 645 de ses minutes, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1156462002

---

**CE16 0733**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année pour cinq ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour le soutien à ses activités dans la mise en oeuvre du Plan d'action Objectif 2020 - fin de l'itinérance chronique et cyclique;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 140 000 \$ pour l'année 2016 en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence agglomération vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;

- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports annuellement de 140 000 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes, et ce, jusqu'en 2020 inclusivement;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1166794005

#### CE16 0734

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 129 050 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
<b>Rue Action Prévention Jeunesse</b>	« Accès-Soir »	<b>25 000 \$</b>
<b>Plein Milieu</b>	« Médiation sociale - Plateau Mont-Royal »	<b>24 050 \$</b>
<b>Auberge communautaire Sud-Ouest</b>	« De la bouffe pour tous! »	<b>35 000 \$</b>
<b>C.A.C.T.U.S. Montréal</b>	« Groupe d'intervention alternative par les pairs »	<b>25 000 \$</b>
<b>Sentier urbain</b>	« Nature et agriculture urbaine »	<b>20 000 \$</b>

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.  
de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 289 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
<b>Spectre de rue inc.</b>	« Centre de jour et TAPAJ »	<b>65 000 \$</b>
<b>Les YMCA du Québec</b>	« Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance »	<b>72 716 \$</b>
<b>Les YMCA du Québec</b>	« NOMAD »	<b>60 573 \$</b>

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1166794002

**CE16 0735**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'accorder une contribution financière totale et non récurrente de 200 000 \$ à l'organisme Service national des sauveteurs inc. pour la mise en place d'un Fonds Nager pour survivre Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution, pour une période de deux ans se terminant le 31 mai 2018;
- 3 - d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'autoriser un ajustement non récurrent à la base budgétaire de 2017 du Service de la diversité sociale et des sports à la hauteur de 100 000 \$;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1157012001

**CE16 0736**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 115 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017) :

Organisme	Projet et période	Montant
<b>TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire</b>	Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ - 15 mai 2016 au 21 décembre 2016	<b>25 000 \$</b>
<b>Rue Action Prévention jeunesse</b>	Jeux de la rue inter arrondissements - 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016	<b>50 000 \$</b>
<b>Services horticoles, Les pousses urbaines</b>	Cultive ton avenir - 9 mai 2016 au 30 octobre 2016	<b>40 000 \$</b>

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017) :

Organisme	Projet et période	Montant
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques - 4 janvier 2016 au 21 juillet 2017	400 000 \$
	Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève - 29 février 2016 au 28 octobre 2016	
Ali et les Princes de la rue	Leadership des Princes de la rue - 15 mai 2016 au 14 mai 2017	60 000 \$

- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1164251002

### CE16 0737

Il est

RÉSOLU :

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017) :

Organisme	Projet	Montant
Action-Réinsertion	Le Centre de jour et le programme de la Brigade Verte du Sac à Dos	30 000 \$
Mission St-Michael	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
En marge 12 - 17	En marge 12 - 17 - Accueil	30 000 \$
Dîner St-Louis	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Refuge des jeunes de Montréal	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
La rue des femmes de Montréal	Femmes itinérances : L'urgence d'agir	30 000 \$
Le Groupe communautaire L'itinéraire	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Église anglicane Emmaüs / The open door/ La porte ouverte	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	Kaie:ri nikawera:ke - Accueil, référence et suivi	30 000 \$
La Maison Benoît Lâbre	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$

- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1166794003

**CE16 0738**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville - MIDI (2016- 2017);
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 1 900 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite entente;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 1 900 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de mandater le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports, pour gérer la mise en œuvre de ladite entente;
- 5 - d'autoriser le Directeur général de la Ville à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 6 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 710 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projet visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente Ville - MIDI (2016 - 2017) :

Organisme	Projet et période	Montant
<b>Office municipal d'habitation de Montréal</b>	Habiter la mixité - 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017	160 000 \$
<b>Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.</b>	Projet Intégration - 1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017	150 000 \$
<b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b>	Valorisation Jeunesse–Place à la relève - 4 avril au 28 octobre 2016	400 000 \$

- 7 - d'approuver trois projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 8 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1164251001

**CE16 0739**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 131 680 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
<b>Le PAS de la rue</b>	<b>Accueil-intervention en centre de jour + Ouverture de fin de semaine</b>	<b>45 066 \$</b>
<b>Méta D'Âme</b>	<b>ARIMÉ : action-réduction-médiation-éducation</b>	<b>25 000 \$</b>
<b>Dianova Canada</b>	<b>TAPAJ -Dianova- Montréal</b>	<b>31 614 \$</b>
<b>L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.</b>	<b>Intervention mobile de proximité</b>	<b>30 000 \$</b>

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
  - 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- de recommander au conseil d'agglomération :
- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 143 411 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
Accueil Bonneau Inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence + intervention de milieu	75 600 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris Inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	67 811 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1166794004

#### CE16 0740

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Le Grand Costumier pour appuyer son Plan numérique comprenant la numérisation de la collection, la production d'un catalogue interactif et la mise en place d'une plateforme web;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1166344005

#### CE16 0741

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'occupation du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie, telle que décrite au dossier décisionnel, pour les différents événements suivants :

- « Les FrancoFolies de Montréal » du 25 mai au 19 juin 2016;
- « Le Festival International de Jazz de Montréal » du 25 juin au 14 juillet 2016;
- « Montréal complètement cirque » du 15 juin au 20 juillet 2016;
- « Le Festival Juste pour rire » du 11 juillet au 6 août 2016;
- « Le Festival International Nuits d'Afrique » du 15 au 25 juillet 2016;
- « Festival Zoofest » du 11 juillet au 6 août 2016;
- « Présence Autochtone/Terres en vues » du 1<sup>er</sup> au 10 août 2016;
- « Festival Mode & Design » du 10 au 23 août 2016;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les projets de protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et les organismes suivants : Les FrancoFolies de Montréal inc., Le Festival International de Jazz de Montréal inc., La Tohu (La Cité des arts du cirque), Le Festival Juste pour rire, Les Productions Nuit d'Afrique inc., le Festival Zoofest, Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone et le Festival Mode & Design Montréal, afin d'assurer le soutien technique estimé à 1 367 000 \$, pour la tenue de l'édition 2016 des festivals.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1161508001

---

#### **CE16 0742**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda # 1 à la convention intervenue entre la Ville et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ) (CG14 0292) pour :
  - permettre à la Ville de verser un soutien financier maximal de 500 000 \$ pour la réalisation de la Célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire des Jeux olympiques de 1976 à Montréal;
  - accorder un soutien financier de 150 000 \$ provenant d'un solde demeuré disponible au projet des Jeux du Québec par le Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour lequel le conseil d'agglomération a approuvé la programmation par la résolution CG12 0369;
- 2 - d'autoriser, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses d'administration contingentes imprévues vers le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1166641002

---

**CE16 0743**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M \$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1167221002

---

**CE16 0744**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre acte et d'accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires, l'un de ces terrains étant constitué du lot 1 382 514 du cadastre du Québec et d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec et l'autre terrain étant constitué d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, tous deux dans la circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'accepter les modifications apportées par ladite lettre d'engagement à l'accord de développement conclu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1166692002

---

**CE16 0745**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs afin qu'après avoir recensé l'expérience d'autres villes et les meilleures pratiques des arrondissements montréalais en matière de réglementation sur les bâtiments durables, elle organise une consultation publique dans le but de formuler des recommandations quant à l'adoption d'un règlement montréalais permettant le verdissement optimal du cadre bâti sous la responsabilité de la Ville de Montréal et les mesures innovantes pour des bâtiments durables.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1161654003

---



**CE16 0746**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de statuer que seules les constructions existantes et légalement établies dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans de la rue de l'Abord-à-Plouffe, puissent être desservies par les ouvrages projetés dans le cadre des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc et d'aménagement dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, le boulevard Gouin, la rue Vanier et la rue de l'Abord-à-Plouffe, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1161334001

---

**CE16 0747**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ., c. E-20.001);

- 1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, jusqu'au 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement aux matières suivantes :
  - a) l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
  - b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65);
- 2 - d'abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782 portant sur la délégation des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement à l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1164073001

---

**CE16 0748**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, jusqu'au 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations relativement aux matières suivantes :
  - a) l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal,
  - b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65);
- 2 - d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495 portant sur l'acceptation de la délégation des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement à l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles – secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1164073002

---

**CE16 0749**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de ratifier une dépense au montant de 3 533,09 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Mexico City (Mexique) et à Washington D.C. (É.-U.), du 8 au 11 mars 2016, dans le cadre d'Habitat III, de METROPOLIS et du congrès du Global Infrastructure Leadership Forum;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1160843004

---

**CE16 0750**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la 3<sup>e</sup> partie de la programmation d'événements publics 2016;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1160679008

---

**CE16 0751**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 265 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications;
- 2 - d'autoriser, pour l'année 2017, une enveloppe dédiée à sa base budgétaire de 735 000 \$ pour réaliser les opérations municipales de communication liées aux célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1160957002

---

**CE16 0752**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 137 000 \$, taxes incluses, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications afin de réaliser le plan de transition de la publication « À Nous Montréal » et réaliser la promotion des activités estivales de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1167286001

---

**CE16 0753**

Il est

**RÉSOLU :**

de désigner quatre représentants de la Ville de Montréal pour agir comme observateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, soit :

- Mme Manon Gauthier, conseillère de ville du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme;
- Mme Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture à la Ville de Montréal;
- Mme Caroline Poirier, responsable du soutien aux élus;
- M<sup>e</sup> Hugo Henderson, coordonnateur - 375<sup>e</sup> anniversaire au Bureau des relations gouvernementales et municipales.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1164784003

---

**CE16 0754**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser le paiement d'un montant total de 105 508,39 \$ dans le dossier de Adnan Ghieh et Bélair Direct, compagnie d'assurance c. Ville de Montréal, pour des dommages causés lors d'un bris de conduite d'aqueduc à l'immeuble situé au 7266, boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M. Pierre Reed, chef de division du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques, les chèques suivants :
  - au montant de 105 008,39 \$ à Bélair Direct, compagnie d'Assurance;  
C.P. 2424, succursale Bureau Chef;  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0A6;
  - au montant de 500 \$ à Monsieur Adnan Ghieh;  
7266, boulevard Pie-IX;  
Montréal (Québec) H2A 2G5;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1160542001

---

**CE16 0755**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour pour une somme de 200 000 \$ en capital, intérêts et frais en faveur de la Ville de Montréal, dans le cadre du recours intenté contre Robert Crépeau et Alain Duval, architectes et Norgéreq Ltée;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1166684002

---

**CE16 0756**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 720 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications afin de réaliser une campagne majeure d'appel au civisme en matière de propreté sur l'ensemble du territoire.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1166409001

---

**CE16 0757**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier l'annexe A dudit règlement qui identifie les zones à risque.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166688009

---

**CE16 0758**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1165075002

---

**CE16 0759**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1150025004

---

**CE16 0760**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024) ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1163843003

---

**CE16 0761**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1166688001

---

**CE16 0762**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1160390002

---

**CE16 0763**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien, et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ».

Adopté à l'unanimité.

40.007 1142640043

---

**CE16 0764**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-145-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-145 autorisant un emprunt de treize millions huit cent trente-trois mille huit cent soixante-six dollars (13 833 866 \$) pour financer le projet de mise à niveau des moteurs de traction des voitures MR-73, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à soixante-neuf millions douze mille cent cinquante-sept dollars (69 012 157 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.008 1166213002

---

**CE16 0765**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-165 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de quarante-cinq millions soixante-deux mille quatre cent cinquante-quatre dollars (45 062 454 \$) pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1166213003

---

**CE16 0766**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le contrat de travail de madame Diane De Courcy dans l'emploi de « chargé de dossier », pour une durée de 2 ans à compter du 31 décembre 2016;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du cabinet du directeur d'un montant de 169 830 \$ pour 2017 et de 181 718 \$ pour 2018.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166083005

---



**CE16 0767**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport final d'information faisant état des dépenses engagées au montant de 72 848,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163997002

---

**CE16 0768**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte que dix-huit vélos appartenant à la Ville de Montréal ayant été mis au rancart pour cause de désuétude, ont fait l'objet d'un don à l'organisme sans but lucratif Cyclochrome inc. situé à Montréal, conformément à l'encadrement administratif intitulé « *Disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules* ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164472011

---

**CE16 0769**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport 2015 du conseiller à l'éthique pour les élues et élus de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1164320003

---

**CE16 0770**

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine séance du conseil municipal et du conseil d'agglomération le document préparé par le Service de l'environnement intitulé « Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques ».

Adopté à l'unanimité.

60.004 1161177001

---

**Levée de la séance à 10 h 09**

70.001

---

Les résolutions CE16 0693 à CE16 0770 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 11 mai 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Développement  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 0771**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 mai 2016, en y retirant les articles 20.007, 30.013 et 30.014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE16 0772**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE16 0773**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE16 0774**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs, les commandes pour la fourniture de services d'injection de frènes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément à l'appel d'offres public 16-15237 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<b>Firmes</b>	<b>Secteurs</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Bio-Contrôle Arboricole inc.	OUEST	180 337,14 \$
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc.	CENTRE	283 614, 58 \$
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc.	EST	146 075,74 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166628001

---

**CE16 0775**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée au lithium;
- 2 - d'accorder à Al Carrière Extincteur (1991) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15144 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1162725001

---

**CE16 0776**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Technologies inc. fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin<sup>MD</sup>, pour une durée de 30 mois, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 9 363 564 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense et, pour l'année 2016, d'autoriser une dépense de 2 926 114 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1166628002

---

**CE16 0777**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période allant jusqu'au 30 novembre 2016, avec une option de prolongation pour 2017, les contrats pour la fourniture d'un service de déchetage de branches sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé, aux prix de leur soumission, soit pour les contrats et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15259 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Michele & Angelo Cardillo Ltee	1, 2 et 5	280 908,06 \$
Coupes Forexpert inc.	3 et 4	114 860,02 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1164631003

---

**CE16 0778**

Vu la résolution CA16 29 0120 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 2 mai 2016;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 2 001 706,54 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout sanitaire, entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3<sup>e</sup> Avenue Nord, le remplacement d'un égout sanitaire, entre la 6<sup>e</sup> Avenue et la 8<sup>e</sup> Avenue et des travaux connexes dans le boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 888 402,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-16-06;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166765013

---

**CE16 0779**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 041 962,80 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents au Projet Bonaventure (Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc. (CG15 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ à 24 439 626,32 \$, taxes incluses.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1161009001

---

**CE16 0780**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 322 682,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance (218), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 212 682,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5796;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1160660004

---

**CE16 0781**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 760 614,66 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Aménagement Côté Jardin inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 3 418 740,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1160890005

---

**CE16 0782**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 067 792 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 673 749,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6713;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1166316008

---

**CE16 0783**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 606 506,05 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, SADE Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 16 624 006,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 329702;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1161009008

---



**CE16 0784**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Les Excavations Gilbert Théorêt inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 15 262 228,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329701;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1161009007

---

**CE16 0785**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 10 928 272 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à la compagnie Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 728 272 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329407 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1164102005

---

**CE16 0786**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 481 000 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 395 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233506 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167231008

---

**CE16 0787**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 523 368,11 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 1A du projet des Escales découvertes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 368,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6864;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1164956004

---

**CE16 0788**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Excavation Vidolo inc. et Mélimax Transport inc., plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour le service de fourniture et de transport de matières par conteneur pour les écocentres ci-après indiqués, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun d'eux, taxes incluses, pour une période de 39 et 42 mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits indiqués dans leurs soumissions, avec une possibilité de deux prolongations d'une année chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15121 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<b>Firme</b>	<b>Écocentre</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Excavation Vidolo inc.	Acadie Côte-des-Neiges La Petite-Patrie Rivière-des-Prairies Saint-Michel	5 400 778 \$
Mélimax Transport inc.	Lasalle Saint-Laurent	4 013 122 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1167035002

---

**CE16 0789**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 515 414,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 150 525,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14789 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1167237001

---

**CE16 0790**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 245 823,92 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 4 273 arbres ;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour la période indiquée en regard de chacune d'elles, aux prix respectifs de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15070 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<b>Firmes</b>	<b>Somme maximale, taxes incluses</b>	<b>Délai maximal</b>	<b>lot #</b>
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée	2 006 268,16 \$	3 ans (2016-2018)	1 et 4
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 853 571,76 \$	3 ans (2016-2018)	2 et 3

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1166688008

---

**CE16 0791**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 177 597,19 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Paul Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Les Constructions RNN inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 781 097,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-003;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1166441003

---

**CE16 0792**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 842 059,56 \$, taxes incluses, pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 619 152,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6869;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1166316011

---

**CE16 0793**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour l'expertise en développement informatique dans le cadre du projet Salubrité module inspection ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 283 585,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14587 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1156075005

---

**CE16 0794**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la convention de cession du contrat de services professionnels entre la Compagnie de théâtre le Carrousel en faveur de l'organisme Le Cube, Centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, à laquelle intervient la Ville de Montréal ainsi que l'amendement no 1 au protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Compagnie de théâtre le Carrousel, selon les mêmes termes et conditions pour le reste de l'entente, dans le cadre de la réalisation de la collecte de fonds pour le projet d'immobilisation le Cube à l'église Sainte-Brigide-de-Kildare.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1166344001

---

**CE16 0795**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Experts GéoConseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 383 832,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15155 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1161009004

---

**CE16 0796**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure 4 ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet Gestion des actifs municipaux;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune des ententes-cadres ci-après indiquées, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14943 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Entente-cadre	Firme	Montant
2	Pro2P Services Conseils inc.	374 732,27 \$
3	STI Maintenance inc.	1 600 888,91 \$
4	R3D Conseil inc.	1 006 318,69 \$
5	CIMA+ S.E.N.C.	518 210,72 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1166075002

---

#### **CE16 0797**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel SIR Solutions inc. (9012-6573 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV), pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14704 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 \$ au net à compter de 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1165260002

---

#### **CE16 0798**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser, à la demande de l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014, la tenue de l'événement « Défilé de la Fête du Canada » le 1<sup>er</sup> juillet 2016, de 11 h à 13 h, qui sera suivi de festivités à la Place du Canada de 13 h à 16 h 30;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans l'arrondissement de Ville-Marie;

de recommander au conseil municipal :

3 - d'approuver le projet de protocole de soutien technique estimé à 70 000 \$ avec l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014 pour la tenue de l'événement « Défilé de la Fête du Canada » le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1167195001

---

**CE16 0799**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les projets de convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes de développement économique local ci-après désignés:

- Centre local de développement Montréal-Nord;
- Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce;
- PME MTL Centre-Ville
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1165175006

---

**CE16 0800**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relatif à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1165175010

---



**CE16 0801**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif au Fonds de développement des territoires.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1165175009

---

**CE16 0802**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la création du Bureau de la résilience;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur les services (14-012), l'ordonnance no 2.1 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier le 1er paragraphe de l'article 1 du règlement pour créer le Bureau de la résilience.
- 3- d'autoriser un virement de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau de la résilience pour 2016;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent du même montant à la base budgétaire du Bureau de la résilience pour 2017 et les années subséquentes;
- 5- d'approuver un projet de convention de subvention entre la Ville et *Rockefeller Philanthropy Advisors, inc.* pour la mise en place d'une stratégie de résilience urbaine à Montréal;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.030 1166083002

---

**CE16 0803**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au nord-est de la rue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une superficie approximative de 462,6 mètres carrés, appartenant à M. Elias Rambotis et Mme Alexandra Katopodis-Rambotis, aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe est-ouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2 - de mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de ladite partie de lot dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;

- 4 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 5 - d'autoriser une dépense de 862 320 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 6 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1161195009

---

#### **CE16 0804**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une superficie approximative de 418,5 mètres carrés, appartenant à Les entreprises Giuseppe Di Maria et Fils inc., aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe est-ouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2 - de mandater la Division de la géomatique afin de procéder à l'identification cadastrale distincte de ladite partie de lot dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 5 - d'autoriser une dépense de 777 000 \$, taxes incluses pour cette acquisition;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1161195007

---

**CE16 0805**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Hutchison et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une superficie approximative de 880,9 mètres carrés, appartenant à Kanva Placements inc., aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe est-ouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2 - de mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de ladite partie de lot dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 5 - d'autoriser une dépense de 1 635 290 \$, taxes incluses pour cette acquisition;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1161195008

---

**CE16 0806**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et avec clause de résiliation prématurée, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 368 mètres carrés, sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux fins de stationnement de véhicules, pour un loyer au montant total de 294 228 \$, excluant les taxes;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1165941001

---

**CE16 0807**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2016, 2017 et 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1160348001

---

**CE16 0808**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de mettre fin aux treize conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 2 - de rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS des Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 3 - de demander le remboursement des sommes inscrites au crédit variable FLS des organismes PME MTL ci-après, ces sommes totalisant 2 290 000 \$, se répartissant comme suit :

- PME MTL Est-de-l'Île :	120 000 \$;
- PME MTL Centre-Est :	898 000 \$;
- PME MTL Centre-Ville :	793 333 \$;
- PME MTL Centre-Ouest :	58 667 \$;
- PME MTL Grand Sud-Ouest :	410 000 \$;
- PME MTL Ouest-de-l'Île :	10 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1165175014

---

**CE16 0809**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six organismes PME MTL;
- 2 - d'accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux six organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL;
- 3 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ aux six organismes PME MTL, à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC;
- 4 - d'accorder un prêt de 25 674 192 \$ aux six organismes PME MTL dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 5 - d'approuver les projets d'entente de délégation à cet effet avec PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île, selon les termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1165175013

---

**CE16 0810**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier total annuel de 250 000 \$ à PME MTL Centre-Est pour le financement des activités du Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal (CÉSIM), pour les années 2016 à 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, PME MTL Centre-Est et le Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal (CÉSIM), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1165175015

---

**CE16 0811**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 1 549 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses pour 2016 au montant de 1 000 000 \$ et pour 2017 au montant de 549 000 \$ ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1161103002

---

**CE16 0812**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet « Jardins Gamelin » en 2016 et 2017;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture de 200 000 \$ en 2017;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1166370002

---

**CE16 0813**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public les parcelles 8 et 9 représentés sur le Plan Gare Sauvé - AA-8507-154-02-1859-7 F1C, faisant partie du lot 5 038 095 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver le document intitulé « Demande d'autorisation » à intervenir entre la Ville de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, par lequel la Ville autorise à l'Agence métropolitaine de transport à procéder sur deux parcelles d'un terrain de la Ville, situé dans le prolongement sud de la rue Saint-Denis et de la rue de Port-Royal à la voie ferrée, étant une partie du lot 5 038 095 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville, à l'aménagement et à la construction d'un édicule, d'un passage piétonnier et à l'installation d'une affiche pour le projet de la Gare Sauvé dans le cadre du projet du Train de l'Est, sous réserve qu'elle réponde à toutes les exigences stipulées à ladite Demande d'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1164602002

---

**CE16 0814**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense non récurrente de 100 000 \$ afin d'accorder un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant la catastrophe survenue à Fort McMurray;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1165917003

---

**CE16 0815**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Réseau C.A. inc. - Leading Boards inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 395 853,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15130 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 63 400 \$ au net à compter de 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1167242001

---

**CE16 0816**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, quant :

- à l'adoption de la réglementation relative aux espaces de stationnement sur rue situés sur le réseau de voirie locale pour les véhicules en libre-service ainsi que pour la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules, sauf en ce qui concerne les espaces qui leur sont spécifiquement réservés;
- à la pose, à l'enlèvement, à l'entretien et au remplacement des bornes de recharge pour véhicules électriques situées sur le réseau de voirie locale.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150335001

---



**CE16 0817**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 1 589,92 \$ relative au déplacement de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design, du 31 mai au 3 juin 2016, à Rimouski, afin de participer au colloque Les Arts et la Ville 2016 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1167321001

---

**CE16 0818**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer au Comité Jacques-Viger les personnes suivantes :

- M. Pierre Corriveau, architecte, à titre de président, pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2017;
- Mme Josée Bérubé, architecte-urbaniste, à titre de première vice-présidente, pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160132001

---

**CE16 0819**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale pour formuler des propositions pour simplifier les programmes cofinancés avec les arrondissements (programmes 80/20) (R-16 – page 6);
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 et des prévisions budgétaires 2016, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2016 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1163430008

---

**CE16 0820**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 120 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) afin de financer la réalisation de la première phase du projet jeunesse #Jeunesse375MTL, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire du SDSS de 180 000 \$ en 2017, pour financer la réalisation de la deuxième phase dudit projet;
- 3 - d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports à procéder au lancement d'un appel d'offres de services professionnels sur invitation pour l'organisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1166368004

---

**CE16 0821**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, pour réaliser les opérations municipales de communication liées au 40<sup>e</sup> anniversaire de la tenue des Jeux olympiques de Montréal en 1976, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1160957003

---

**CE16 0822**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement de crédit de 243 035 \$ en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière et d'imputer la dépense en 2016, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2017 et suivantes, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1161574002

---

**CE16 0823**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 193 000 \$, plus les taxes applicables, payable à la Société de transport de Montréal pour des travaux de raccordement de l'aqueduc et de l'égout reliés à l'édicule de la station de métro Rosemont, dans le cadre de la vente par la Ville de l'immeuble adjacent à l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- 2 - d'imputer pour l'année 2016 une dépense d'un montant de 221 901,75 \$, taxes incluses, payable à la Société de transport de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1161368005

---

**CE16 0824**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le remboursement d'une facture de 769 474,41 \$, taxes et intérêts inclus, à la Société d'habitation de Montréal (SHDM), pour des travaux exécutés par CCUM, experts en réseaux urbains d'énergie à la suite des travaux de l'autoroute Bonaventure, selon les termes du bail au 801 rue Brennan (immeuble ville #410);
- 2 - d'autoriser un virement de crédits de 706 696,88 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 3 - d'imputer pour l'année 2016 une dépense d'un montant de 295 100,55 \$, taxes incluses, pour le remboursement de la facture à la SHDM, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 CTC1156923002

---

**CE16 0825**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 mars 2016 - Volet municipal;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2016 comparé avec le 31 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1165205003

---

**CE16 0826**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 mars 2016 - Volet agglomération;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2016 comparé avec le 31 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1165205004

---

**CE16 0827**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 5 mai 2016, le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite a accepté, par sa décision déléguée no 2161629004, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 33 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. C-11.4, et RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
2. d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations, dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés au dossier décisionnel comme pièce « B »;
3. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer les certificats globaux, joints au dossier décisionnel comme pièce « B »;
4. de décréter que ces obligations globales soient revêtues d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
5. d'autoriser Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission;
6. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
7. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de valeurs de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
8. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;

9. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
10. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Idriss Benzina du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
11. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
12. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1161629003

---

#### **CE16 0828**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1150335003

---

#### **CE16 0829**

Vu la résolution CA16 19 0119 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 11 avril 2016;

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport annuel 2015 du Musée de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1166759001

---

**CE16 0830**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1161079002

---

**CE16 0831**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 0590 ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1161155002

---

**CE16 0832**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1163570002

---

**Levée de la séance à 10 h 50**

70.001

---

Les résolutions CE16 0771 à CE16 0832 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 mai 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Développement  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 0833**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 mai 2016, en y ajoutant l'article 40.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---



**CE16 0834**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE16 0835**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE16 0836**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du plan directeur du parc Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1161701001

---

**CE16 0837**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à 9467866 Canada inc. (Automobiles Silver Star), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules Mercedes-Benz, Sprinter 2500 (2016) de couleur rouge, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 109 035,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15190 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 9 303,08 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160336001

---

**CE16 0838**

Vu la résolution CA16 30 05 0102 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 3 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Atlas Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 196 782,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING16-06;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164820004

---

**CE16 0839**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de recherche entre la Ville de Montréal et l'Université Concordia, dans le but de développer un modèle de repérage de fuites d'eau potable dans le secteur du centre-ville, pour une somme maximale de 36 000 \$, exempté de taxes;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1160762001

---

**CE16 0840**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'engagement de confidentialité et de non-divulgence bilatéral entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour le bureau du projet (BdeP) conjoint, dans le cadre du projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX, SRB - Pie IX.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1167310001

---

**CE16 0841**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 285 500 \$ aux 28 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 34 événements conformément au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016;

**Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016 - 1<sup>ère</sup> date de tombée**  
**Répartition du soutien financier**

<b>Événements</b>	<b>Organisme</b>	<b>Soutien proposé</b>
<b>Volet I : International</b>		
Canada Open 2016 - Taekwondo	Taekwondo Canada	20 000 \$
International Gymnix	L'International Gymnix	20 000 \$
Open de squash de Montréal 2016	Squash Québec	10 000 \$
Haba Waba North America	Fédération de waterpolo du Québec	10 000 \$
Championnat mondial et Jeux mondiaux d'inter-crosse	Intercrosse Québec	10 000 \$
Jackalope - Coupe du monde de skateboard	Association des sports d'action	10 000 \$
Mud Rocker	Association des sports d'action	10 000 \$
Internationaux classiques d'automne 2016	Skate Canada	15 000 \$
<b>Total</b>		<b>105 000 \$</b>
<b>Volet II : National</b>		
Championnats canadiens Seniors	Patinage de vitesse international de Montréal	5 000 \$
Omnium Canadien de l'Est Speedo 2016	Swimming Canada	7 000 \$
Championnats canadiens en salle Hershey	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 \$
Finales des championnats canadiens de water polo	Water Polo Canada	5 000 \$
Championnat canadien des seniors	Water Polo Canada	5 000 \$
Richler Cup	Snooker Canada Federation	5 000 \$
Championnat canadien de rugby en fauteuil roulant 2016	Parasports Québec	7 000 \$
Championnat des futurs pros	Fédération de golf du Québec	5 000 \$
Essais nationaux 2	Association Québécoise de Canoë-kayak de Vitesse	5 000 \$
Coupe mobilité 2016	Association québécoise de voile adaptée	7 000 \$
Qualifications de l'est du Canada pour les Championnats du monde de 2017 - Duathlon	Association Sportive ISM	5 000 \$
Qualifications de l'est du Canada - Triathlon Longue Distance	Association Sportive ISM	7 000 \$
Défi de Patinage Canada 2017	Skate Canada	8 500 \$
<b>Total</b>		<b>78 500 \$</b>
<b>Volet III : Métropolitain</b>		
36e Tournoi annuel de ringuette BKRA 2016	Association de ringuette Beaconsfield Kirkland	9 000 \$
Course Polar Hero Race	Sportera Adrenaline	6 000 \$
Tour de l'horloge	Courses thématiques - Groupe Icare	6 000 \$
Championnat régional de cheerleading de Montréal	RSEQ Montréal	6 000 \$
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect Inc.	6 000 \$
21K de Montréal Banque Scotia	Fédération québécoise d'athlétisme	9 000 \$
Invitation International de natation du parc Jean-Drapeau	Jeunesse Aquatique de Brossard Inc.	6 000 \$
Triathlon de Verdun	Triathlon Élite-Développement	6 000 \$

Demi-marathon de Lachine	Club de course à pied Lachine-Dorval	9 000 \$
Triathlon Esprit de Montréal	Association Sportive ISM	9 000 \$
Marathon Oasis de Montréal	Festival de la Santé Inc.	15 000 \$
Classique de course à pied de Montréal-Nord	Club de Natation de Montréal-Nord	6 000 \$
Tour du Mont Royal Brébeuf	Corporation du collègue Jean-de-Brébeuf	9 000 \$
	<b>Total</b>	<b>102 000 \$</b>
	<b>Grand total</b>	<b>285 500 \$</b>

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166340003

---

#### **CE16 0842**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la réalisation, en 2016, d'une initiative de sensibilisation et de mobilisation des cédants d'entreprise;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1165175008

---

#### **CE16 0843**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166368003

---

**CE16 0844**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres aux niveaux des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau;
- 2 - d'autoriser une dépense de 37 500 \$ à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1162839001

---

**CE16 0845**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 8 591,45 \$, relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, au 79<sup>e</sup> Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 2 au 6 juin 2016, au RBC Convention Centre à Winnipeg, Manitoba;
- 2 - d'appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Richard Celzi et de Mme Marie-Ève Brunet, à titre de membres du Conseil national d'administration de la FCM pour l'année 2016-2017 et d'assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions;
- 3 - d'accorder des avances de fonds de 2 999,35 \$ à M. Michel Bissonnet, de 2 790,98 \$ à M. Richard Celzi et de 395,50 \$ à Mme Marie-Ève Brunet;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1164784006

---

**CE16 0846**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser un virement de crédits de 10 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service du greffe pour couvrir les frais reliés à la mise en place d'un service de halte-garderie temporaire lors des périodes de questions du public des séances du conseil municipal;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant récurrent de 15 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160132002

---

**CE16 0847**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 401 873 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales, soit 191 873 \$, afin de permettre la création et le comblement de trois postes permanents en cours d'année et de 210 000 \$ en autres familles de dépenses, pour soutenir l'activité croissante de la Ville en matière de relations internationales;
- 2 - d'autoriser l'ajustement récurrent à la base budgétaire pour 2017 et les années subséquentes de 520 882 \$ pour le Bureau des relations internationales;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1166083001

---

**CE16 0848**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 132 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales (accueil et protocole), soit 82 000 \$ afin de permettre la création et le comblement de 4 postes temporaires en cours d'année et 50 000 \$, en autres familles de dépenses, pour soutenir les activités à venir de la Ville en lien avec le 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire pour 2017 de 445 000 \$ pour le Bureau des relations internationales;
- 3 - d'imputer la dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

30.005 1166083006

---

**CE16 0849**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le paiement de la somme de 3 700 \$ en capital, intérêts et frais en règlement de l'action en recouvrement pour le non paiement de taxes foncières, intentée par la Ville de Montréal contre les défenderesses Action concertée dans l'élaboration de solution (ACÉS) et la Commission scolaire de Montréal;
- 2 - de radier des livres de la Ville de Montréal la somme de 2 121 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 240948-51 (exercice 2012), à la suite de l'encaissement du chèque;

3 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1166440001

---

**CE16 0850**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2016 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative;
- 2 - d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur les services (14-012), l'ordonnance no 3 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier le paragraphe 1 de l'article 1 du règlement pour créer le Bureau des projets et programmes d'immobilisations.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161353001

---

*Règlement RCE 16-001*

---

**CE16 0851**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement 2217-52 modifiant le Règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc, adopté le 14 mars 2016 par le conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc, celui-ci étant conforme aux orientations et aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1167205001

---

**CE16 0852**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1), l'ordonnance no 67 jointe au dossier décisionnel et abrogeant l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles numéro 66 afin de contingentier à zéro le nombre de véhicules hippomobiles pouvant circuler sur le domaine public et de déclarer nuls et sans effet les permis délivrés pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2016 jusqu'au 31 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1160858005

---

**CE16 0853**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser la création d'une Direction des travaux publics (SCA) au sein du Service de la concertation des arrondissements, la création d'un poste permanent de Directeur des travaux publics (SCA) (groupe de traitement FM10) et permettre le comblement du poste, et ce, à compter du 18 mai 2016;
- 2 - d'autoriser, pour 2017, un ajustement de la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements afin de financer ce nouveau poste.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1163536001

---

**CE16 0854**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'Hôtel-Dieu (109, avenue des Pins Ouest / 245, avenue des Pins Ouest, arrondissement du Plateau-Mont-Royal), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1164521009

---



---

**Levée de la séance à 11 h 02**

70.001

---

Les résolutions CE16 0833 à CE16 0854 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville



**Dossier # : 1164784007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le mandat confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville.

Il est recommandé d'annuler le mandat confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-25 10:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164784007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le mandat confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 juin 2014, le comité exécutif avait adopté une résolution mandatant l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0969 - 11 juin 2014 - Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville.

**DESCRIPTION**

Au printemps 2014, le comité exécutif avait mandaté l'OCPM pour tenir une consultation publique relative au projet de SLR dans le corridor A-10/centre-Ville. Puisque cette consultation n'a pas eu lieu et que le projet a grandement évolué depuis l'annonce de la Caisse de dépôt et placement du Québec le 22 avril dernier, il y a lieu d'annuler le mandat confié à l'OCPM.

**JUSTIFICATION**

La Caisse de dépôt et placement du Québec prévoit entamer dans les prochaines semaines un processus de consultation et soumettre le projet de Réseau électrique métropolitain (REM) au BAPE à la fin de l'été 2016.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permet d'annuler officiellement le mandat

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire  
Sylvain DUCAS, Service de la mise en valeur du territoire  
Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voie et transports  
Luc DORAY, Office de consultation publique de Montréal

Lecture :

Luc GAGNON, 24 mai 2016  
Claude CARETTE, 24 mai 2016  
Sylvain DUCAS, 24 mai 2016  
Luc DORAY, 24 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo HENDERSON  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Peggy BACHMAN  
Directrice

Le : 2016-05-24



**Dossier # : 1164784008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Ville de Montréal à soumettre sa candidature pour accueillir le Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2021.

Il est recommandé d'autoriser la Ville de Montréal à soumettre sa candidature pour accueillir le Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2021.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-26 10:15

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164784008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Ville de Montréal à soumettre sa candidature pour accueillir le Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) a procédé un appel de candidature pour la sélection des villes qui accueilleront son Congrès annuel et salon professionnel en 2021 et 2022. Cet événement majeur attire environ 2000 délégués, 500 conjoints, plus de 600 préposés au salon professionnel provenant des secteurs privés et publics, des représentants élus du gouvernement fédéral ainsi que des conférenciers.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG06 0280 - 22 juin 2006 - Suite au 69e Congrès de la Fédération canadienne des municipalités du 2 au 5 juin 2006, au Palais des Congrès de Montréal- Autoriser une dépense pouvant atteindre 360 000 \$ pour couvrir les frais de traiteur de l'ensemble des repas qui ont eu lieu au Palais des Congrès

CE06 1507 - 6 septembre 2006 - (1) Accepter, dans le cadre du 69e Congrès de la FCM qui s'est déroulé à Montréal du 2 au 5 juin 2006, le versement d'une somme de 266 496.71 \$ provenant de la Fédération canadienne des municipalités et de diverses commandites (2) Autoriser un remboursement de 141 496.25\$ à la Direction des relations externes.

**DESCRIPTION**

La FCM tient son congrès annuel et salon professionnel dans une ville canadienne différente à chaque année. Les contraintes imposées pour recevoir cet événement d'envergure limitent le nombre de municipalités pouvant l'accueillir. La Ville de Montréal a déjà accueilli ce congrès en 1992 ainsi qu'en 2006.

Voici les villes ayant reçu l'événement au cours des cinq dernières années :

2011: Halifax	2012 : Saskatoon	2013 : Vancouver	2014 : Niagara	2015 : Edmonton
---------------	------------------	------------------	----------------	-----------------

Les villes qui le recevront au cours des cinq années venir:

2016 : Winnipeg	2017 : Ottawa	2018 : Halifax	2019 : Québec	2020 : Toronto
-----------------	---------------	----------------	---------------	----------------

De récentes discussions ont eu lieu entre la Ville de Montréal et la FCM concernant la possibilité de tenir l'événement dans la métropole en 2021. De façon tentative, les dates du

4 au 6 juin 2021 ont été réservées au Palais des congrès de Montréal afin de s'assurer que l'événement puisse s'y tenir advenant une volonté de l'administration de soumettre la candidature de Montréal et que celle-ci soit sélectionnée par la FCM.

En plus du Palais des congrès, la Ville est déjà en lien avec Tourisme Montréal qui souhaite pouvoir faire profiter la métropole des retombées économiques importantes liées à cet événement.

Le Palais des congrès a d'ailleurs confirmé qu'il peut répondre aux critères d'installation de cet événement et Tourisme Montréal est déjà en mesure de confirmer la disponibilité des blocs de chambres nécessaires des hôteliers et offre sa pleine collaboration pour soutenir la candidature de Montréal et offrir ses services de soutien au congrès.

La date d'échéance pour déposer la candidature de Montréal auprès des instance de la FCM est le 15 juillet 2016. Après évaluation par les employés de la FCM, le Comité permanent sur la planification du congrès sélectionnera la Ville hôte le 13 septembre 2016 et la décision sera entérinée par le conseil d'administration de la FCM du 16 septembre 2016.

Avec sa soumission la Ville de Montréal doit fournir une copie certifiée de la résolution du conseil.

## **JUSTIFICATION**

En 2021, il se sera écoulé 15 ans depuis que Montréal aura accueilli le Congrès annuel et salon professionnel de la FCM. De plus, cet événement apportera de grandes retombées économiques, entre autres par le nombre de délégués qu'il attirera de partout au pays. Il est donc recommandé d'autoriser la Ville à soumettre sa candidature pour recevoir le congrès annuel et salon professionnel de la FCM en 2021.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'organisation de cet événement nécessite une implication financière de la Ville ainsi qu'un soutien de coordination. Les volets sous la responsabilité de la Ville seraient :

- Assurer un service de navette entre le Palais des congrès et les hôtels qui pourraient être à plus de 0,7 km de celui-ci, ainsi que pour les délégués ayant des besoins spéciaux.
- Organiser des visites d'étude, incluant le transport, disponibles dans les deux langues.
- Offrir d'un programme d'activités pour les accompagnateurs des délégués, incluant le transport (ce programme pourra être payant, mais sans profit).
- Offrir les petits déjeuners quotidien ainsi que les pauses café du matin (vendredi, samedi et dimanche).
- Offrir une réception de bienvenue.
- Offrir un dîner gala de clôture.
- Planifier et défrayer les déplacements et l'hébergement pour deux visites des lieux de deux employés de la FCM.
- Affecter du personnel afin de soutenir la tenue d'un congrès écoresponsable, pourvoir des bénévoles et des fournisseurs engagés à assurer des activités vertes au congrès, association avec des organismes communautaires afin de donner, de réutiliser ou de recycler les matières et fournitures excédentaires, etc.

Si la Ville de Montréal était sélectionnée pour accueillir le Congrès annuel et salon professionnel de la FCM, il faudra prévoir une contribution de la Ville d'environ 600 000 \$

pour la tenue de l'événement, montant qui pourrait évoluer notamment en fonction du taux d'inflation. Cette demande financière fera alors l'objet d'un sommaire décisionnel complet.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Montréal pourra profiter des retombées économiques importantes liées à cet événement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqué de presse annonçant la candidature de Montréal

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Après évaluation par les employés de la FCM, le Comité permanent sur la planification du congrès sélectionnera Ville hôte le 13 septembre 2016 et la décision sera entérinée par le conseil d'administration du 16 septembre 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo HENDERSON  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Peggy BACHMAN  
Directrice

Le : 2016-05-25



CE : 12.003

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.001  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1163838001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (appel d'offres public 12-11986) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (montant estimé de la dépense supplémentaire de 167 312,79 \$ incluant les taxes).

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation du contrat avec Les textiles Mercedes limitée pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, appel d'offres public 12-11986, pour une période de douze (12) mois, selon les prix soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 167 312,79 \$, incluant les taxes;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-16 13:19

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163838001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (appel d'offres public 12-11986) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (montant estimé de la dépense supplémentaire de 167 312,79 \$ incluant les taxes).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2012, une entente-cadre a été conclue avec Les textiles Mercedes pour une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de tuyaux d'incendie pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant approximatif de 751 238,62 \$. Cette entente-cadre prévoit deux options de renouvellement d'une durée de douze (12) mois pour un montant additionnel de 465 538,64 \$. Le montant total des acquisitions prévues à l'entente-cadre incluant les années de prolongation est de 1 216 777,26 \$ (incluant les taxes). L'option de prolongation pour la première année a été exercée en 2015 pour une dépense approximative de 232 769,32 \$. Depuis 2012, le SIM a poursuivi son programme de remplacement de tuyaux et a procédé au remplacement de 4 346 tuyaux pour 35 casernes pour une somme de 1 013 034,77 \$.

Le présent dossier a pour objet d'exercer la deuxième année d'option de prolongation pour une période de douze (12) mois, selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 12-11986, pour un montant approximatif de 167 312,79 \$. Le SIM poursuivra son programme de remplacement de tuyaux pour le remplacement de 2 665 tuyaux dans 21 casernes.

La validité de la première option de prolongation se termine le 21 juin 2016. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 12-11986 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes, le respect des délais de livraison prévus à l'appel d'offres, ainsi que les différents éléments propres à la spécification du produit et son emballage.

La firme Les textiles Mercedes limitée a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial pour une période supplémentaire de douze (12) mois, soit jusqu'au 20 juin 2017. La copie de la lettre peut être consultée en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG15 0381 - 18 juin 2015**

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal.

**CG12 0187 - 21 juin 2012**

Conclure avec Les textiles Mercedes limitée, seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 3 ans, plus 2 années en option de prolongation de contrat, pour la fourniture de tuyaux d'incendie à l'usage exclusif du SIM - Appel d'offres public 12-11986 - (2 soum. - 1 conforme).

**CE12 0436 - 4 avril 2012**

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour établir une entente-cadre de 3 ans, plus 2 années d'option, pour l'achat de tuyaux d'incendie à l'usage exclusif du SIM.

**DG113838006 - 20 septembre 2011**

Accorder un contrat à la firme Les textiles Mercedes limitée, pour la fourniture de 300 boyaux d'attaque d'incendie, au prix total approximatif de 89 408.34 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 11-11770 - 3 soumissionnaires.

**CG06 0473 - 30 novembre 2006**

Conclure une entente d'achat de 5 ans avec la firme Emergency One, suite à la recommandation du comité d'évaluation, pour la fourniture sur demande de camions-échelles (30), camions autopompes (40) et des équipements et accessoires requis pour combat d'incendie (soumission publique 06-10167), (6 soumissionnaires), au montant approximatif de 53 360 869,04 \$. Accorder une première commande pour l'acquisition de 32 véhicules et des équipements et accessoires requis dont : six (6) camions-échelles et huit (8) camions autopompes en 2007 et dix (10) camions-échelles et huit (8) camions autopompes en 2008 au montant de 23 794 865,80 \$, taxes incluses.

**CE04 2251 - 24 novembre 2004**

Octroyer un contrat de cinq (5) ans à la compagnie Textiles Mercedes Limitée pour l'achat de boyaux d'incendie pour le SSIM pour une somme de 2 604 971,18\$ (taxes incluses). Appel d'offres: 04-8172.

**CE04 1704 - 1<sup>er</sup> septembre 2004**

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le programme de remplacement des boyaux d'incendie et des accessoires s'y rattachant. Ce programme s'étale sur une période de 5 ans et prévoit des dépenses approximatives de 600 000 \$ pour l'année 2004 et de 200 000 \$ par année pour les quatre années subséquentes.

**DESCRIPTION**

Cette entente-cadre porte sur la fourniture de tuyaux d'incendie pour le Service de sécurité incendie de Montréal. Ces tuyaux doivent répondre à la norme NFPA 1962 applicable pour les équipements de protection incendie.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente sera prolongée pour une période de douze (12) mois, selon la clause 3 des clauses particulières de l'appel d'offres 12-11986.

**JUSTIFICATION**

La présente entente d'acquisitions permettra le remplacement de tuyaux qui, selon le cas, ont atteint leur durée de vie utile, ont subi un bris lors d'intervention et qui ne réussissent pas les tests de performance annuels requis par la norme NFPA 1962. De plus, l'acquisition

de tuyaux permettra de poursuivre le plan de remplacement des tuyaux pour répondre aux besoins de l'organisation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier soit, 167 312,79 \$ est prévu au Service de sécurité incendie de Montréal. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en permettant le remplacement des tuyaux ayant atteint leur limite de durabilité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le SIM procède annuellement aux remplacements de tuyaux suite à des bris lors d'intervention ou suite aux résultats des tests de performance annuels requis par la norme NFPA 1962. De plus, l'âge des tuyaux est aussi pris en compte dans le plan de remplacement puisque qu'elle influence leur durabilité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongation de l'entente jusqu'au 20 juin 2017, suite à l'adoption de la résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Dana Roxana RACASAN OANCEA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Dana Roxana RACASAN OANCEA, 27 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain LECOURS  
Chef aux opérations

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie GIRARD  
Chef de division

Le : 2016-04-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint

**Approuvé le :** 2016-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint

**Approuvé le :** 2016-05-16



CE : 20.004

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1160149002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Solutions sports_loisirs_espace pour la vie et culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 276 212,47 \$, taxes incluses, pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (fournisseur exclusif)

Il est recommandé :

1. D'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, soit pour une somme maximale de 276 212,47 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-28 09:53

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160149002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Solutions sports_loisirs_espace pour la vie et culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 276 212,47 \$, taxes incluses, pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (fournisseur exclusif)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le système Ludik contient plusieurs composantes permettant la gestion des opérations de sports et de loisirs. Près de 700 employés de la Ville utilisent Ludik dans les 46 bibliothèques, les centres sportifs et de loisirs, ainsi que dans certains bureaux Accès Montréal. Un module permet la production de la carte de bibliothèque et de loisirs. Avec cette carte, un citoyen peut emprunter des documents à la bibliothèque, s'inscrire à une activité de loisirs et réserver un terrain de tennis. De plus, les arrondissements et la Division de la gestion des installations sportives utilisent Ludik pour la gestion de la programmation, les inscriptions aux activités, ainsi que la gestion des réservations des espaces sportifs, des loisirs et la gestion des prêts d'équipement.

Le système Ludik comprend également une composante utilisée par le citoyen, « Loisirs en ligne ». Cette composante permet la consultation du catalogue d'activités offertes, l'inscription en ligne à une activité, la consultation du répertoire des organismes et des installations, ainsi que la réservation de terrains de tennis.

Au cours de l'année 2015, le Service des communications, en collaboration avec le Service des TI et le Bureau de la Ville intelligente et numérique, a lancé une démarche permettant de définir la stratégie numérique de la Ville. Cette stratégie a permis de doter la Ville d'objectifs clairs pour orienter sa présence numérique, tant au niveau du site internet municipal, des médias sociaux, que des services en ligne personnalisés. Suite à cette démarche, qui a été complétée en janvier 2016, la Ville est désormais en mesure d'entamer la refonte du portail Internet, mais aussi de ses différents sites, afin de s'inspirer des meilleures pratiques de communications numériques.

Suite à ces démarches, une orientation pour l'intégration des loisirs à la stratégie de présence numérique sera établie au cours des prochains mois. Entre-temps, la Ville a décidé de renouveler le contrat d'entretien pour une durée de 12 mois.

Le présent dossier vise à autoriser le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Ludik à Acceo Solutions inc., qui est le fournisseur exclusif de ces services, pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017. Durant cette période, une orientation pour l'intégration des loisirs à la stratégie de présence numérique, sera établie.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 2168 /CM15 1473 - 2 décembre 2015 / 14 décembre 2015 - Approuver un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 131 716,41 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016.

CE14 1601 /CM14 1025 - 22 octobre 2014 / 28 octobre 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 263 432,81 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 et approuver le contrat de services à cet effet.

CE13 0183 / CM13 0129 - 20 février 2013 / 25 février 2013 - Autoriser une dépense de 28 787,46 \$, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik à La Société GRICS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 13 février 2012 et le contrat de services de maintenance entre la Ville et Acceo Solutions inc. pour la solution Ludik, pour une somme maximale de 720 263,20 \$, taxes incluses, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014 (de gré à gré).

CG12 0052 - 23 février 2012 - Autoriser une dépense de 399 374,14 \$ pour l'entretien du progiciel Ludik par La Société GRICS, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 31 décembre 2011 et approuver la quittance à cette fin.

CM09 1044 - 15 décembre 2009 - Autoriser l'achat des licences d'utilisation du progiciel Ludik à La Société GRICS afin de permettre à 8 arrondissements à se joindre au projet de « Loisirs en ligne » pour une somme maximale de 200 139 \$.

CM09 0853 - 22 septembre 2009 - Approuver l'entente entre la Ville et La Société GRICS pour des services techniques de développement de plusieurs fonctionnalités permettant d'utiliser le progiciel Ludik dans les bibliothèques et les centres de loisirs au montant de 664 375 \$.

CG07 0319 - 30 août 2007 - Approuver la convention de services professionnels entre la Ville et La Société GRICS afin de mettre en place la version courante du progiciel Ludik dans 11 arrondissements ainsi que pour le développement des fonctionnalités permettant l'inscription aux activités de loisirs, par Internet, pour un montant total approximatif de 1 076 000 \$.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à renouveler le contrat d'entretien de tous les modules de la solution Ludik utilisés par la Ville, tel que décrit dans l'annexe A contenue en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Ludik est utilisé par plus de 700 employés dans les bibliothèques et les services de loisirs. Acceo Solutions inc. détient, de façon exclusive, les droits de distribution, d'entretien, d'évolution et de services en relation avec le progiciel Ludik.

L'offre de services pour l'entretien de la solution Ludik, développée en français et utilisée dans les grandes villes du Québec, a été transmise par Acceo Solutions inc. qui est désormais le fournisseur exclusif de ces services depuis le 14 février 2012. La Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 276 212,47 \$, taxes incluses, sera assumée à même le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.  
 En référence au tableau comparatif des coûts d'entretien, le montant du coût d'entretien pour les six premiers mois de l'année 2016 représente une augmentation de 0% par rapport au montant de l'année 2015.

<b>Tableau comparatif des coûts d'entretien (même quantité)</b>			
Année	Coût avec taxes	Augmentation annuelle	Durée du contrat
2013	250 745,11 \$		1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013
2014	258 267,47 \$	3%	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014
2015	263 432,81 \$	2%	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015
2016 (durée de 6 mois)	131 716,41 \$	0%	1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016
1er juillet 2016 au 30 juin 2017	276 212,47 \$	3,2 % annuellement pour 2016 et 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat permet d'assurer le maintien du bon fonctionnement du système offrant la création et les mises à jour des dossiers des citoyens (changement d'adresse, de numéro de téléphone, etc.) et qui permet aux citoyens d'emprunter des livres dans les bibliothèques et de s'inscrire au comptoir ou par Internet à des activités de loisirs offertes par les arrondissements.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le comité exécutif : 8 juin 2016  
 Approbation par le conseil municipal : 20 juin 2016  
 Octroi du contrat au fournisseur Acceo : fin juin 2016

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Michèle LAFOND, Service de la diversité sociale et des sports  
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Michèle LAFOND, 26 mai 2016  
Johanne DEROME, 17 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain S HÉBERT  
Conseiller en systèmes de gestion

### **ENDOSSÉ PAR**

Martin LEFEBVRE  
Chef de division

Le : 2016-05-10

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard GRENIER  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-27

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1163438002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 685 010,59 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et le support de licences logiciel ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, comprenant une réserve pour la variation du taux de change, le cas échéant ;
2. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, fournisseur unique, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2018, pour l'acquisition et le support de licences logiciel ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 685 010,59 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 2016-05-06 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-29 10:41

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1163438002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau utilise plusieurs systèmes informatiques afin contrôler et gérer la production d'eau potable et le traitement des eaux usées. Parmi ces systèmes, on compte le progiciel Plant Information (PI) de l'éditeur Osisoft LLC, qui fournit une infrastructure intégrée d'historique et des données de procédé en temps réel pour plus de 60 000 capteurs dans l'ensemble du réseau montréalais.

Ces logiciels PI sont utilisés essentiellement pour assurer la maîtrise, la collecte et le maintien de l'historique des données provenant des usines de production de l'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs et Pierrefonds ainsi que de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte.

Le présent dossier vise à renouveler l'entente avec l'éditeur de PI, afin d'assurer la continuité opérationnelle des procédés reliés à la production de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées ainsi que de répondre aux besoins des projets en cours.

Le présent dossier vise à accorder un contrat consolidé de gré à gré à Osisoft LLC, pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0711 - 28 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft, LLC pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour du logiciel PI (Plant information) pour une période d'un an, au montant total de 60 747.97 \$ CDN. taxes incluses.

Fournisseur exclusif

CE15 1271 - 30 juin 2015 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à OSISOFT, LLC, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de



mise à jour du logiciel PI (Plant Information), utilisé pour faire un suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable, pour la somme maximale de 51 042,93 \$CAN, taxes incluses

Bon de commande 932818 – approuvé le 26 février 2014 autorisant l'octroi un d'contrat de gré à gré à OSIsoft LLC pour l'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015, au montant total de 53 436,82 \$ CAN.

Bon de commande DEP4980 – Accorder un contrat de gré à gré à OSIsoft LLC pour l'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015, au montant total de 37 026,28 \$ US.

Bon de commande DEU4673 – approuvé le 27 mars 2013 et autorisant l'octroi un contrat de gré à gré à OSIsoft LLC pour l'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2014, au montant total de 47 766,88 \$ CAN.

CG12 0385 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à OSIsoft LLC. pour l'acquisition d'une licence additionnelle du logiciel PI-HA (version Haute Disponibilité) et l'entretien annuel de cette licence, pour une somme maximale de 62 432,85 \$, taxes incluses, portant la valeur cumulée des contrats à 254 697,03 \$, taxes incluses (Fournisseur unique)

## **DESCRIPTION**

Le renouvellement du contrat de service du logiciel PI va permettre d'obtenir:

- les dernières mises à jour et améliorations apportées au logiciel;
- le remplacement des interfaces obsolètes;
- un support 24/7.

Le renouvellement va aussi permettre l'acquisition des licences supplémentaires nécessaires pour suivre la croissance de l'utilisation du logiciel PI suite à l'intégration des usines Pierrefonds, Dorval, Point-Claire et Lachine, ainsi que les projets majeurs du Service de l'eau pour la remise en service du réservoir Rosemont et la construction d'une unité de désinfection à l'ozone des eaux usées traitées.

Finalement, les services techniques spécialisés permettront au Service des TI d'obtenir un accompagnement lors de la préparation et de l'installation des nouvelles licences.

## **JUSTIFICATION**

Les données opérationnelles recueillies sont essentielles et permettent de :

- prendre des décisions éclairées en temps réel des points stratégiques le long des réseaux;
- faciliter les études d'optimisation et de planification;
- effectuer des simulations ainsi que des calculs sur les indicateurs de performance opérationnelle.

Ce contrat s'intègre aux objectifs du Service de l'eau visant notamment à assurer la continuité des opérations dans un contexte de mise à niveau des équipements et de poursuivre les efforts dans le cadre du programme d'excellence en production d'eau potable et en traitement des eaux usées du territoire au meilleur coût d'acquisition possible en conformité avec les normes et les règlements.

Ce contrat est conforme à l'article 573.3 (alinéa 6(B) de la LCV : " dont l'objectif découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, des brevets ou des licences exclusives ");

La compagnie OSIsoft LLC, localisée à San Leandro en Californie, est propriétaire du logiciel PI (Plant Information). Elle est la seule compagnie autorisée à faire les mises à jour et à modifier les codes sources du logiciel pour en améliorer la performance. Le logiciel PI est utilisé à tous les niveaux autant par les ingénieurs, les gestionnaires, les opérateurs et le personnel de l'entretien pour avoir une vue en temps réel sur le procédé, pour faire de l'optimisation en se servant des données historiques et pour retracer les événements opérationnels importants.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 685 010,58 \$ CAD taxes incluses, est calculée sur le prix des soumissions de 88 000,00 \$ CAD (avant taxes) pour les services techniques et 350 648,00 \$ US (avant taxes) pour la maintenance et l'acquisition de licences en y appliquant un taux de change moyen de 31.65% ainsi qu'une réserve pour la variation de ce taux. Cette dépense sera imputée comme suit :

	<b>2016 (taxes incl.)</b>	<b>2017 (taxes incl.)</b>	<b>Total (taxes incl.)</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>			
Frais de maintenance annuelle	94 020,11 \$	65 820,89 \$	159 841,00 \$
Réserve pour la variation possible du taux de change (10%)	9 402,01 \$	6 582,09 \$	15 984,10 \$
<b>Sous-Total Maintenance (BF)</b>	<b>103 422,12 \$</b>	<b>72 402,98 \$</b>	<b>175 825,10 \$</b>
Services techniques	22 995,00 \$	27 594,00 \$	50 589,00 \$
Acquisition de licences	93 997,41 \$	- \$	93 997,41 \$
Réserve pour la variation possible du taux de change (10%)	9 399,74 \$	- \$	9 399,74 \$
<b>Sous-Total Évolutions (PTI)</b>	<b>126 392,15 \$</b>	<b>27 594,00 \$</b>	<b>153 986,15 \$</b>
<b>Total DEEU</b>	<b>229 814,27 \$</b>	<b>99 996,98 \$</b>	<b>329 811,25 \$</b>
<b>Direction de l'eau potable</b>			
Frais de maintenance annuelle	93 613,70 \$	55 174,66 \$	148 788,36 \$
Réserve pour la variation possible du taux de change (10%)	9 361,37 \$	5 517,47 \$	14 878,84 \$
<b>Sous-Total Maintenance (BF)</b>	<b>102 975,07 \$</b>	<b>60 692,13 \$</b>	<b>163 667,20 \$</b>
Services techniques	22 995,00 \$	27 594,00 \$	50 589,00 \$
Acquisition de licences	128 130,12 \$	- \$	128 130,12 \$

Réserve pour la variation possible du taux de change (10%)	12 813,01 \$	- \$	12 813,01 \$
<b>Sous-Total Évolutions (PTI)</b>	<b>163 938,13 \$</b>	<b>27 594,00 \$</b>	<b>191 532,13 \$</b>
<b>Total DEP</b>	<b>266 913,20 \$</b>	<b>88 286,13 \$</b>	<b>355 199,33 \$</b>
<b>Grand total (DEEU+DEP)</b>	<b>496 727,47 \$</b>	<b>188 283,11 \$</b>	<b>685 010,58 \$</b>

#### Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU)

##### Maintenance logiciel (BF)

La dépense de maximale 175 825,10 \$, taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'épuration des eaux usées.

##### Évolutions (PTI)

La dépense de maximale 153 986,15 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2016-2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées.

La dépense de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant maximal de 329 811,25 \$, taxes incluses, sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

#### Direction de l'eau potable (DEP)

##### Maintenance logiciel (BF)

La dépense maximale de 163 667,20 \$, taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

##### Évolutions (PTI)

La dépense maximale de 191 532,13 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2016-2018 de la Direction de l'eau potable.

La dépense de la Direction de l'eau potable au montant maximal de 355 199,33 \$, taxes incluses, sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

#### Tableau comparatif des années antérieures (sur une base comparative de 12 mois):

Frais de maintenance			
Comparaison des années antérieures			
Période	Montants taxes incluses (USD)	Différence \$	Différence %
2010-2011	28 721,67 \$	- \$	- %
2011-2012	31 304,90 \$	2 583,23 \$	8,99 %
2012-2013	57 272,12 \$	25 967,22 \$	82,95 %
2013-2014	74 424,30 \$	17 152,18 \$	29,95 %

2014-2015	76 831,50 \$	2 407,20 \$	3,23 %
2015-2016	77 581,50 \$	750,00 \$	0,98 %
2016-2017	123 961,50 \$	46 380,00 \$	59,78 %
2017-2018	79 936,50 \$	44 025,00 \$	-35,52 %

L'augmentation globale de 82,95% pour 2012-2013 et de 29.95% pour 2013-2014 était attribuable à :

- L'installation de 15 000 points de Plant Information (PI) à la Direction de l'eau potable;
- L'ajout de 5 000 points de Plant informatique (PI) à la Direction des eaux usées.

En ce qui concerne 2016-2017, l'augmentation globale de l'entente est de 46 380,00 \$ et représente une hausse de 59,78 % par rapport à l'ancien contrat. Cette hausse est attribuable en partie à l'ajout de nouvelles licences OSI (croissance de 60 000 à 80 000 points) ainsi que la maintenance des acquisitions qui se fait en 2016 pour la durée du contrat, ce qui explique la baisse de (35,52%) en 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette entente d'entretien et de mise à jour continue du logiciel PI permettra au Service de l'eau d'obtenir le support requis lors de pannes et d'éviter la perte de données essentielles au bon fonctionnement des opérations des usines d'eau potable, de la Station d'épuration et des intercepteurs.

L'entente permettra aussi d'obtenir les mises à niveau logiciel requises.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 8 juin 2016  
 Approbation du dossier au CM – 20 juin 2016  
 Approbation du dossier au CG – 22 juin 2016  
 Octroi du contrat – 15 juillet 2016  
 Début des travaux – 1er août 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy ARNOULD  
C/D solutions gestion de l'eau

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-11

Marc CAMPEAU  
Directeur Solutions d'affaires-Gestion du territoire

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :** 514-280-6970  
**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1167297002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente cadre conclue avec la firme Albert Viau, division Emco Corporation pour la fourniture de pièces de rechange pour les bornes d'incendie (255 002.54 \$), - Appel d'offres public 14-13300

Il est recommandé :

1. de prolonger le contrat actuel pour une durée de douze (12) mois pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour des bornes d'incendie ;
2. d'accorder à **Albert Viau Div. de Emco Corp.**, adjudicataire du contrat, la prolongation aux prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **14-13300** ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-19 09:09

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167297002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente cadre conclue avec la firme Albert Viau, division Emco Corporation pour la fourniture de pièces de rechange pour les bornes d'incendie (255 002.54 \$), - Appel d'offres public 14-13300

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la prolongation d'une entente cadre collective pour permettre l'approvisionnement en pièces de rechange pour borne d'incendie tenues en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13300 et pour une valeur estimée de 255 002.54 \$.

En 2014, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres pour octroyer un contrat d'une période de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois.

La firme Albert Viau division Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, a accepté de prolonger le contrat, aux mêmes termes du précédent appel d'offres, pour une période de 12 mois.

À la suite de l'appel d'offres 14-13300, une entente a été conclue, soit la 989328. Sa validité initiale était du 16 juin 2014 au 15 juin 2016.

La copie de la lettre d'acceptation de la prolongation peut être consultée en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0612 -16 juin 2014 – Conclure avec Albert Viau Div. de Emco Corp. une entente-cadre collective, d'une période de 24 mois, pour la fourniture de pièces de borne d'incendie, à la suite de l'appel d'offres public # 14-13300 (2 soum.) (Montant estimé : (510 005,08 \$)

CE11 0065 - 19 janvier 2011 – Conclure avec Albert Viau Div. de Emco Corp. une entente-cadre collective, d'une période de 36 mois, pour la fourniture de pièces de borne d'incendie, à la suite de l'appel d'offres public # 10-11352 (2 soum.) (Montant estimé : 418 372,55 \$).

CE05 1538 - 10 août 2005 - Octroyer des contrats d'une période de 60 mois à Albert Viau

div. de Emco Corp et à Wolseley Canada inc. pour la fourniture de pièces de borne d'incendie respectivement au montant de 576 368,42 \$ et 117 113,28 \$ (3 soum.).

## **DESCRIPTION**

Prolongation du contrat pour la fourniture, sur demande, de pièces de rechange pour bornes d'incendie pour une période de douze (12) mois. Les magasins et dépôts de la Ville pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur en utilisant les prix unitaires soumis. Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien (travaux publics) qui effectuent les travaux de réparation et de maintenance des bornes d'incendie.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente 989328 sera prolongée pour une période de douze (12) mois aux mêmes termes et conditions de l'appel d'offres # 14-13300.

## **JUSTIFICATION**

Les pièces doivent être disponibles pour effectuer les travaux de réparation et de maintenance des bornes d'incendie sur le territoire de la Ville de Montréal. Du montant initial estimé de l'entente 989328 qui était de 510 005,08 \$, 85,35 % de ce montant est consommé en date d'aujourd'hui.

La prolongation de cette entente permet d'assurer la continuité et la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs. En plus de permettre à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres, dont une économie découlant directement de la variation entre la devise canadienne et la devise américaine. Bien que le manufacturier soit canadien, ces prix fluctuent en fonction de la vigueur du marché américain.

La prolongation de cette entente permettra au Service de l'approvisionnement de compléter la stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché. Cette stratégie comprend l'évaluation de regroupement éventuel avec des pièces similaires qui pourraient répondre à divers besoins. Le cas échéant, la prolongation permet une meilleure flexibilité pour les prochaines relances.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire, les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'un renouvellement rapide de cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité de profiter des prix actuels qui sont inférieurs au marché actuel. De plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la sécurité du réseau pourrait être compromise (ex.: pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation de l'entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat: 16 juin 2016  
Fin du contrat : 15 juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia BEDDER  
Agente d'approvisionnement II

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-18

Richard DAGENAIS  
c/s app.strat.en biens

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement  
**Tél :** 514 868 4433

**Approuvé le :** 2016-05-18



**Dossier # : 1167297001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines de la Ville de Montréal. Dépense totale de 855 712,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15071 - Un seul soumissionnaire

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de briquettes de chlore utilisées dans les chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal;
2. d'accorder à Aquatechno spécialistes aquatiques inc., fournisseur unique et soumissionnaire unique pour ce produit, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres 16-15071;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 08:31

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167297001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines de la Ville de Montréal. Dépense totale de 855 712,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15071 - Un seul soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour une durée de 36 mois, pour la fourniture de briquettes de chlore pour les Chlorinateurs des piscines de la Ville de Montréal de marque Pulsar. La firme **Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc.** est réputée être un fournisseur exclusif de ces produits dans la province de Québec. Des recherches et des communications ont été faites pour sonder le marché et confirmer l'unicité du fournisseur. De plus, selon la garantie du manufacturier, l'usage de n'importe quel produit autre que Pulsar annule la garantie des chlorinateurs. Nos recherches ne nous ont pas permis de trouver un produit équivalent et compatible avec les Chlorinateurs Pulsar qui équipent certaines piscines de la Ville de Montréal. Seule la firme **Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc.** distribue ce produit qui est en tout point conforme aux spécifications techniques exigées pour les Chlorinateurs Pulsar.

Pour confirmer les résultats de l'analyse de marché, un appel d'offres public # 16-15071 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de (17) jours calendrier, soit du 11 avril 2016 au 27 avril 2016. Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours calendrier, soit jusqu'au 24 octobre 2016.

Dans le cadre de cet appel d'offres, aucun addenda n'a été émis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0648 - 25 mai 2015 - Octroi de l'entente pour une période de 12 mois à Aquatechno spécialistes aquatiques Inc. au montant de 221 516,58 \$, à la suite du contrat gré à gré # 15-13561.

CM11 0881 - 22 novembre 2011 - Octroi de l'entente précédente pour une période de 36 mois à Aquatechno spécialistes aquatiques Inc., au montant de 672 603,75 \$, à la suite du contrat gré à gré # 11-11787.

CM09 0816 - 22 septembre 2009 - Octroi de l'entente précédente pour une période de 24

mois à Aquatechno spécialistes aquatiques inc., au montant de 186 243,75 \$, à la suite de l'appel d'offres public # 09-11051.

## DESCRIPTION

Conclure un contrat pour la fourniture et la livraison sur demande de briquettes de chlore pour chlorinateurs de piscines de marque Pulsar. Le présent contrat pourra être prolongé d'une durée de douze (12) mois pour un maximum de 2 prolongations à la suite d'un avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la fin présumée du contrat à la suite d'une entente intervenue entre les deux parties.

Les briquettes de chlore demandées dans le cadre de cet appel d'offres sont nécessaires pour les chlorinateurs de piscines de marque Pulsar dont sont munies plusieurs piscines municipales. Le regroupement des besoins de la Ville en une seule entente-cadre permet d'assurer à l'ensemble des utilisateurs le prix le plus bas possible. En effet, avant la conclusion de la première entente-cadre pour ce produit en 2009, on notait que certains arrondissements payaient jusqu'à 13 % plus cher en raison de leur faible consommation individuelle.

## JUSTIFICATION

### Preneur du cahier des charges : (01)

- Aquatechno spécialistes aquatiques Inc.

### Soumissionnaire : (01)

- Aquatechno spécialistes aquatiques Inc.

### Analyse des soumissions :

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats). Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Comme stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

À la suite de l'analyse de la soumission **Aquatechno spécialistes aquatiques Inc .** est déclaré conforme.

Firme soumissionnaires	Mantant Total taxes incluses	
<b>Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc.</b>	855 712,94 \$	
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>	853 432,56 \$	
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)</b>	2 280,38 \$	
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</b>	0,27%	

**Montant estimé du contrat pour 36 mois :**

\*(avant l'indexation annuelle et sans les contingences) :

**744 260,00 \$ + TPS (5 %) 37 213,00 \$ + TVQ (9,975 %) 74 239,94 \$ = 855 712,94 \$**

**Adjudicataire recommandé :**

Conclure avec la firme **Aquatechno spécialistes aquatiques Inc.** une entente-cadre collective d'une période de 36 mois avec une possibilité de 2 prolongations de 12 mois chacune, conformément aux documents d'appel d'offres public # 16-15071.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA et est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les arrondissements et les services corporatifs de la Ville pourront bénéficier de cette entente-cadre.

Les quantités exprimées dans ce contrat ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des historiques de consommation et sur les besoins estimés pour les 36 prochains mois et sont utilisées afin d'indiquer au fournisseur l'ordre de grandeur des besoins de la Ville sans l'engager à les respecter.

Conformément à l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation préalable de la dépense s'élevant à 853 432,56 \$, toutes taxes comprises, pour les 36 mois du contrat.

Cette estimation est basée sur l'historique des consommations et sur le prix unitaire en vigueur dans le contrat de 2015. Ce dernier prix a été ajusté pour tenir compte de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 1,37 % obtenu sur le site de Statistique Canada pour ce type de produits.

Le prix unitaire soumis au bordereau de soumission par Aquatechno spécialistes aquatiques inc. est de 175,00 \$ l'unité (l'unité étant un emballage de 25 kg).

En référence à l'article **573.3.3.** de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule qu'on peut négocier avec un soumissionnaire unique pour conclure un contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, nous avons entrepris des négociations qui ont abouti à une réduction de l'offre de départ de 5,00 \$ avant taxes, soit une économie de 21 890,00 \$ sur l'ensemble des 3 années. Le prix unitaire du contrat sera donc 170,00 \$ l'unité.

Nonobstant la négociation mentionnée plus haut, il n'en reste pas moins que nous remarquons une variation à la hausse de 3,033 % du prix unitaires soit 170,00 \$ versus 165,00 \$, par contre il est égal à la moyenne des prix annuels projetés indexés utilisés pour faire l'estimé. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que le produit est importé des États-Unis et que le fournisseur subit les effets de la fluctuation du dollar canadien qui parfois a atteint une hausse de 25 %.

Le prix soumis (170,00 \$) demeurera ferme pour toute la période du contrat, soit pendant les 36 prochains mois.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre ne permettrait pas de profiter d'une économie sur les quantités et alourdirait le processus d'approvisionnement. De plus, ceci nous garantirait la disponibilité du produit surtout que selon la garantie du manufacturier, l'usage de n'importe quel produit autre que Pulsar annule la garantie des chlorinateurs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de cette entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de la résolution du CM, une entente avec le soumissionnaire retenu sera émise pour les 36 prochains mois.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia BEDDER  
Agente d'approvisionnement II

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard DAGENAIS  
c/s app.strat.en biens

Le : 2016-05-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL

Directeur de l'approvisionnement

**Tél :** 514 868 4433

**Approuvé le :** 2016-05-26





**Dossier # : 1165271001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Graymont (Qc) inc, une entente d'achat contractuelle d'une durée de quarante (40) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval - Appel d'offres public 16-15324 - (1 soumissionnaire) - Montant estimé : 1 095 136,88 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente d'achat contractuelle d'une durée de quarante (40) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Graymont (Qc) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15324 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-24 16:14

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165271001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Graymont (Qc) inc, une entente d'achat contractuelle d'une durée de quarante (40) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval - Appel d'offres public 16-15324 - (1 soumissionnaire) - Montant estimé : 1 095 136,88 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval sont dotées de système de correction du pH de l'eau distribuée . Tout au long du processus de potabilisation, les changements des propriétés de l'eau rendent celle-ci plus corrosive. Il s'ensuit une baisse marquée du pH et de certaines composantes favorisant la corrosion des composés métalliques des tuyaux de distribution. Sans ajout d'un correcteur de pH, les métaux se dissolvent dans l'eau donnant à celle-ci une coloration jaunâtre. De plus, ceci augmente l'effet de corrosion qui est à la source des perforations de conduites causant des fuites d'eau potable.

Aux usines Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval, la correction du pH se fait à l'aide de chaux hydratée. L'usage de ce produit chimique est sécuritaire et offre un rendement adéquat. La correction du pH assure également le respect des seuils réglementaires édictés par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant le pH de l'eau distribuée.

Mentionnons qu'un bon contrôle de la corrosion permet des économies liées à l'entretien et à la réfection du réseau de distribution. De plus, la réduction des pertes d'eau associées aux fuites permet une gestion financière rigoureuse de nos installations en réduisant les quantités de produits chimiques et la consommation d'électricité liée à la potabilisation et à la distribution de l'eau aux usagers.

L'actuelle entente-cadre pour l'approvisionnement en chaux hydratée vient à échéance le 4 juin 2016. Un appel d'offres a été lancé le 2 mai 2016 dans le quotidien Le Devoir et sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu de 18 mai 2016. La durée de publication a été de quinze (15) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les Cités et Villes. La soumission est valide pendant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 15 septembre 2016.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0171- 30 mai 2013 - Conclure avec la firme Graymont (Qc) inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de chaux hydratée (en vrac) utilisée pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire, suite à l'appel d'offres public # 13-12743 (1 soum.) (Montant estimé: 1 042 804,85 \$).  
 CG10 0327 - 23 septembre 2010 - Conclure avec la firme Graymont (Qc) inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de chaux hydratée (en vrac) utilisée pour les usines de filtration et de production d'eau potable, suite à l'appel d'offres public # 10-11285 (1 soum.) (Montant estimé: 889 590,45 \$).

CG10 0229 - 17 juin 2010 - Conclure 8 ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production - Appel d'offres public 10-11186 (8 soum.) (Montant estimé à 4 721 216,83 \$).

## DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure une entente d'achat contractuelle avec la firme Graymont (Qc) inc. pour une durée de quarante (40) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac, selon les besoins des usines d'eau potable. Les quantités estimées pour cet appel d'offres sont basées sur l'historique de consommation des usines Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval.

Afin de faire correspondre la fin de cette entente-cadre avec celles liées aux autres produits chimiques, la durée de ce contrat est exceptionnellement de quarante (40) mois au lieu de 36 mois.

Aucun montant pour les contingences et les incidences n'est requis dans le cadre de cette entente d'achat. La formule de prix applicable est calculée selon la formule du prix unitaire spécifié dans le bordereau de soumission.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 16-15324, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et une (1) soumission a été déposée. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement sont indiqués dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Après analyse des soumissions, il s'avère que la firme Graymont (Qc) inc. est conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Graymont (Qc) inc.	1 095 136,88 \$	0 \$	1 095 136,88 \$
Dernière estimation réalisée	1 158 660,56 \$	0 \$	1 158 660,56 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			N/A

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 63 523,68 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 5,48 %

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart de - 5.48 % (- 63 523,68 \$) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne.

Ce fournisseur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La compagnie Graymont (Qc) inc. ne détient pas une telle attestation obtenue dans le cadre d'un autre contrat.

Il est à noter que Graymont (Qc) inc. est le seul fabricant de chaux hydratée au Québec. Les autres fournisseurs sont à plus de 800 Km de la Ville de Montréal, ce qui rend difficile pour eux de soumettre un prix compétitif comparativement à Graymont. Ce qui explique qu'il y ait un seul soumissionnaire d'un appel d'offres à l'autre.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue aux budgets de fonctionnement 2016 de la Direction de l'eau potable et sera priorisé au budget 2017.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 095 136,88 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 000 005,93 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

Chaux hydratée	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Pointe-Claire	58 099,56 \$	116 199,13 \$	116 199,13 \$	96 832,61 \$	387 330,42 \$
Pierrefonds	71 853,55 \$	143 707,09 \$	143 707,09 \$	119 755,91 \$	479 023,64 \$
Dorval	12 921,89 \$	25 843,78 \$	25 843,78 \$	21 536,49 \$	86 145,94 \$
<b>Total</b>	<b>142 875,00 \$</b>	<b>285 750,00 \$</b>	<b>285 750,00 \$</b>	<b>238 125,00 \$</b>	<b>952 500,00 \$</b>
<b>taxes comprises</b>	<b>164 270,53 \$</b>	<b>328 541,06 \$</b>	<b>328 541,06 \$</b>	<b>273 784,22 \$</b>	<b>1 095 136,88 \$</b>
<b>taxes nettes</b>	<b>150 000,89 \$</b>	<b>300 001,78 \$</b>	<b>300 001,78 \$</b>	<b>250 001,48 \$</b>	<b>1 000 005,93 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce produit chimique est essentiel aux opérations des usines de production d'eau potable. Ce contrat permettra d'assurer la constance et la facilité d'acquisition du produit.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Juin 2016  
Livraison des produits : Juillet 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

André CAZA  
Resp. des operations (service de l'eau)

#### **ENDOSSÉ PAR**

André MARSAN  
Chef de l'exploitation des usines

Le : 2016-05-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2016-05-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-24

CE : 20.010  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166261001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Simo Management inc., pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14818 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Simo Management inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14818;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 11:33

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166261001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Simo Management inc., pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14818 – 1 soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers de son histoire, soit la remise à niveau de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020, l'un des projets majeurs identifiés est la mesure de la distribution de l'eau et la régulation de la pression sur le réseau d'eau potable. Cette deuxième fonction, soit la stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de diminuer les bris de conduites et des entrées de services, de réduire le volume de fuites, et d'augmenter la durée de vie utile des conduites, ce qui amène des économies substantielles. Elle a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe. D'ici 2024, le Service de l'eau aura en fonction plus de 330 sites de mesure, incluant près de 130 sites de régulation pour une quarantaine de secteurs de régulation de la pression (SRP).

La pérennité des chambres et de leurs équipements (instruments de mesure, équipements de régulation, équipements électriques) ainsi que des panneaux de commandes et télécommunication situés à l'extérieur demande un entretien périodique. Ce dernier se doit d'être effectué par du personnel qualifié.

Le présent dossier concerne un contrat de biens et services généraux pour l'entretien des chambres de régulation et de mesure, ainsi que le dépannage des équipements et le suivi de l'état fonctionnel du système, le tout pour une durée de trois ans.

L'appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir le 6 avril 2016. Il s'agit d'un appel d'offre à deux enveloppes

soit avec comité de sélection. La réception des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 18 mai 2016, soit 6 semaines après le lancement. La date initiale était le 6 mai mais suite à une demande de la part d'un soumissionnaire de prolonger la période de soumission de 3 semaines, deux semaines supplémentaires ont été accordées.

Une visite des lieux a été demandée par un soumissionnaire et a eu lieu le 25 avril 2016 en présence de l'agent d'approvisionnement responsable du dossier à cette date. Il n'y a pas eu de questions nécessitant un addenda à la suite de cette visite. Deux addenda ont toutefois été émis pendant l'appel d'offres. Le premier a été émis le 28 avril 2016 afin d'annoncer la prolongation de deux semaines de la période de soumission, d'apporter des précisions (essentiellement au devis technique) et de transmettre les plans de localisation disponibles à cette date pour l'évaluation du besoin de signalisation lors des interventions. Le deuxième addenda a été émis le 4 mai pour une précision supplémentaire au devis technique.

La validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 14 novembre 2016.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0240 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 - 7 soumissionnaires.

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CE14 1111 - 30 juillet 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Centris Technologies inc. pour la programmation des chambres de régulation et de mesure sur l'aqueduc pour une somme maximale de 68 387,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13359 - 3 soumissionnaires (1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour l'entretien et la mise en service des chambres de régulation et de mesure des secteurs de régulation de la pression construits entre 2014 et 2018, soit pour 71 sites de régulation (dont 15 sites d'urgence) et 79 sites de mesure de débit et de pression.

Le projet SOR (Suivi et Optimisation du Réseau) de la Division Optimisation du réseau de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau est en cours de réalisation et d'implantation. Dans ce projet sont construits des sites de mesure de débit, de pression et de régulation de la pression sur son réseau de distribution d'eau potable. Ces sites sont équipés d'instruments et d'équipements dédiés à l'optimisation de la gestion du réseau de distribution d'eau potable de l'agglomération de Montréal. Le système de supervision central permet, selon les sites, d'assurer la mesure, la visualisation, l'archivage, la commande et la transmission des valeurs de débit et de pression. Il permet aussi de surveiller les équipements de mécanique de procédé, l'environnement des chambres ainsi que de commander à distance les consignes des équipements de régulation.

La Division Optimisation du réseau prend en charge l'exploitation de ces sites, mais doit confier la portion entretien et dépannage à un fournisseur de services externes. Les interventions visées par le présent devis technique sont :

- l'entretien préventif;
- la supervision de l'état fonctionnel;
- l'inspection des vannes limitrophes;
- le dépannage des instruments, des accessoires d'automatisation, des équipements et de l'appareillage électrique ainsi que de la mécanique de procédé des chambres de mesure et de régulation ;
- l'assistance aux mises en service des instruments, des accessoires d'automatisation, des équipements et de l'appareillage électrique ainsi que de la mécanique de procédé de nouvelles chambres de mesure et de régulation ;
- l'assistance à l'optimisation des programmes des systèmes de commande et de télémesure des chambres de mesure et de régulation existantes ;
- la modification des installations des chambres de mesure et de régulation incluant les instruments, les accessoires d'automatisation, les équipements et l'appareillage électrique ainsi que la mécanique de procédé ;
- d'autres services connexes, notamment l'entreposage des pièces de rechange et l'organisation de la circulation routière durant les interventions.

L'entretien préventif d'une chambre devra être effectué deux fois par an. Il comprendra l'inspection de l'état général mais également divers étalonnages ou tests de fonctionnement des équipements (régulateur, transmetteur de position, transmetteur de pression, débitmètre et robinet papillon).

La supervision de l'état fonctionnel aura pour but d'informer la Ville de toute anomalie dans le système.

L'inspection des vannes limitrophes (vannes qui permettent qu'un secteur de régulation soit isolé) sera effectuée une fois pendant le contrat pour les six premiers secteurs construits. Le dépannage concernera tous les éléments installés dans les chambres et les panneaux électriques et de télémesure.

L'assistance aux mises en service consistera en la vérification de la conformité et du fonctionnement de tous les éléments liés au contrat (mécanique, instrumentation et contrôle, électricité) avant de donner la réception provisoire à l'entrepreneur général en construction.

Il n'y a pas de contingences inscrites au bordereau. Toutefois, une enveloppe budgétaire

pour l'achat d'équipements directement par l'adjudicataire au montant de 60 000 \$ avant taxes est prévue au présent contrat.

## JUSTIFICATION

Il y a eu quatre (4) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, un (1) soumissionnaire a déposé une soumission, ce qui représente 25 % des preneurs de documents. Les trois (3) qui n'ont pas déposé d'offre ont mentionné ne pas offrir ce type de services.

La soumission a été jugée conforme, l'analyse peut être consultée dans l'intervention du service de l'approvisionnement.

Le tableau suivant présente le prix proposé par le soumissionnaire.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses) (0%)	Total (Taxes incluses)
Simo Management inc.	918 230,59 \$	0,00 \$	918 230,59 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 125 715,63 \$	0,00 \$	1 125 715,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 207 485,04 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 18,4 %

L'analyse de la soumission a permis de constater qu'elle était conforme. Elle présente un écart favorable de 18,4% par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. Cet écart est essentiellement dû à des taux horaires estimés plus élevés que ceux soumis.

La validation requise à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) a été faite.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public non assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1). Toutefois, l'adjudicataire recommandé, Simo Management inc., détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût relatif au contrat à octroyer est de 918 230,59 \$ taxes incluses.

La ventilation des dépenses selon les années est estimée comme suit:

Année	Montant estimé (Taxes incluses)
2016	137 734,59 \$
2017	275 469,18 \$
2018	367 292,23 \$
2019	137 734,59 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipale dans certaines agglomérations». Signalons qu'il s'agit d'un budget de fonctionnement.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 14 novembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, l'unique soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

Le report ou le rejet de l'octroi du contrat, générera un déficit d'entretien, risquant ainsi d'accélérer la dégradation des installations et d'accroître le risque de défaillances. De plus les vérifications réglementaires des débitmètres servant à la facturation (exemple Ville de Côte-Saint-Luc) exigées par le MAMOT ne pourront être réalisées. Des installations en mauvais état retarderont voire compromettent les bénéfices résultant de la réduction du gaspillage de l'eau potable et la réduction des bris sur les réseaux secondaires et entrées de service.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

L'Adjudicataire transmettra à la Ville la planification de ses interventions et la tiendra informée de toute intervention d'urgence afin de pouvoir en aviser arrondissements et villes liées concernées.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : juin 2016

Période de transition initiale : 2 mois après la date d'octroi (fin août 2016)

Début des interventions : 1 mois après la date d'octroi (fin juillet 2016)

Période de transition finale : 2 semaines avant fin du contrat

Fin des travaux : fin juin 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monique CAJA  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-26

Jean L LAMARRE  
Chef de division - optimisation du réseau

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2016-05-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-30

CE : 20.012  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1164119002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Pasard Inc. une entente contractuelle pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) périodes de prolongation chacune, pour la fourniture et la livraison sur demande de cannettes de peinture en aérosol à la suite de l'appel d'offres public 16-14985.(6 soum.) (Montant estimé: 113 716,37 \$)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de cannettes de peinture en aérosol pour les magasins et les services centraux de la Ville de Montréal ;
2. d'accorder à Pasard Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14985 ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des magasins et des services centraux, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 10:19

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164119002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Pasard Inc. une entente contractuelle pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) périodes de prolongation chacune, pour la fourniture et la livraison sur demande de cannettes de peinture en aérosol à la suite de l'appel d'offres public 16-14985.(6 soum.) (Montant estimé: 113 716,37 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente d'achat contractuelle pour une période de 24 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de cannettes de peinture en aérosol pour les magasins.

Le Service de l'approvisionnement par le biais des magasins municipaux offre ce service depuis 2010.

Le dernier appel d'offres date du 20 février 2015 et le contrat avait été octroyé au Groupe J.S.V. Inc. pour la somme de 55 260,47 \$, ce montant avait été majoré de 50 000,00 \$ car l'entente avait été consommée dans son intégralité avant la fin de la période prévue de 12 mois.

L'entente d'achat contractuelle faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins pour les arrondissements de la Ville de Montréal et des services centraux.

La publication a lieu dans le journal Le Devoir, sur le site SÉAO et le site internet de la Ville de Montréal. L'appel d'offres a été sur le marché durant 43 jours; soit du 6 janvier 2016 au 27 janvier 2016 avec une période de report de date jusqu'au 17 février 2016. Nous avons dû faire un report de date, car les distributeurs étaient dans l'impossibilité d'obtenir la nouvelle liste de prix et de fournir les prix pour les 24 prochains mois de la durée du contrat. La période de validité des soumissions était de 120 jours.

Un seul addenda a été publié afin d'aviser le marché du report de date pour l'ouverture des soumissions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DG154119001 - 20 février 2015 - Octroi de l'entente précédente à Le Groupe J.S.V. Inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande de cannettes de peinture en aérosol pour les magasins, à la suite de l'appel d'offres sur invitation # 14-14019 (55 260,47 \$)

CE13 0737 - 29 mai 2013 - Octroi de l'entente précédente à Le Groupe J.S.V. Inc.(Caverhill Learmont 2000), pour la fourniture sur demande de cannettes de peinture en aérosol pour les magasins, à la suite de l'appel d'offres sur invitation # 12-12495 (54 732,59 \$)

## DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente d'achat contractuelle pour la fourniture sur demande de cannettes de peinture en aérosol. Ces cannettes seront utilisées pour divers travaux d'entretien, de fabrication et de marquage et seront disponibles pour toutes les unités d'affaires de la Ville. Dans le cadre de cet appel d'offres, aucun cautionnement de soumission et d'exécution n'était exigé.

## JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture sur demande de cannettes de peinture en aérosol. Plusieurs firmes qui évoluent dans le domaine de la quincaillerie sont des distributeurs pour ce type de produit. Il y a beaucoup de petites entreprises et quelques joueurs majeurs dans la région de Montréal.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les vingt-quatre (24) prochains mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelques quantités que ce soit.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la fin présumée de fin de contrat et suite à une entente intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois, pour un maximum de deux prolongations.

La conclusion de la présente entente permet aux divers magasins de la Ville et aux services centraux de se procurer de la peinture en aérosol à un prix très compétitif.

Cette firme ne figure pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA ni sur celle des personnes devant être déclarées non conformes(LPNC).

Onze (11) firmes se sont procuré le cahier des charges et de ce nombre six (6) ont déposé une offre. La firme Ackland-Grainger est déclarée non conforme parce qu'elle n'a pas soumis un prix pour tous les articles demandés. Deux firmes ont retourné leurs avis de désistement pour produit non offert, la Coop UQAM avait acheté le cahier à titre d'information seulement. Aucun des deux autres avis de désistement n'a été reçu pour cet appel d'offres malgré la relance effectuée.

Soumissions conformes	Total
Pasard Inc.	113 716,37 \$
Le Groupe J.S.V Inc.	129 288,51 \$
Centre du travailleur FH. Inc.	138 239,64 \$
TENAQUIP	141 592,82 \$
Entrepôt de Montréal 1470 Inc.	151 561,24 \$
Dernière estimation réalisée (\$) :	95 866,22 \$

Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	134 879,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)	18,61%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	37 844,87 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	33,28%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	17 850,15 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	18,62%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	15 572,14 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	13,69%

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente d'achat contractuelle sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Toutes les unités d'affaires de la Ville pourront bénéficier de cette entente d'achat contractuelle.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 95 866,22 \$, toutes taxes comprises, pour les 24 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation et les prix de l'appel d'offres précédent majorés de 2 %.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur l'historique de consommation et sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion d'une entente contractuelle seulement.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente, nous remarquons une variation à la hausse des prix de 18,62 % par rapport à l'estimé. Cette augmentation est due à la faiblesse de la devise canadienne face à la devise américaine; car le manufacturier est aux Etats-Unis.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'entente contractuelle alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce avec différents fournisseurs en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de cette entente contractuelle et des modalités d'achat convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission d'une entente contractuelle pour une période de 24 mois auprès de l'adjudicataire à la suite de l'adoption de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eddy DUTELLY  
Agent d'approvisionnement niveau II

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude HOULE  
Chef de section

Le : 2016-05-27

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement

**Tél :** 514 868 4433  
**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1167297003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (1 446 122,92 \$), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (2 575 136,50 \$ taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (359 272,32 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout- Appel d'offres public 16-14938 (4 soum.) - (Montant estimé de l'entente : 4 380 531,74 \$ taxes incluses)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de **pièces pour aqueduc et égout** ;
2. d'accorder aux firmes **Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts et Aqueducs Inc. et Wolseley Canada inc.** plus bas soumissionnaire conforme chacun dans un groupe d'articles déterminé, un contrat à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public **16-14938** et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 10:28

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167297003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (1 446 122,92 \$), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (2 575 136,50 \$ taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (359 272,32 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout- Appel d'offres public 16-14938 (4 soum.) - (Montant estimé de l'entente : 4 380 531,74 \$ taxes incluses)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion de trois (3) ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois, afin d'assurer l'approvisionnement en pièces pour aqueduc et égout.

Ces marchandises sont tenues en inventaire au Centre de distribution de Montréal et sont accessibles, sur demande, pour l'ensemble des arrondissements et services corporatifs de la Ville de Montréal.

Le Service de l'approvisionnement gère les ententes-cadres relatives à la fourniture de ces produits et assure la coordination des appels d'offres et la gestion contractuelle.

Avant 2016, le Service de l'approvisionnement a conclu plusieurs ententes-cadres pour l'acquisition de différentes pièces pour permettre l'entretien et la gestion du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal. Celles-ci incluaient des pièces de rechange pour aqueduc et égout, des robinets vannes, des tuyaux en fonte ductile, des accessoires en cuivre et en laiton pour la distribution d'eau potable, etc.

En 2016, il a été décidé de faire un appel d'offres en mettant l'accent sur le regroupement de la majorité des produits requis pour le réseau secondaire, en plus d'y inclure le renouvellement de trois ententes qui arrivaient à échéance. Cet appel d'offres a permis aussi de mettre sous entente plus de 250 nouveaux produits, achetés antérieurement à la pièce.

L'appel d'offres public 16-14938 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal le Devoir. La publication s'est

faite sur une période de (29) jours calendriers, soit du 9 mars 2016 au 6 avril 2016. Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours calendrier, soit jusqu'au 3 octobre 2016.

L'octroi est effectué par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des groupes en fonction des prix unitaires soumis.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois addenda ont été émis :

- 16 mars 2016: Pour modifications aux clauses du cahier des charges;
- 22 mars 2016: Pour report de date et réponses aux questions de fournisseurs;
- 31 mars 2016: Pour réponses aux questions de fournisseurs.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0392: 25 octobre 2012, octroyer des contrats pour une période de vingt-quatre (24) mois avec Albert Viau division Emco Corporation et St-Germain Égouts & Aqueducs inc. pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et tuyaux en fonte ductile à la suite de l'appel d'offres # 12-12318, 1 935 671,96 \$ (6 soums.).

CG11 0044: 17 février 2011, octroyer des contrats pour une période de soixante (60) mois à St-Germain Égouts & Aqueduc inc. et Wolseley Canada inc. pour la fourniture de pièces pour aqueduc et égout ainsi que des accessoires en cuivre et en laiton pour la distribution d'eau potable à la suite de l'appel d'offres # 10-11256, 3 254 614,70 \$ (4 soums.).

CG07 0005: 25 janvier 2007, octroyer des contrats pour une période de trente-six (36) mois à Albert Viau division Emco Corporation, Wolseley Canada inc. et à Réal Huot inc. pour la fourniture de pièces d'aqueduc et égout à la suite de l'appel d'offres # 10 11256, 3 670 873,55 \$ (3 soums.).

## **DESCRIPTION**

Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien qui effectuent les travaux de réparation et assurent la maintenance du réseau d'aqueducs et d'égouts de la Ville. L'appel d'offres a été réalisé en collaboration avec la division logistique du Service de l'approvisionnement ainsi que les contremaîtres de l'équipe du projet Maxim'eau (Service de l'eau). Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs du Service de l'eau - Direction de l'eau potable et des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville. Ces dernières sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles seront déterminées en fonction, notamment, de la dégradation du réseau d'aqueduc et d'égout et de la quantité de pièces à remplacer.

Une garantie d'exécution équivalente à 10 % du montant de la valeur annuelle moyenne du contrat est exigée. Avant la fin de l'échéance de la garantie d'exécution, il est de la responsabilité de l'adjudicataire d'en faire le renouvellement annuellement.

## **JUSTIFICATION**

### **Service de l'approvisionnement**

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres public :** 16-14938

**Titre :** Pièces pour aqueduc et égout

**Date de lancement :** 9 mars 2016



**Date d'ouverture :** 6 avril 2016

**Preneurs du cahier des charges : (6)**

Albert Viau division Emco Corporation  
Mueller Canada  
Réal Huot inc.  
RepcO inc.  
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.  
Wolseley Canada inc.

**Soumissionnaires : (4)**

Albert Viau division Emco Corporation  
Réal Huot inc.  
St- Germain Égouts et Aqueducs inc.  
Wolseley Canada inc.

**Analyse des soumissions :**

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats). Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi du contrat est effectué par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des groupes.

Le résultat de l'analyse désigne :

- **Albert Viau division Emco Corporation** plus bas soumissionnaire pour les groupes (1, 3 et 10);
- **St-Germain Égouts & Aqueducs inc.** plus bas soumissionnaire pour les groupes (2, 4, 5, 7, 9, 12 et 13);
- **Wolseley Canada inc.** plus bas soumissionnaire pour les groupes (6, 8 et 11).

Étant donné qu'ils sont conformes aux exigences du document d'appel d'offres, nous les recommandons comme adjudicataires.

Le fournisseur Réal Huot est déclaré non conforme dans plusieurs groupes pour non-respect du bordereau à utiliser pour soumissionner. En effet, ce fournisseur a présenté sa soumission sur la première version du bordereau publié en date du 9 mars 2016 et non sur la version publiée lors de l'addenda du 22 mars 2016.

**Montant estimé des contrats pour trente-six (36) mois :**

\*(avant l'indexation annuelle et sans les contingences) :

**Contrat 1 : octroyé à Albert Viau division Emco Corporation**

Num de Groupe	Montant soumissionné
Groupe 1	219 078,82 \$
Groupe 3	569 103,68 \$
Groupe 10	469 589,12 \$
Sous-Total	1 257 771,62 \$
TPS 5%	62 888,58 \$
TVQ 9.975%	125 462,72 \$
Grand Total	1 446 122,92 \$

**Contrat 2 : octroyé à St-Germain Égouts & Aqueducs inc.**

Num de Groupe	Montant soumissionné
Groupe 2	56 005,22 \$
Groupe 4	108 075,00 \$
Groupe 5	1 167 134,82 \$
Groupe 7	274 611,25 \$
Groupe 9	531 441,50 \$
Groupe 12	38 111,37 \$
Groupe 13	64 356,87 \$
Sous-Total	2 239 736,03 \$
TPS 5%	111 986,80 \$
TVQ 9.975%	223 413,67 \$
Grand Total	2 575 136,50 \$

**Contrat 3 : octroyé à Wolseley Canada inc.**

Num de Groupe	Montant soumissionné
Groupe 6	244 623,57 \$
Groupe 8	30 244,24 \$
Groupe 11	37 610,83 \$
Sous-Total	312 478,64 \$
TPS 5%	15 623,93 \$
TVQ 9.975%	31 169,74 \$
Grand Total	359 272,32 \$

**Montant total estimé des trois contrats pour les trente-six (36) mois :**

**\*(avant l'indexation annuelle et sans les contingences) :**

**1 446 122,91 \$ + 2 575 136,50 \$ + 359 272,32 \$ = 4 380 531,73 \$ taxes incluses**

**Adjudicataires recommandés :**

Conclure avec les firmes **Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc.** des ententes-cadres collectives d'une période de trente-six (36) mois, conformément aux documents d'appel d'offres public # 16-14938.

Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au RENA et sont conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 4 221 398,21 \$ taxes incluses pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur les quantités consommées au cours des précédents contrats et de leurs prix unitaires indexés de 1,025 qui représente la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) publié sur le site de statistique Canada.

La valeur totale estimée d'octroi (4 380 531,73 \$ taxes incluses) enregistre une augmentation de 3,77 % par rapport à l'estimation réalisée par le Service de l'approvisionnement.

Pour le détail de l'analyse par contrat et par groupe, voir le fichier «Tableau d'analyse des aspects financiers» dans les pièces jointes.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tous les produits demandés dans cet appel d'offres répondent aux normes spécifiques actuellement en vigueur pour la qualité de l'eau potable (ex. : NSF 61, annexe G)

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-conclusion de ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités d'achat convenues.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission du dossier au conseil exécutif du 8 juin 2016;  
Transmission du dossier au conseil Municipal du 20 juin 2016;  
Transmission du dossier au conseil d'agglomération du 22 juin 2016;  
Émission des ententes-cadres;  
Début du contrat : 23 juin 2016;  
Fin du contrat : 22 juin 2019.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia BEDDER  
Agente d'approvisionnement II

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-27

Richard DAGENAIS  
c/s app.strat.en biens

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement  
**Tél :** 514 868 4433  
**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1160890007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 7 396 846,59 \$ à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1 et autoriser une dépense maximale de 8 069 287,19 \$ (appel d'offres public VMP -16-020 – 4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 8 069 287,19 \$, comprenant les frais de contingence et d'incidence, le cas échéant, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1 (appel d'offres public VMP-16-020 - 4 soumissionnaires);

D'accorder le contrat à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission en plus des frais de contingences, soit au prix total approximatif de 7 396 846,59 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-05-30 13:37

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1160890007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 7 396 846,59 \$ à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1 et autoriser une dépense maximale de 8 069 287,19 \$ (appel d'offres public VMP -16-020 – 4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface du Quartier des gares phase 1 constituent une première étape dans la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares.

La phase 1 vise les rues Drummond, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue des Canadiens, et de la Montagne, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine. Les interventions sur ces deux rues se résument comme suit :

rue Drummond :

- reconstruction de l'égout et de l'aqueduc;
- élargissement des trottoirs et pose de bordures en granit;
- plantation de nouveaux arbres de rue dans des fosses agrandies;
- installation de nouveau mobilier urbain incluant un nouveau système d'éclairage de rue.

rue de la Montagne :

- élargissement des trottoirs et pose de bordures en granit;
- plantation de nouveaux arbres de rue dans des fosses agrandies;
- installation de nouveau mobilier urbain incluant un nouveau système d'éclairage de rue.

La réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux ont été confiées à la firme Exp.

**Étapes antérieures :**

- Rétention de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance de la phase 1 du Quartier des gares : septembre 2015 à printemps 2017

### **Étape à autoriser dans le présent dossier :**

- Réalisation des travaux du Quartier des gares - phase 1 : été 2016 à printemps 2017

L'appel d'offres public a été lancé le 28 avril 2016. Après dix-neuf (19) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 17 mai 2016 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été supervisé par le Bureau de projets du centre-ville.

Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 6 mai 2016) : précisions apportées sur le contenu administratif de l'appel d'offres
  - Addenda n°2 (émis le 11 mai 2016) : précisions techniques apportées aux plans et devis
  - Addenda n°3 (émis le 12 mai 2016) : précisions techniques apportées aux plans et devis et ajout de prescriptions en archéologie
  - Addenda n°4 (émis le 13 mai 2016) : précisions techniques apportées aux plans et devis

L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt des soumissions.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG15 0790 - 17 décembre 2015** : Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares

**CG15 0554 - 24 septembre 2015** : Autoriser une dépense de 646 614,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares

**CA15 240413 - 3 septembre 2015** : Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, la planification budgétaire 2016 du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 de l'arrondissement de Ville-Marie

**CM15 0576 - 28 avril 2015** : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier; Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Excavation Loiselle inc. en vue de réaliser les travaux d'aménagement du Quartier des gares - phase 1.  
La valeur maximale du contrat est de 7 396 846,59 \$.

10% de contingences étaient inscrits aux documents d'appel d'offres.

10% de dépenses incidentes sont applicables au présent projet. Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière de services d'utilité publique, de services professionnels en archéologie, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés, et la surveillance des travaux.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En plus, la bonification et le réaménagement de la géométrie de la rue Drummond justifient le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout pour assurer la pérennité de ce projet.

L'arrondissement Ville-Marie agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans « tels que construits » devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DGSRE.

## JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 28 avril 2016.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les quatre offres de services reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de la proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1). Les quatre offres ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Montant forfaitaire incluant taxes</b>	<b>Contingence (10%) incluant taxes</b>	<b>Total</b>
Excavation Loiselle inc.	77,17	0,17	6 724 406,00 \$	672 440,59 \$	7 396 846,59 \$
Deric Construction	77,33	0,16	7 272 839,98 \$	727 284,00 \$	8 000 123,98 \$
Sade Canada	71,67	0,15	7 401 238,42 \$	740 123,84 \$	8 141 362,26 \$
Les entreprises Ventec inc.	75,17	0,15	7 617 393,83 \$	761 739,39 \$	8 379 133,22 \$
<b>Dernière estimation réalisée</b>			5 709 866,79 \$	570 986,68 \$	<b>6 280 853,47 \$</b>
Moyenne des prix reçus					7 979 366,51 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					1 115 993,12 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100					17,77%



Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire)	603 277,39 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	8,16%

Le prix du plus bas soumissionnaire est de 17,77% (1 115 993,12 \$) plus haut que l'estimation faite conjointement par Exp et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui était de 6 280 853,47 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette estimation est basée sur les plans et devis pour soumission élaborés par Exp et la CSEM.

La différence de 17,77% entre la dernière estimation réalisée et le prix d'Excavation Loiselle inc. s'explique principalement par les coûts associés à l'organisation de chantier, la gestion et le maintien de la circulation. En effet, la réalisation de travaux dans un secteur du centre-ville où la circulation piétonne, cycliste et automobile est dense et où des projets immobiliers sont en cours (Tour des Canadiens phase 1 et l'Avenue) pose de réels défis.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre d'Excavation Loiselle inc., puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

Excavation Loiselle inc. n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas non plus inscrite au RENA.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant maximal prévu au contrat est de 7 396 846,59 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix de 6 724 406,00 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 672 440,59 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 672 440,59 \$ (taxes incluses) est demandé. Le montant de la dépense à autoriser est de 8 069 287,19 \$. La DGSRE a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'agglomération la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que les travaux du Quartier des gares - phase 1 soient complétés au printemps 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CG : 22 juin 2016  
Début des travaux : juillet 2016  
Fin des travaux : juin 2017

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Sarah ELARABY, Service de l'eau  
Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Son Thu LÊ, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Guy PELLERIN, 28 mai 2016  
Kathy DAVID, 27 mai 2016  
Sarah ELARABY, 26 mai 2016  
Son Thu LÊ, 26 mai 2016

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS  
Ingénieur préposé à la planification

### ENDOSSÉ PAR

Louis-François MONET  
Chef de division

Le : 2016-04-01

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1167123003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 1 513 075,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1520 (18 soumissionnaires)

**Au conseil d'arrondissement :**

1. D'autoriser une dépense totale de 265 674,90 \$, représentant 17,56 % du coût total du contrat pour des travaux de réfection d'infrastructure d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1520;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Au conseil municipal :**

1. D'autoriser une dépense totale de 1 247 400,64 \$, représentant 82,44 % du coût total du contrat pour des des travaux de réfection d'infrastructure d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine;
2. D'accorder le contrat à cette fin à la firme Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 1 513 075,54 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1520;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-05-13 13:57

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167123003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 1 513 075,54 \$ toutes taxes et contingences incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1520 (contrat S-1503) – 18 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Suite à différentes analyses et inspections, les conduites d'égout unitaires (combinés) et d'eau de la 6<sup>e</sup> Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 26 janvier 2016 au 16 février 2016. La durée de la publication a été de 21 jours. La soumission est valide pendant les 180 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 août 2016.

Deux (2) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda 1 : 26-01-2016 – Réponses aux questions des soumissionnaires;
- Addenda 2 : 11-02-2016 – Changement date d'ouverture de l'appel d'offres.

Ces addenda n'ont pas nécessité une révision de l'estimation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA15 19 0106 - 13 avril 2015** - Accorder un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c., cette firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke ainsi que la rue Saint-Antoine entre la 13e et 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de

111 295,80 \$ toutes taxes incluses (contrat : 111 295,80 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80% par la Ville Centre (89 036,64 \$) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (22 259,16 \$) – Appel d'offres public LAC-PUB-1504 (contrat SPG-1503-04) – Six (6) soumissionnaires

## DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent à la reconstruction complète des conduites d'égout unitaires, des conduites d'eau secondaires, des entrées de service jusqu'aux limites des propriétés. La réfection du pavage et des trottoirs est aussi incluse aux travaux.

L'ensemble des travaux est prévu pour l'été 2016, toutefois, la deuxième couche de pavage pour l'ensemble du projet aura lieu un an après la fin des travaux soit à l'automne 2017.

## JUSTIFICATION

Suite à la priorisation du projet de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc de la 6<sup>e</sup> Avenue par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'arrondissement a mandaté Cima+ afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. Le processus de soumission s'est déroulé du 26 janvier 2016 au 15 février 2016 et 18 soumissionnaires ont déposé une soumission sur 21 preneurs. Après analyse, toutes les soumissions sont considérées conformes.

La Direction de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1520 (contrat S-1503), le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

<b>Firmes</b>	<b>Prix (taxes incl.)</b>	<b>Contingences (taxes incl.)</b>	<b>Total</b>
<b>Les Pavages Chenail inc</b>	<b>1 375 523,22 \$</b>	<b>137 552,32 \$</b>	<b>1 513 075,54 \$</b>
175784 Canada inc	1 445 813,81 \$	144 581,38 \$	1 590 395,19 \$
Sintra inc	1 466 998,80 \$	146 699,88 \$	1 613 698,68 \$
Construction G-Nesis inc	1 497 656,30 \$	149 765,63 \$	1 647 421,93 \$
Excavations Super inc	1 550 780,21 \$	155 078,02 \$	1 705 858,23 \$
Charex inc	1 556 395,30 \$	155 639,53 \$	1 712 034,84 \$
Pronex Excavation inc	1 572 713,73 \$	157 271,37 \$	1 729 985,10 \$
Construction JP Roy inc	1 576 630,26 \$	157 663,03 \$	1 734 293,29 \$
Doruking Construction	1 578 169,85 \$	157 816,98 \$	1 735 986,83 \$
Pavages D'Amour inc	1 609 650,00 \$	160 965,00 \$	1 770 615,00 \$
Entreprises Claude Chagnon inc	1 756 071,81 \$	175 607,18 \$	1 931 678,99 \$
Cojalac inc	1 766 659,86 \$	176 665,99 \$	1 943 325,85 \$
Pavages Jeskar inc	1 769 359,56 \$	176 935,96 \$	1 946 295,52 \$
Le Groupe Vespo	1 785 207,45 \$	178 520,75 \$	1 963 728,20 \$
Construction Bau-Val inc	1 788 700,57 \$	178 870,06 \$	1 967 570,62 \$
Excavations Gilbert Théoret	1 798 381,46 \$	179 838,15 \$	1 978 219,61 \$
Catalogna et Freres Ltee	2 055 114,75 \$	205 511,48 \$	2 260 626,23 \$
Entreprises Michaudville inc	2 215 636,36 \$	221 563,64 \$	2 437 200,00 \$
<b>Estimation par l'arrondissement</b>	<b>1 682 429,18 \$</b>	<b>168 242,92 \$</b>	<b>1 850 672,09 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)</b>			<b>1 843 444,98 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>21,83%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b>			<b>924 124,45 \$</b>

<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b>	<b>61,08%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>	<b>(337 596,55) \$</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>	<b>-18,24%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b>	<b>77 319,65 \$</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b>	<b>5,11%</b>

#### Estimation détaillée

L'estimation détaillée de la firme Cima+, firme d'ingénierie en infrastructures municipales, est établie à partir des documents d'appel d'offres pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché.

#### Explication des écarts

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 18,24% à l'estimation détaillée des professionnels externes. Après vérification auprès de la firme Cima+, l'écart entre l'estimation et le prix soumis par Les Pavages Chenail inc. s'explique en grande partie par:

- Comme il s'agit d'un projet en début d'année, un entrepreneur pourrait être davantage agressif sur ses prix afin d'assurer un volume de travail en début de saison pour ses employés;
- Lors de la période d'appel d'offres, peu de projets étaient en soumission. Nous pouvons affirmer cela par le nombre élevé de soumissionnaires ayant déposé une offre pour ce projet. Comme l'offre est moindre que la demande certains entrepreneurs peuvent être plus agressifs sur leurs prix unitaires afin de se démarquer de la compétition.

Suite à l'analyse sommaire du bordereau par Cima+, l'ensemble des prix est bas, mais aucun débalancement de soumission n'a été relevé. L'écart entre la moyenne et l'estimation est de -0,39% ce qui nous indique que l'estimation est représentative du marché.

De plus, Les Pavages Chenail inc. est un fournisseur de différents produits issus de leurs propres usines telles que l'enrobé bitumineux et ils ont la possibilité de soumissionner à moindre coût. D'ailleurs, la firme possède aussi des carrières et les équipements qui leur permettent de recycler des matériaux à disposer tels que le roc, le béton et le pavage. Ces matériaux sont réutilisés à d'autres fins sur d'autres projets par la suite. Nous pouvons le constater en comparant les prix des items A.1, A.4, A.5, A.6, B.1, C.1 et D.1.

Afin d'analyser cet écart inférieur de 18,24%, nous avons comparé la moyenne de chaque item du bordereau avec le plus bas soumissionnaire (voir les documents joints). Nous constatons un écart entre 10% et 29% dans les totaux des six (6) catégories au bordereau. En terme monétaire et de pourcentage, les plus grands écarts par rapport à la moyenne des soumissions se trouvent aux sections E-Travaux d'aqueduc 66 861,43 \$ (29,19%) et F-Travaux d'égout combiné 106 653,33 \$ (24,66%) du bordereau. De façon générale, l'ensemble des prix dans ces deux catégories est plus bas que la moyenne.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût des travaux de reconstruction des égouts unitaires et des conduites d'eau secondaires dans la 6<sup>e</sup> Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke est de 1 375 523,22 \$ toutes taxes incluses, qui se compose d'un octroi de contrat de **1 513 075,54 \$** à Les Pavages Chenail inc. incluant un montant de 137 552,32 \$ (10%) toutes taxes incluses pour



les dépenses contingentes.

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 17,56% par l'arrondissement Lachine pour un montant de 265 674,90 \$ toutes taxes incluses;
- 82,44% par la Ville centre pour un montant de 1 247 400,64 toutes taxes incluses.

L'arrondissement de Lachine assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par le central ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

Pour la DGSRE, la dépense de 1 247 400,64 \$, ou 1 139 043,05 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 1 139 043,05 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au comité exécutif la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2016 et 2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débits et pressions au niveau de l'aqueduc) ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'interventions pour l'entretien ou la réparation de l'égout de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

#### **Conduite d'aqueduc :**

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 340 ml.

La conduite d'aqueduc existante est en fonte grise de 150 mm de diamètre et date de 1917. La reconstruction de cette conduite est recommandée, car elle est dans la même tranchée que la conduite d'égout, elle a atteint sa durée de vie utile, elle a des joints en plomb et des entrées de service en plomb. De plus, l'aqueduc traverse le regard d'égout à plusieurs reprises.

#### **Conduite d'égout combiné :**

Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée : 375, 450 et 525 mm, 340 ml.

La conduite d'égout combiné existante est en grès et en béton de 375 et 450 mm et date de 1917. La reconstruction de cette conduite est recommandée car elle est en très mauvaise condition structurale (CIS = 5 pour la CCTV 2012) et la capacité hydraulique est insuffisante.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Été 2016

Fin des travaux : 45 jours de calendrier

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au présent contrat. Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. La firme Les Pavages Chenail détient une autorisation de l'AMF, en date du 16 avril 2013, portant le numéro 2013-CPSM-0030. Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiales.

La firme Les Pavages Chenail inc. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne figure pas sur la liste des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec. De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001).
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mammar MENDIL, Service de l'eau  
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Mammar MENDIL, 21 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vincent LADOUCEUR  
Agent technique en ingénierie municipale

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-19

Christophe ASHKAR  
Directeur - travaux publics

CE : 20.017  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1167231019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard, Anjou et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2016). Dépense totale de 1 933 410,25 \$ (contrat: 1 829 410,25 \$ + incidences: 104 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324009 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 933 410,25 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard, Anjou et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 829 410,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324009 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-13 15:24

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard, Anjou et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2016). Dépense totale de 1 933 410,25 \$ (contrat: 1 829 410,25 \$ + incidences: 104 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324009 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 4 avril 2016 au 27 avril 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de

publication a été de vingt-deux (22) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 25 août 2016.

Un (1) addenda fut publié le 25 avril 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges, des modifications apportées aux cahier des charges, aux plans et au devis technique circulation. Cet addenda avait pour but de modifier le grade de bitume, de modifier les épaisseurs de pavage pour le boulevard des Roseraies, de clarifier le phasage des travaux dans l'avenue Alexis-Carel ainsi que l'ajout de la grille des critères pour l'évaluation des soumissionnaires. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le prix.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

## **DESCRIPTION**

Les travaux du présent contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues, dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2016), sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 4,2 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 166 310,03 \$ (taxes incluses), soit 10,0 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres s'est terminé le 27 avril 2016. Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Pavages Métropolitain inc.	1 663 100,23 \$	166 310,02 \$	1 829 410,25 \$
<b>2</b>	Construction Soter inc.	1 692 573,99 \$	169 257,40 \$	1 861 831,39 \$
<b>3</b>	Groupe TNT inc.	1 792 176,26 \$	179 217,63 \$	1 971 393,89 \$
<b>4</b>	Eurovia Québec construction inc.	1 800 541,38 \$	180 054,14 \$	1 980 595,52 \$
<b>5</b>	Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	1 849 056,69 \$	184 905,67 \$	2 033 962,36 \$
<b>6</b>	Les constructions et pavage Jeskar inc.	1 888 900,14 \$	188 890,01 \$	2 077 790,15 \$
<b>7</b>	Construction Bau-Val inc.	2 084 573,91 \$	208 457,39 \$	2 293 031,30 \$
<b>8</b>	Les entrepreneurs Bucaro inc.	2 110 213,21 \$	211 021,32 \$	2 321 234,53 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		1 945 911,80 \$	194 591,17 \$	2 140 502,97 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>2 046 156,17</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>11,8 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b>	<b>491 824,28 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>26,9 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b>	<b>-311 092,72</b>
			<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>-14,5 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b>	<b>32 421,14 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>1,8 %</b>

Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'équipe de l'économie de la construction de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions. Un total de huit (8) entrepreneurs a déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux et dans le maintien de la circulation. De plus, l'estimation interne est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte et en considérant un écart favorable de 14,5%, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain inc., détient une attestation de



l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 933 410,25 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 104 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre et représente un coût net de 1 765 461,26 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale # 16-010 « Travaux de réfection du réseau routier ».

Les travaux relatifs au contrat, à l'exception des incidences, sont admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net à la charge des contribuables de 94 965,86 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 25 août 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et en assumer les coûts.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du PCPR 2016 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances

décisionnelles visées  
Début des travaux : Juillet 2016  
Fin des travaux : Septembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Marc RICARD, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Bernard DONATO, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Benoît DESLOGES, Anjou  
Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard

Lecture :

Jean CARRIER, 9 mai 2016  
Jean-François MARCHAND, 9 mai 2016  
Benoît DESLOGES, 6 mai 2016  
Bernard DONATO, 6 mai 2016  
Marc RICARD, 6 mai 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djamel CHABANE  
Ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-06

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-11

**Approuvé le :** 2016-05-13

**Dossier # : 1167231016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Galt, du boulevard Champlain à un point au sud du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement de Verdun. Dépense totale de 607 240,64 \$ (contrat: 543 985,64 \$ + incidences: 63 255,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304601 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 607 240,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage sur la rue Galt, du boulevard Champlain à un point au sud du boulevard de la Vérendrye, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la Socomec industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 543 985,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304601 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-16 12:32

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Galt, du boulevard Champlain à un point au sud du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement de Verdun. Dépense totale de 607 240,64 \$ (contrat: 543 985,64 \$ + incidences: 63 255,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304601 - 5 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le *Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel* .

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 29 mars 2016 au 20 avril 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 21 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 18 août 2016.

Trois (3) addenda furent publiés afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 publié le 15 avril 2016: modification au cahier de charges, soit l'ajout du plan de marquage pour information.
- Addenda n° 2 publié le 19 avril 2016: modification au bordereau de soumission, soit l'ajout de quantités de cours d'eau.
- Addenda n° 3 publié le 19 avril 2016: modification du formulaire Excel afin de refléter l'addenda n° 2.

Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le prix.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de reconstruction de chaussée, reconstruction de trottoirs, fourniture et installation de bases et conduits, ainsi que la construction d'éclairage sur la rue Galt, du boulevard Champlain à un point au sud du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement de Verdun. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance d'environ 100 m.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux et un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 79 849,97 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 14,68 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission et répartie comme suit:

- 10% pour la reconstruction des trottoirs (sous projet 1555845210);
- 15% pour les travaux d'éclairage (sous projet 1558002037 ) en raison des risques reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains et à l'installation du mobilier sur des bases existantes sur le pont Galt;
- 20% pour la reconstruction de chaussée (sous projet 1555845211) pour assurer la dépense reliée au risque potentiel d'excavation des sols contaminés.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de

gestion des impacts ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols ainsi que pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 304601 s'est terminé le 20 avril 2016. Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 42 % et 58 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>			
<b>1</b> Socomec Industriel inc.	464 135,67 \$	79 849,97 \$	543 985,64 \$
<b>2</b> Sintra inc.	487 717,74 \$	83 695,67 \$	571 413,41 \$
<b>3</b> Les Entrepreneurs Bucaro inc.	493 730,07 \$	84 630,66 \$	578 360,73 \$
<b>4</b> Eurovia Québec Construction inc.	563 955,25 \$	95 942,33 \$	659 897,58 \$
<b>5</b> Construction Soter inc.	583 661,40 \$	103 201,90 \$	686 863,30 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	482 273,77 \$	84 573,74 \$	566 847,51 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>608 104,13 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>11,8 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>142 877,66 \$</b> <b>26,3 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-22 861,87 \$</b> <b>-4,0 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>27 427,77 \$</b> <b>5,0 %</b>

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des coûts a été réalisée par la Division gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC), et établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'écart de -22 861,87 \$ (-4,0 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Socomec Industriel inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 18 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 21 mars 2016 par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 607 240,64 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 63 255,00 \$ (taxes incluses). La dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et représente un coût net de 554 491,64 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par les Règlements d'emprunt # 16-006 «Acquisition de mobilier d'éclairage» et 16-004 «Trav. réfection routière réseau artériel». La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 18 août 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents. L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2016

Fin des travaux : Octobre 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**



Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Marc RICARD, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Martin THIFFEAULT, Verdun

Lecture :

Marc RICARD, 10 mai 2016  
Jean CARRIER, 9 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert CARDIN  
.

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-09

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-05-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-16

**Dossier # : 1167231010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de mise aux normes du réseau de la CSEM dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlebois à la rue Langevin. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 384 345,27 \$ (contrat: 1 146 345,27 \$ + incidences: 238 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 315901 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 325 451,46 \$, taxes incluses, soit 95,75 % de la dépense totale, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de mise aux normes du réseau de la CSEM dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlebois à la rue Langevin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 345,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 315901 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-20 10:45**Signataire :**Jacques A. ULYSSE  

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de mise aux normes du réseau de la CSEM dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlebois à la rue Langevin. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 384 345,27 \$ (contrat: 1 146 345,27 \$ + incidences: 238 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 315901 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, de l'inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (conduite de grès de 300 mm de diamètre installée en 1924) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1891 et 1924) ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Une partie de la conduite d'égout unitaire en grès (au-dessous de la rue St-Jacques) sera réhabilitée dans le cadre du présent projet. En effet, les conduites à remplacer et à réhabiliter présentent des anomalies majeures importantes telles que des fractures multiples et bris.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ainsi que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les

documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 14 mars 2016 au 6 avril 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 août 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-deux (22) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 30 mars 2016 : Modifications dans le cahier des charges sans impact significatif sur le coût des travaux, concernant la gestion des sols et des matériaux excavés ;
- Addenda n° 2 publié le 1<sup>er</sup> avril 2016 : Précisions apportées à l'item du puits d'accès de CSEM dans le bordereau de soumission, sans impact significatif sur le coût des travaux.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA à venir - 7 juin 2016 - Autoriser une dépense de 58 893,81 \$, incluant les taxes, afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction de trottoir inclus dans la soumission 315901 ayant pour objet les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de mise aux normes du réseau de CSEM dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlevoix à la rue Langevin (1160725005).

### **DESCRIPTION**

Les travaux intégrés de ce contrat seront réalisés dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlebois à la rue Langevin et consistent en :

- la reconstruction de 75 mètres d'égout unitaire de 375 mm de diamètre,
- la réhabilitation de 20 m de conduite en grès de 300 mm de diamètre,
- la reconstruction de 250 mètres de conduite d'eau secondaire de 150 mm et 200 mm de diamètre,
- la reconstruction complète de la chaussée,
- la reconstruction des trottoirs là où requis.

D'autres travaux d'amélioration sur les actifs sont aussi requis au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Les travaux de construction reliés au réseau de la CSEM, sont prévus au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Mise aux normes du réseau de la CSEM».

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 104 213,23 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau existantes ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale et des frais de conception et de surveillance pour la CSEM. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 21 % et 79 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, six (6) firmes sont connues comme sous-traitantes; une (1) firme n'a pas soumissionné à cause des longs délais d'octroi de contrats à la Ville; une (1) firme a mentionné que son carnet de commandes était complet et sept (7) firmes n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	1 042 132,04 \$	104 213,23 \$	1 146 345,27 \$
<b>2</b>	Pavages D'Amour inc.	1 093 052,16 \$	109 305,21 \$	1 202 357,37 \$
<b>3</b>	9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano)	1 168 123,94 \$	116 812,39 \$	1 284 936,33 \$
<b>4</b>	Les Entreprises Claude Chagnon inc.	1 172 727,27 \$	117 272,73 \$	1 290 000,00 \$
	Estimation des professionnels externes (\$)	1 128 847,38 \$	112 884,74 \$	1 241 732,12 \$
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>1 230 909,74 \$</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>7,4 %</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b>	<b>143 654,73 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>12,5 %</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-95 386,85 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>-7,7 %</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b>	<b>56 012,10 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>4,9 %</b>

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Suite à une erreur de calcul des contingences, le montant total de la soumission de la compagnie 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) est passé de 1 145 739,73 \$ à 1 146 345,27 \$. Cette correction n'a aucun impact sur le classement de la soumission.

L'estimation des professionnels de la firme Macogep inc., qui ont été mandatés par la Division de la gestion des projets et de l'économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix

du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la firme Macogep inc. étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide, délivrée par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle est toujours valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 384 345,27 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 238 000 \$ taxes incluses.

La dépense totale de 1 384 345,27 \$ taxes incluses est répartie de la façon suivante entre différentes unités d'affaires :

- 75,05 % est prévu au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 038 931,03 \$ taxes incluses ;
- 20,70 % est prévu au PTI de la CSEM pour un montant de 286 520,43 \$ taxes incluses ;
- 4,25 % est prévu au PTI de l'arrondissement du Sud-Ouest pour un montant de 58 893,81 \$ taxes incluses.

Une autorisation de dépense de 58 893,81 \$ sera entérinée par le conseil d'arrondissement du 7 juin 2016 afin d'assurer les fonds nécessaires reliés à cette partie des travaux au PTI 2016 de l'arrondissement du Sud-Ouest (1160725005).

L'autre partie de la dépense, soit 1 325 451,46 \$, est entièrement assumée par la Ville centre et représente un coût net de 1 205 338,52 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Une partie de ce coût, financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #16-026 « Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et égout », est admissible à une subvention estimée à 948 682,51 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'autre partie du coût sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #15-045 « Conduits souterrains/enfouissement fils aériens », laissant un emprunt net de 256 656,01 \$ à la charge des contribuables.

Le sommaire des coûts est présenté dans les documents suivants joints au dossier: « Incidences et ristournes », « Budget requis » et « Répartition des coûts ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue de la conduite d'égout unitaire.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 4 août 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2016

Fin des travaux : Novembre 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



## Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Etleva MILKANI  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-05-10

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-05-19

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-19



**Dossier # : 1167231023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans la rue Valiquette et le boulevard Henri-Bourassa. Arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 1 710 499,00 \$ (contrat: 1 547 499,00 \$ + incidences: 163 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304101 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 710 499,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feu de circulation dans la rue Valiquette et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 547 499,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304101 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-16 12:35

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans la rue Valiquette et le boulevard Henri-Bourassa. Arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 1 710 499,00 \$ (contrat: 1 547 499,00 \$ + incidences: 163 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304101 - 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal, il est prévu au 17<sup>e</sup> chantier de sécuriser un total de 500 intersections en dix ans sur le réseau artériel de la Ville, à raison d'environ 50 intersections par année. Dans le cadre de ce programme de sécurisation, divers moyens sont utilisés pour sécuriser les intersections, dont notamment le réaménagement de l'infrastructure routière. Ces réaménagements permettent de mieux adapter la géométrie des rues et des trottoirs afin de réduire les accidents et d'assurer une meilleure convivialité surtout pour les clientèles vulnérables, tels les piétons et cyclistes.

De manière générale, les intersections sont retenues dans le programme de sécurisation soit à la suite :

- d'une étude interne basée sur l'analyse de la base de données des accidents;
- d'une recommandation de la part des arrondissements ou de partenaires (la Société de Transport de Montréal (STM), le Service de Police de la Ville de Montréal, le Ministère des Transports du Québec et autres);
- d'une opportunité d'intégrer des mesures de sécurisation dans le cadre de divers programmes (mise aux normes des feux de circulation, programme de réfection routière, réfection d'aqueduc, etc.) ou de projets particuliers (implantation d'une piste cyclable, aménagement d'une voie réservée, etc.).

Les modifications apportées à la rue Valiquette et à l'intersection du boul Henri-Bourassa et la rue Marette permettront d'améliorer la sécurité des usagers ainsi que la fluidité de la circulation.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel (58002).

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 11 avril au 4 mai 2016 dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Un (1) addenda fut publié le 29 avril 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges, des modifications à la formule de soumission. Cet addenda avait pour but de clarifier le mode de paiement de certains items et d'annuler les quantités de trottoirs boulevard. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le prix.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Les travaux du présent contrat consistent au réaménagement géométrique incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordure, de base et conduit, de mail, d'éclairage et mise aux normes de feux de circulation dans la rue Valiquette et le boulevard Henri-Bourassa. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 420 mètres. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et

devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 142 364,80 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,13 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de feu de circulation qui est de 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1559002020).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, d'horticulture, d'achat de matériel pour feux de circulation, des frais de raccordement aux structures d'Hydro-Québec, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 304101 s'est terminé le 4 mai 2016. Sur vingt (20) preneurs de cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 35 % et 65 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Demix construction, une division du Groupe CRH Canada inc.	1 405 134,20 \$	142 364,80 \$	1 547 499,00 \$
<b>2</b>	Groupe TNT inc.	1 439 553,11 \$	145 806,70 \$	1 585 359,81 \$
<b>3</b>	Roxboro excavation inc.	1 454 951,46 \$	147 455,10 \$	1 602 406,56 \$
<b>4</b>	Construction Soter inc.	1 471 099,34 \$	148 961,38 \$	1 620 060,72 \$
<b>5</b>	Socomec industriel inc.	1 599 725,88 \$	162 071,13 \$	1 761 797,01 \$
<b>6</b>	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 606 706,06 \$	162 854,56 \$	1 769 560,62 \$
<b>7</b>	Eurovia Québec construction inc.	1 637 180,19 \$	165 764,19 \$	1 802 944,38 \$
Estimation des professionnels externes (\$)		1 466 318,65 \$	150 081,36 \$	1 616 400,01 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>1 669 946,87</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>\$ 7,9 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b>	<b>255 445,38 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>16,5 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b>	<b>-68 901,01 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>-4,3 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b>	<b>37 860,81 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>2,4 %</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des coûts réalisée par la firme Legico-CHP inc., mandatée par la Division

gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'écart de -68 901,01 \$ (-4,3%) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 710 499,00 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 163 000 \$ (taxes incluses). La dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et représente un coût net de 1 561 913,57 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel sera financé par les Règlements d'emprunts de compétence locale suivants:

- Règlement # 16-006 « Travaux réfection routière réseau artériel ».
- Règlement # 16-005 « Réaménagement géométrique du réseau routier local ».
- Règlement # 16-019 « Achat équipement feux de circulation et gestion du trafic ».

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans les documents « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2016

Fin des travaux : Octobre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Son Thu LÊ, Service des infrastructures\_voirie et transports

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 13 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djamel CHABANE  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-10

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**



Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-05-16

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-16

CE : 20.022

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1163775002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Loiselle, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est - Dépense totale de 1 319 249,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10195 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 319 249,05 \$, taxes incluses, pour le projet « Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Excavation Loiselle inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 189 486,85\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10195;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 10:23**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163775002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Loiselle, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est - Dépense totale de 1 319 249,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10195 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers de son histoire, soit la remise à niveau de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020, l'un des projets majeurs identifié est la mesure du débit véhiculé par les conduites principales sur le territoire de l'agglomération de Montréal et en secteurs restreints sur le réseau secondaire. Cette mesure permet d'établir des bilans de consommation et d'ainsi mieux cibler les interventions en priorisant les zones problématiques.

La réhabilitation des chambres de compteurs existants utilisés pour la facturation et les bilans des villes liées a été intégrée à ce projet majeur de mesure du débit. La restauration consiste à réparer ou remplacer les équipements désuets. La mise à niveau permettra d'intégrer et centraliser les données ce qui facilitera le suivi pour la facturation. La mise à niveau prévoit également l'installation d'équipements qui permettront de valider les lectures obtenues des débitmètres. Le ministère des affaires municipales et de l'organisation du territoire (MAMOT) exige que cette validation soit faite sur une base annuelle pour tous les appareils servant à la vente.

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction pour la restauration et la mise à niveau des chambres de mesure du débit alimentant la ville de Montréal-Est. Quatre de ces chambres sont sur le réseau de conduites principales, elles serviront donc dans l'établissement des bilans du secteur. Toutes les chambres seront conçues pour une lecture à distance et pour permettre la validation annuelle du débitmètre. Le projet inclut également la construction d'une chambre de vérification sur la conduite alimentant la ville de Charlemagne.

L'appel d'offres a été publié le 6 avril dans le quotidien Le Devoir, ainsi que le 5 avril sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 4 mai 2016, soit 4 semaines après le lancement.

Trois addendas ont été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications techniques mineures.

La validité des soumissions est de 120 jours, soit jusqu'au 1er septembre 2016.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0240 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 - 7 soumissionnaires.

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CE14 1111 - 30 juillet 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Centris Technologies inc. pour la programmation des chambres de régulation et de mesure sur l'aqueduc pour une somme maximale de 68 387,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13359 - 3 soumissionnaires (1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CM 12 0434 - 18 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise (Dossier 1122714002).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de construction du secteur de suivi du débit de Montréal-Est.

Ces travaux visent la mise à niveau de chambres de mesure du débit :

- 4 chambres de mesure du débit sur conduite principale;
- 3 chambres de mesure du débit sur conduite secondaire;
- 1 chambre de mesure du débit à désaffecter.

Les quatre chambres sur le réseau principal, les deux chambres sur le réseau secondaire ainsi que la chambre à désaffecter desservent la ville de Montréal-Est. La dernière chambre sur le réseau secondaire alimente la ville de Charlemagne.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 108 135,17 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc.).

Des frais incidents de 129 762,20\$, taxes incluses, soit 12 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais reliés aux activités suivantes :

- Activités de communications;
- Déplacement d'utilités publiques;
- Contrôle qualitatif des matériaux (32 400 \$, taxes incluses soit 3%).

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu douze (12) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre (4) soumissionnaires ont déposé des soumissions, ce qui représente 33 % des preneurs de documents. Parmi les huit (8) qui n'ont pas déposé d'offre, cinq (5) étaient des sous-traitants, un (1) était un fournisseur et un (1) était une compagnie de services. Enfin, le dernier preneur n'a pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi il n'a pas déposé d'offre. La liste des preneurs de documents se trouve en pièces jointes.

L'analyse de conformité n'a révélé aucune erreur de calcul, le tableau ci-dessous présente les montants tels que soumis. Les quatre (4) soumissions ont été jugées conformes, les non-conformités identifiées étant jugées mineures. Cette analyse peut être consultée en pièces jointes.

Le tableau suivant présente des prix proposés par les soumissionnaires.

	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (10%) (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Excavation Loiselle	1 081 351,68 \$	108 135,17 \$	1 189 486,85 \$
Excavations Super	1 325 304,18 \$	132 530,42 \$	1 457 834,60 \$
Groupe TNT	1 576 814,14 \$	157 681,41 \$	1 734 495,55 \$
Socomec Industriel	1 833 770,77 \$	183 377,08 \$	2 017 147,84 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 458 455,70 \$	145 845,57 \$	1 604 301,27 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 599 741,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			34,50%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			827 660,99 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			69,60%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(414 814,42 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-25,90%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			268 347,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			22,60%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 25,9 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. L'estimation concorde bien avec les montants présentés par les autres soumissionnaires, c'est la plus basse qui se démarque par un fort écart avec tous les autres prix. L'entrepreneur avait soumissionné sur le projet de régulation 2016, mais il s'est classé avant dernier sur un total de 7 soumissionnaires. Ce projet étant de plus petite envergure, nous croyons que l'entrepreneur a fait un effort supplémentaire afin de se familiariser avec les projets préparés par notre division.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1). L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Excavation Loiselle inc., détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette

attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

L'entrepreneur Excavation Loiselle inc. s'avère le plus bas soumissionnaire conforme. La DGSRE recommande de lui octroyer le contrat au montant de sa soumission.

Les deux arrondissements touchés par les travaux ainsi que la Direction de l'eau potable ont été avisés comme parties prenantes. Copie du sommaire a également été transmis aux représentants des villes de Montréal-Est et de Charlemagne. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-trembles et les représentants de Montréal-Est et de Charlemagne nous ont signifié leur accord alors que les autres n'ont pas émis de commentaires.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût relatif au contrat à octroyer est de 1 319 249,05 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 129 762,20 \$ taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipale dans certaines agglomérations».

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 456 780,68 \$ net des ristournes de taxes au programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités). La portion non subventionnée de 747 869,54 \$ sera entièrement financée par la réserve de l'eau d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La mesure du débit pour la vente de l'eau aux villes de Montréal-Est et Charlemagne est essentielle afin de facturer de façon équitable. La présence de débitmètre à différents points sur le réseau permet également d'établir les bilans de consommation et d'assurer ainsi une meilleure gestion de l'eau potable. Finalement, le point de mesure supplémentaire pour valider annuellement les lectures des débitmètres est une exigence du MAMOT.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 1<sup>er</sup> septembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec le service des communications.

De plus, un plan de gestion des impacts et de la circulation a été élaboré. Les mesures de mitigation aux automobilistes et aux résidents ont été intégrées à l'appel d'offres.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016

Début des travaux : août 2016

Fin des travaux : juin 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Babak HERISCHI, Service de l'eau  
Stéphanie FRANKLIN, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Soraya CALVO, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Soraya CALVO, 12 mai 2016  
Babak HERISCHI, 11 mai 2016  
Stéphanie FRANKLIN, 11 mai 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François COTÉ  
Ingénieur civil

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-11

Jean L LAMARRE  
Chef de division - optimisation du réseau

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2016-05-26

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-30

**Dossier # : 1167231018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016). Dépense totale de 2 893 212,87 \$ (contrat: 2 730 212,87 \$ \$ + incidences: 163 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324008 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 893 212,87 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 730 212,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324008 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 19,9 % par l'agglomération, pour un montant de 575 740,07 \$.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-20 10:48

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016). Dépense totale de 2 893 212,87 \$ (contrat: 2 730 212,87 \$ \$ + incidences: 163 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324008 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 4 au 27 avril 2016, dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-deux (22) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 25 août 2016.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

## DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues, dans les arrondissements Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie (PCPR 2016), sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 6,4 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 248 201,17 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur dix (10) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 80 % et 20 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Pavages Métropolitain inc.	2 482 011,70 \$	248 201,17 \$	2 730 212,87 \$
<b>2</b>	Eurovia Québec construction inc.	2 553 283,40 \$	255 328,34 \$	2 808 611,74 \$

<b>3</b>	Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	2 761 758,48 \$	276 175,85 \$	3 037 934,33 \$
<b>4</b>	Les pavages Chenail inc.	3 013 563,16 \$	301 356,32 \$	3 314 919,48 \$
<b>5</b>	Construction Soter inc.	3 119 615,53 \$	311 961,55 \$	3 431 577,08 \$
<b>6</b>	Les constructions et pavage Jeskar inc.	3 121 948,36 \$	312 194,84 \$	3 434 143,20 \$
<b>7</b>	Construction Bau-Val inc.	3 163 859,17 \$	316 385,92 \$	3 480 245,09 \$
<b>8</b>	Les entrepreneurs Bucaro inc.	3 496 495,41 \$	349 649,54 \$	3 846 144,95 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	3 026 685,73 \$	302 668,57 \$	3 329 354,30 \$
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>3 260 473,59</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>19,4 %</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b>	<b>1 115 932,07</b>
			<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>40,9 %</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-599 141,42</b>
			<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>-18,0 %</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b>	<b>78 398,86 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>2,9 %</b>

**\*Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Le montant total de la soumission des Construction et pavage Jeskar inc. est passé de 3 587 807,29 \$ à 3 434 143,20 \$, suite à une erreur de calcul du montant des travaux contingents. La correction a engendré un changement dans son rang qui est passé du 7<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup>.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions. Un total de huit (8) entrepreneurs a déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux et dans le maintien de la circulation. De plus, l'estimation interne est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte et en considérant un écart favorable de 18%, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière

de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 893 212,87 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 163 000,00 \$ (taxes incluses). La dépense est assumée à 80,1 % par la ville centre pour un montant de 2 317 472,80 \$ taxes incluses et à 19,9 % par l'agglomération de Montréal pour un montant de 575 740,07 \$ taxes incluses pour les travaux dans l'arrondissement Ville-Marie, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations. La dépense totale représente un coût net de 2 641 888,98 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Elle est financé, pour un montant de 2 116 161,55 \$ par le Règlement d'emprunt # 16-010 de compétence locale « Travaux de réfection du réseau routier » pour la partie corporative, et financée par le règlement d'emprunt RCG 16-006 « Travaux de réfection du réseau routier dans le secteur centre-ville. » pour un montant de 525 727,43 \$, pour la partie agglomération.

Les travaux relatifs au contrat, à l'exception des incidences, sont admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 148 840,72 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 25 août 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2016 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2016

Fin des travaux : novembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guy LAROCQUE, Verdun

Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Louis-François MONET, Ville-Marie

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Guy LAROCQUE, 17 mai 2016

Jean CARRIER, 13 mai 2016

Stéphane CARON, 12 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djamel CHABANE  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

Le : 2016-05-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-19



**Dossier # : 1167231025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle (PCPR 2016). Dépense totale de 1 014 860,74 \$ (contrat: 960 760,74 \$ + incidences: 54 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324011 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 014 860,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 960 760,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324011 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-16 12:33

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle (PCPR 2016). Dépense totale de 1 014 860,74 \$ (contrat: 960 760,74 \$ + incidences: 54 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324011 - 8 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 11 avril au 4 mai 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-deux (22) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Aucun addenda n'a été émis pour cet appel d'offres.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

## DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues, dans les arrondissements de Verdun et de Lasalle (PCPR 2016), sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. Les travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 2.3 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 87 341,89 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur treize (13) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 62 % et 38 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Eurovia Québec Construction inc.	873 418,85 \$	87 341,89 \$	960 760,74 \$
<b>2</b>	Les Pavages Chenail inc.	879 583,37 \$	87 958,33 \$	967 541,70 \$
<b>3</b>	Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	888 888,89 \$	88 888,88 \$	977 777,77 \$
<b>4</b>	Pavages Métropolitain inc.	941 742,47 \$	94 174,25 \$	1 035 916,72 \$
<b>5</b>	Construction Soter inc.	1 014 901,00 \$	101 490,10 \$	1 116 391,10 \$

<b>6</b>	Les Entreprises Michaudville inc.	1 276 363,63 \$	127 636,37 \$	1 404 000,00 \$
<b>7</b>	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 355 101,10 \$	135 510,11 \$	1 490 611,21 \$
<b>8</b>	Ali Excavation inc.	2 044 107,54 \$	204 410,75 \$	2 248 518,29 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	963 347,67 \$	96 334,77 \$	1 059 682,44 \$
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>1 275 189,69</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>32,7 %</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>1 287 757,55</b> <b>\$</b> <b>134,0 %</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-98 921,70 \$</b> <b>-9,3 %</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>6 780,96 \$</b> <b>0,7 %</b>

Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation d'accorder le contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide, délivrée par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 014 860,74 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 54 100,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre et représente un coût net de 926 703,13 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 de compétence locale « Travaux de réfection du réseau routier ».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 49 400,51 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2016 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2016

Fin des travaux : Octobre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Guy LAROCQUE, Verdun  
Benoit G GAUTHIER, LaSalle  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Guy LAROCQUE, 16 mai 2016  
Jean CARRIER, 13 mai 2016  
Benoit G GAUTHIER, 12 mai 2016

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-05-12

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-05-13

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-16



**Dossier # : 1167231027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord (PCPR 2016). Dépense totale de 2 166 723,78 \$ (contrat: 2 047 423,78 \$ + incidences: 119 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324010 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 166 723,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 047 423,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324010 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-20 10:43

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord (PCPR 2016). Dépense totale de 2 166 723,78 \$ (contrat: 2 047 423,78 \$ + incidences: 119 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324010 - 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 18 avril au 4 mai 2016. L'appel d'offres a été publié dans le



journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de quinze (15) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 27 avril 2016 : Ajout du fichier électronique, en format Excel, des Formulaires de soumission aux documents d'appel d'offres. Cette modification n'a aucun impact sur le prix de la soumission.

- Addenda n° 2 publié le 2 mai 2016 : Clarification au devis technique voirie concernant le marquage de la chaussée. Cette modification n'a pas d'impact significatif sur le prix de la soumission.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

### **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord (PCPR 2016), sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 5,3 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons. Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 186 129,44 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et une (1) n'en a pas déposé, soit une proportion respective de 88 % et 13 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

### **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	1 861 294,34 \$	186 129,44 \$	2 047 423,78 \$
<b>2</b>	Groupe TNT inc.	1 953 476,99 \$	195 347,70 \$	2 148 824,69 \$
<b>3</b>	Eurovia Québec construction inc.	1 970 111,35 \$	197 011,13 \$	2 167 122,48 \$
<b>4</b>	Pavages Métropolitain inc.	2 040 271,73 \$	204 027,17 \$	2 244 298,90 \$
<b>5</b>	Construction Soter inc.	2 108 830,64 \$	210 883,06 \$	2 319 713,70 \$
<b>6</b>	Construction Bau-Val inc.	2 431 759,13 \$	243 175,92 \$	2 674 935,05 \$
<b>7</b>	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	2 588 158,31 \$	258 815,89 \$	2 846 974,70 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		2 152 234,98 \$	215 223,50 \$	2 367 458,48 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>2 349 899,04 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>14,8 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b>	<b>799 550,92 \$</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(%)</b>	<b>39,1 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b>	<b>-320 034,70 \$</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>			<b>(%)</b>	<b>-13,5 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b>	<b>101 400,91 \$</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>			<b>(%)</b>	<b>5,0 %</b>

**\*Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'équipe de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions. Un total de sept (7) entrepreneurs a déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux. De plus, l'estimation interne est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte et en considérant un écart favorable de 13,5 %, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre

2013. L'adjudicataire recommandé, Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 166 723,78 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 119 300,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 978 507,61 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, laquelle est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 de compétence locale « Travaux de réfection du réseau routier ».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 108 936,80 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2016 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : août 2016

Fin des travaux : novembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Michel BORDELEAU, 24 mai 2016

Jean-Simon FRENETTE, 17 mai 2016

Jean CARRIER, 13 mai 2016

Richard C GAGNON, 13 mai 2016

Denis CHARLAND, 12 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djamel CHABANE  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2016-05-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-19



**Dossier # : 1167231026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 1 392 236,23 \$ (contrat: 1 173 236,23 \$ + incidences: 219 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 323701 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 392 236,23 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 173 236,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323701 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-01 10:31

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 1 392 236,23 \$ (contrat: 1 173 236,23 \$ + incidences: 219 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 323701 - 1 soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal, il est prévu au 17<sup>e</sup> chantier de sécuriser un total de 500 intersections en dix ans sur le réseau artériel de la Ville, à raison d'environ 50 intersections par année. Dans le cadre de ce programme de sécurisation, divers moyens sont utilisés pour sécuriser les intersections, dont notamment le réaménagement de l'infrastructure routière. Ces réaménagements permettent de mieux adapter la géométrie des rues et des trottoirs afin de réduire les accidents et d'assurer une meilleure convivialité surtout pour les clientèles vulnérables, tels les piétons et cyclistes.

De manière générale, les intersections du programme de sécurisation sont retenues à la suite :

- d'une étude interne basée sur l'analyse de la base de données des accidents;
- d'une recommandation de la part des arrondissements ou de partenaires (la Société de Transport de Montréal (STM), le Service de Police de la Ville de Montréal, le ministère des Transports du Québec et autres);
- d'une opportunité d'intégrer des mesures de sécurisation dans le cadre de divers programmes (mise aux normes des feux de circulation, programme de réfection routière, réfection d'aqueduc, etc.) ou de projets particuliers (implantation d'une piste cyclable, aménagement d'une voie réservée, etc.).

Dans le cas du présent projet, mentionnons que cette intersection a été sélectionnée suite à une étude de sécurité de la circulation. Elle sera entièrement réaménagée avec l'ajout d'une piste cyclable, d'un espace public et des plantations du côté nord (voir réaménagement avant/après en pièce jointe) et la construction d'une nouvelle chaussée incluant l'égout

pluvial du côté sud. La construction d'un égout pluvial est nécessaire en raison du prolongement de la chaussée du boulevard Langelier au sud du boulevard Henri-Bourassa. La nouvelle conduite pluviale de 101 mètres assurera le drainage de la chaussée.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel (58002).

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Les lampadaires et l'infrastructure du système d'éclairage concerné par le présent contrat sont nécessaires du côté sud étant donné qu'ils sont présentement inexistants. Du côté nord, il est prévu d'installer des lampadaires décoratifs dans une petite place publique qui sera construite pour rendre l'espace plus convivial pour les citoyens.

L'appel d'offres a été publié du 18 avril 2016 au 4 mai 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 15 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Un (1) addenda fut émis le 28 avril 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres pour corriger des quantités et des unités dans le bordereau. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le prix.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au réaménagement géométrique, à la reconstruction des trottoirs, des bordures et des mails, la construction de chaussée, d'égout pluvial, d'éclairage et de la mise aux normes des feux de circulation dans l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier dans l'arrondissement de Montréal-Nord. La longueur cumulative d'intervention est d'environ 450 mètres. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 110 701,96 \$ (taxes incluses), soit une moyenne de 10.4 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en



raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1559009026 et 1659002015).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'aqueduc, de feux de circulation, de plantation des arbres, d'installation de sièges et de bancs, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 323701 s'est terminé le 4 mai 2016. Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, une (1) firme a déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 8 % et 92 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre (4) firmes sont connues comme sous-traitantes; trois (3) firmes n'ont pas soumissionné par manque de temps pendant la période de soumission et quatre (4) firmes n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
1  Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 062 534,27 \$	110 701,96 \$	1 173 236,23 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	944 479,72 \$	98 290,74 \$	1 042 770,46 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>1 173 236,23 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>0,00 \$</b> <b>0,0 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>130 465,77 \$</b> <b>12,5 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>0,00 \$</b> <b>0,0 %</b>

L'estimation des professionnels de la firme Macogep Inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'œuvre, etc.

Macogep Inc. a comparé la soumission unique avec l'estimation de soumission et a relevé un écart défavorable de 158 922 \$, soit 15.2 %. Macogep a observé que presque la moitié de l'écart se retrouve dans l'item « puisard de rue avec tête ajustable » où le prix inscrit par le soumissionnaire est anormalement élevé par rapport à l'ampleur des travaux à réaliser.

Suite à cette analyse, la DGPEC a négocié avec l'entrepreneur afin de ramener à la baisse son prix de l'article mentionné plus haut. L'écart révisé est maintenant 130 466 \$, soit 12.5 %.

Dans un contexte de soumissionnaire unique, il est habituel d'observer des écarts un peu plus importants entre l'estimé et le prix soumis.

Compte tenu de ce qui précède, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 11 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale est de 1 392 236,23 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 219 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 271 297,25 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Le financement se fera via les règlements d'emprunt # 16-005 « Programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel » et le # 16-019 « Achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic ».

Cette dépense est prévue au PTI 2016-2018 de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents *Incidences et ristournes et Budget requis*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le présent projet inclut des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal. Le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 1<sup>er</sup> septembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2016

Fin des travaux : Octobre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

Denis CHARLAND, 13 mai 2016

Abdelwahid BEKKOUCHE, 13 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain BEAUDET  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-13

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE

Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-06-01

Directeur

**Approuvé le :** 2016-06-01



**Dossier # : 1167231014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc., pour la reconstruction de glissières de sécurité incluant le remplacement de profilés d'acier, de poteaux, de dispositifs d'extrémité et l'arasement/abaissement de bordures à divers endroits. Arrondissements : Le Sud-Ouest, LaSalle, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Villeray–St-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 378 772 ,79 \$ (contrat: 362 372,79 \$ + incidences: 16 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 264104 - 3 soumissionnaires.

d'autoriser une dépense de 378 772 ,79 \$, taxes incluses. pour la reconstruction de glissières de sécurité incluant le remplacement de profilés d'acier, de poteaux, de dispositifs d'extrémité et l'arasement/abaissement de bordures à divers endroits de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

1. d'accorder à la compagnie Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 362 372,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264104 ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-20 10:50

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc., pour la reconstruction de glissières de sécurité incluant le remplacement de profilés d'acier, de poteaux, de dispositifs d'extrémité et l'arasement/abaissement de bordures à divers endroits. Arrondissements : Le Sud-Ouest, LaSalle, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Villeray–St-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 378 772 ,79 \$ (contrat: 362 372,79 \$ + incidences: 16 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 264104 - 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées et trottoirs par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de leur état et des contraintes de circulation.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres dans le cadre de la réalisation des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 29 mars 2016 au 20 avril 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 18 août 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 21 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été publié dans le cadre de cet appel d'offres.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

## DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de reconstruction de glissières de sécurité incluant le remplacement de profilés d'acier, de poteaux, de dispositifs d'extrémité et l'arasement/abaissement de bordures dans différentes rues des arrondissements Le Sud-Ouest, LaSalle, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Villeray–St-Michel–Parc-Extension. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 1,4 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des endroits où auront lieu les travaux.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 32 942,98 \$ (taxes incluses), soit une moyenne de 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques ainsi que des frais de laboratoire pour la gestion des sols excavés et le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 264104 s'est terminé le 20 avril 2016. Sur cinq (5) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 60 % et 40 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>	
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Les Glissières de Sécurité inc.	329 429,81 \$	32 942,98 \$	362 372,79 \$
<b>2</b> Le Groupe Nepveu inc.	434 680,24 \$	43 468,02 \$	478 148,26 \$
<b>3</b> Les Clôtures Spécialisées inc.	654 983,83 \$	65 498,38 \$	720 482,21 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	397 870,99 \$	39 787,10 \$	437 658,09 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>520 334,42 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>43,6 %</b>



<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		( <b>\$</b> )	<b>358 109,42 \$</b>
		( <b>%</b> )	<b>98,8 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		( <b>\$</b> )	<b>-75 285,30 \$</b>
		( <b>%</b> )	<b>-17,2 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		( <b>\$</b> )	<b>115 775,47 \$</b>
		( <b>%</b> )	<b>31,9 %</b>

Suite à une erreur de calcul, le total de la soumission des Clôtures Spécialisées inc. est passé de 586 171,28 \$ à 720 482,21 \$. Cette correction n'a aucun impact sur le classement de la soumission. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la firme EXP a été établie pendant la période de conception, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main-d'oeuvre, etc. Selon l'analyse des professionnels, un total de trois (3) entrepreneurs a déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. L'écart de -75 285,30 \$ (-17,2 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels s'explique par les prix soumissionnés pour les items « Remplacement de profilé d'acier à double ondulation de glissière existante » et « Réfection arrière des bordures » plus bas que ceux estimés. Le fait que le soumissionnaire est une firme spécialisée dans le domaine peut expliquer le prix concurrentiel qu'il a présenté. Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Dans ce contexte et en considérant un écart favorable de 17,2 %, la firme EXP appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Glissière de Sécurité J.T.D. inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 15 août 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 18 février 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 378 772,79 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 16 400,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre et représente un coût net de 345 870,05 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-006 « Trav. réfection routière réseau artériel ».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 18 août 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.  
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2016

Fin des travaux : Septembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Christianne CYRENNE, LaSalle

Bernard DONATO, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard

Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Richard C GAGNON, 16 mai 2016

Bernard DONATO, 13 mai 2016

Louis LAFONTAINE, 13 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lakhdar KHADIR  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-13

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-19



**Dossier # : 1167000001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Programme de réfection des structures routières
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nahtac construction Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302), pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$ , taxes incluses. Autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, incluant taxes et incidences - Appel d'offres public no 313501 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302) comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Nahtac construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 313501;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 16 % par l'agglomération et à 84 % par la Ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 10:49

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167000001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Programme de réfection des structures routières
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nahtac construction Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302), pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$ , taxes incluses. Autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, incluant taxes et incidences - Appel d'offres public no 313501 - 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le pont Jacques-Bizard (81-3302) a été construit en 1965 afin d'assurer une liaison entre l'Île de Montréal et l'Île Bizard. Ce pont assure le seul et unique lien entre l'Île de Montréal et l'Île Bizard (voir localisation en pièce jointe).

Ce pont, sur lequel passe le boulevard Jacques-Bizard, enjambe la rivière des Prairies afin de permettre l'accès à l'île Bizard à partir de l'île de Montréal dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Le pont comporte 3 voies de circulation dont une est en alternance aux heures de pointe. Il contient également un trottoir du côté ouest et une passerelle cyclable du côté est. Le pont sert également de support pour différentes utilités publiques telles que les lignes électriques à haute tension, le réseau d'aqueduc, les lignes téléphoniques, etc.

L'indice d'état de cette structure selon l'inspection générale du 23 novembre 2013 est de 1. Une structure ayant un indice d'état de 1 présente les caractéristiques suivantes : plusieurs éléments de la structure sont partiellement fonctionnels et une intervention à court terme est généralement nécessaire. Dans le cas du pont Jacques-Bizard, des fissures ont été relevées au niveau de plusieurs assemblages soudés des poutres. Également, certains raidisseurs d'appui sont dans un état de détérioration avancée.

La présence de fissures ainsi que la détérioration des raidisseurs d'appui sont des défauts qui peuvent affecter la capacité portante de l'ouvrage. Des investigations et des analyses plus approfondies ont permis d'identifier la cause de ces défauts et leur impact sur la capacité portante de la structure. Le niveau d'avancement de la détérioration du pont existant a conduit à la recommandation de construire un nouveau pont puisque les travaux requis nécessiteraient un investissement trop important et occasionneraient des impacts majeurs sur la mobilité. Considérant un délai qui pourrait s'étaler sur une dizaine d'années pour la construction du nouveau pont, des travaux permettant de prolonger la durée de vie du pont existant sont nécessaires. À partir de ce constat, des plans et devis ont été produits afin d'effectuer des travaux visant à corriger la situation et conserver la fonctionnalité de la

structure pour une durée envisagée de 10 ans. Ainsi, les travaux proposés au présent contrat permettront d'assurer le lien entre l'île de Montréal et l'île-bizard, jusqu'à la mise en service du nouveau pont.

La présente demande d'octroi de contrat s'inscrit dans le cadre du projet de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard dont voici les principales étapes :

Étape terminée:

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
Services professionnels pour l'élaboration du projet	299 831,81 \$	janvier 2015	mars 2016

Étape à autoriser dans le présent dossier:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Remplacement des contreventements	1 379 008,14 \$	août 2016	décembre 2016

Étape à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Surveillance des travaux	N/D	juillet- août 2016	décembre 2016

Pour la réalisation des travaux, un appel d'offres public a été mené par la Direction des infrastructures afin de solliciter le marché à cet effet. Cet appel d'offres porte le numéro 313501 et a été publié, du 17 mars au 11 avril 2016, dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication était de 26 jours au calendrier. L'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 avril 2016. La soumission est valide pendant les cent cinquante jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 8 septembre 2016.

Deux (2) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres:

- Addenda 1 émis le 17 mars 2016: l'ajout de la formule de soumission à l'appel d'offres;
- Addenda 2 émis le 28 mars 2016: changement de l'étendue des travaux (ajout des nouveaux axes de contreventements boulonnés) et, par conséquent, des délais de réalisation. De plus, ajout de clauses environnementales pour la gestion des résidus contenant du plomb. Finalement, report de l'ouverture des soumissions au 11 avril 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0510 -27 novembre 2014 (dossier 1140541012) - Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada Inc. pour l'investigation et la conception (projet 14-08) de la réparation des assemblages soudés et raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard (81-3302) pour une somme maximale de 671 966,51 \$, taxes incluses (services professionnels et déboursés: 662 600,93 \$, taxes incluses + incidences: 9 365,58 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 14-13677 - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de

convention à cette fin.

CE14 1272 -13 août 2014 (dossier 1140541005)- Accorder un contrat à Construction Bau-Val Inc. pour le remplacement de l'enrobé du tablier (projet 13-09) du pont Jacques-Bizard (structure 81-3302) dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 481 136,68 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 458 702,94\$ + incidences techniques: 11 216,87 \$, taxes incluses + incidences professionnelles: 11 216,87 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-13094 - 3 soumissionnaires

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat à Nahtac Construction inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard. Il est prévu que les travaux débutent en août 2016 et seront achevés en décembre de la même année. Cela représente un total de 18 semaines de travaux.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à:

- la signalisation et le maintien de la circulation;
- le maintien de la navigation et la signalisation des travaux sur la rivière des Prairies;
- le respect des exigences environnementales;
- l'installation d'une plateforme de travail (plateforme de travail fixée sous le tablier ou utilisation de barges) sous le pont pour la réalisation des travaux;
- l'enlèvement et le remplacement des contreventements (incluant les entretoises en « X » et les diagonales sous le trottoir et la piste cyclable) entre les poutres principales de la charpente métallique;
- l'ajout de nouveaux axes de contreventements boulonnés;
- la fourniture et la mise en œuvre des supports temporaires pour l'enlèvement et le remplacement des diagonales localisées sous le trottoir et la piste cyclable;
- la réparation des raidisseurs intermédiaires présentant des fissures;
- la réparation en surface et en profondeur de certaines zones de la dalle de béton du tablier;
- le nettoyage des assises des deux culées;
- le remplacement de poteaux de la glissière de sécurité en acier du côté amont;
- la réparation du chasse-roue du côté amont.

Également, tous les travaux connexes nécessaires pour la réalisation des travaux.

La Ville de Montréal et le mandataire ayant réalisé les plans et devis assureront le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire sous la supervision de la direction des infrastructures.

Un montant de contingences de 15 % du coût des travaux a été ajouté au présent contrat afin de pallier les imprévus de chantier. La contingence a été fixée à 15 % étant donné la complexité des travaux prévus aux éléments de la charpente d'acier. De plus, lors du chantier ce montant pourra servir à corriger certains éléments étant apparus depuis la production des plans et devis.

Un montant de 122 331,76 \$ en incidences, avant taxes, a été prévu pour le présent contrat. Ce montant couvre les activités incidentes suivantes : Opération de communication et contrôle qualitatif du laboratoire.

Ce projet de construction ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, des réunions de coordination ont eu lieu tout au long du processus de réalisation des plans et devis afin que les demandes de l'arrondissement soient prises en compte. Ce processus de coordination, auprès de l'arrondissement, continuera durant la réalisation des travaux par l'entremise des réunions de chantier bi-hebdomadaires. Lors de ces réunions, les représentants de l'arrondissement seront convoqués.

## JUSTIFICATION

Le pont Jacques-Bizard est considéré parmi les plus importants ponts de la Ville de Montréal. Il est le seul axe routier qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal et permet de desservir les 30 000 habitants de l'île Bizard. Étant donnée son importance, le maintien de cette structure constitue un enjeu principal de la Division de la gestion d'actifs- Ponts et tunnels. La réalisation des travaux de réfection permettra de maintenir l'ouvrage dans un état fonctionnel ainsi que d'assurer la sécurité des usagers pour une période suffisante à la construction d'un nouveau pont.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
1	Nahtac Constructions inc. (Licence RBQ # 8305-2795-18 ) (Attestation Revenu Québec délivrée le 10 février 2016)	1 199 137,51 \$	179 870,63 \$	1 379 008,14 \$
2	Constructions ConCreate Ltée	1 596 312,90 \$	239 446,94 \$	1 835 759,84 \$
3	Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	2 529 335,03 \$	379 400,25 \$	2 908 735,28 \$
Estimation des professionnels externes WSP inc.		2 406 426,75 \$	360 964,01 \$	2 767 390,76 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>				<b>2 041 167,75 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>				<b>48,0%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>(\$)</b>	<b>1 529 727,14 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>110,9%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b>	<b>-1 388 382,62 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>-50,2%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>			<b>(\$)</b>	<b>456 751,70 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>33,1%</b>

Lors de l'appel d'offres public 313501, sur six (6) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé, ce qui représente un ratio de 50 %. La liste des preneurs de cahier des charges est en pièce jointe.

Les prix de soumission et les documents fournis lors du dépôt furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la



Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation réalisée par le mandataire retenu pour la réalisation des plans et devis, laquelle s'élevait à 2 767 390,76 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de 1 388 382,62 \$, soit 50,2 %, ce qui représente un écart très important. Une analyse réalisée par la division gestion des actifs a montré que l'ingénieur responsable de l'estimation de la firme WSP Canada inc. a surévalué les travaux d'acier compte tenu que son estimation est basée sur des contrats antérieurs dont le prix de l'acier était plus élevé que le prix actuel. En plus, l'estimation de la plateforme est vraisemblablement surévaluée puisque le coût peut varier d'un entrepreneur à un autre dépendamment de la méthode utilisée pour réaliser les travaux. Ces deux éléments combinés comptent pour 72 % de l'écart. Compte tenu de ce qui précède et vu que l'écart est favorable à la ville, nous recommandons l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Nahtac Construction inc. détient une attestation de l'autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 08 octobre 2013.

Les validations requises, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été effectuées. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 8305-2795-18.

Une attestation valide délivrée, le 10 février 2016, par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Nahtac Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements s'élève à un montant maximal de 1 519 659,08 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Il se détaille comme suit :

Description	Montant Avant taxes	Montant Taxes incluses	Montant Net de ristournes
Prix de base des travaux	1 042 955,00	1 199 137,51	1 094 972,38
Contingences	156 443,25	179 870,63	164 245,86
Incidences techniques	37 331,76	42 922,19	39 193,68
Incidences professionnelles	85 000,00	97 728,75	89 239,38
<b>Total</b>	<b>1 321 730,01</b>	<b>1 519 659,08</b>	<b>1 387 651,30</b>

La dépense totale s'élève à 1 519 659,08 \$ taxes incluses, soit 1 387,651,30 \$ net de ristournes. Les contingences représentent 15 % du coût total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage a été déterminé en fonction de la nature du projet et la complexité des travaux à effectuer.

La dépense sera financée au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au Programme de réfection des structures routières (46000). Elle sera assumée à 16 % par l'agglomération et à 84 % par la Ville centre. La portion financée par l'agglomération représente la partie des travaux effectués sur la piste cyclable du pont Jacques-Bizard.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

Les travaux seront entièrement réalisés en 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du projet de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard permettra de maintenir les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais. Par ailleurs, le pont Jacques-Bizard comporte une passerelle cyclable et permet le passage des autobus de la Ville. De ce fait, il favorise le transport actif et collectif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée ou refusée, le projet de remplacement des contreventements devra être reporté et dans ce cas-ci le risque d'évolution des fissures dans les poutres principales est considérable.

De plus, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 8 septembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SIVT se verrait alors obligé de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

### ***Impact durant les travaux :***

Des fermetures de voies de circulation auront lieu temporairement sur les voies de circulation en fonction des besoins de l'entrepreneur. Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications (voir en pièce jointe).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier;

Début des travaux: Août 2016;

Fin des travaux: Décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marc SARRAZIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Marc SARRAZIN, 19 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hamza JABER  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Jean CARRIER  
Chef de division

Le : 2016-05-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-30



**Dossier # : 1167231024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR 2016). Dépense totale de 1 817 794,95 \$ (contrat: 1 664 794.95 \$ + incidences: 153 000.00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 311901 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 817 794,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 664 794,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311901 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 09:41

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR 2016). Dépense totale de 1 817 794,95 \$ (contrat: 1 664 794.95 \$ + incidences: 153 000.00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 311901 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction des transports – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'interventions. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Tous ces programmes viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état global des chaussées.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit la réparation de fissures actives. Ces

dernières causent des problèmes de vibrations et des désagréments aux citoyens.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres. Le SIVT fera le suivi de la réalisation des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 11 avril au 4 mai 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-deux (22) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 14 avril 2016 : La liste des appareils et l'article de maintien ont été retirés. Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.
- Addenda n° 2 publié le 19 avril 2016 : L'article 7 du devis technique Voirie a été modifié, le croquis CRSP-108 a été modifié et une correction a été faite au bordereau. Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.
- Addenda n° 3 publié le 29 avril 2016 : Des précisions ont été apportées relativement à un détail technique. Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de réparation de fissures actives sur différentes rues de la Ville de Montréal. Pour ce faire, les travaux consistent à enlever une partie de la dalle de béton (de 1,8 à 5 mètres de grosseur), la remplacer et à reconstruire la chaussée. Les tronçons affectés par le présent projet ne sont pas encore déterminés. Ils seront sélectionnés en fonction de l'urgence de procéder aux réparations. Ces travaux permettront de prolonger la durée de vie de l'actif et diminuer les problématiques de vibrations.

En prenant des dalles de béton d'une largeur moyenne de 1,8 à 5 mètres, il est possible d'estimer que les travaux seront exécutés sur une distance d'environ 520 mètres linéaires.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 151 345,00 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de gestion des impacts ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de

l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 50-50%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Pavages Métropolitain inc.	1 513 449,95 \$	151 345,00 \$	1 664 794,95 \$
<b>2</b>	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 780 543,09 \$	178 054,31 \$	1 958 597,40 \$
<b>3</b>	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 952 044,41 \$	195 204,44 \$	2 147 248,85 \$
<b>4</b>	Eurovia Québec Construction inc.	2 181 811,59 \$	218 181,16 \$	2 399 992,75 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		1 976 814,94 \$	197 681,50 \$	2 174 496,44 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>2 042 658,49 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>22,7 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b>	<b>735 197,80 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>44,2 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b>	<b>-509 701,49 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>-23,4 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>			<b>(\$)</b>	<b>293 802,45 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>17,6 %</b>

Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion des projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'équipe de l'économie de la construction de la DGEPC a procédé à l'analyse des quatre (4) soumissions reçues. Suite à la comparaison des prix reçus, elle a constaté que le prix du plus bas soumissionnaire est nettement inférieur par rapport à l'estimation de soumission et aux estimations des autres soumissionnaires.

La nature du contrat fait en sorte que chaque entrepreneur doit établir sa stratégie de réalisation. Cela fait en sorte que les prix varient beaucoup en fonction des hypothèses retenues par chacun.

À l'exception de la plus basse soumission, toutes les autres présentent un étalement normal de +10 % à -10 % du prix de la DGPEC.

Compte tenu de ce qui précède et d'un écart favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation d'accorder le contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide, délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 817 794,95 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 153 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

La dépense totale représente un coût net de 1 659 889,08 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Étant donné que l'objectif du présent contrat des travaux de voirie vise à régler des problématiques de vibrations et des désagréments de citoyens, tout en mettant à niveau le maintien de la condition de l'actif, le requérant confirme que la dépense n'est pas de nature capitalisable et sera payée par le budget de fonctionnement.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 1 659 889,08 \$ est prévu au SIVT, plus précisément à la Division de la gestion des actifs.

Les travaux susmentionnés sont prévus être réalisés en 2016 et en 2017. La portion 2017 sera priorisée par la division lors de la confection du budget de fonctionnement de la même période.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Étant donné que l'objectif du présent contrat vise à régler des problématiques de vibrations, advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, les plaintes des citoyens dans les arrondissements à ce sujet, ne pourront être résolues rapidement.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance



de la validité de la soumission, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2016

Fin des travaux : Novembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Marc RICARD, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Marc RICARD, 26 mai 2016

Jean CARRIER, 20 mai 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert CARDIN  
ingénieur.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2016-05-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc RICARD  
C/d Gestion de projets et économie de la  
construction, en remplacement de la directrice  
de direction

**Approuvé le :** 2016-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-27

CE : 20.031  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1167231021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 8 580 884,68 \$ (contrat: 7 086 789,02 \$ + incidences: 1 494 095,66 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 281401 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 8 580 884,68 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 086 789,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281401;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 09:40

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 8 580 884,68 \$ (contrat: 7 086 789,02 \$ + incidences: 1 494 095,66 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 281401 - 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de consultations menées via des exercices de mobilisation citoyenne et à la volonté de l'arrondissement à investir dans des interventions locales, le réaménagement de la rue Notre-Dame Est, entre les rues Honoré-Beaugrand et Georges-V, se présente comme une réalisation de premier plan pour le quartier Mercier Est de l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de répondre aux besoins d'apaisement de la circulation au sein du programme de Quartier vert du quartier Mercier Est. Ce Quartier vert a fait l'objet d'une reconnaissance officielle de la part de la Direction des transports le 6 novembre 2012. La rue Notre-Dame Est constitue la limite sud du quadrilatère de ce Quartier vert.

Le présent projet consiste en la première phase et vise le tronçon de la rue Notre-Dame entre la rue Honoré-Beaugrand et la rue Saint-Donat. Les trois (3) phases subséquentes sont planifiées dans la programmation 0-5 ans du BIC.

Ce projet permettra, via son *Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel*, un nouveau partage de la rue Notre-Dame Est par l'élargissement des trottoirs, une diminution des voies de circulation, l'ajout d'arbres de rue, et l'amélioration de la sécurité aux intersections. De plus, des saillies seront aménagées sur les rues transversales. Le projet retenu a fait l'objet d'une coordination étroite avec les services techniques de l'arrondissement.

L'éclairage sera revu pour s'adapter à la nouvelle géométrie, pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons, pour maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible, pour consolider et conserver les équipements municipaux, pour remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile. Le nouveau réseau

d'éclairage sera doté de la technologie au DEL.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau intègre des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans le contrat actuel. Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, de l'inspection télévisée et considérant leur âge avancé, les conduites d'égout unitaire (conduite de béton armé de 600 mm de diamètre et conduites en brique de 600 x 900 mm, de 1050 mm et de 1200 mm de diamètre) ont été identifiées par la DGSRE, comme prioritaires pour ce qui est de leur réhabilitation. En effet, les conduites à réhabiliter présentent des anomalies majeures importantes telles que des fractures multiples.

La DGSRE et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) reconstruit ses infrastructures détériorées et ces travaux sont intégrés dans le même contrat afin de limiter les interventions subséquentes.

L'appel d'offres a été publié du 11 avril 2016 au 4 mai 2016 dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1er septembre 2016.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 27 avril 2016 : afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges, de l'ajout d'un document normalisé requis dans le cahier des charges, d'une mise à jour d'un article du devis technique voirie et d'une correction de quantités dans le bordereau de soumission. Ces modifications n'ont pas d'impact

significatif sur le coût des travaux.

- Addenda n° 2 publié le 2 mai 2016 : afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de corrections de quantité et d'unités dans le bordereau de soumission. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat auront lieu dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et consistent en:

- la réhabilitation de 1000 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 600 mm à 1200 mm sur les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Lepailleur,
- la reconstruction complète des trottoirs, de bordures et de mails sur une longueur totalisant environ 750 mètres sur la rue Notre-Dame, de Honoré-Beaugrand à Saint-Donat,
- le planage et le revêtement bitumineux sur une longueur totalisant environ 750 mètres sur la rue Notre-Dame, de Honoré-Beaugrand à Saint-Donat,
- le remplacement du système d'éclairage, sur la rue Notre-Dame, de Lepailleur à Saint-Donat,
- des travaux sur les feux de circulation sur la rue Notre-Dame, de Lepailleur à Saint-Donat,
- et des travaux de mise à niveau du réseau de la CSEM.

Veillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 666 163,34 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,38 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation qui est de 15 % en raison des risques reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1659009021 et 1659009022).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et CSEM, de marquage de chaussée, de cadres et couvercles de Bell, d'horticulture et de mobilier urbain, d'achat de matériel pour les feux de circulation, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 281401 s'est terminé le 4 mai 2016. Sur quatorze (14) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 21 % et 79 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.



## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	6 420 625,68 \$	666 163,34 \$	7 086 789,02 \$
<b>2</b> C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	6 816 607,91 \$	706 587,31 \$	7 523 195,22 \$
<b>3</b> Sade Canada inc.	7 708 788,04 \$	796 414,69 \$	8 505 202,73 \$
Estimation des professionnels préparée par Macogep inc.	5 660 983,12 \$	595 877,61 \$	6 256 860,73 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>7 705 062,32 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>8,7 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>1 418 413,71 \$</b> <b>20,0 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>829 928,29 \$</b> <b>13,3 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>436 406,20 \$</b> <b>6,2 %</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues et les documents fournis avec les ces soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la firme Macogep inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

Macogep a comparé la plus basse soumission avec l'estimation de soumission et a relevé un écart défavorable à la Ville de 829 928 \$ (13,3%).

Les principaux écarts de prix concernent les articles de réhabilitation des conduites d'égout et les articles en électricité. Pour la réhabilitation, l'analyse semble indiquer qu'un seul sous-traitant a fourni un prix, ce qui peut expliquer des prix plus élevés pour ces travaux. Pour les travaux électriques, ceux-ci sont soumis au BSDQ, les entrepreneurs ont toujours la proposition de prix la plus basse. Il semble que dans ce cas-ci, un seul sous-traitant a déposé un prix au BSDQ, ce qui peut conduire à des prix plus élevés. La firme qui a réalisé l'estimation de soumission n'a pas accès à ces prix. Cela peut expliquer les écarts de prix par rapport à l'estimation de soumission.

Compte tenu de ce qui précède et d'un écart qui se situe dans les limites acceptables de la Ville, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16

décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 8 580 884,68 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 1 494 095,66 \$ taxes incluses. Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre et représente un coût net de 7 795 981,68 \$, lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- # 16-005 « Réaménagement géométrique réseau routier local ».
- # 16-006 « Trav. réfection routière réseau artériel ».
- # 16-026 « 10% 16-026 PG Renouv. Rés. Second. AQ et ÉG ».
- # 15-045 « Conduits souterrains/enfouis.fils aériens ».

De plus, la dépense est répartie de la façon suivante entre les différents budgets du PTI des unités d'affaires:

- 61,6 % est prévu au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 5 282 444,77 \$, taxes incluses (4 823 576,17 \$ net);
- 25,9 % est prévu au PTI de la CSEM pour un montant de 2 224 432,91 \$ taxes incluses (1 991 693,96 \$ net);
- 12,5 % est prévu au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 074 007,00 \$, taxes incluses (980 711,55 \$ net).

Le coût net pour la DGSRE est en partie admissible à une subvention estimée à 961 822,61 \$ dans le cadre du programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). La portion non subventionnée de 18 888,93 \$ sera entièrement financée par la réserve de l'eau locale. La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

L'ensemble des travaux représente donc un impact global sur l'emprunt net à la charge des contribuables de 6 834 159,06 \$.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise

2010-2015.

Le nouveau système d'éclairage est doté de la technologie au DEL.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la Direction des transports et la DGSRE nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes. De plus, si la réalisation des travaux est retardée, les coûts de la main d'œuvre et des matériaux risquent d'être plus élevés. Enfin, il pourrait y avoir comme conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.

Il s'agit d'un contrat majeur pour la Direction des infrastructures. La complexité d'un contrat de cette ampleur implique un délai de 4 à 6 semaines pour le démarrage des travaux afin de rencontrer l'entrepreneur, préparer et approuver les planches de signalisation, commander le matériel, obtenir les permis, etc. Afin de réaliser un maximum de travaux cette année, le début de la réalisation des travaux du contrat est prévu à la dernière semaine de juillet. Le fait de reporter cet octroi à un conseil ultérieur à celui de juin aurait un impact sur le phasage des travaux prévu aux documents d'appel d'offres et sur la réalisation du projet.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 1er septembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2016

Fin des travaux : Juillet 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau  
Marc RICARD, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Eric FAUTEUX, 16 mai 2016  
Marc RICARD, 13 mai 2016  
Abdelwahid BEKKOUCHE, 13 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie DESPAROIS  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-13

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc RICARD  
C/d Gestion de projets et économie de la construction  
en remplacement de la Directrice de la Direction des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1160185003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Néolect inc., pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (volet 1), pour une somme maximale de 216 095,97 \$, (taxes et contingences incluses) - Appel d'offres public (#BI-00051-PD) - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (volet 1), aux prix de sa soumission, soit 216 095,97 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #BI-00051-PD ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-27 14:56

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1160185003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Néolect inc., pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (volet 1), pour une somme maximale de 216 095,97 \$, (taxes et contingences incluses) - Appel d'offres public (#BI-00051-PD) - (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Vélodrome de Montréal, construit pour les Jeux Olympiques de 1976, a été converti en Biodôme au début des années 90. Tout le réseau de distribution 600 volts original, ainsi que les panneaux de distribution principaux de la chambre électrique 25 000 volts, installés dans les années 70, ont été conservé et ajusté pour les besoins du Biodôme en 1992. Ces installations ont plus 40 ans. Ces types de disjoncteurs ne sont plus disponibles et les installations sont désuètes. Par ailleurs, les installations électriques complémentaires requises lors de la conversion des lieux pour l'alimentation et le contrôle des éléments électromécaniques (centre de contrôles des moteurs de ventilation, filtration et de pompage) sont également désuètes. Il n'existe plus de pièces de réparation. Un programme fonctionnel et technique ainsi qu'un estimé de la portée des travaux ont été réalisés par la firme BBA inc, en 2015. Suite à cette étude, il a été décidé de réaliser ce projet en deux volets, afin de réduire les coûts de réalisation et de profiter de la fermeture du Biodôme, pour le projet Migration, afin de faciliter ce projet de réfection:

- Le premier volet (présent dossier décisionnel) consiste à remplacer les vieux panneaux de distribution secondaires 600 volts. Le chantier se tiendra dès 2016.
- Le deuxième volet consiste à l'embauche de professionnels (dossier #1160185004 en cours) afin de réaliser les plans et devis pour cette phase des travaux, plus complexe, nécessitant l'intervention d'ingénieurs électriques. Ce volet consiste à remplacer et/ou modifier tous les centres de contrôle des moteurs et de remplacer tous les panneaux et disjoncteurs principaux de notre sous-station électrique principale 25 000 volts. L'appel d'offres pour les travaux se fera en début 2017 et les travaux seront réalisés au cours de l'année 2017, pendant la fermeture du Biodôme.

Ce projet de maintien de fait pas partie de la portée des travaux de la Migration du Biodôme, qui vise essentiellement la révision de l'expérience de visite.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Bon de commande Simon #1032833, mars 2015 - Accorder un contrat à la firme BBA inc. pour l'analyse, la réalisation du programme fonctionnel et technique et l'évaluation des coût de ces travaux.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi d'un contrat à l'entreprise Néoelect inc. pour réaliser les travaux de remplacement des panneaux de distribution secondaire 600 volts répartis dans divers locaux du Biodôme.

Un montant de 10 % du coût des travaux, représentant les contingences, a été spécifié dans le formulaire de soumission, pour répondre à des conditions de chantier non prévues durant les travaux.

## JUSTIFICATION

Un appel d'offres public #BI-00051-PD a été publié dans le journal Le Devoir et sur le SEAQ, le 30 mars 2016, avec un dépôt des soumissions le 20 avril 2016, pour une durée d'appel d'offres de 22 jours. Les plans et devis ainsi que l'estimation ont été réalisés à l'interne.

Trois addenda ont été publiés lors du présent appel d'offres public, à savoir :

- Addenda No 1 : le 7 avril 2016 ajustements mineurs sur la portée des travaux;
- Addenda No 2 : le 12 avril 2016 modification d'un article du devis sur les spécifications exigées dans les travaux de remplacement des panneaux;
- Addenda No 3 : le 14 avril 2016 réponses à deux questions des soumissionnaires.

Onze (11) entreprises ont acquis le cahier des charges, parmi lesquelles cinq (5) ont déposé des soumissions (soit 45 %). Des 6 entreprises n'ayant pas soumissionné, il y avait un distributeur d'équipements électriques et 5 entrepreneurs.

Selon nous, suite à la lecture du cahier des charges, les entreprises ont soit réalisé que le présent projet était très spécialisé et/ou n'avait pas le temps de déposer une offre puisque quatre d'entre elles n'ont pas effectué de visite des lieux durant la période de soumission.

Suite à l'analyse des offres, les cinq soumissionnaires ont été jugés conformes.

Voici le tableau des soumissions classées par ordre croissant :

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Montants des travaux ( taxes incluses)</b>	<b>Montant des contingences (10%)- taxes incluses</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Néoelect inc.	196 450,88 \$	19 645,09 \$	216 095,97 \$
Parfait Électrique Inc. Fasrs Proconstruction	222 821,55 \$	22 282,16 \$	245 103,71 \$
La Cie Électrique Britton Ltée	229 214,16 \$	22 921,42 \$	252 135,58 \$
Les entreprises d'électricité Gélinas Inc.	253 883,20 \$	25 388,32 \$	279 271,52 \$
Rial Électrique Inc.	256 193,04 \$	25 619,30 \$	281 812,34 \$
Dernière estimation réalisée	<b>210 000,00 \$</b>	<b>21 000,00 \$</b>	<b>231 000,00 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes reçues			254 883,82 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (moyenne la plus basse conforme /la plus basse *100)	17,95 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes La plus haute la plus basse	65 716,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (La plus haute la plus basse) / la plus basse *100	30,41 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (plus basse estimation	14 904,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (plus basse estimation /estimation *100)	-6,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse deuxième plus basse la plus basse	29 007,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) deuxième plus basse/ la plus basse *100	13,42 %

Nous constatons un écart favorable de 6,5 % entre le plus bas soumissionnaire et notre dernière estimation. L'ensemble des soumissions avec une moyenne de 254 884,00 \$ est supérieur de 18 % par rapport au plus bas soumissionnaire démontrant qu'actuellement le marché est favorable pour les donneurs d'ouvrage.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissible (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites et une attestation fiscale de Revenu Québec, délivrée en date du 30 mars 2016, a été déposée avec la soumission. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

L'entreprise Néoelect inc., détient la licence de la régie du bâtiment pour l'exécution de ce mandat et détient une attestation de l'AMF ( Décision # 2013-CPSM-0105 ) valide jusqu'au 19 juin 2016. À noter que pour ce type et cette envergure de travaux, l'attestation de l'AMF n'est pas requise.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 216 095,97 \$ (taxes et contingences incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 187 950,40 \$ correspondant à l'investissement avant taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #7716025 (CM16 0257 - Maintien Service Espace Vie). Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Il a été spécifié dans le devis que tous les déchets et matériaux provenant de ce chantier devront être disposés de manière à respecter les directives de la Ville en matière de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux d'exécution sont prioritaires afin de remplacer certains équipements électriques désuets durant la période de fermeture du Biodôme dans le cadre du projet Migration. Le fait d'exécuter ces travaux durant cette période va minimiser les impacts sur les opérations de l'institution.



## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### Phase 1 :

Octroi du contrat (présent dossier)	Juin 2016
Travaux	Juin - septembre 2016

### Phase 2 :

Octroi du contrat ( Services prof. dossier 1160185004 en cours)	Juin 2016
Plans et devis	Juin - décembre 2016
Appel d'offres public (phase 2 des travaux)	Janvier -février 2017
Octroi du contrat	Février 2017
Travaux phase 2	Mars 2017 - novembre 2017

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean T THERRIEN  
Agent(e) technique principal(e)

### ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE  
C/D services techniques

Le : 2016-05-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1163334010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction d'un regard dans la rue Salaberry sous le viaduc de l'autoroute des Laurentides (A-15) pour une somme maximale de 344 673,08 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 402 160,58 \$ taxes incluses - appel d'offres 5061-EC-3350-14 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 402 160,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un regard dans la rue Salaberry sous le viaduc de l'autoroute des Laurentides (A-15) incluant un montant pour frais incidents de 57 487,50 \$ taxes incluses;
2. d'accorder à la firme Les pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction d'un regard dans la rue Salaberry sous le viaduc de l'autoroute des Laurentides (A-15), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 344 673,07 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 5061-EC-3350-14;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 10:27

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163334010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction d'un regard dans la rue Salaberry sous le viaduc de l'autoroute des Laurentides (A-15) pour une somme maximale de 344 673,08 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 402 160,58 \$ taxes incluses - appel d'offres 5061-EC-3350-14 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le collecteur de la rue Salaberry que l'on nomme « Branche Salaberry », est un égout unitaire aux dimensions de 1200 mm par 1500 mm en forme de fer à cheval. Ce collecteur se jette en aval dans le collecteur du Nord. La surface de drainage tributaire à la hauteur du viaduc de l'autoroute des Laurentides (A-15) est d'environ 180 hectares. Ce collecteur draine donc plusieurs secteurs mais draine également le bassin Bohlé et les bassins Dépatie -Marsan et Gouin via la station de pompage Lavigne.

La rue Salaberry sous le viaduc de l'Autoroute des Laurentides (A-15) est un lieu propice aux inondations lors de fortes pluies, à cause du manque de capacité du collecteur et du fait qu'il est dans un point bas. Plusieurs occurrences d'inondations ont eu lieu au cours des cinq dernières années. Lors de fortes pluies, le passage sous le viaduc est interdit à la circulation automobile.

Le présent projet consiste à reconstruire le regard du collecteur qui se trouve au point bas du passage sous le viaduc. Le but de la reconstruction est de rendre le regard ainsi que le cadre et couvercle du regard complètement étanche afin d'éviter les futurs débordements par ce regard.

Les travaux de reconstruction du regard sur la rue Salaberry auront un impact non négligeable sur la circulation. Le virage à gauche vers l'autoroute 15 Nord sera interdit à partir de Salaberry Est lors de la période des travaux. Des plans de détour ont été établis et

la coordination des activités a été faite avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville afin d'éviter les impacts négatifs que ce projet pourrait générer au niveau de la circulation.

En dépit des impacts négatifs possibles, la reconstruction du regard est essentielle pour favoriser une circulation sécuritaire pour les citoyens, les services d'urgence et les circuits d'autobus empruntant fréquemment cette route.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 31 mars 2016 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 mai 2016. La validité des soumissions est de 120 jours. Trois addenda ont été émis relativement à des questions /réponses dont un report de date d'ouverture. Le montant des contingences a été fixé à 10% du montant total.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Le regard en place sera démoli ainsi qu'une partie des conduites. Les conduites originales de dimensions 1200 mm x 1500 mm seront remplacées en partie de part et d'autre par des conduites circulaires en béton armé de dimension 1500 mm. Les anciennes conduites seront jointes aux nouvelles à l'aide de blocs-joints en béton armé fabriqués sur place. Le regard pourra être coulé sur place ou préfabriqué en béton armé tout en demeurant étanche.

De façon sommaire, le projet inclut les travaux suivants:

- la démolition du regard en place et la reconstruction d'un nouveau regard, cadre et couvercle étanche;
- le pompage et la dérivation des eaux durant la période des travaux;
- l'abandon des anciennes conduites de puisard;
- la démolition et la reconstruction de la chaussée;
- l'ajout de blocs-joints pour jumeler les anciennes aux nouvelles conduites de 1500 mm de diamètre;
- la signalisation, la gestion de la circulation ainsi que la commercialisation policière.

Un montant provisionnel équivalent à 57 487,50 \$, taxes incluses, permettant de couvrir les frais incidents (coût pour le contrôle de la qualité, réserve pour utilités publiques, plan de communication, gestion des impacts) a aussi été prévu.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu des impacts de refoulement d'égout dans les voies de circulation sous le viaduc de l'autoroute des Laurentides (A-15), le présent contrat permettra de résoudre la problématique du secteur lors des événements de pluies intenses.

Les travaux à réaliser se trouvent dans le point bas sous l'Autoroute 15. Dans le passé, il y

eut certaines occurrences d'inondation du passage sous l'Autoroute 15. Voici un tableau non exhaustif qui montre quelques une de ces occurrences :

*Tableau 2 – Événements pluvieux ayant causé une inondation sous le viaduc Salaberry*

Date	Hauteur de pluie tombée (mm)
9 Juillet 2010	74
12 Juillet 2011	25.8
21 Août 2011	44
17 Juillet 2013	22.5
24 Juin 2014	59

L'accumulation d'eau au point bas peut atteindre un niveau de près d'un mètre au-dessus de la rue lors d'averses ayant une fréquence de récurrence de 1 dans 10 ans, ou environ 20 centimètres lors d'averses ayant une fréquence de 1 dans 5 ans ou peut atteindre le niveau du regard pour une averse ayant une fréquence de 1 dans 2 ans.

Il est arrivé lors d'une occurrence de pluie intense que des services d'urgence (ambulance) soient immobilisés sous le viaduc.

Dix entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre ont présenté une soumission. Aucun avis de désistement à soumissionner n'a été reçu dans le cadre de ce projet et un preneur de documents est un fabricant.

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Les Pavages Chenail inc.</b>	<b>313 339.16 \$</b>	<b>31 333.92 \$</b>	<b>344 673.08 \$</b>
2. Les Excavations Super inc.	379 699.19 \$	37 969.92 \$	417 669.11 \$
3. Deric Construction inc.	381 717.00 \$	38 171.70 \$	419 888.70 \$
4. Excavation Loiselle inc.	610 630.73 \$	61 063.07 \$	671 693.80 \$
Estimation interne des professionnels	325 475.71 \$	32 547.57 \$	358 023.28 \$
Coût moyen des soumissions reçues			463 481.17 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			34.47%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			327 020.72 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			94.88%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(13 350.20 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-3.73%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			72 996.03 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			21.18%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée est favorable de 3,73 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Pavages Chenail inc., pour la somme de sa soumission, soit 344 673,07 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Les Pavages Chenail inc., 104 boul. Saint-Rémi, Saint-Rémi, (Québec) - no de

licence 1370-8557-74. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec datée du 29 mars 2016 avec sa soumission.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Les Pavages Chenail inc détient une telle attestation et une demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public a été acheminée à l'AMF dans les délais prescrits.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour la reconstruction d'un regard dans la rue Salaberry sous le viaduc de l'autoroute des Laurentides (A-15) sont de 402 160,58 \$ taxes incluses, incluant 57 487,50 \$ pour les travaux incidents, ou 367 226,22 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources en assurant la sécurité des automobilistes et en réduisant les nuisances à la circulation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La rue Salaberry sous l'autoroute des Laurentides (A-15) joue un rôle important dans la circulation automobile de part et d'autre de l'Autoroute 15.

Tel que vécu par le passé, l'inondation de la rue Salaberry, en cas de fortes pluies, empêche la circulation dans le secteur et affecte la fluidité des rues parallèles. Des dommages peuvent aussi être causés aux véhicules qui pourraient être immobilisés par l'inondation des voies de circulation en plus de poursuites éventuelles en lien avec chaque événement.

La non réalisation du projet signifie que la problématique d'inondation de la rue Salaberry pourrait surgir à nouveau à chaque forte pluie. De plus, il s'agit d'un phénomène hors de contrôle qui pourrait se répéter à une fréquence aléatoire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré avec les différents partenaires (le ministère des Transports, l'arrondissement Ahuntsic - Cartierville, service de police, service des pompiers) afin d'informer, suffisamment à l'avance, les commerçants et résidents du secteur ainsi que les usagers de la route des impacts à venir lors de la réalisation des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 1er juin 2016

Fin des travaux : 15 août 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mireille ALARY, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-16

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2016-05-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-30



**Dossier # : 1167231031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réfection d'utilités publiques par sciage rotatif ou conventionnel dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR 2016). Dépense totale de 1 456 158,53 \$ (contrat: 1 377 758,53 \$ + incidences: 78 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330501 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 456 158,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection d'utilités publiques par sciage rotatif ou conventionnel dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 377 758,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330501 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 09:51

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réfection d'utilités publiques par sciage rotatif ou conventionnel dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR 2016). Dépense totale de 1 456 158,53 \$ (contrat: 1 377 758,53 \$ + incidences: 78 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330501 - 2 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction des transports – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Tous ces programmes viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état global des chaussées.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit la réfection d'utilités publiques par

sciage rotatif ou conventionnel.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 18 avril 2016 au 11 mai 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 8 septembre 2016.

Un (1) addenda fut publié le 6 mai 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications mineures au devis technique Voirie et aux Formulaires de soumission. Ces modifications n'ont aucun impact sur le prix de la soumission.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux des utilités publiques, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal. Les interventions effectuées par sciage rotatif et par sciage conventionnel consistent dans un premier temps à la réfection de cadre et couvercle de regard d'égout, de chambre de vanne, de tête et grille de puisard et de boîte de vanne. Dans un deuxième temps, ces interventions consistent à réparer les surfaces de pavages endommagées autour de ces utilités publiques.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 125 250,77 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, du marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Le processus d'appel d'offres public # 330501 s'est terminé le 11 mai 2016. Sur huit (8) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 25 % et 75 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

### **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>
--------------------------------	-------------------------

<b><u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>	<b><u>CONTINGENCES</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
1 Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	1 252 507,76 \$	125 250,77 \$	1 377 758,53 \$
2 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 768 648,93 \$	176 864,89 \$	1 945 513,82 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	1 273 418,48 \$	127 341,85 \$	1 400 760,33 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>1 661 636,18</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>( \$) 20,6 (%)</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>			<b>567 755,29</b> <b>( \$) 41,2 (%)</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>-23 001,80 (\$)</b> <b>-1,6 (%)</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>			<b>567 755,29</b> <b>( \$) 41,2 (%)</b>

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'écart de -23 001,80 \$ (-1,6 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation d'accorder le contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 456 158,53 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 78 400,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

La dépense totale représente un coût net de 1 329 666,83 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Étant donné que l'objectif du présent contrat des travaux vise à remettre en état des utilités publiques par sciage rotatif ou conventionnel en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état global des chaussées, le requérant confirme que la dépense n'est pas de nature capitalisable et sera payée par le budget de

fonctionnement.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 1 329 666,83 \$ est prévu au SIVT, plus précisément à la Division de la gestion des actifs.

Les travaux susmentionnés sont prévus être réalisés en 2016 et en 2017. La portion 2017 sera priorisée par la division lors de la confection du budget de fonctionnement de la même période.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 septembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : août 2016

Fin des travaux : novembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Marc RICARD, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 18 mai 2016

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG  
Ingenieur

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-17

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc RICARD  
C/d Gestion de projets et économie de la construction, en remplacement de la directrice de direction

**Approuvé le :** 2016-05-26

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-26

**Dossier # : 1167231017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Les Excavations Payette ltée, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Pierre-Bernard, la rue Mousseau et la rue Bellerive dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 705 029,60 \$ (contrat: 2 487 729,60 \$ + incidences: 217 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 314901 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 521 447,67 \$ taxes incluses, soit 93,21 % de la dépense totale, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Pierre-Bernard, la rue Mousseau et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Les Excavations Payette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 487 729,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 314901 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-01 06:56

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Les Excavations Payette Ltée, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Pierre-Bernard, la rue Mousseau et la rue Bellerive dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 705 029,60 \$ (contrat: 2 487 729,60 \$ + incidences: 217 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 314901 - 9 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire et d'eau secondaire dans les rues Mousseau, Pierre-Bernard et Bellerive (installées entre 1922 et 1926 pour l'égout et en 1913 pour l'aqueduc) ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. À noter que la conduite d'égout sur la rue Bellerive va être abandonnée et les branchements d'égout sur cette dernière seront transférés sur une conduite 1200 mm en parallèle.

Par ailleurs, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel (58002).

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Les lampadaires et l'infrastructure du système d'éclairage sur la rue Bellerive concernée par le présent contrat sont en très mauvais état et ont atteint leur fin de vie utile.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 4 au 27 avril 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-deux (22) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 25 août 2016.

Un (1) addenda publié le 22 avril 2016 fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications dans la formule et bordereau de soumission (rajout ou suppression de certains items), les clauses administratives particulières (section V), dans le devis technique du cahier O (gestion des sols contaminés et le choix des matériaux de conduites d'eau et d'égout).

Toutefois, les précisions apportées dans cet addenda n'ont pas impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA à venir - 7 juin 2016 - Autoriser une dépense de 183 581,93 \$ incluant les taxes, afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction de chaussée et de trottoir inclus dans la soumission 314901 ayant pour objet les travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Pierre-Bernard, la rue Mousseau et la rue Bellerive de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (1160836004).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de reconstruction des conduites d'égout unitaire et d'eau secondaire, de reconstruction de chaussée et trottoirs et des travaux d'éclairage. La répartition de ces travaux est la suivante :

Ø le boulevard Pierre-Bernard, entre Bellerive et Notre-Dame

- La reconstruction de 175m de conduite d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 450 mm,
- La reconstruction de 170 m de conduite d'eau secondaire de diamètre 200 mm,
- La reconstruction complète de la chaussée, des trottoirs et bordures (trottoir existant sur un seul coté, déplacement de ce dernier du coté ouest vers le coté est, là ou il y des habitations).

Ø La rue Mousseau, entre Bellerive et Notre-Dame

- La reconstruction de 200 m de conduite d'égout unitaire de diamètres variant de 300 mm à 525 mm,
- La reconstruction de 140 m de conduite d'eau secondaire de diamètre 200 mm,
- La reconstruction complète de la chaussée et réfection partielle des trottoirs et bordures là ou requis.

Ø La rue Bellerive, entre Mousseau et le tournebride

- L'abandon d'une conduite d'égout de 600 mm x 900 mm et la reconstruction et transfert des branchements d'égout de cette dernière sur la conduite d'égout de 1200 mm , ainsi que le remplacement des puisards,
  - La reconstruction de 175 m de conduite d'eau secondaire de diamètre 200 mm,
  - La reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs,
- La reconstruction des bases et conduits et le remplacement de l'éclairage.

À noter que des travaux intégrés de reconstruction de massifs de Bell Canada, identifiés distinctement dans la soumission, devaient être réalisés pour répondre à leurs besoins. Il était prévu à l'article 11 «Travaux dans les infrastructures souterraines de Bell Canada» des clauses administratives particulières que le coût de ces travaux étaient payés directement par Bell Canada à l'entrepreneur sur présentation d'une facture séparée.

Après ouverture des soumissions, Bell a informé la Ville que leurs travaux n'étaient plus requis. Considérant que la partie de ces travaux est jugée accessoire au contrat (au montant de 32 692,51 \$ taxes incluses, représente 1,3 % du coût total du contrat), la Direction des infrastructures appuie la recommandation de l'octroi du contrat en excluant la portion des travaux de Bell.

Veillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 232 581,20 \$ (taxes incluses), soit 10,3 % du coût des travaux incluant les taxes, tel que décrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de remplacement de l'éclairage où l'enveloppe est évalué à 20 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câbles dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1658002017).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau existantes ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour

la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 314901 s'est terminé le 27 avril 2016. Sur vingt-trois (23) preneurs de cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et quatorze (14) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 39 et 61 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis (excluant les travaux de Bell), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Les Excavations Payette Itée	2 255 148,40 \$	232 581,20 \$	2 487 729,60 \$
<b>2</b>	9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano)	2 567 092,82 \$	263 794,61 \$	2 830 887,43 \$
<b>3</b>	9301-3845 Québec inc.	2 599 764,68 \$	266 924,70 \$	2 866 689,38 \$
<b>4</b>	Généreux Construction inc.	2 822 256,25 \$	291 008,57 \$	3 113 264,82 \$
<b>5</b>	Charex inc.	2 840 897,75 \$	291 175,10 \$	3 132 072,85 \$
<b>6</b>	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	2 854 002,58 \$	292 485,59 \$	3 146 488,17 \$
<b>7</b>	Construction Bau-Val inc.	2 855 045,13 \$	292 590,09 \$	3 147 635,22 \$
<b>8</b>	Les Entreprises Claude Chagnon inc.	2 900 955,81 \$	298 303,96 \$	3 199 259,77 \$
<b>9</b>	Groupe TNT inc.	2 931 238,07 \$	305 774,62 \$	3 237 012,69 \$
	Estimation des professionnels externes (\$)	2 539 894,59 \$	263 933,67 \$	2 803 828,26 \$
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>3 017 893,33 \$</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>21,3 %</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b>	<b>749 283,09 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>30,1 %</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-316 098,66 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>-11,3 %</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b>	<b>343 157,83 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>13,8 %</b>

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Il est important de préciser que l'exclusion de la portion des travaux de Bell ne change aucunement le rang des soumissionnaires. Vous trouverez en pièce jointe, les résultats

d'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 314901.

L'estimation des professionnels de la firme Legico-CHP inc. qui a été mandatée par la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

Un total de neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ce contexte et en prenant en considération un écart favorable à la ville de 11,3 %, la DGPEC appuie la recommandation d'accorder le contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Excavations Payette ltée, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 10 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 705 029,60 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 217 300,00 \$ (taxes incluses).

La dépense totale est répartie de la façon suivante entre les différents budgets du PTI des services :

- 65,10 % est prévu au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 760 918,29 \$, taxes incluses ;
- 28,11 % est prévu au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 760 529,38 \$, taxes incluses ;
- 6,79 % est prévu au PTI de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 183 581,93 \$, taxes incluses.

Une autorisation de dépense de 183 581,93 \$ taxes incluses, sera entérinée par le conseil d'arrondissement du 7 juin 2016 afin d'assurer les fonds nécessaires reliés à cette partie des travaux au PTI 2016 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (1160836004).

L'autre partie de la dépense, soit 2 521 447,67 \$ taxes incluses, est entièrement assumée par la Ville centre et représente un coût net de 2 302 417,81 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Une partie de ce coût, financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #16-026 « Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et égout », est admissible à une subvention estimée à 1 607 953,11 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'autre partie du coût sera

financé par les règlements d'emprunt de compétence locale #16-006 « Travaux de réfection routière réseau artériel » et #16-004 « Acquisition de mobilier d'éclairage », laissant un emprunt net de 694 464,69 \$ à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE ainsi que la Direction des transports nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau et d'égout, de la chaussée ainsi que des trottoirs existants. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 25 août 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2016

Fin des travaux : Novembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau  
Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Eric FAUTEUX, 30 mai 2016  
Jean CARRIER, 25 mai 2016  
Abdelwahid BEKKOUCHE, 24 mai 2016

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mounir ISSAAD  
Ingenieur(e)

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-18

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc RICARD  
C/d Gestion de projets et économie de la construction, en remplacement de la directrice de direction

**Approuvé le :** 2016-05-30

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-31



**Dossier # : 1163456003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Corporation de Construction Germano pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71 (3115), 5500, Chemin de Bois-Franc, arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 10 267 644,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5842 (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 267 644,27 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement à la caserne de pompiers n° 71 située au 5500, chemin du Bois-Franc, arrondissement Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Corporation de Construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 627 402,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5842);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 10:08

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163456003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Corporation de Construction Germano pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71 (3115), 5500, Chemin de Bois-Franc, arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 10 267 644,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5842 (8 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 71 a été construite en 1969 et est située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement Saint-Laurent. Depuis sa construction, le bâtiment et son site ont subi peu d'interventions. Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) en est l'unique occupant.

Un centre de formation pour desservir l'ouest de l'Île est identifié au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie. À la suite d'une recherche de site, il en ressort que l'emplacement de la caserne de pompiers n° 71 est le meilleur choix pour offrir les activités de formation. La superficie du site permet d'y aménager les différents plateaux de formation requis pour les activités d'apprentissage et de maintien des compétences des pompiers.

Au début de 2015, une première série de travaux a permis d'aménager une partie du bâtiment afin d'offrir la formation d'auto sauvetage d'un pompier en situation de détresse (RIC 2). À la fin de la même année, les travaux pour l'aménagement d'une cour de pratique ont commencé. Ces derniers seront achevés en juin 2016.

En 2009, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne de pompiers n° 71 a un indice de vétusté de 61,8 %. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques importants de bris et de perturbation d'activités des pompiers.

Un appel d'offres public pour la rénovation et l'agrandissement du bâtiment a été publié le 1er mars 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 avril 2016. Sept addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2016-03-15	Ajouts aux plans d'architecture, modification aux travaux en structure, inclusion de l'étude géotechnique, de l'étiquette pour l'enveloppe de soumission
2	2016-03-17	Clarification aux documents de mécanique, d'électricité et de structure
3	2016-03-23	Report de la date d'ouverture
4	2016-03-31	Modifications aux documents de civil, de structure et d'électricité et clarifications au devis d'architecture
5	2016-03-31	Ajouts aux plans d'architecture et des documents de civil et de mécanique
6	2016-04-01	Report de la date d'ouverture
7	2016-04-07	Clarifications aux documents d'architecture et d'électricité

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du lundi 7 au jeudi 10 mars 2016.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0473 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée pour les travaux d'aménagement d'une cour de pratique à la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CG15 0070 - 26 février 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71 et divers projets.

CE15 0167 - 4 février 2015 - Autoriser une dépense de 243 077,53 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de locaux de formation à la caserne de pompiers n° 71.

CG08 0657 - 18 décembre 2008 - Adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal.

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu vingt-quatre (24) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et huit (8) ont déposé une soumission. Parmi les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas déposé de soumission figurent trois (3) associations patronales représentant des entrepreneurs, cinq (5) entreprises fournisseurs d'équipements et de services d'entretien. Les huit (8) entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'ont pas de disponibilité ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels pour la réalisation des travaux.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Corporation de Construction Germano, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de rénovation et agrandissement à la caserne de pompiers n° 71.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- démolir les aménagements existants en condition d'amiante, lorsque requis;
- construire de nouveaux espaces dédiées à la formation;
- aménager l'ensemble du bâtiment pour y loger les aires de caserne, les aires

- de formation, les locaux techniques et les garages;
- installer des systèmes mécaniques et électriques du bâtiment;
  - reconstruire la structure de la tour à boyaux;
  - refaire l'enveloppe du bâtiment existant;
  - refaire les accès des camions au garage et les stationnements;
  - mettre en place des installations temporaires pour assurer la continuité des opérations du SIM.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

## JUSTIFICATION

Les huit (8) soumissions reçues sont conformes. La plus basse soumission conforme comportait une erreur de calcul mineure, corrigée par la Ville. Cette correction n'affecte pas l'ordre des soumissionnaires. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Corporation de construction Germano	8 371 653,98 \$	1 255 748,10 \$	9 627 402,08 \$
Groupe Axino inc	8 457 259,77 \$	1 268 588,97 \$	9 725 848,74 \$
ANJALEC Construction inc.	8 532 300,50 \$	1 279 845,08 \$	9 812 145,58 \$
Quadrax & associés EG	8 771 000,00 \$	1 315 650,00 \$	10 086 650,00 \$
Céleb Construction Ltée	8 777 191,50 \$	1 316 578,73 \$	10 093 770,23 \$
Les entreprises QMD inc.	9 138 442,95 \$	1 370 766,44 \$	10 509 209,39 \$
Les constructions et pavage Jeskar inc.	9 197 232,32 \$	1 379 584,85 \$	10 576 817,17 \$
Compagnie de construction Edilbec inc.	9 507 283,00 \$	1 426 092,45 \$	10 933 375,45 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	9 364 390,00 \$	1 404 658,50 \$	10 769 048,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			10 170 652,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			5,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			1 305 973,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			13,57 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-1 141 646,42 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			- 10,60 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			1 207 526,71 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			11,04 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 10 769 048,50 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 1 141 646,42 \$ (-10,60 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission conforme est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dû au marché compétitif et à la manière avec laquelle les soumissionnaires ont subdivisé les sous-contrats. Dans le chapitre 01 « Clauses administratives » et le chapitre 02 « Charges générales et clauses particulières » l'écart de -20 % est une résultante du marché très compétitif. Cela s'observe également dans plusieurs autres chapitres. Toutefois, le chapitre 10 « produits spéciaux », il est possible que le soumissionnaire a distribué différemment les sous-contrats liés à ce chapitre dans d'autres chapitres. Finalement, le chapitre 15 « Mécanique » a probablement été surévalué par les professionnels.

Le coût moyen des soumissionnaires est de 10 170 652,33 \$ ce qui représente un écart de 5,64 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 1 305 973,37 \$, soit 13,57 %.

Toutefois, si l'on compare l'estimation des professionnels à la moyenne des soumissionnaires, l'écart est de - 5,56 %. Cet écart est considéré comme étant acceptable.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Corporation de Construction Germano est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièce jointe).

Corporation de Construction Germano, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Corporation de Construction Germano, doit obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF. Toutefois, cette autorisation doit être renouvelée d'ici le 20 juin 2016.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 9 627 402,08 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 640 242,19 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, de télécommunication, de mobilier premier et de déménagement.

Le montant à autoriser totalise 10 267 644,27 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Un montant maximal de 10 267 644,27 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-019 du règlement – Réfection des casernes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Le montant nécessaire pour l'entretien annuel suite à la rénovation et à l'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71, estimé à 79 785 \$, sera puisé à même le budget prévu au

SGPI pour financer les impacts des projets PTI sur le budget de fonctionnement. Le projet ne devrait pas engendrer des frais énergétiques supplémentaires, notamment, grâce à la géothermie.

Ces dépenses sont assumées à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet vise l'obtention d'une certification LEED – NC argent. L'entrepreneur aura, notamment, la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et élimination des déchets de construction/démolition. La gestion des sols d'excavation et l'enlèvement d'un réservoir de mazout souterrain seront réalisés conformément aux règlements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Ce projet comporte parmi ses objectifs d'optimiser la consommation énergétique du bâtiment.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est recommandé de procéder aux travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71, car la caserne a atteint un indice de vétusté élevé. L'agrandissement permettra au SIM de mieux répondre aux besoins de formation de l'ouest de l'île. Tout retard dans ce dossier pourrait mettre en péril l'intégrité du bâtiment et de l'actif immobilier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 13693 - Mandat : 15211-2-006

Octroi du contrat au CG :	juin 2016
Réalisation des travaux :	juillet 2016 à novembre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal  
François BUTEAU, Saint-Laurent

Lecture :

Carole GUÉRIN, 25 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Erlend LAMBERT  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-19

Carlos MANZONI  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1160749001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc. pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55 avenue Lilas, Dorval – Dépense totale de 912 929,56 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5844 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 912 929.56 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55 avenue Lilas, Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Couvertures St-Léonard Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 877 816,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5844 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 07:50

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160749001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc. pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55 avenue Lilas, Dorval – Dépense totale de 912 929,56 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5844 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'usine de production d'eau potable de Dorval dessert la population de la ville de Dorval, L'Île-Dorval et les installations aéroportuaires Montréal-Trudeau, avec une production moyenne d'eau potable de 30 000 m<sup>3</sup> par jour. Elle a été construite en 1956 et a besoin d'investissements en capitaux pour combler les déficits d'investissement, en préserver la pérennité et assurer sa mission.

Des infiltrations ont été observées dans l'usine et des expertises ont révélé que trois (3) bassins de toiture ont leurs composantes imbibées d'eau ainsi que l'enveloppe de l'édicule au toit. Ces bassins ainsi que l'enveloppe de l'édicule doivent être refaits à neuf.

Un appel d'offres public a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant vingt-trois (23) jours du 12 avril au 4 mai 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent vingt jours (120) calendriers suivant la date de l'ouverture des soumissions. Un (1) addenda a été émis le 22 avril et concernait des questions techniques.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
---------	-----------------	--------	----------------------------------



1	2016-04-22	Précisions plans et devis	Aucune
---	------------	---------------------------	--------

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0022 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes TLÄ Architectes inc. et Les Services exp inc. pour les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) dans le cadre du projet de réfection partielle de la toiture et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Dorval, pour une somme maximale de 297 033,45 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14699 – (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et deux (2) ont déposé leur soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, un (1) est une association qui n'a pas les licences pour réaliser des projets. Les six (6) entrepreneurs qui n'ont pas déposé avaient un carnet de commandes trop chargé ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux visant la réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013), notamment :

- La réfection de trois (3) bassins de toiture.
- La réfection de l'enveloppe de l'édicule au toit.

Les travaux de réfection se feront sur une période approximative de dix (10) semaines, d'août à octobre inclusivement, pour être entièrement réalisés en 2016. La surveillance en résidence des travaux de toiture se fera par les firmes Les Services exp inc. et TLÄ Architectes inc.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

## **JUSTIFICATION**

Les deux (2) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Contingences</b>	<b>Total</b>
Les Couvertures St-Léonard Inc.	763 319,03 \$	114 497,85 \$	877 816,88 \$
Couverture Montréal Nord Ltée	855 980,83 \$	128 397,12 \$	984 377,95 \$
<b>Estimation des professionnels (\$)</b>	<b>567 194,67 \$</b>	<b>85 079,20 \$</b>	<b>652 273,87 \$</b>
Coût moyen des soumissions reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			931 097,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (\$) <i>(la moyenne – la plus basse)</i>			53 280,54 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,07%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute – la plus basse)</i>			106 561,07 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			12,14%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation des professionnels)</i>			225 543,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) <i>((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation) x 100</i>			34,58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			106 561,07 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			12,14%

Note 1 : tous les prix incluent les taxes.

Note 2 : l'estimation des professionnels est effectuée par TLÄ Architectes inc. et Les Services exp inc.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 652 273,87 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à 225 543,01 \$ (34,58 %). Le coût moyen des soumissions reçues est de 931 097,42 \$, ce qui représente un écart de 6,07 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 106 561,07 \$, soit de 12,14 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur des travaux similaires réalisés au cours de l'année 2015.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé notamment par une sous-estimation des coûts dans le chapitre 0 - "Charges générales" et le chapitre 7 - "Isolant thermique et étanchéité". Cependant, le chapitre 6 - "Bois" semble avoir été surestimé par le sous-traitant en toiture.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Les Couvertures St-Léonard Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe de l'édicule au toit de l'usine de production d'eau potable de Dorval à cette firme.

La compagnie Les Couvertures St-Léonard Inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie Les Couvertures St-Léonard Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 877 816,88 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 114 497,85 \$. De plus, un montant de 35 112,68 \$ (4 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'eau.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus écoénergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de réaliser les travaux dès que possible et avant les conditions d'hiver. Ce projet doit être réalisé pour enrayer les infiltrations dans l'usine par la toiture et l'édicule au toit.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat 14652 - Mandat : 17587-2-003

Octroi du contrat au CE : Juin 2016

Réalisation des travaux : Août à octobre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Babak HERISCHI, Service de l'eau  
André MARSAN, Service de l'eau  
Alain DUBUC, Service de l'eau  
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau

Lecture :

André MARSAN, 19 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire DUVAL  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2016-05-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-26



**Dossier # : 1166342002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 51 (3334) située au 550, boulevard Des Anciens-Combattants, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Dépense totale de 201 160,26\$, taxes incluses - Appel d'offres 5811 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 201 160,26\$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 51 (3334) située au 550, boulevard Des Anciens-Combattants, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 185 638,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5811);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 09:24

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166342002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 51 (3334) située au 550, boulevard Des Anciens-Combattants, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Dépense totale de 201 160,26\$, taxes incluses - Appel d'offres 5811 (5 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers no 51 est située au 550, boulevard Des Anciens-Combattants, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (voir photo en pièce jointe).

Le bâtiment construit en 1994 comporte deux étages, et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) en est le seul occupant.

Suite à la demande de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS), toutes les casernes de pompiers doivent respecter les exigences du règlement sur la santé et la sécurité au travail par rapport aux normes d'exposition aux fumées de diesel. Afin de répondre à cette demande, le SIM doit procéder à l'installation ou à la mise aux normes des systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes de pompiers. Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur.

La caserne 51 n'est pas équipée d'un tel système. Un système de captation des gaz à la source adapté à la flotte du SIM y sera installé pour les trois baies de garage. Le nouveau système comporte des électro-aimants et des émetteurs sur les camions. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système à distance et une déconnexion automatique à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

Cette caserne relève aussi un problème important au niveau du chauffage au garage, une étude détaillée effectuée par la firme Stantec a permis d'établir les travaux correctifs à exécuter.

La démolition d'un évacuateur au toit, l'installation de trois aérothermes électriques de 20w et le balancement de l'unité de ventilation au toit existante sont requis afin de régler la problématique.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz sera assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Un appel d'offres a été lancé afin de corriger le problème de chauffage dans le garage de la caserne et réaliser les travaux d'installation d'un système de captation de gaz à la source.

L'appel d'offres public a été publié le 6 avril 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 avril 2016. La période d'appel d'offres a duré 20 jours calendrier. Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2016-04-21	Ajouts aux devis en architecture

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 13, 14 et 15 avril 2016.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0250 - 30 avril 2015 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0148 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG15 0013 - 29 janvier 2015 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et cinq (5) ont déposé leurs soumissions. Le preneur du cahier de charges qui n'a pas déposé de soumission, est une association patronale représentant des entrepreneurs, donc il n'avait pas la licence adéquate pour réaliser le projet.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Procova Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 51.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement :

- Installer un nouveau système de captation des gaz à la source au garage pour les trois (3) baies, avec l'évacuation sur la toiture;
- Mise à niveau du système de chauffage au garage
- Obturation de la toiture : démolition d'un ventilateur existant et de sa base;
- Application d'un revêtement de sol à l'époxy sur l'ensemble de la dalle du garage;
- Travaux de marquage au sol.

Les travaux seront réalisés en procédant sur une baie à la fois, afin de garder les autres baies opérationnelles.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

## JUSTIFICATION

Les cinq (5) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Procova Inc.	161 424,90 \$	24 213,74 \$	185 638,64 \$
Gaston Champoux	161 800,00 \$	24 270,00 \$	186 070,00 \$
Groupe DCR	163 797,25 \$	24 569,59 \$	188 366,84 \$
Roland Grenier Construction	165 960,66 \$	24 894,10 \$	190 854,76 \$
Construction Arcade	168 840,79 \$	25 326,12 \$	194 166,91 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	167 373,46 \$	25 106,02 \$	192 479,48 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			189 019,43
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			1,82%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			8 528,27
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			4,59%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			6 840,84
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			3,55%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			431,37
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			0,23%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 192 479,48 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 6 840,84 \$ (3.55%). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission provient notamment des chapitres 00 – charges générales, 01 - charges administratives, 02 - Aménagement du terrain,



L'écart constaté pour les chapitres 00 – charges générales et 01 - charges administratives, peut s'expliquer par la propre stratégie du soumissionnaire quant à l'organisation de son chantier.

Pour le chapitre 02 – Aménagement du terrain, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation des professionnels pourrait s'expliquer notamment par une surestimation des coûts par ces derniers.

Le coût moyen des soumissions est de 189 019,43 \$ ce qui représente un écart de 1.82 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission s'élève à 431,38 \$, soit 0.2 %. Les prix déposés par les trois (3) premiers soumissionnaires sont très similaires, présentant des écarts d'environ 0.5 %. Ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions et que les prix soumis représentent la valeur du marché.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièce jointe).

Procova Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Procova Inc., doit obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 185 638,64 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 15 521,63 \$ (8.4 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 201 160,26 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel et pour répondre aux exigences de la CSSS, il faut procéder sans délai à l'installation du système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne 51.

Également pour assurer la température de consigne dans le garage de la caserne ainsi que

pour réduire la consommation électrique, il est nécessaire d'effectuer une mise à niveau pour corriger le problème de chauffage.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14658 - Mandat : 17618-2-010

Octroi du contrat au CE :	juin 2016
Réalisation des travaux :	juillet à sept 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 25 mai 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal B BERGERON  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2016-05-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-26

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1164956007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal. - Dépense totale de 970 653,35 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-6865). - Trois soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 970 653,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 931 653,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6865) ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-27 17:39

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164956007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal. - Dépense totale de 970 653,35 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-6865). - Trois soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet des Escales découvertes, désigné comme un legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles de ce vaste territoire. Découlant du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, le but principal de ce projet est effectivement d'offrir aux promeneurs une découverte intuitive, sensorielle, singulière et renouvelée de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal et de ses multiples joyaux, à partir d'une diversité de cheminements existants parcourant les trois sommets de la montagne et son entre-monts. Les interventions prévues pour l'anniversaire de 2017 se divisent en trois volets complémentaires, eux-mêmes découpés en différents lots de travaux :

- Volet 1 : Découvertes sur la montagne (trois lots prévus : 1A, 1B et 1C).
- Volet 2 : Marquage du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur (deux lots prévus : 2A et 2B, en plus de l'oeuvre d'art mural).
- Volet 3 : Aménagement d'aires spécifiques (un lot prévu : 3A).

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux du lot 3A, celui-ci regroupant l'ensemble des interventions projetées dans le cadre du troisième volet du projet.

Il est à noter qu'en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, tous les travaux à l'intérieur du Site patrimonial du Mont-Royal doivent faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), avant le début de ceux-ci. Dans le cas du présent lot de travaux, cette demande d'autorisation est en cours, par l'entremise de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

Le projet des Escales découvertes est inscrit, pour 2015-2016, dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal, liant la Ville et le MCCQ. Il devrait normalement l'être également dans l'Entente à venir pour 2016-2017.

Le processus de sollicitation utilisé pour le lot 3A a été un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Cet appel d'offres a débuté le 7 avril 2016 et s'est terminé 18 jours plus tard. Les soumissions ont été ouvertes le 25 avril 2016 à 14h00. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir la première journée, ainsi que sur le site internet de la Ville et celui du SEAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Un seul addenda a été produit au cours de la période de l'appel d'offres; celui-ci a été émis le 20 avril 2016 et concernait essentiellement le remplacement d'un détail de construction d'une structure en béton par sa version révisée.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 22 octobre 2016.

Le tableau ci-après résume les étapes importantes passées, présentes et à venir dans le cadre de ce projet :

#### **Étapes déjà autorisées ou en cours d'autorisation**

	Coût	Date de début	Date de fin
Contrat de services professionnels pour la planification, la conception et la réalisation du projet des Escales découvertes	670 850 \$	Octobre 2014	Septembre 2017
Contrat d'exécution de l'oeuvre d'art mural (lié au volet 2)	315 000 \$	Mars 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1A (lié au volet 1)	3 523 368 \$	Mai 2016	Mai 2017

#### **Étapes à autoriser dans le présent dossier**

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 3A (lié au volet 3)	Juin 2016	Mai 2017

#### **Étapes à venir ultérieurement**

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 2A (lié au volet 2)	Août 2016	Mai 2017

Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1B (lié au volet 1)	Septembre 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 2B (lié au volet 2)	Octobre 2016	Mai 2017
Ententes entre la Ville et les quatre partenaires	Janvier 2016	Septembre 2016

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0190 - 24 mars 2016 - Approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art mural par lequel M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels sélectionné par un jury au terme d'un concours par avis public, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser et installer une œuvre dont le titre provisoire est « Tranche de vie », dans le cadre du projet des Escaliers découvertes du mont Royal, qui sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 315 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375<sup>e</sup>); approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM13 0899 - 23 septembre 2013 - Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017.

## DESCRIPTION

Le lot de travaux visé par le présent octroi de contrat, soit le lot 3A, concerne l'aménagement d'aires spécifiques sur la montagne. Étant complémentaires à celles des volets 1 et 2 du projet, les interventions du volet 3 visent, entre autres, à consolider le lien entre les trois sommets du mont Royal, à améliorer l'accessibilité de certains secteurs et à favoriser la découverte d'une partie méconnue du site de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. Plus précisément, le lot 3A comprend les trois secteurs de travaux suivants :

- **Secteur 1 - Rue Summit Crescent** : Ce premier secteur, situé sur le territoire de la Ville de Westmount, concerne la bonification du lien piéton existant entre le sommet Westmount et la propriété de l'Oratoire Saint-Joseph. Les travaux consistent à transformer le tronçon de l'actuelle rue Summit Crescent qui traverse la réserve naturelle du Père-Louis-Trempe en un sentier à caractère piéton.
- **Secteur 2 - Oratoire Saint-Joseph** : Les travaux de ce deuxième secteur, en continuité avec le premier, visent à matérialiser le parcours piéton privilégié dans "les hauteurs" de l'Oratoire Saint-Joseph, à mettre en valeur la chapelle du Frère-André en lui aménageant un parvis, ainsi qu'à ponctuer le parcours d'interventions paysagères mineures, jusqu'à l'entrée du chemin de croix.
- **Secteur 3 - Chemin de la Côte-des-Neiges** : Ce troisième secteur, en lien avec le volet 2 du projet, se rapporte à l'aménagement de trois placettes adjacentes au chemin de la Côte-des-Neiges et au chemin de ceinture du Mont-Royal, de façon à mettre en valeur des vues significatives, notamment vers la plaine du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Toutes les interventions prévues à l'intérieur de ce lot 3A ont été développées en concertation avec les propriétaires concernés. Pour l'exécution des travaux du secteur 1, une entente avec la Ville de Westmount est requise; celle-ci est en cours d'approbation par

les instances de Westmount. Aux fins de l'exécution des travaux du secteur 2, les représentants de l'Oratoire Saint-Joseph ont approuvé la dernière version du projet d'entente soumis par la Ville de Montréal. L'approbation de cette entente par les instances municipales fait l'objet d'un autre sommaire décisionnel (no 1164956008), qui sera également soumis au conseil d'agglomération du 22 juin 2016. Le secteur 3 est situé sur la propriété du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, mais à l'intérieur d'une servitude existante en faveur de la Ville de Montréal, créée lors de l'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 %, soit une valeur usuelle pour ce type de travaux.

Le montant prévu pour les incidences est de 39 000 \$, taxes incluses, ceci représentant environ 4,2 % du montant total du contrat. Ce montant sera affecté au contrôle qualitatif des matériaux et aux opérations de communication durant le chantier.

Les documents d'appel d'offres ont été pris par un total de huit entrepreneurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, trois entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Malgré quelques défauts mineurs, les trois soumissions sont considérées conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont les suivants :

#### **Entrepreneurs généraux :**

- Aménagement Côté Jardin inc.
- Aménagements Sud-Ouest
- Environnement routier NRJ inc.
- Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
- Les Constructions Hydrospec inc.
- Les Entrepreneurs Bucaro inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Super Excavation inc.

#### **Sous-traitants :**

Aucun.

#### **JUSTIFICATION**

Sur la totalité des huit entrepreneurs généraux, trois ont déposé une soumission conforme. Ainsi, 38 % des preneurs des documents d'appel d'offres ont déposé une soumission.

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Contingences (taxes incluses)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Aménagements Sud-Ouest	846 957,59 \$	84 695,76 \$	931 653,35 \$
Les Constructions Hydrospec inc.	849 726,47 \$	84 972,63 \$	934 699,10 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 057 333,09 \$	105 733,31 \$	1 163 066,40 \$
Dernière estimation réalisée par la firme externe	1 262 097,82 \$	126 209,78 \$	1 388 307,60 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 009 806,28 \$



Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	8,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	231 413,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	24,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 456 654,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 32,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	3 045,75 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,3 %

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 32,9 % à la dernière estimation réalisée par la firme externe conceptrice des aménagements. Après analyse, la presque totalité de l'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire et l'estimation est attribuable aux coûts de trois éléments : les conditions générales, les surfaces en pavés de béton préfabriqués et toutes les composantes de granite. L'explication d'écart quant à ce dernier élément (granite), s'explique par le fait que lors de la réception des soumissions pour le lot 1A du projet (mars 2016), les prix des composantes de granite étaient beaucoup plus élevés que ceux estimés. Afin ce refléter cette situation, la firme externe a donc rehaussé les prix des composantes de granite dans son estimation du lot 3A. Or, les prix indiqués par le plus bas soumissionnaire pour les différentes composantes de granite du lot 3A sont inférieurs à ces prix révisés et ressemblent davantage aux prix habituellement fournis pour ces types d'ouvrages.

Le numéro de client du plus bas soumissionnaire conforme, émis par l'Autorité des marchés financiers, est le suivant : 3000200461.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de base du contrat est de 846 957,59 \$, taxes incluses. Les contingences sont de 84 695,76 \$, taxes incluses, et les incidences sont de 39 000 \$, taxes incluses. Le coût total maximal de ce lot 3A, soit 970 653,35 \$, contingences, incidences et taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 208 510,43 \$, net de ristournes, incluant les contingences, pour les dépenses capitalisables du projet, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG15-019 - Parcours découverte Mont-Royal. Les incidences financées par ce règlement d'emprunt seront de 8 724,99 \$, net de ristournes.

Un montant maximal de 642 213,26 \$, net de ristournes, incluant les contingences, pour les dépenses non capitalisables du projet, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG16-035 - Entente développement culturel. Les incidences financées par ce règlement d'emprunt seront de 26 887,21 \$, net de ristournes.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Conditionnellement à l'acceptation

éventuelle, par les instances, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour 2016-2017, ainsi que celle pour 2017-2018, ces dépenses devraient être subventionnées à 50 % par le MCCQ.

Il est à noter que l'enveloppe budgétaire globale pour le projet des Escales découvertes est de 8,26 millions de dollars.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En favorisant l'accessibilité et la découverte des trois collines du mont Royal, en sensibilisant les citoyens et les touristes à leurs richesses naturelles et culturelles, le projet des Escales découvertes contribue à la protection et à la mise en valeur de ce site patrimonial exceptionnel.

Les travaux d'aménagement inclus dans ce lot 3A ont été planifiés dans le respect des environnements existants. Le choix des matériaux a été fait avec le souci de la pérennité. De plus, les travaux du secteur 1 (rue Summit Crescent) permettent de réduire les superficies imperméables et d'agrandir la superficie boisée existante.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet des Escales découvertes du mont Royal, bien qu'il soit constitué d'interventions discrètes, représente néanmoins un legs significatif pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de la ville, car il invite les Montréalais et les touristes à parcourir les trois sommets de la montagne, à découvrir des joyaux et des lieux moins connus du Site patrimonial du Mont-Royal. Si la décision d'octroyer ce contrat n'avait pas lieu à la réunion du conseil d'agglomération du 22 juin 2016, le calendrier du lot 3A serait reporté d'autant et les travaux pourraient ne pas être terminés en mai 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Pour le lot 3A uniquement, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Demande d'autorisation au MCCQ : avril 2016 à juin 2016
- Demandes des permis de construction : avril 2016 à juin 2016
- Octroi du contrat, par résolution du conseil d'agglomération : 22 juin 2016
- Approbation de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, par résolution du conseil d'agglomération : 22 juin 2016
- Début du contrat de l'entrepreneur : 4 juillet 2016
- Approbation de l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount, par résolution du conseil d'agglomération : 25 août 2016
- Fin des travaux : 19 mai 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Joanne POIRIER, Ville de Westmount  
Andrée BLAIS, Service des affaires juridiques  
Nike LANGEVIN, Service des communications

Lecture :

Louis BRUNET, 24 mai 2016  
Andrée BLAIS, 24 mai 2016  
Nike LANGEVIN, 20 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia VILLENEUVE  
Architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2016-05-27

**Dossier # : 1167231030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 4 297 521,39 \$ (contrat: 3 767 021,39 \$ + incidences: 530 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 284001 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 297 521,39 \$, taxes incluses, pour des travaux conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 767 021,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284001 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 99 % par la ville centrale et à 1 % par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-01 06:49

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 4 297 521,39 \$ (contrat: 3 767 021,39 \$ + incidences: 530 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 284001 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections et considérant son historique de bris (10 bris) et son taux de bris élevé (3.35 bris//km/an), la conduite d'eau a été identifiée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - Unité Nord à reconstruire.

La reconstruction de la chaussée dans le boulevard de Pierrefonds entre les boulevards Gouin et des Sources a été l'occasion de réaménager ce tronçon afin de :

- répondre à la demande de l'arrondissement de sécuriser la circulation des véhicules dans la courbe du boulevard de Pierrefonds par l'ajout d'un mail central;
- répondre à la demande de la Société de transport de Montréal de mettre en place des mesures préférentielles pour bus;
- améliorer la sécurité des passages pour piétons à l'intersection des boulevards de Pierrefonds et Gouin.

Par ailleurs, la Direction des transports du Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel (58002).

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Les lampadaires et l'infrastructure des systèmes d'éclairage sur les tronçons routiers concernés par le présent contrat sont en mauvais état et ont atteint la fin de leur vie utile. Par conséquent, des travaux de reconstruction du système d'éclairage ont été intégrés au projet en plus de la mise aux normes des feux de circulation aux intersections de Pierrefonds/des Sources et de Pierrefonds/Gouin.

Le Service de l'eau et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 18 avril 2016 au 11 mai 2016 dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 8 septembre 2016.

Un (1) addenda fut publié le 6 mai 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges que des modifications mineures ont été apportées au bordereau des prix, n'ayant aucun impact significatif sur les prix.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat auront lieu dans les boulevards de Pierrefonds et Gouin Ouest, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et consistent en :

- la reconstruction d'environ 440 mètres de conduite d'eau de 150 mm à 250 mm de diamètre;
- le remplacement de deux vannes et l'étanchéisation de deux chambres de vanne, sur conduite d'eau principale;
- la reconstruction complète de la chaussée, de trottoirs, de bordures et d'îlots, et la construction de mails centraux;
- des travaux de remplacement du système d'éclairage;
- des travaux de mise aux normes des feux de circulation.

Veillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Étant donné l'envergure et la complexité du présent contrat, une clause particulière quant à l'expérience du maître d'œuvre a été incluse au cahier des charges, laquelle se retrouve en pièce jointe (clause 15).

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 359 149,06 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,5 % du coût des travaux tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de reconstruction des bases et conduits pour l'éclairage et pour la signalisation lumineuse, de même que pour les travaux d'éclairage qui est de 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1658002010, 1659002007 et 1658002011).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de relocalisation de deux (2) poteaux de Bell, de travaux d'aménagement paysager (horticulture et plaques odonymiques), d'achat de mobilier de feux de circulation, de frais de raccordement pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 284001 s'est terminé le 11 mai 2016. Sur dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 42 % et 58 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Ali Excavation inc.	3 407 872,33 \$	359 149,06 \$	3 767 021,39 \$
<b>2</b> Pavages D'Amour inc.	3 623 598,09 \$	388 421,54 \$	4 012 019,63 \$
<b>3</b> Roxboro Excavation inc.	3 778 571,15 \$	404 153,18 \$	4 182 724,33 \$



4	Construction Bau-Val inc.	3 789 493,79 \$	406 013,07 \$	4 195 506,86 \$
5	Gérald Théorêt inc.	4 064 926,21 \$	434 009,53 \$	4 498 935,74 \$
6	Sade Canada inc.	6 516 181,68 \$	676 647,59 \$	7 192 829,27 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	3 514 505,56 \$	373 532,87 \$	3 888 038,43 \$
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>4 641 506,20</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>23,2 %</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b>	<b>3 425 807,88</b>
			<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>90,9 %</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-121 017,04 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>-3,1 %</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b>	<b>244 998,24 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>6,5 %</b>

<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES</b>			<b>PRIX TOTAL</b>
1	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.		3 777 260,74 \$
2	Deric Construction inc.		4 059 842,41 \$

\* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc.).

Les entrepreneurs Excavations Gilbert Théorêt inc. et Deric Constructions inc. sont déclarés non conformes, en raison du fait qu'ils n'ont pas tenu compte de l'addenda # 1 dans son intégralité. Par conséquent, leur soumission a été rejetée.

Le montant total de la soumission de Roxboro Excavation inc. est passé de 4 182 715,77\$ à 4 182 724,33 \$, suite à une erreur de calcul du montant des travaux contingents pour le sous-projet 1655845043. Ceci ne change aucunement le rang des soumissionnaires.

Le montant total de Sade Canada inc. est passé de 7 192 879,32 \$ à 7 192 829,27 \$ en raison d'une erreur de transcription lors du report du total du résumé du bordereau de soumission sur la formule de soumission. Ceci ne change aucunement le rang des soumissionnaires.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc. L'écart de -121 017,04 \$ (-3,1 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Ali Excavation inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 30 mars 2016. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au

moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 297 521,39 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 530 500,00 \$ (taxes incluses).

La dépense est assumée à 99 % par la ville centrale et à 1 % par l'agglomération. Elle est répartie de la façon suivante entre les différents budgets du PTI des services :

- 73 % est prévu au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 3 129 198,99 \$, taxes incluses;
- 26 % est prévu au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 134 566,24 \$, taxes incluses;
- 1 % est prévu au PTI de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau pour un montant de 33 756,16 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 4 297 521,39 \$ représente un coût net de 3 924 209,85 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivant:

- # 16-004 Acquisition de mobilier d'éclairage
- # 16-005 Réaménagement géométrique réseau routier local
- # 16-006 Trav. réfection routière réseau artériel
- # 16-019 Achat équip. feux circul. et gestion trafic
- # 16-026 PG Renouv. Rés. second. AQ et ÉG
- # RCG 16 032 PG Const. réhab. cond. prim. AQ

Par ailleurs, l'ensemble des travaux de la DGSRE est admissible à une subvention estimée à 1 036 010,20 \$ dans le cadre de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) ce qui ne laisse aucune charge aux contribuables. Les autres travaux laissent un impact sur l'emprunt net à la charge des contribuables de 2 888 199,65 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépitant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 septembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2017

Fin des travaux : Novembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Son Thu LÊ, Service des infrastructures\_voirie et transports

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Marc RICARD, Service des infrastructures\_voirie et transports

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Sylvain MARCOUX, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Marc RICARD, 30 mai 2016

Jean CARRIER, 25 mai 2016

Mathieu-Pierre LABERGE, 24 mai 2016

Sylvain MARCOUX, 24 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie DESPAROIS  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Martin GAUDETTE  
C/s conception & réalisation des projets  
d'ingénierie

Le : 2016-05-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc RICARD  
C/d Gestion de projets et économie de la  
construction  
En remplacement de Chantal aylwin, Directrice  
des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-30



**Dossier # : 1160457001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste «dépenses incidentes» au poste «dépenses contingentes» dans le cadre du contrat de construction de l'aréna d'Outremont de l'arrondissement d'Outremont octroyé à la firme Norgéreq Ltée (contrat # 14556), majorant ainsi le montant total de ce contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$ taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste «dépenses incidentes» au poste «dépenses contingentes» dans le cadre du contrat de construction de l'aréna d'Outremont de l'arrondissement d'Outremont octroyé à la firme « Norgéreq Ltée » (contrat # 14556) , majorant ainsi le montant total de ce contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$ taxes et contingences incluses.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-30 15:05

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1160457001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste «dépenses incidentes» au poste «dépenses contingentes» dans le cadre du contrat de construction de l'aréna d'Outremont de l'arrondissement d'Outremont octroyé à la firme Norgéreq Ltée (contrat # 14556), majorant ainsi le montant total de ce contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$ taxes et contingences incluses.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux et vise plus précisément l'augmentation du contrat de l'entrepreneur Norgéreq Ltée afin de finaliser les travaux de l'aréna d'Outremont situé dans l'arrondissement d'Outremont.

Le 18 août 2015, un contrat de construction a été accordé à la firme « Norgéreq Ltée » au montant de 8 365 644,93 \$ incluant les taxes et les contingences. Ce montant comprenait une réserve de 10 % pour les contingences de construction conformément à la recommandation des professionnels.

Il fut constaté lors de l'exécution des travaux de démolition de la dalle réfrigérée existante que celle-ci reposait sur des pieux plutôt que directement sur le sol, que le niveau de la nappe phréatique variait d'un point à l'autre sous la dalle et que les fondations de certaines parties du bâtiment se trouvaient au-dessus du caniveau où sont logés les collecteurs de saumure, entraînant la réalisation de travaux en sous-oeuvre. Tous ces éléments ont forcé l'équipe des professionnels à procéder à des expertises et analyses supplémentaires pour trouver des solutions appropriées, et à réviser leur conception de la nouvelle dalle réfrigérée pour tenir compte de ces conditions qui ne figuraient sur aucun plan existant déposé par l'arrondissement à la phase de conception.

Compte tenu des changements apportés aux plans et devis, les travaux ne pourront être complétés dans les délais prescrits, étant donné que la portée des nouveaux travaux s'avère plus complexe que ceux initialement prévus. De concert avec l'entrepreneur, un exercice d'optimisation de l'échéancier a été effectué pour faire en sorte que l'ouverture de l'aréna ait lieu au début du mois de novembre 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****CM15 0984 18 août 2015**

d'autoriser une dépense de 9 034 896,52 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;  
d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 365 644,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5777;

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'augmentation du contrat de la firme « Norgéreq Ltée » pour qu'elle puisse continuer la réalisation des travaux contingents qui pourront être requis pour le projet de la mise aux normes de l'aréna d'Outremont situé dans l'arrondissement d'Outremont.

Il est recommandé généralement dans les autres projets de mise aux normes des arénas, de prévoir un budget représentant 15 % de l'estimation initiale des travaux de construction pour couvrir les imprévus et travaux additionnels. Dans le cas du projet de la mise aux normes de l'aréna d'Outremont, les contingences de construction recommandées par les professionnels à l'étape de conception étaient établies à 10 % de l'estimation initiale des travaux de construction.

Compte tenu de la complexité du projet qu'on a présentement, le pourcentage de 10 % est jugé insuffisant pour couvrir l'ensemble des directives de chantier qui pourront être requises pour compléter les travaux. Le montant additionnel demandé pour couvrir les coûts de contingences s'élève à un maximum de 380 256,58 \$ taxes incluses, ce qui porte le contrat de la firme « Norgéreq Ltée » de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,51 \$ taxes et contingences incluses, soit une augmentation du montant de contingences de 5 %.

Ce montant sera transféré du poste «dépenses incidentes» au poste «dépenses contingentes» dans le cadre du contrat de construction # 14556 octroyé à la firme Norgéreq Ltée.

## **JUSTIFICATION**

Les contingences de construction servent à couvrir les frais imputables à des changements reliés à des travaux imprévus ou additionnels qui surviennent en cours de chantier et pendant la période de rodage, que ce soit au niveau de l'architecture (8,9 % des dépenses et prévisions de dépenses en contingences), du génie en structure et du génie civil (81,6 %), de l'électromécanique (9,4 %) et de la réfrigération (0 %).

Voici quelques exemples typiques des travaux imprévus ou additionnels qui ont dû être réalisés et qui font partie des contingences de construction:

- Modification au détail du drain français de l'agrandissement;
- Enlèvement et disposition des carreaux de vinyle dans le plancher du corridor des vestiaires des joueurs;
- Démolition et reconstruction du mur en gypse pour permettre l'installation du coffrage temporaire du mur de béton du puits du monte personne;
- Installation des couvercles pour puits d'observation;
- Enlèvement et disposition des carreaux de vinyle contaminés à l'amiante dans les toilettes publiques;
- Isolation des trois HSS transperçant le pontage du toit et servant à soutenir la partie supérieure de l'écran de protection, côté nord;

- Fermeture de deux ouvertures pour passer les conduits au-dessus des portes dans le corridor du vestiaire des joueurs;
- Modification du diamètre de la conduite de drainage pluviale;
- Modification de l'ouverture requise pour le laveur d'air dans la salle mécanique;
- Démolition de fosses existantes et l'installation d'une nouvelle fosse;
- Frais de transport supplémentaires du sol contaminé pour période de dégel;
- Contournement d'une semelle et changement de diamètre du conduit existant afin de construire les nouvelles salles mécaniques.
- Changement de l'échangeur afin de respecter les nouveau paramètre de design de l'unité de déshumidification ( Novel-air );
- Débranchement de cheminée pour enlever unité de ventilation existante;
- Modification à la spécification des aérothermes à 25 kW;
- Ajout d'une carte backnet au démarreur suite à la demande des ingénieurs de la Ville;
- Relocalisation de pompe du lit drainant de la dalle réfrigérée;
- Remplacement des dalles préfabriquées chauffantes par des plaques d'acier du côté de passage de la surfaceuse.
- Réalisation des travaux des sous-oeuvre de coté des gradins.

Le budget de contingences de 760 513,18 \$ taxes incluses prévu au contrat initial a été géré serré, mais il est désormais épuisé de 63,7 %. La somme restante pourrait ne pas suffire pour couvrir l'ensemble des directives de chantier requises pour compléter les travaux. Il faut donc augmenter le montant total du contrat de la firme « Norgéreq Ltée » pour augmenter le budget de contingences de 10 % à 15 % du contrat initial.

Selon les prévisions en date du 12 mai 2016, il reste un solde de 276 237,14.\$ (incluant les taxes) au budget de contingences, ce qui représente 36,3 % du budget total des contingences de 760 513,18 \$ (incluant les taxes) autorisé au contrat de l'entrepreneur.

De plus, il reste également un solde de 590 908,74 \$ (incluant les taxes) au budget d'incidences, ce qui représente 88,29 % du budget total des incidences de 669 251,59 \$ taxes incluses autorisé au contrat.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense autorisé par le conseil municipal du 18 août 2015 de 9 034 896,52\$, taxes incluses, restera le même. Ce montant inclut initialement un 10 % de contingences de construction qui sera augmenté à 15 %. Ainsi que le 8 % d'incidences d'origine qui sera abaissé à ±3 % afin de respecter la même enveloppe budgétaire du projet.

		Montant maximum du contrat initial de l'entrepreneur, taxes incluses (10% de contingences et 8 % d'incidences)	Montant maximum suite à l'augmentation du contrat de l'entrepreneur, taxes incluses (15 % de contingences et ±3 % d'incidences)
(1)	Coûts des travaux de construction	7 605 131,75 \$	7 605 131,75 \$
(2)	Montant des travaux contingents	760 513,18 \$	1 140 769,76 \$
(3)	<b>TOTAL du contrat 14556</b>	<b>8 365 644,93 \$</b>	<b>8 745 901,51 \$</b>
(4)	Incidences	669 251,59 \$	288 995,01 \$
(5)	<b>TOTAL</b>	<b>9 034 896,52\$</b>	<b>9 034 896,52\$</b>



<b>TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)</b>	<b>8 250 064,78 \$</b>	<b>8 250 064,78 \$</b>
---	------------------------	------------------------

Le montant net de l'emprunt à la charge des citoyens de 8 250 064,78 \$ restera le même, et se répartit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 5 908 488,78 \$ (71,62 % pourcentage à titre indicatif);
- Arrondissement d'Outremont pour un montant de 1 873 846,00 \$ ( 22,71 % pourcentage à titre indicatif);
- Fonds énergie pour un montant de 259 850,00 \$ (3,15 % pourcentage à titre indicatif);
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour un montant de 207 880,00 \$ (2,52 % pourcentage à titre indicatif).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclut également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique, du bâtiment et le remplacement de l'éclairage au dessus de la patinoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'augmentation du montant total du contrat de l'entrepreneur, la somme restante du montant de contingences ne sera pas suffisante pour couvrir l'ensemble des directives de chantier requises pour compléter les travaux et la réclamation possible de l'entrepreneur pour les retards du chantier. Ainsi, les travaux contingents future ne pourront pas être réalisés et l'aréna devra fermer ses portes

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement d'Outremont communiquera aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives proposées pour informer les citoyens de la nouvelle date de fin des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Augmentation du montant total du contrat de l'entrepreneur par le conseil municipal 20 juin 2016
- Date contractuelle de la fin des travaux 28 juillet 2016
- Date modifiée de la fin des travaux de construction fin octobre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports  
Michel ALLEN, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont  
André BRIDEAU, Outremont  
Sonia ST-LAURENT, Outremont

Lecture :

Sonia ST-LAURENT, 25 mai 2016  
Johanne DEROME, 25 mai 2016  
Michel ALLEN, 24 mai 2016

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Achraf - Ext GAYED  
Gestionnaire des projets

### ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2016-05-24

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-26

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-30

CE : 20.043  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.044  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1162961002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens située sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement Sud-Ouest au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 2 979 241,24 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5833 ( 2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 979 241,24 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 708 401,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5833;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-26 16:11

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162961002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens située sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement Sud-Ouest au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 2 979 241,24 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5833 ( 2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, la relocalisation du chemin d'accès à l'usine Siemens sera nécessaire et préalable à la construction du nouvel ouvrage. L'emplacement du chemin d'accès actuel est situé à l'intérieur du périmètre choisi pour la construction du nouvel édifice et doit être déplacé afin de permettre sa construction. Étant donné la configuration et la dimension du site, aucun autre emplacement n'était possible pour la construction de ce nouvel accès.

La construction du nouveau chemin d'accès Siemens comprendra l'aménagement d'une voie d'accès asphalté indépendant de l'accès au site de l'usine Atwater. Ce nouvel accès comprendra tous les services nécessaires au bon fonctionnement de l'usine Siemens tels que le gaz, l'électricité, l'aqueduc, etc. Ce projet permettra de séparer l'accès commun des deux sites, soient celui de l'usine Siemens et celui du site de l'usine Atwater.

Conséquemment, la construction de ce nouvel accès permettra de sécuriser l'accès au site du complexe Atwater, tel que souhaité par la Direction de l'eau potable (DEP) et le Vérificateur général.

Le 22 avril 2015, le comité exécutif octroyait un contrat de services professionnels à une firme d'ingénierie, Beaudoin Hurens, en vue de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet de construction d'un nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe Atwater.

Un appel d'offres public pour la construction de ce chemin d'accès a été publié dans le

Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant 25 jours du 21 avril au 16 mai 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Deux (2) addenda ont été émis les 4 et 6 mai 2016, et ceux-ci concernaient des questions techniques ainsi qu'un report de date.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2016-05-04	Précisions plans et devis	Aucune
2	2016-05-06	Précisions plans et devis et report de date	Report de 5 jours

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 2, 3 et 4 mai 2016.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt jours (180) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0158 – 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;  
 CG15 0612 – 29 octobre 2015 - Accorder un contrat gré à gré à Gaz Métro dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens - site du complexe Atwater (0883) pour la construction d'une nouvelle conduite gazière souterraine sous le nouveau chemin d'accès pour la somme de 280 628,40 \$, contingences et taxes incluses qui sera ajustée aux coûts réels des travaux de reconstruction du réseau gazier, exécutés par Gaz Métro - fournisseur exclusif. Dépense totale de 303 623,40 taxes incluses;

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe. Un total de deux (2) entrepreneurs ont déposé leurs soumissions. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, quatre (4) firmes étaient des entrepreneurs spécialisés (sous-traitants). Les cinq (5) entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de

soumission.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe Atwater. Les travaux de construction comprendront notamment :

- La construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens incluant tous les services nécessaires souterrains au bon fonctionnement de l'usine;
- La construction d'un mur de soutènement entre le chemin d'accès et le clos de voirie Verdun;
- L'éclairage le long du nouveau chemin d'accès.

La surveillance des travaux sera effectuée par les firmes mandataires des plans et devis, Beaudoin Hurens ingénieur civil.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

## JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres, les deux (2) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (incl. Tx)	Contingences	Total (incl. Tx)
Les pavages Chenail inc.	2 355 131,41	353 269,71	2 708 401,12
Charex inc.	2 597 304,35	389 595,65	2 986 900,00
Estimation des professionnels externes (\$)	2 498 018,71	374 702,81	2 872 721,52
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 847 650,56
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			5,14%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			278 498,88
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			10,28%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-164 320,40
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-5,72%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			-278 498,88
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			-10,28%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 2 872 721,52 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à - 164 320,40 \$ (- 5,72 %). Le coût moyen des soumissions reçues est de 2 847 650,56 \$, ce qui représente un écart de 5,14 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 278 498,88 \$, soit de 10,28 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur des projets similaires réalisés au cours des années 2014 et 2015.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire n'est pas très significatif



mais cette différence peut tout de même être associée à un marché favorable présentement. Étant donné que l'ensemble des prix unitaires de l'entrepreneur sont relativement bas, les professionnels porteront une attention particulière lors de la réalisation des travaux afin d'assurer la qualité d'exécution tel que prescrit aux plans et devis ainsi qu'aux normes et réglementation en vigueur.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Les Pavages Chenail inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de construction du nouveau chemin d'accès Siemens à cette firme.

La compagnie, Les Pavages Chenail inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre des entreprises à licence restreinte RBQ. Ledit contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie, Les Pavages Chenail inc. doit obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). La compagnie détient une autorisation de l'AMF depuis le 16 avril 2013 (voir pièce jointe). Une lettre de confirmation de Pavages Chenail inc. atteste qu'elle détient toujours une autorisation de l'AMF par la fiche de l'entrepreneur généré à partir du site internet de l'organisme (voir pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 2 708 401,12 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 353 269,71 \$. De plus, un montant de 270 840,11 \$ (10 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (référence au tableau des coûts en pièce jointe)

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'eau.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 40 % en 2016, et 60 % en 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de contrat à Les Pavages Chenail inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible permettant ainsi de finaliser la première étape de la construction du chemin à l'automne 2016. Également, la construction du nouveau chemin d'accès doit débiter afin de permettre les différentes étapes de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le même site.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat 14837  
Mandat : 17617-2-001

Octroi du contrat au CG : Juin 2016  
Réalisation des travaux

- première étape: Août à novembre 2016
- deuxième étape : Mai à juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Babak HERISCHI, Service de l'eau  
André MARSAN, Service de l'eau  
Alain DUBUC, Service de l'eau  
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau

Lecture :

Alain DUBUC, 26 mai 2016  
Babak HERISCHI, 25 mai 2016  
André MARSAN, 25 mai 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel-Louis CYR  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2016-05-25

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice - Gestion de projets - développement  
et maintien d'actifs

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-26

**Approuvé le :** 2016-05-26



**Dossier # : 1166019001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction Ltée, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets (CG15 0159), afin de réaliser des travaux imprévus, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes déjà autorisées au poste des travaux contingents, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 824 945,63 \$ à 1 185 992,86 \$, taxes incluses;
2. d'accorder ce surplus contractuel à Celeb Construction Ltée (CG15 0159) afin de compléter les travaux de modernisation au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 10:31

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166019001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction ltée, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs (CG15 0159), afin de réaliser des travaux imprévus, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 26 mars 2015, la Direction de l'eau potable (DEP) a accordé un contrat à l'entreprise Céleb Construction ltée au montant de 9 074 401,88 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux (architecture, électricité, ventilation) au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (CG15 0159). Ce montant de 9 074 401,88 \$ comprenait un montant de 8 249 456,25 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux et un montant de 824 945,63 \$ , taxes incluses, pour les contingences, soit 10% du coût des travaux.

L'ordre de débiter les travaux a été donné le 8 juin 2015 et l'entrepreneur doit terminer les travaux 15 mois plus tard, soit le 8 septembre 2016. Entre les mois de juin 2015 et mai 2016, plusieurs directives de changement approuvées par la Ville ont été émises relativement à des travaux imprévus mais requis en architecture, électricité et mécanique du bâtiment. Tenant compte des montants déjà dépensés et des directives de changement déjà identifiées et sachant que les travaux doivent se poursuivre jusqu'en septembre 2016, il appert que le montant initial des contingences alloué au contrat risque d'être insuffisant et que le montant total du contrat de l'entrepreneur général doit être augmenté. Cette demande ne change pas la dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, qui avait été autorisée par le conseil d'agglomération lors de sa séance du 26 mars 2015.

Les honoraires associés à la production des avis de changements supplémentaires d'ici la fin

du projet seront payés à même l'enveloppe déjà accordée à SNC Lavalin dans le cadre du CG11 0211 (22 juin 2011).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0159 - 26 mars 2015 - Octroyer un contrat pour l'exécution de travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs, à l'entreprise Céleb Construction Itée - Dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, dont une somme maximale contractuelle de 9 074 401,88 \$ et des dépenses incidentes de 412 472,81 \$.

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$, taxes incluses.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents afin de réaliser des travaux supplémentaires imprévus au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction Itée (CG 15 0159), majorant ainsi le montant du contrat de 9 074 401,88 \$, taxes incluses, à 9 435 449,11 \$, taxes incluses.

L'extension budgétaire du contrat servira à compléter les travaux imprévus de la mécanique du bâtiment (plomberie, ventilation et système de contrôle) et d'architecture (cloisons, finis de murs et plancher).

### **JUSTIFICATION**

Les contingences du contrat ont été initialement établies à 10 % (824 945,63 \$, taxes incluses). De plus, un montant de 412 472,81 \$, taxes incluses, a été prévu pour les incidences.

Les avis de changement complétés à ce jour et ceux actuellement en préparation totalisent 685 992,86 \$, taxes incluses, soit 83 % du montant des contingences pour un avancement de projet d'environ 68 %. La nature des travaux contingents déjà réalisés est principalement reliée à des infrastructures inaccessibles au moment de la conception ainsi qu'à des travaux de sécurisation du site demandées par le Service incendie de Montréal ou par l'exploitant.

Voici quelques exemples :

- Modification de la tuyauterie, des équipements électriques et d'éclairage en interférence avec des infrastructures existantes non accessibles au moment de la conception;
- Obturation des orifices existants découverts lors de l'enlèvement des enveloppes pour respecter les normes incendies;
- Ancrage et renforcement de certains murs de bloc non ancrés au plancher ou au plafond;
- Réparation des planchers en béton suite à la découverte de délaminations majeures;
- Travaux supplémentaires de désamiantage à risque élevé.

Puisque le solde des contingences est actuellement de 138 952,77 \$, soit moins de 2% de la valeur du contrat, nous estimons qu'il est préférable de bonifier le poste des contingences

au cas où se présenteraient effectivement des travaux de cette nature d'ici à la fin du contrat.

Considérant les travaux à être réalisés, les professionnels de la DEP ont estimé qu'il serait prudent de bonifier les contingences d'un montant de 361 047,23 \$ pour ainsi disposer de 500 000,00 \$ d'ici la fin du projet. Il est utile de rappeler que si les contingences ne sont pas utilisées, celles-ci retourneront à la Ville à la fin du projet.

Le montant ainsi majoré des dépenses contingentes (1 185 992,86 \$, taxes incluses) équivaut à 14,4 % de la valeur allouée pour l'exécution des travaux (8 249 456,25 \$, taxes incluses). Ce pourcentage ajusté est légèrement inférieur aux contingences de 15% actuellement réservées par le SGPI pour des projets de rénovation majeure dans un bâtiment existant.

Il est à noter que ce transfert des crédits n'aura aucun impact sur la dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, qui a été autorisée par le conseil d'agglomération lors de sa séance du 26 mars 2015.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle correspondant à l'augmentation du contrat de 361 047,23 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux supplémentaires au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs.

Le transfert de ce montant du poste des dépenses incidentes aura pour effet, si l'ensemble des contingences sont utilisées, de faire passer la valeur du contrat de 9 074 401,88 \$, taxes incluses, à 9 435 449,11 \$, taxes incluses.

Dans le cadre du contrat, le montant des contingences a été établi à 824 945,63 \$, taxes incluses et un montant de 412 472,81 \$, taxes incluses, était prévu pour les incidences liées aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

Les crédits requis pour amender le contrat sont disponibles au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 de la Direction de l'eau potable (DEP) et seront assumés entièrement par l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un refus, les travaux contingents identifiés devront être effectués dans le cadre d'un nouvel appel d'offres, ce qui engendra des délais d'au moins 6 mois pour compléter les travaux. Des coûts additionnels liés à la mobilisation d'un nouvel entrepreneur sont à prévoir. Ce délai compromettra vraisemblablement la date de retour des employés dans les locaux administratifs et occasionnera des frais supplémentaires de location de locaux temporaires.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le CG : 22 juin 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane OUELLET  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-25

Marie-Josée GIRARD  
C/d Ingénierie

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2016-05-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-30



**Dossier # : 1167231029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Dépense totale de 715 324,47 \$ (contrat: 649 924,47 \$ + incidences: 65 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 201604 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 715 324,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 924,47 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 201604 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70% par l'agglomération, pour un montant total de 499 836,63\$.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-01 07:03

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Dépense totale de 715 324,47 \$ (contrat: 649 924,47 \$ + incidences: 65 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 201604 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mise en valeur du secteur des anciens ateliers municipaux Rosemont et du métro Rosemont est dans la mire de la Ville depuis plus de 30 ans déjà. Il s'agit du secteur délimité par la rue des Carrières, Saint-Denis, Saint-Hubert et le boulevard Rosemont. La première intervention dans le secteur fut la construction, en 1992, d'un projet d'habitation à loyer modique (HLM Les habitations Saint-Vallier) de 148 logements. Par la suite, dans le cadre de la relocalisation des ateliers municipaux, la Ville a entrepris un vaste chantier ayant comme objectif la mise en valeur de l'ensemble du site occupé par les ateliers et les garages. Ce chantier a débuté par la démolition des bâtiments en 2005 suivi de la décontamination des terrains et de la redéfinition de l'utilisation du sol par la construction de nouvelles rues, de quelque 500 nouveaux logements (dont 155 logements sociaux et communautaires), de la bibliothèque Marc-Favreau, de la Place Raymond-Plante et du parc Luc-Durand. Actuellement, mis à part un bâtiment de 24 logements sociaux et communautaires pour familles qui sera construit bientôt sur la rue Saint-Vallier, il ne reste que l'îlot du métro Rosemont à mettre en valeur.

En septembre 2013, le comité exécutif de la Ville a adopté une résolution afin de réserver, pour une période de 30 mois, le terrain de l'îlot du métro Rosemont (lot 2 333 647) en vue de sa vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la construction d'un projet de 193 logements pour personnes âgées et l'implantation de son siège social. Cette volonté de la Ville a été confirmée de nouveau le 23 mars dernier par la résolution CE16 0464.

Le projet de l'OMHM sera construit en partie au-dessus de la boucle de virage des autobus utilisée par la Société de transport de Montréal (STM) et un stationnement sera construit en dessous de cette boucle. Pour que ce site puisse être développé, des travaux d'infrastructures sont requis puisque le projet de l'OMHM nécessite d'abandonner une conduite d'aqueduc de 8 pouces et un égout combiné qui traversent actuellement la boucle d'autobus. Mentionnons que les conduites à être abandonnées (par l'OMHM lors de ses travaux d'excavation) assurent actuellement un bouclage du réseau d'eau du secteur des anciens ateliers municipaux ainsi que la desserte de l'édicule de métro. Pour pallier à l'abandon de ces conduites, des travaux seront donc nécessaires (objet du présent dossier décisionnel) dans la rue Saint-Denis pour remplacer une section de conduite d'aqueduc dont le diamètre est insuffisant et assurer une protection incendie adéquate du secteur ainsi que dans le boulevard Rosemont pour y relocaliser les branchements de services de l'édicule de métro. Des travaux connexes de déplacement et d'ajout de bornes-fontaines sont aussi prévus dans le cadre de ces travaux. Étant donné que l'édicule du métro Rosemont est actuellement branché sur l'aqueduc et l'égout à être abandonnés, des travaux devront aussi être réalisés à l'intérieur de l'édicule afin de réorienter les branchements de service vers le boulevard Rosemont. Ces derniers travaux exécutés par la STM sont actuellement en chantier et une autorisation de dépense a été approuvée par le comité exécutif de la Ville le 11 mai dernier (CE16 0823) pour défrayer leurs coûts.

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La conception des travaux du présent dossier décisionnel a été réalisée par la firme externe EXP en vertu d'une entente cadre de la Ville. Par la suite, un appel d'offres a été publié du 18 avril au 11 mai 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 8 septembre 2016.

Un (1) addenda fut émis le 5 mai 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications mineures à la formule de soumission et clarification sur la date de réalisation des travaux. Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0823 - Le 11 mai 2016 - Approuver une dépense estimée au montant de 193 000 \$, plus les taxes applicables, payable à la Société de transport de Montréal, pour des travaux de raccordement de l'aqueduc et de l'égout reliés à l'édicule de la station de métro Rosemont, dans le cadre de la vente par la Ville de l'immeuble adjacent à l'Office municipal d'habitation de Montréal. N/Réf. : 31H12-005-1065-01

CE16 0464 - Le 23 mars 2016 - Prolonger pour une période de 30 mois la réservation d'un terrain de la réserve foncière de la Ville de Montréal sur lequel est situé l'édicule du métro Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant aussi son siège social.

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent principalement en la reconstruction d'environ 148 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 200 mm, la reconstruction là où requis de trottoirs, de bordures et de la chaussée dans la rue Saint-

Denis d'un point au sud du boulevard Rosemont jusqu'à la rue des Carrières, ainsi que de nouveaux branchements dans le boulevard Rosemont pour la desserte de l'édicule de métro Rosemont. Le déplacement et l'ajout de bornes-fontaines sont aussi prévus ainsi qu'une intervention ponctuelle à l'intersection de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes, notamment la STM, avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de l'eau et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 59 084,04 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10 % du coût des travaux incluant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau existantes, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 201604 s'est terminé le 11 mai 2016. Sur onze (11) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 36 % qui ont déposé et de 64 % qui n'ont pas déposé. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>			
1 Pavages D'Amour inc.	590 840,43 \$	59 084,04 \$	649 924,47 \$
2 Groupe Damiano inc.	671 740,29 \$	67 174,03 \$	738 914,32 \$
3 Excavation Loiselle inc.	692 067,84 \$	69 206,80 \$	761 274,64 \$
4 Quantum Travaux Civils inc.	800 131,72 \$	80 013,17 \$	880 144,89 \$
Estimation des professionnels préparée par Division Gestion de Projets et Économie de la Construction	445 803,62 \$	44 580,36 \$	490 383,98 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>757 564,58 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>16,6 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>230 220,42 \$</b> <b>35,4 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>159 540,49 \$</b> <b>32,5 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>88 989,85 \$</b> <b>13,7 %</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent**

**vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

**\* Suite aux erreurs de calculs dans 2 sous-projets (1640157100: un item sans montant total et 1648007101: mauvaise transcription du sous-total avant taxes), veuillez noter que le montant de la soumission du Groupe Damiano inc. est passé de 487 053,59 \$ à 738 914,32 \$. La correction a engendré un changement de rang, il est passé du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> plus bas.**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'équipe de la DGPEC a procédé à l'analyse des quatre (4) soumissions reçues qui sont toutes supérieures à l'estimation de soumission. Après comparaison des prix reçus, elle a constaté que la majorité de l'écart entre la plus basse soumission reçue et l'estimation de soumission (32,5 %) se situe dans les articles de conduite d'eau 200 mm, chambre de vanne, raccord de type « croix », revêtement bitumineux-couche de surface et maintien de la circulation.

La simulation faite par l'EEC pendant son analyse, principalement dans la productivité des équipes, a montré que les prix de l'estimation de soumission sont représentatifs du marché et que l'écart se maintient au-dessus de 25 %. De plus, l'examen des prix unitaires de tous les soumissionnaires a montré que pour ces articles, à l'exception de celui de la conduite d'eau (dont l'écart représente 6,5 %), il y a toujours parmi les quatre prix soumis un qui est proche, sinon en dessous, du prix de la DGPEC. Cette constatation confirme que les prix de l'estimation sont justes et que les prix reçus pour cet appel d'offres sont au-dessus de ceux du marché.

Compte tenu de ce qui précède, l'écart est défavorable à la Ville.

Dans le cas présent, même si l'écart entre la dernière estimation et le montant de la soumission représente plus de 10 %, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, qui finance les travaux, recommande d'aller de l'avant avec ce contrat. La Direction de l'habitation est consciente que, contrairement à ce qui se produit en début d'année, les prix des soumissions peuvent être supérieurs aux prix du marché puisque les carnets de commandes des entrepreneurs sont habituellement complets. Conséquemment, reprendre immédiatement le processus d'appel d'offres ne constituerait aucune garantie d'obtenir de meilleurs prix.

Aussi, tel que mentionné à la rubrique des impacts majeurs ci-après, il n'est pas souhaitable de retarder ou de reporter les présents travaux compte tenu des conséquences que cela pourrait engendrer sur le calendrier de réalisation du projet de l'OMHM. Les budgets sont disponibles en 2016 pour assumer leurs coûts et une analyse financière (VAN) réalisée par le Service des finances de la Ville en mai 2016 démontre que les investissements municipaux seront rapidement rentabilisés et récupérés via les taxes foncières annuelles qui seront générées par le projet de l'OMHM.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavage D'Amour inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 18 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 715 324,47 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 65 400,00 \$ (taxes incluses). La dépense est assumée à 30% par la ville centre pour un montant de 215 487,84 \$ taxes incluses et à 70 % par l'agglomération de Montréal pour un montant de 499 836,63 \$ taxes incluses étant donné qu'il s'agit d'un projet ayant pour but de permettre le développement de logements sociaux, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

Un montant de 456 417,47 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 12-009 «Travaux d'infrastructures, d'aménagement et réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires».

Un montant de 196 769,12 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif # 15-096 «Travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers».

Cette dépense est prévue à 70% au PTI 48007 de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire et à 30% au PTI 40130.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de la mise en valeur du territoire nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux selon l'échéancier prévu, pourrait engendrer des conséquences non souhaitables sur le calendrier de réalisation du projet de l'OMHM.

Actuellement, le projet de l'OMHM est très avancé et les plans sont terminés à 90 %. Le 4 avril 2016, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été adopté par le conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la demande de permis est à l'étude. La vente de l'emplacement municipal à l'OMHM est prévue en mars 2017 et le début de la construction au printemps 2017. Un décalage du calendrier pourrait engendrer, pour l'OMHM, des frais supplémentaires dus au renouvellement des baux de location pour les bureaux et de possibles hausses des coûts de construction.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 septembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications. Des moyens de communication locaux seront mis en place.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : juillet 2016

Fin des travaux : septembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Josée BÉLANGER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Danielle CÉCILE, Service de la mise en valeur du territoire

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Danielle CÉCILE, 27 mai 2016

Abdelwahid BEKKOUCHE, 26 mai 2016

---



Guillaume LABRIE  
Ingénieur

Mario DUGUAY  
chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-05-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-31

CE : 20.048

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1165367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale située au 775, rue Gosford (0002) - Dépense totale de 9 907 004,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5815 (7 soumissionnaires) .

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 907 004,84 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford (0002), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 763 888,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5815;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération à 88,55 % et par la ville centre à 11,45 %.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-30 14:31

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1165367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale située au 775, rue Gosford (0002) - Dépense totale de 9 907 004,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5815 (7 soumissionnaires) .

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'immeuble du 775, rue Gosford est situé dans un secteur historique de Montréal. Il est désigné comme étant le chef-lieu de la cour municipale. Il loge principalement une part importante du Service des affaires juridiques, la magistrature de la cour municipale et le service aux cours du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le Service des affaires juridiques regroupe les Affaires civiles, la Direction des poursuites pénales et criminelles et la Direction des services judiciaires. Cette dernière est composée de plusieurs divisions permettant d'offrir des services en matière pénale et criminelle à la population, soit la division du greffe de la cour municipale et la division de la perception et des services connexes à la clientèle. Elle est aussi responsable des différentes salles d'audience qui se trouvent dans l'édifice. Le service aux cours du SPVM doit, pour sa part, administrer les procédures de comparution et voir à l'exécution des demandes et ordonnances de la cour.

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a débuté un programme de réfection en rénovant certains des étages composant l'immeuble. Un grand projet de rénovation et de mise à niveau de l'ensemble de l'immeuble a été amorcé à l'automne 2011. En parallèle au présent mandat, un contrat de construction a été octroyé en janvier 2016 par la réalisation d'une première phase de travaux qui consiste à la réfection des 8 ascenseurs et des 2 plates-formes élévatrices desservant le bâtiment; ce projet est actuellement en cours.

La Ville de Montréal souhaite poursuivre ce programme de réfection majeure du 775, rue Gosford par une deuxième phase de travaux en s'attaquant, entre autres, au tunnel technique situé sous la rue Saint-Louis, aux apprentis mécaniques, aux travaux de toiture, ainsi qu'à une portion du système de sécurité incendie. D'importants travaux aux systèmes électromécaniques doivent, par ailleurs, être entrepris, puisque plusieurs équipements ont atteint, voir dépassé, leur durée de vie utile. Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergie.

Un contrat de services professionnels a donc été accordé à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour préparer les plans et devis relatifs aux travaux requis pour la réfection du tunnel

technique situé sous la rue Saint-Louis, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale, ainsi que pour assurer la surveillance des travaux tout au long du chantier.

L'appel d'offres public a été publié le 10 février 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes au greffe de la Ville le 23 mars 2016. Les soumissionnaires ont disposé de 43 jours calendrier pour préparer leurs soumissions. Quatre addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres:

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	08 mars 2016	Report de date d'ouverture des soumissions du 16 au 21 mars 2016.
2	09 mars 2016	Précisions et modifications en architecture, en mécanique, en électricité, en structure et en génie civil, en réponse aux questions des preneurs des documents.
3	15 mars 2016	Précisions et modifications en architecture, en mécanique, en électricité, en structure et en génie civil, en réponse aux questions des preneurs des documents.
4	15 mars 2016	Report de date d'ouverture des soumissions du 21 au 23 mars 2016.

Les visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 17, 19, 22, 23, 26 et 29 février 2016.

La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt (180) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, afin de tenir compte des délais d'enquête.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0467 - 3 novembre 2014 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des apprentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG11 0327 - 28 septembre 2011 - Autoriser une dépense de 2 455 111,66 \$, taxes incluses, pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 Gosford, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel Provencher Roy + Associés et DESSAU inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 289 920,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 11-11547, selon les termes et conditions stipulées au projet de convention; imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnels.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Les entreprises QMD inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection du tunnel technique, des apprentis mécaniques ainsi que la réfection de la toiture du chef lieu de la cour municipale situé au 775, rue Gosford.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- travaux de dégarnissage et de préparation des lieux avec enlèvement d'amiante à risque élevé;
- démolition et reconstruction partielle du tunnel technique et du trottoir situé sous la rue St-Louis;
- démolition et remplacement de l'ensemble des composantes électromécaniques contenues aux apprentis mécaniques;
- remplacement de la toiture et réhabilitation des puits de lumière;
- divers travaux de réfection en architecture, en électricité, en plomberie et en ventilation.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier (voir le tableau des coûts du projet, placé en pièce jointe).

## JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 19 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir liste en pièce jointe) et 7 d'entre eux ont déposé une soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, quatre firmes n'ont pas les licences adéquates pour réaliser le projet. Les 5 entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent ils n'ont pas déposé de soumissions.

Les 7 soumissions reçues sont conformes exception faite de certaines dérogations. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité placé en pièce jointe, ainsi qu'au tableau ci-dessous.

Firmes soumissionnaires	Prix de base avec taxes (Prix vérifié)	Contingences avec taxes (Prix vérifié)	Total avec taxes (Prix vérifié)
Les entreprises QMD inc.	7 620 772,95 \$	1 143 115,94 \$	8 763 888,89 \$
Procova inc.	7 694 127,00 \$	1 154 119,05 \$	8 848 246,05 \$
Les constructions et pavage Jeskar inc.	7 872 013,28 \$	1 180 801,99 \$	9 052 815,28 \$
Développement Atrium inc.	7 990 086,94 \$	1 198 513,04 \$	9 188 599,98 \$
Devcor (1994)	8 099 999,99 \$	1 215 000,00 \$	9 314 999,99 \$
Société générale de construction BPF inc.	8 407 445,70 \$	1 261 116,85 \$	9 668 562,55 \$
Socomec Industriel inc.	9 364 261,90 \$	1 404 639,28 \$	10 768 901,18 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPI	8 692 833,18 \$	1 303 924,98 \$	9 996 758,17 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			9 372 287,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			6,94 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 005 012,29 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	22,88 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-1 232 869,28 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 12,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	84 357,16 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,96 %

Note: tous les prix incluent les taxes.

La dernière estimation des professionnels externes, établie lors de l'appel d'offres, était de 9 996 758,17 \$ (taxes et contingences incluses). Cette estimation était basée sur des travaux similaires réalisés au cours des dernières années, en incluant une indexation pour l'inflation. Elle est supérieure au montant du plus bas soumissionnaire conforme avec un écart de -1 232 869,28 \$ (-12,33 %). Toutefois, l'estimation des professionnels est près de la moyenne des soumissions avec un écart de -6,25 %.

Comme le notent les professionnels dans leur lettre de recommandation (voir document en pièce jointe), les prix présentés représente un écart global de 21 %. Toutefois, cet écart est réduit à 6% pour les cinq plus bas et à 3 % pour les trois plus bas prix. Cette répartition paraît normale et cohérente pour ce type d'ouvrage et permet de penser que la portée générale des travaux a été comprise de la même façon par les soumissionnaires les plus bas. Globalement, l'estimation est 12,33 % plus élevée que le prix du plus bas soumissionnaire. Cet écart semble dû à un marché très compétitif et des prix généralement bas. Plus spécifiquement, un écart important est notable entre les prix soumis et les prix estimés en électricité. Il peut s'agir d'une imprécision de l'estimation ou d'un prix exceptionnellement bas pour cette portion des travaux.

L'écart entre la moyenne des soumissions et le plus bas soumissionnaire est de 6,94 %. Par ailleurs, la différence entre le deuxième soumissionnaire et le plus bas s'élève à 84 357,16 \$, soit un écart de 0,96 %, ce qui confirme que le prix déposé du plus bas soumissionnaire, Les entreprises QMD inc., est dans les prix du marché. Le coût moyen des soumissions est de 9 372 287,70 \$ ce qui représente un écart de 6,94 % avec la plus basse soumission conforme. Par conséquent, on peut conclure que les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché.

L'analyse des soumissions démontre que Les entreprises QMD inc. est le plus bas soumissionnaire conforme (voir document en pièce jointe). De plus, il possède l'expérience nécessaire pour réaliser le projet. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les entreprises QMD inc.

Les entreprises QMD inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises QMD inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cependant, cet entrepreneur détient l'autorisation de l'AMF et une demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public a été acheminée à l'AMF dans les délais prescrits.

Par ailleurs, Les entreprises QMD inc. a été approuvé par le SPVM, à la suite de l'enquête de réputation à laquelle l'entreprise a été soumise.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 8 763 888,89 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 1 143 115,94 \$ (15 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de relocalisation temporaire de certaines fonctions durant les travaux, de déménagement des équipements, ainsi que de protections temporaires et de mise en place de mesures de sécurité compensatoires.

Le coût total maximal de ce dossier de 9 907 004,84 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 8 772 652,77 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-022 - «Rénovation cour municipale».

Un montant maximal de 1 134 352,07 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 15-010 - «Travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale».

Cette dépense sera assumée à 88,55 % par l'agglomération, et à 11,45 % par la ville centre, en fonction de la dernière mise à jour du pourcentage des superficies occupées par les Services d'agglomération dans l'édifice.

Le coût des travaux est prévu au budget du programme triennal d'immobilisation (PTI 2016 -2018) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Le rythme des déboursés sera de 30 % en 2016, 60% en 2017 et 10% en 2018. Pour plus de détails, voir l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux de réfection seront réalisés dans un bâtiment à caractère patrimonial, implanté dans l'arrondissement historique du Vieux Montréal. De ce fait, ils contribueront à la protection du patrimoine bâti de la Ville de Montréal

Par ailleurs, les travaux respecteront les critères rattachés à la certification LEED visée ainsi qu'à la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour ses édifices, ainsi que les directives applicables qui s'y rattachent, particulièrement, la gestion des déchets de construction et l'économie d'énergie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il importe que le contrat soit octroyé dans les meilleurs délais afin de procéder à court terme à des travaux prioritaires, dont l'enlèvement d'amiante dans les appentis et les salles mécaniques des étages inférieurs et la mise aux normes des systèmes mécaniques. En outre, la réalisation du projet favorisera une optimisation des espaces existants et améliorera le confort des occupants. Cela va permettre également d'assurer la préservation de l'actif immobilier de la Ville et de dégager des économies d'énergie.

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu ce qui aurait pour conséquence d'amplifier et de prolonger les problèmes d'inconfort reliés à la désuétude des composantes électromécaniques et pourrait accroître les risques d'arrêt de services des appareils, ce qui entrave le fonctionnement des activités régulières de la cour municipale. De plus, l'état de délabrement de la structure du tunnel technique situé sous la rue Saint-Louis motive une prise d'actions rapide afin de contrer tous risques



d'effondrement qui pourrait éventuellement survenir.

Si l'octroi de contrat est retardé, l'usure des installations et les problèmes qui y sont rattachés s'amplifieront, ce qui générera une augmentation du coût d'entretien et des coûts des travaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Depuis le début du processus, les occupants et les principaux intervenants dans ce projet ont été informés et consultés au sujet de réalisation des travaux.

À chaque étape, le Service des affaires juridiques adressera des communiqués aux occupants du bâtiment et aux différents partenaires afin de les informer des éléments qui seront susceptibles d'interférer sur leur environnement de travail.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat: 14722 Mandat: 17413-2-001

Octroi du contrat au CG :	Juin 2016
Réalisation des travaux :	De juillet 2016 à février 2018

Il importe de préciser que des ajustements pourront être apportés au calendrier des travaux en fonction des contraintes reliées au phasage du grand projet ainsi qu'aux enquêtes de sécurité des sous-entrepreneurs et employés du chantier.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Érik VINCENT, Service de police de Montréal  
Yves BRIAND, Service des affaires juridiques

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-27

Geneviève DESMEULES  
Gestionnaire immobilier

Carlos MANZONI  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-30



**Dossier # : 1166075006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat octroyé à la firme Systématix Technologies de l'Information inc., pour la fourniture de services professionnels de développement dans le cadre du projet Planif-Neige conformément à l'appel d'offres public no 15-14451 (4 soumissionnaires), pour deux (2) périodes de trois (3) mois, pour un montant total maximal de 103 236,06\$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 172 060,09 \$ à 275 296,15 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme Systématix Technologies de l'Information inc., la prolongation du contrat pour deux (2) périodes de trois (3) mois, pour la fourniture de services professionnels de développement dans le cadre du projet Planif-Neige conformément à l'appel d'offres public no 15-14451 pour un montant maximal de 103 236,06\$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 172 060,09\$ à 275 296,15\$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-28 11:19

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166075006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat octroyé à la firme Systématix Technologies de l'Information inc., pour la fourniture de services professionnels de développement dans le cadre du projet Planif-Neige conformément à l'appel d'offres public no 15-14451 (4 soumissionnaires), pour deux (2) périodes de trois (3) mois, pour un montant total maximal de 103 236,06\$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 172 060,09 \$ à 275 296,15 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet Planif-Neige consiste à implanter un système de planification des parcours et de suivi de l'avancement du chargement de la neige afin d'informer les citoyens des interdictions de stationner lors des opérations de chargement. La solution est utilisée par les arrondissements pour saisir les parcours de chargement de la neige, ainsi que pour planifier les travaux et en effectuer le suivi. Les données de cette application sont ensuite publiées aux citoyens sur une application mobile (Info-Neige) qui a été développée par une firme externe et sur une carte disponible sur le site web de la Ville de Montréal. Suite à la fin de la phase 2 du projet durant la saison hivernale 2015-2016, une phase 3 a été identifiée et démarrée pour permettre plusieurs modifications à l'application Planif-Neige pour la saison hivernale 2016-2017.

Ces modifications comprennent l'ajout de tableaux de bord de gestion permettant de valider l'application de la politique de déneigement, de suivre l'avancement des travaux et de fournir un accès aux données historiques.

Elles comprennent aussi des améliorations pour la planification et le suivi des opérations, avec entre autres, l'introduction de nouvelles fonctionnalités mobiles.

Finalement, diverses améliorations comme la fermeture centralisée des opérations et l'amélioration de la détection automatique des rues chargées permettront une optimisation des opérations.

Ces modifications sont essentielles afin d'optimiser la performance des opérations de déneigement et aussi, d'offrir une fiabilité accrue des données fournies aux citoyens.

À cette fin et dans le but de compléter la troisième et dernière phase du projet, la Ville désire se prévaloir des deux (2) options de prolongation prévues au contrat pour la fourniture de services professionnels de développement d'appoint, conformément aux clauses de l'appel d'offres no 15-14451.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1274 - 30 juin 2015 - Accorder un contrat à Systématix, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement dans le cadre du projet Planif-Neige, pour une somme maximale de 172 060,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14451.

## **DESCRIPTION**

Les responsabilités principales des ressources professionnelles d'appoint en support aux ressources internes sont de:

- Rédiger les documents d'analyse conformément aux orientations technologiques en place;
- Réaliser les travaux selon les standards et la qualité attendue;
- Réaliser le contrôle de qualité.

Les ressources d'appoint travaillent en étroite collaboration avec les ressources internes afin de rencontrer les objectifs de livraison du projet et d'assurer le transfert de connaissances.

## **JUSTIFICATION**

Suite à l'hiver 2015-2016, plusieurs améliorations à la solution ont été identifiées par les utilisateurs. Les améliorations visent à fournir des outils mieux adaptés à la réalité des opérations de chargement de la neige et aussi, à permettre au Service de la concertation des arrondissements de vérifier l'application de la politique de déneigement. Les améliorations sont présentées sommairement ci-dessous:

### **Tableaux de bord**

- Priorités des rues (politique de déneigement);
- Avancement par arrondissement;
- Accès aux données historiques de planification et de chargement;
- Amélioration des feuilles de parcours.

### **Interface graphique et expérience utilisateur**

- Améliorations de l'outil de planification;
- Interface mobile permettant d'effectuer la planification sur tablette;
- Interface mobile adapté pour les téléphones intelligents.

### **Optimisation des opérations**

- Fermeture centralisée des opérations;
- Gestion des accès;
- Améliorations à l'algorithme de détection automatique des rues chargées.

Ces améliorations sont nécessaires et doivent être complétées avant la prochaine saison hivernale afin d'assurer une meilleure utilisation du système et d'offrir des moyens permettant d'améliorer l'efficacité des ressources impliquées dans les opérations de chargement de la neige.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de cette prolongation de contrat de 103 236,06 \$ taxes incluses sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 94 269 \$ au NET (ce montant équivaut à une somme de 103 236,06 \$ toutes taxes comprises) sera imputé au PTI 2016-2018 du STI au projet 74810 - Planif-Neige.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La prolongation du contrat selon le calendrier prévu permettra:

- De livrer l'ensemble des améliorations identifiées à la solution Planif-Neige, pour la saison hivernale 2016-2017;
- De répondre aux besoins opérationnels en ayant une solution mobile mieux adaptée;
- D'offrir aux citoyens une information plus juste, de manière plus automatisée.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

ACTIONS	ÉCHÉANCES
Présentation au comité exécutif	08 juin 2016
Fin des travaux	21 décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

André HAMEL, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

André HAMEL, 4 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mary Yuliana BADARACCO  
PCO Projet

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-04

Annie CHICOINE  
Chef de section - Chef de projets TI  
d'envergure

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Christian C ROBIDOUX  
Directeur du Bureau de projets

**Approuvé le :** 2016-05-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1165260003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le logiciel Ariel à la loi RRSM et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500\$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le logiciel Ariel à la loi RRSM et appliquer des modifications au logiciel ;
2. d'autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500 \$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 1 147 910,40 \$, taxes incluses.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-29 10:44

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165260003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le logiciel Ariel à la loi RRSM et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500\$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'administration des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal, de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) ainsi que celle des régimes de retraite harmonisés est déléguée au Bureau des régimes de retraite, qui relève de la Direction de la gestion financière du Service des finances. En effet, chaque commission et comité de retraite a adopté une délégation de pouvoirs et de responsabilités mandatant la Ville de Montréal (Ville), pour le soutien administratif, la tenue à jour des dossiers, le calcul des prestations payables, etc. Le Bureau des régimes de retraite de Montréal agit en tant que délégataire pour six régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal (cadres, contremaîtres syndiqués, employés manuels, fonctionnaires, professionnels et pompiers) et des deux régimes de la CUM (cadres et employés syndiqués).

À titre de délégataire, la Ville de Montréal s'est dotée, en 2011 (CE11 0326), d'un système d'administration de régimes de retraite performant afin de s'acquitter de son mandat. Actuellement, le progiciel ARIEL de la firme d'actuaire Morneau Shepell supporte l'administration des régimes de retraite pour environ 40 000 participants.

Pour tous les régimes municipaux, la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (« Loi RRSM ») a introduit :

- L'obligation de scinder les régimes de retraite en deux volets:
  1. Le premier pour la période se terminant au 31 décembre 2013;
  2. Le second pour les années subséquentes à compter du 1er janvier 2014.
- L'obligation de constituer un fonds de stabilisation;

- La restructuration des régimes d'ici février 2017, selon certains critères indiqués.

Le progiciel ARIEL génère les calculs de prestations, de relevés d'événements ainsi que l'information nécessaire à la comptabilité des régimes de retraite. L'intégration des deux volets aura des impacts notables sur toutes les activités reliées à la production de relevés de prestations et les rapports pour la comptabilité.

Le Bureau des régimes de retraite, de concert avec le service des TI, ont entamé un projet de révision du progiciel ARIEL afin de se conformer à la loi RRSM en ajoutant le volet post-2013 au progiciel ARIEL.

Ce projet permettra également des gains d'efficience et de productivité en lien avec l'automatisation des deux volets dans ARIEL, tant au niveau de l'exécution et de la vérification, et permettra de plus, de diminuer les risques associés aux traitements manuels qui se font actuellement.

Ce projet qui vise l'implantation des modifications pour 5 régimes de retraite, sera réalisé d'ici la fin 2016.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le logiciel ARIEL à la loi RRSM et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses. Il vise à approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500 \$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cet ajustement jusqu'en 2020 inclusivement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0417 - 16 mars 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, pour le renouvellement, pour une période de 5 ans, de la convention de services professionnels intervenue avec Morneau Shepell Ltée (CE11 0326), pour un système d'administration des régimes de retraite, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses.

CE12 2033 - 12 décembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 \$, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses retraites (Ariel), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 \$ à 9 852 279 \$, taxes incluses.

CE11 0326 - 16 mars 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Ltée pour le paramétrage d'un progiciel et la fourniture de ce progiciel pour une durée de cinq ans, pour une somme maximale de 8 659 959 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (#10 11362) avec un seul soumissionnaire.

## **DESCRIPTION**

Dans la foulée de l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la « Loi RRSM»), les changements au progiciel ARIEL suivants devront être entrepris :

- L'introduction d'un 2<sup>e</sup> volet aux régimes, ce qui nécessite des changements majeurs au niveau de la base de données, des rapports, des interfaces de données et des documents relatifs à l'administration du régime (relevés d'événements, relevés annuels, etc.);
- La comptabilisation du 2<sup>e</sup> volet doit se faire distinctement dans le cadre de la production des états financiers des différents régimes de retraite de la

Ville. Cette nouvelle obligation de divulgation et de présentation entraîne une complexité importante dans le processus de préparation des résultats financiers. Plusieurs nouveaux rapports sont nécessaires à la réalisation des états financiers des régimes de retraite en conformité avec la nouvelle loi;

- Des changements au système d'administration ainsi que des reprises de calculs rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (automatisation des reprises de calcul).

Ce dossier permettra aussi au Bureau des régimes de retraite d'assurer l'amélioration continue des processus de production notamment :

- Le développement d'un outil permettant la production en lot de calculs;
- L'optimisation des transferts d'information entre les différentes divisions du Bureau et de la Ville (création de nouveaux rapports/interfaces);
- L'optimisation de la production de chèques en cas de remboursement ou de transfert de droits.

## JUSTIFICATION

Ce projet vise principalement à appliquer la loi RRSB et les changements au progiciel que cela implique.

Présentement, l'administration et la comptabilisation des deux volets des régimes de retraite sont effectuées manuellement en parallèle au progiciel ARIEL. L'implantation des deux volets dans ARIEL a été effectuée avec succès pour l'un des 6 régimes de la Ville, soit celui des cols bleus. L'objectif du projet consiste donc à intégrer aux paramètres du progiciel ARIEL, l'administration des deux volets prescrits par la Loi RRSB pour 5 des 6 régimes de la Ville (professionnels, fonctionnaires, contremaîtres, cadres et pompiers), afin que la Division de la gestion des rentes du Service des finances s'acquitte de son mandat de délégué.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Morneau Shepell a obtenu son accréditation le 8 mai 2015 (voir pièce jointe).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 242 012,50 \$ taxes incluses et sera réparti comme suit :

Type de services	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Services professionnels capitalisables	804 825,00 \$	574 875,00 \$				1 379 700,00 \$
Services professionnels non capitalisables	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	862 312,50 \$
Total	977 287,50 \$	747 337,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	2 242 012,50 \$

Dépenses capitalisables :

Un montant maximal de 1 379 700\$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt

de compétence locale 15-044 Équipement/Services Pro. Informatique CM15 0567 et par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040 Équipement/Services Pro. Informatique CG15 0304.

Cette dépense sera assumée à 48.8 % par la ville centre et 51.2% par l'agglomération.

La dépense de 1 379 700 \$ taxes incluses permettra d'intégrer les 5 régimes de retraite restants.

#### Dépenses non capitalisables :

Pour 2016, la dépense associée au contrat de Morneau Shepell sera assumée à même les crédits rattachés au budget original du Service des finances. Pour les années 2017 à 2020, un ajustement à la base budgétaire du Service des finances de 157 500\$ NET sera requis, ce montant équivaut à une somme de 172 462,50 \$ toutes taxes comprises.

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération, (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact sur le cadre financier pour les années 2017 à 2020.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet vise à permettre à la Ville de se conformer à la loi RRSM dans les délais requis.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 8 juin 2016

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe CLOUTIER  
Conseiller(ere) en systemes de gestion

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-04

Daniel A LAVOIE  
chef de division - solutions d'affaires -  
systemes corporatifs

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1167298001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

Il est recommandé :  
d'approuver un projet d'addenda n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 07:01

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167298001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet urbain du site Outremont et ses abords vise à redévelopper l'ancienne gare de triage d'Outremont pour créer un nouveau quartier universitaire et résidentiel durable comprenant 300 000 m<sup>2</sup> de bâtiments universitaires, 1 300 logements dont 15 % de logements sociaux et 15 % de logements abordables, 40 000 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces publics, des commerces de proximité et une nouvelle cour de services.

La réalisation de ce projet est encadrée par une entente signée en 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128), dans laquelle les parties se sont engagées à obtenir une certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ).

La démarche globale de certification est portée par l'Université de Montréal auprès de l'organisme U.S. Green Building Council (USGBC). Pour alimenter cette démarche, la Ville et l'Université sont responsables du suivi des crédits LEED-AQ visés, pour les interventions relevant de leurs compétences respectives, dans le périmètre défini.

Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) est responsable de la mise en œuvre du projet (unité requérante), en collaboration avec différentes unités administratives de la Ville (unités exécutantes). Afin d'accompagner les services municipaux pour l'atteinte de la certification LEED-AQ, un contrat de services professionnels a été octroyé par le conseil municipal à la séance du 16 juin 2015 (CM15 0783). La certification LEED-AQ d'un projet requiert, en effet, une expertise spécifique, ainsi que du temps et des efforts de coordination soutenus, comparativement aux projets similaires ne visant aucune

certification. L'objectif du SMVT était donc de s'adjoindre les services d'une firme spécialisée pour :

- guider et coordonner les activités des différentes unités impliquées;
- compiler la documentation nécessaire pour garantir le respect des crédits visés depuis la conception jusqu'à la construction du projet.

La durée de ce mandat est prévue pour une période d'environ 48 mois.

Près d'un an après le début du mandat, l'objet de la présente demande est d'amender la convention de services professionnels intervenue avec Services intégrés Lemay et associés inc., afin de réviser le bordereau de prix, sans dépense additionnelle, en redistribuant les sommes des deux phases, initialement prévues en lots spécifiques, pour inclure un lot d'activités générales et adapter le bordereau à l'évolution du projet.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0783 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Services intégrés Lemay et associés inc. pour l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ), dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 532 138,04 \$, taxes incluses.

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver le projet d'Addenda n° 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128).

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal.

### **DESCRIPTION**

Le présent projet d'addenda vise à modifier l'article 8 (Honoraires) de la convention initiale en y apportant les changements suivants :

- <sup>(1)</sup> Créer un poste budgétaire pour les services professionnels associés à la phase de conception, en lui attribuant la somme totale payable de 174 000 \$. Ce lot sera réalisé lors de la phase de conception (A)1 et sera divisé en trois types de livrables. Il permettra de réaliser l'ensemble des activités transversales à tous les lots, préalablement à la phase plans et devis (A)2. Ce lot couvrira les demandes suivantes :
  - élaboration et mise en place des mécanismes de suivi;
  - réalisation d'études de faisabilité de certains crédits;
  - validation des avant-projets détaillés (axe central et place centrale, parcs, rues locales et habitation).
- <sup>(2)</sup> Supprimer l'ensemble du lot 4 (pôle Manseau) suite à la révision du périmètre LEED-AQ et réaffecter les montants à la phase de conception (A)1. Comme décidé avec l'Université de Montréal, les emprises publiques du pôle Manseau ont, en effet, été exclues du périmètre LEED-AQ du projet et ne seront donc pas couvertes dans le cadre du mandat d'accompagnement LEED-AQ.
- <sup>(3)</sup> Supprimer la phase plans et devis A(2) du lot 5 (ancienne cour de services) : les activités de ce lot couvrent essentiellement la démolition des bâtiments existants et la réhabilitation du terrain (phase construction (B)). Ces activités ne nécessitent aucune activité de conception spécifique. Le réaménagement du site de l'ancienne cour de services sera couvert dans le lot 7 (anciennes écuries, bassin et parc 3). Le montant



initialement attribué à la phase plans et devis (A)2 du lot 5 est réaffecté à la phase plans et devis (A)2 du lot 7.

- <sup>(4)</sup> Supprimer la phase plans et devis A(2) du lot Hab (habitation) : les activités relatives au lot Hab seront traitées comme avant-projet détaillé.

Ainsi le bordereau serait modifié comme suit :

Lots	Description	INITIAL		PROPOSÉ		
		Phase de conception, plans et devis (A)	Phase de construction (B)	Phase de conception (A)1	Phase plans et devis (A)2	Phase de construction (B)
<b>Services professionnels généraux <sup>(1)</sup></b>						
	Mécanismes de suivi			68 000,00 \$		
	Études de faisabilité (par crédits)			42 000,00 \$		
	Avant-projets détaillés			64 000,00 \$		
<b>Lot 1</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Lot 2</b>	Pôle axe central est et viaduc ferroviaire	3 366,00 \$	6 990,50 \$		2 840,18 \$	6 990,50 \$
<b>Lot 3</b>	Pôle nouvelle cour de services	1 487,20 \$	6 340,40 \$		2 576,05 \$	6 340,40 \$
<b>Lot 4 <sup>(2)</sup></b>	Pôle Manseau	22 965,80 \$	12 404,70 \$		s. o.	s. o.
<b>Lot 5 <sup>(3)</sup></b>	Ancienne cour de services	15 383,50 \$	11 986,70 \$		s. o.	11 986,70 \$
<b>Lot 6</b>	Axe central ouest (infrastructures, bassin et Parc 2, aménagement de surface)	36 166,90 \$	49 610,00 \$		20 156,09 \$	49 610,00 \$
<b>Lot 7</b>	Anciennes écuries, Bassin et Parc 3	58 257,10 \$	30 148,80 \$		17 119,26 \$	30 148,80 \$
<b>Lot 8</b>	Pôle Bates	16 161,20 \$	11 397,10 \$		4 630,54 \$	11 397,10 \$
<b>Lot 9</b>	Dollard - Stuart	6 136,90 \$	5 260,20 \$		2 137,17 \$	5 260,20 \$
<b>Lot 10</b>	Pôle Querbes	24 844,60 \$	13 627,90 \$		5 536,89 \$	13 627,90 \$
<b>Lot 11</b>	Bassin et Parc 4	8 269,80 \$	6 289,80 \$		2 555,49 \$	6 289,80 \$
<b>Lot 12</b>	Bassin et Parc 1	11 026,40 \$	8 269,80 \$		3 359,94 \$	8 269,80 \$
<b>Lot Hab <sup>(4)</sup></b>	Habitation	18 441,50 \$	17 627,50 \$		s. o.	17 627,50 \$

	<b>Total des phases avant taxes</b>	<b>222 506,90</b>	<b>179 953,40</b>	<b>174</b>	<b>60</b>	<b>167 548,70</b>
		\$	\$	000,00 \$	911,60 \$	\$

## JUSTIFICATION

Le mandat a débuté depuis près d'un an. L'intégration de la démarche LEED-AQ a progressivement mis en évidence la nécessité de réaliser certaines activités préalablement au suivi des différentes étapes de mise en œuvre du projet.

Ces activités, transversales à tous les lots, visent notamment à baliser la démarche (études de faisabilité) et guider les interventions des différentes unités administratives impliquées (mécanismes de suivi).

Aussi, il est apparu que la division du mandat par lots n'est réellement opérable qu'à partir de la phase (A)2 plans et devis, phase préparatoire aux chantiers de construction. Les avant-projets détaillés ne seront donc pas réalisés pour chacun des lots, mais pour chacune des grandes composantes du projet (axe central et place centrale, parcs, rues locales et habitation).

La création d'un poste budgétaire pour les services professionnels associés à la phase de conception (A)1 permettrait donc de couvrir l'ensemble des activités transversales effectuées à ce jour pour implanter la démarche LEED-AQ, sans imputer les dépenses propres à la réalisation d'un ou plusieurs lots spécifiques.

Enfin, depuis l'octroi de ce contrat, le projet a évolué. Le périmètre LEED-AQ a été modifié et certaines activités ont été précisées. Les modifications proposées permettraient donc de prendre en compte ces changements et d'adapter le bordereau aux réalités du projet.

Ainsi, la Direction de l'urbanisme du SMVT recommande de donner une suite favorable à la modification de la convention de services professionnels afin d'assurer un meilleur suivi des activités, livrables et du mandat en général.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat initial demeure inchangé, soit 509 001,60 \$, toutes taxes comprises. Les crédits sont engagés au PTI 2015-2017 de la Direction de l'urbanisme du SMVT. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal et l'Université de Montréal se sont engagées, dans *l'Entente sur les conditions de réalisation entre l'Université de Montréal et la Ville relative à la réalisation du projet du campus Outremont* (CM11 0128 et CM14 0293) à obtenir les certifications LEED pour l'aménagement de quartiers (LEED-AQ) et les nouvelles constructions (LEED-NC). En outre, ce projet permettra la consolidation, la densification et le verdissement d'un secteur stratégique du cœur de l'île de Montréal.

De plus, les professionnels ont le mandat de réaliser le projet conformément aux objectifs du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, et plus spécifiquement de l'action 13 portant sur l'aménagement de quartiers durables.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'addenda permettra de répondre aux enjeux de la démarche d'accompagnement LEED-AQ, de finaliser l'ensemble des activités transversales, incluant l'élaboration de mécanismes de suivi performants pour s'assurer de l'intégration des exigences LEED-AQ visées dans l'ensemble des interventions relevant de la responsabilité de la Ville et mises en œuvre par ses différentes unités administratives.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est spécifiquement prévue, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Approbation de l'addenda : juin 2016
- Poursuite des activités transversales : juin-décembre 2016
- Réalisation des avant-projets détaillés : 2016-2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marion DEMARE  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude LAURIN  
Chef de division

Le : 2016-05-09

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2016-05-27

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1163613001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée. pour des services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel IBM Canada Ltée. s'engage à fournir à la Ville les services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 2016-05-27 et, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-29 10:44

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163613001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée. pour des services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis mai 2000, le progiciel Maximo est l'outil utilisé pour gérer l'ensemble des activités de maintenance et d'inventaire à la Station d'épuration de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU).

En 2007, la Direction de l'eau potable (DEP) intégrait à son tour le progiciel Maximo dans la gestion des activités de maintenance reliées à la totalité des actifs de production de ses usines et du réseau de distribution primaire. Les fonctions de base du progiciel ont été implantées avec succès et Maximo est maintenant fonctionnel aux usines Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pierrefonds, Lachine, Pointe-Claire et sur le réseau primaire.

La gestion proactive des équipements utilisés par le Service de l'eau avec Maximo permet d'assurer la continuité opérationnelle des procédés reliés à la production de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées.

Par conséquent, plusieurs évolutions et mises à niveau doivent être apportées à Maximo afin de répondre aux besoins du Service de l'eau ainsi qu'aux besoins reliés au projet de Gestion des actifs qui vise l'intégration des actifs de l'eau en arrondissements.

Ces travaux seront réalisés en régie ou le seront par l'entremise de diverses ententes avec des firmes externes qui accompagneront les ressources internes afin d'effectuer les modifications requises au progiciel. Toutefois, certaines opérations requièrent des modifications importantes au code source qui ne pourront être réalisées que par l'éditeur du logiciel Maximo, soit IBM Canada Ltée. Ces modifications au code source sont normales dans le cadre opérationnel d'un organisme de la taille de la Ville.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Limitée, fournisseur unique, pour la fourniture de services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0552 - 24 septembre 2015 - Accorder un contrat à CDW Canada inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mai 2017, pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14568 (2 soum.)

Bon de commande DEU20946-0 – approuvé le 21 mars 2016 par la DÉEU de gré à gré à IBM Canada Limité pour la migration de Maximo 7.6, au montant total de 22 635,31 \$ CAN.

Bon de commande DEU15982-0 – approuvé le 7 avril 2015 par la DÉEU de gré à gré à IBM Canada Limité pour l'installation de composantes Maximo/Websphere pour l'installation du module Visual Planner, au montant total de 20 703,54 \$ CAN.

## **DESCRIPTION**

Cette entente avec IBM permettra au Service des TI de recourir à des spécialistes Maximo afin de:

- Supporter l'équipe de projet de la Ville pour l'évolution et la mise à niveau du logiciel;
- Régler les problèmes de compatibilité et de configuration qui surviennent lors de l'installation de nouvelles composantes;
- Effectuer les modifications requises au code source;
- Avoir accès au processus d'escalade interne chez IBM pour la résolution de problématiques.

## **JUSTIFICATION**

L'ensemble des logiciels IBM qu'utilise la Ville sont couverts par l'entremise d'un contrat d'entretien et de support Passeport Avantage (CG15 0552). Toutefois le service d'assistance technique n'est que de premier niveau et n'est pas suffisant pour les travaux requis dans les projets d'évolution de Maximo au Service de l'eau.

Le service proposé par IBM permettra d'obtenir les services de support technique et de déverminage de deuxième niveau sur l'ensemble des produits Maximo/Websphere utilisés dans la gestion des actifs de l'eau.

En effet, la mise à niveau et l'installation de nouvelles composantes exigent d'apporter des correctifs majeurs au code source des divers produits. IBM est la seule entreprise pouvant offrir ce type de service sur ses produits, puisqu'elle détient les droits exclusifs du code source.

L'attribution d'un contrat de services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018 permettra d'obtenir:

- Les services d'un conseiller fonctionnel/technique IBM qui aidera la Ville de Montréal avec les améliorations au progiciel Maximo telles que:
  1. Fournir le service aux évolutions Websphere et Maximo pour la mise en place de l'écosystème de la Gestion des actifs;
  2. Mise en place des écosystèmes Websphere et Maximo pour les environnements de développement, d'acceptation et de production pour le projet;
  3. Validation de la compatibilité des composants logiciels et matériels;
  4. Accès au processus de recours hiérarchique d'escalade au sein d'IBM lors de la mise en place des nouveaux environnements;

5. Vérification d'assistance pour la configuration de la Ville.  
 Au besoin, ce conseiller aura accès à l'ensemble des documents ainsi qu'à l'équipe d'ingénieurs d'IBM afin d'effectuer les travaux requis.

- L'accompagnement d'un chargé de projet d'IBM afin de :
  1. Passer en revue la description du travail et les responsabilités contractuelles des deux parties, avec le gestionnaire de projets de la Ville de Montréal;
  2. Maintenir les communications se rapportant au projet par l'intermédiaire du gestionnaire de projets de la Ville de Montréal;
  3. Coordonner la mise en place de l'environnement du projet;
  4. Établir les normes relatives à la documentation et aux procédures pour les articles livrables;
  5. Passer en revue les tâches, les calendriers et les ressources du projet et y apporter des modifications ou des ajouts au besoin;
  6. Passer en revue, avec le gestionnaire de projets de la Ville de Montréal, le format de facture et la procédure de facturation standards d'IBM à utiliser dans le cadre du projet;
  7. Travailler avec le gestionnaire de projets de la Ville de Montréal en vue d'identifier et de corriger les écarts par rapport à la description du travail;
  8. Appliquer la procédure de contrôle des modifications au projet avec le gestionnaire de projets de la Ville de Montréal; et
  9. Coordonner et gérer les activités techniques du personnel IBM affectés au projet.
- L'entente de services techniques, permet également de bénéficier :
  1. De la base de connaissances d'IBM réunissant des articles techniques ainsi que des outils et des guides de dépannage pour la résolution d'incidents et de problèmes;
  2. D'un service d'accès de première ligne avec procédure d'escalade hiérarchique pour les demandes de support urgente.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici la répartition du contrat:

<b>Montant</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Total</b>
Avant taxes	60 025,00 \$	61 495,00 \$	63 210,00 \$	184 730,00 \$
Net - coût net pour l'agglomération	63 018,75 \$	64 562,06 \$	66 362,60 \$	193 943,41 \$
<b>Taxes incluses</b>	<b>69 013,74 \$</b>	<b>70 703,88 \$</b>	<b>72 675,70 \$</b>	<b>212 393,32 \$</b>

La dépense de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 212 393,32 \$, taxes incluses, représente un coût net de ristournes de taxes de 193 943,41 \$ et sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'évolution de la plateforme technologique et le maintien de la continuité opérationnelle de Maximo pour le Service de l'eau est vital pour assurer la continuité des services d'entretien des actifs de l'eau.

La mise à niveau de Maximo et de sa base de données permettra d'éviter des interruptions aux activités d'entretien et d'optimiser la performance des employés responsables de l'entretien des actifs du Service de l'eau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 8 juin 2016  
Approbation du dossier au CM – 20 juin 2016  
Approbation du dossier au CG – 22 juin 2016  
Octroi du contrat – 15 juillet 2016  
Début des travaux – 1er août 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Richard FONTAINE, Service de l'eau

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-11

Guy ARNOULD  
Chef de Division Solutions Gestion de l'eau

Marc CAMPEAU  
Directeur Solutions d'affaires-Gestion du territoire

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2016-05-27

CE : 20.054  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1162748002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Communication Michel Verret, pour des services de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le SPVM, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15024 – 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Communication Michel Verret, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des services de comédiens et cascadeurs pour des formations diverses au SPVM, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15024 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumé à 100% par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-27 10:29

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162748002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Communication Michel Verret, pour des services de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le SPVM, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15024 – 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) requiert les services professionnels d'une firme pour la réalisation de divers scénarios de mises en situation dans le cadre d'intégration et de maintien de compétences de clientèles policières et civiles pour une durée de 36 mois.

Un appel d'offres public 16-15024 s'est tenu du 8 février au 29 février 2016. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours civils suite à l'ouverture des soumissions, le délai de validité a débuté le 29 février et se termine le 27 août 2016. Un addenda a été émis lors de la période d'affichage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à prix forfaitaire à la firme Communication Michel Verret pour l'acquisition des services professionnels de comédiens et cascadeurs dans le cadre de formations policières diverses.

La réalisation de diverses cascades (corps à corps) avec l'utilisation d'armes intermédiaires, des scènes de communication tactique (sans corps à corps) et d'emploi de la force (avec et sans corps à corps) dans le cadre de certains volets d'intégration des nouvelles recrues policières et de maintien de compétences de clientèles policières et civiles incluant la

requalification de l'utilisation d'armes intermédiaires.

Sous la gestion et coordination administrative de la Division formation du SPVM, la firme Communication Michel Verret devra offrir des services de comédiens et cascadeurs en tenant compte des canevas et scénarios de mises en situation se voulant aussi proches que possibles de la réalité.

Le SPVM fournira des équipements de protection aux cascadeurs ainsi qu'aux comédiens.

La valeur maximale du contrat est de 594 805,91 \$, taxes incluses et les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire.

## JUSTIFICATION

En 2015, la Division formation du SPVM entamait une réflexion quant à la méthode préconisée pour dispenser ce type de formation auprès des policiers. L'utilisation fréquente de policiers comme comédiens engendrait d'une part des frais supplémentaires au SPVM, et d'autre part, occasionnait des risques de blessures dans le cadre de scénarios. Les résultats de cette réflexion ont permis de privilégier les services professionnels d'une firme externe pour atteindre les objectifs de formation et permettre une meilleure gestion des ressources. Les services de comédiens et de cascadeurs professionnels aident à reproduire des situations mettant en relief les problèmes de souffrance psychique et de santé mentale souvent présents dans un environnement urbain de plus en plus complexe. La réalisation de mises en scène réalistes avec des émotions et des dialogues appropriés sont essentiels, et ce, pour maximiser l'apprentissage expérientiel.

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 29 février 2016. Deux firmes se sont procuré le cahier de charges et deux soumissions ont été déposées. Suite à l'analyse de conformité administrative effectuée par le Service de l'approvisionnement, une seule soumission s'est avérée conforme.

Firme soumissionnaire conforme	Prix de base (incluant les taxes)	Total
Communication Michel Verret	594 805,91 \$	594 805,91 \$
Dernière estimation réalisée	446 325,00 \$	446 325,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		148 480,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		33 %

L'estimation fut basée sur une approximation très prudente ne connaissant pas la valeur du marché actuel.

Le contrat mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Communication Michel Verret n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 594 805,91 \$ (taxes incluses) sera comptabiliser au budget du SPVM.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'Agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un délai quant à l'octroi de ce contrat pourrait avoir des impacts importants dans la cadre de la formation auprès des recrues policières.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention et entrée en vigueur subséquente à compter de la date d'approbation par les instances.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre DUPÉRE  
Chef de division formation (spvm)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hélène CHARRON  
Assistant-directeur  
Direction des services corporatifs

Le : 2016-05-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES  
Directeur adjoint  
Direction des services corporatifs

**Approuvé le :** 2016-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-27





**Dossier # : 1151701018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Abroger le point 3 de la résolution CG16 0028 et approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants S.M. inc, Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour le réaménagement du square Viger

Vu la résolution CG16 0028 du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 autorisant une dépense de 2 779, 685,10 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du square Viger; Il est recommandé :

1- d'abroger le point 3 de la résolution CG16 0028,

2- d'approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants S.M. inc, Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc., signataires de la convention de services professionnels ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-31 15:02

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151701018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Abroger le point 3 de la résolution CG16 0028 et approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants S.M. inc, Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour le réaménagement du square Viger

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors du cheminement du dossier décisionnel # 1151701018 pour l'octroi du contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc., le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) accompagné par le Service de l'approvisionnement (SA) était en discussion avec le coordonnateur (NIPPAYSAGE inc.) afin de substituer certains membres de l'équipe de travail proposé dans l'offre de services.

En effet, suite au comité de sélection de l'appel d'offres public, le SGPVMR a pris connaissance de l'offre de services déposée par l'adjudicataire recommandé, soit NIPPAYSAGE inc. Après vérification de la composition globale de l'équipe de travail, le SGPVMR a remarqué que l'ensemble des membres du volet « ingénierie » provenait de la firme Les Consultants S.M. inc. Qui plus est, ces membres, qui devront être dédiés au projet de réaménagement du square Viger, identifié comme l'un des legs par l'Administration, travaillent actuellement à deux autres projets de legs, soit le réaménagement de la place Vauquelin et la promenade urbaine « fleuve-montagne ».

Soucieux d'assurer le respect de la capacité de production et de l'échéancier du projet dans les délais, le SGPVMR s'est prévalu de son droit de demander une substitution des membres de l'équipe tel que le stipule l'article 15 Sous-traitance de la section I – Instructions au soumissionnaire de l'appel d'offres public # 15-14832. En effet, au point 15.7, il est indiqué que : le Directeur peut, en tout temps, exiger de l'adjudicataire qu'il remplace un sous-traitant qui ne respecte pas les exigences du présent appel d'offres; un tel remplacement ne peut avoir pour effet de créer un lien contractuel entre la Ville et le sous-traitant et ne peut en aucun cas augmenter les obligations de la Ville aux

termes du contrat.

Accompagné par le Service de l'approvisionnement (SA), le SGPVMR a transmis, au total, trois lettres à la firme NIPPAYSAGE inc., permettant d'assurer une composition de l'équipe de travail entièrement dédiée au projet. Ces trois lettres figurent en pièces jointes du présent sommaire addenda.

Afin de permettre au SGPVMR d'analyser l'approbation des membres remplaçants, NIPPAYSAGE inc. a fourni le carnet de travail complet et respectif de chaque membre proposé, incluant :

- Curriculum vitae;
- Pourcentage d'avancement des projets;
- Étape de réalisation (planification, conception plans et cahier des charges, suivi et surveillance des travaux, etc.);
- Échéanciers;
- Budget;
- Client (prénom, nom, adresse courriel, téléphone (bureau et cellulaire)).

Le 1er février 2016, le SGPVMR a confirmé l'approbation, à NIPPAYSAGE inc., de l'ensemble des membres de l'équipe qui faisait l'objet d'une demande de substitution. Tout au long de cette négociation, le SGPVMR a pu compter sur le SA, afin d'assurer la conformité de ce processus.

Afin de ne pas retarder l'octroi du contrat pour ce projet sensible et attendu, le SGPVMR a fait cheminer le dossier aux Instances pour assurer l'octroi du contrat au Conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et ainsi entamer ce projet attendu.

Ainsi, le présent addenda vise l'approbation de la convention de services professionnels de l'ensemble des signataires. Cette convention révisée figure en document juridique du présent addenda.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DRAPEAU  
Chef de section

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151701018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Premier grand square public aménagé à Montréal au cours du 19e siècle, le square Viger demeure un ensemble urbain majeur, se distinguant par la présence de bâtiments, tant civiques que résidentiels dont certains sont très prestigieux et conçus par des architectes notoires. Si le square Viger a occupé une place importante dans la qualité de vie et dans l'imaginaire collectif des montréalais au XIXe siècle, force est de constater qu'il en est aujourd'hui autrement. Suite à la construction du tunnel du métro et du tunnel de l'autoroute Ville-Marie sous les îlots du square Viger entre 1963 et 1984 et malgré le fait que le réaménagement du square a été conçu avec la collaboration de trois artistes au cœur des mouvements modernistes canadien et québécois, Daudelin, Théberge et Gnass, le square n'a jamais pu retrouver la fonctionnalité urbaine que devrait avoir cette place publique située au seuil du Vieux-Montréal et de la Cité administrative. Plusieurs facteurs ont contribué à cet échec : on peut nommer le déclin général du secteur qui a commencé même avant le milieu du 20e siècle et le caractère autoroutier des voies qui entourent le square. On doit, également, pointer du doigt le programme imposé aux concepteurs des aménagements des années 1980 qui visait l'isolement des îlots du square de la ville et, par conséquence, son manque d'ouverture et son isolement de la surveillance naturelle assurée par les passants dans les rues qui entourent le square.

Le square Viger est localisé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Guy Frégault à l'ouest et Saint-André à l'est et par l'avenue Viger au nord et la rue Saint-Antoine au sud. D'ouest en est, il se décline en quatre îlots, soit :

- l'îlot Chénier situé à l'extrémité ouest, entre les rues Guy-Frégault et Saint-Denis;

- l'îlot Daudelin situé au centre ouest, entre les rues Saint-Denis et Berri;
- l'îlot Théberge situé au centre est, entre les rues Berri et Saint-Hubert;
- l'îlot Gnass situé à l'extrémité est, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André.

Pour les célébrations entourant le 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal, la requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie a été retenue comme un projet urbain prioritaire. Dans le cadre de la réflexion d'ensemble entreprise pour la planification du Secteur Champ-de-Mars, la première phase d'intervention de mise en valeur du square Viger (îlots Chénier et Daudelin) représente l'un des projets que l'Administration souhaite mettre en œuvre pour souligner les célébrations.

Le 6 juin 2015, le maire de Montréal a annoncé le réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger et, le 25 septembre 2015, il a dévoilé le concept final du réaménagement qui a pour objectif de redonner ses lettres de noblesse à cet espace urbain majeur et de répondre plus adéquatement aux besoins d'une grande diversité d'usagers. Le concept repose sur les principes directeurs et les objectifs de mise en valeur suivants :

- la convivialité afin de créer un environnement harmonieux favorisant l'atténuation des nuisances ayant précipité le déclin de son aménagement actuel;
- l'inclusion conférée par le souci constant de créer un lieu de tous les publics dont la programmation offre la souplesse requise pour générer une grande variété d'usages;
- l'ancrage dans le milieu d'insertion afin que l'espace s'intègre parfaitement à la trame urbaine;
- la commémoration afin de restaurer son caractère emblématique.

Le SGPVMR est responsable d'assurer la gestion, la coordination avec les parties prenantes, le raffinement du concept, la préparation des plans et cahiers des charges ainsi que la réalisation des travaux de réaménagement des îlots Chénier et Daudelin.

Un représentant de la Ville assure la gestion du projet et du chantier alors que la firme assiste le représentant pour veiller au respect du contrat des travaux futurs. Ce chantier de construction requiert une surveillance en continu. Le nombre de ressources humaines nécessaires pour assurer une surveillance adéquate est élevé, mais est limité à la période des travaux. Il est donc avantageux pour la Ville de réaliser les activités de surveillance par une firme.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 21 octobre 2015 et s'est terminé 33 jours plus tard, soit le 23 novembre 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 23 novembre 2015 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 10 décembre 2015 à 13 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Cinq addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 4 novembre 2015, visait des précisions sur le cahier des charges et la composition de l'équipe de travail. Les questions et réponses de ce premier addenda n'ont aucun impact sur les prix. Le deuxième addenda, émis le 5 novembre 2015, reportait la date de dépôt des soumissions de deux semaines. Le troisième addenda, émis le 12 novembre 2015, visait des précisions sur le cahier des charges, sur la composition de l'équipe de travail et des modifications à la portée du mandat, notamment sur le nombre d'appel d'offres pour l'exécution des travaux. Les questions et réponses de cet addenda ont eu un impact sur les prix, à la baisse. Le quatrième addenda, émis le 17 novembre 2015, visait des précisions sur le cahier des charges et la composition de l'équipe de travail. Les questions et réponses de ce quatrième addenda n'ont aucun impact sur les prix. Finalement, le cinquième addenda, émis le 19 novembre 2015 visait également des précisions sur le cahier des charges. Les questions et

réponses de ce dernier addenda n'ont aucun impact sur les prix. Les cinq addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 21 mai 2016.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC 1089070 - 7 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp, inc., pour l'élaboration des plans et du cahier des charges et pour les services de surveillance des travaux de préparation du site dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger. Contrat 15-1618 - 237 184,23 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1062334 - 19 novembre 2015 --Autoriser une dépense additionnelle de 9 496,94 \$, taxes incluses, pour l'élargissement du secteur d'intervention à l'étude et pour des présentations formelles à plusieurs parties prenantes internes et externes / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Atelier Christian Thiffault. Contrat 15-1541 -- 33 641,69 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1062507 - 19 novembre 2015 -- Autoriser une dépense additionnelle de 15 205,44, taxes incluses, pour l'élaboration d'un troisième scénario (concept d'aménagement), pour la production de plans et de maquettes en trois dimensions (3D) et pour des présentations formelles à plusieurs parties prenantes internes et externes / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Agence Relief Design. Contrat 15-1542 -- 39 925,07 \$, taxes et frais incidents inclus.

CG15 0638 - Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger relevant de l'agglomération".

BC 1062334 - 03 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Christian Thiffault, pour la caractérisation, la compréhension et un diagnostic de l'îlot Daudelin et de l'œuvre Agora du square Viger, Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Christian Thiffault, pour la caractérisation, la compréhension et un diagnostic de l'îlot Daudelin et de l'œuvre Agora du square Viger, Contrat 15-1541 - 24 144,75 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1062507 - 03 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Agence Relief Design, pour la production d'une recherche de précédents, de l'élaboration de scénarios de programmation et d'un concept d'aménagement détaillé du square Viger, Contrat 15-1542 - 24 719,63 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1070652 - 18 septembre 2015 - Accorder un contrat de services techniques à Manicimage inc., pour l'élaboration de cinq perspectives dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger, Contrat 15-1569 -- 17 476,21 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1052550 - 11 juin 2015 - Accorder un contrat de services techniques à Manicimage inc., pour l'élaboration d'une animation vidéo dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger. Contrat 15-1522 -- 24 144,75 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1031884 - 13 mars 2015 -- Accorder un contrat de services professionnels à Bernard St-Denis pour une participation à titre de conseiller à la phase de conception dans le cadre du réaménagement du square Viger. Contrat 15-1484 -- 4 200,00 \$, sans taxes.

BC 883978 - 19 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Convercité pour mener une démarche de planification participative liée à la requalification du square Viger. Contrat 13-1365 -- 24 744,92 \$, taxes et frais incidents inclus.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels multidisciplinaire. La firme retenue doit rendre des services professionnels en architecture de paysage, en architecture, en patrimoine, en conception lumière, en design (graphique, industriel et urbain), en technologies de l'information et de la communication et en ingénierie (mécanique-électrique, forestier, circulation et civil spécialisé en structure). L'enjeu principal du mandat est de mettre en valeur, par un réaménagement actualisé et rassembleur, le square Viger, tout en actualisant l'image de ce lieu public dans un esprit d'innovation, en proposant des interventions qui soient en accord avec le sens du lieu et qui soient respectueuses des artistes qui ont contribué de façon déterminante à son aménagement. Ceci requiert, entre autres, d'assurer une intégration harmonieuse de leurs morphologies, de leurs usages et de leurs modes d'appropriation. Il s'agit aussi d'assurer la conservation et la mise en valeur des témoins matériels témoignant de la mémoire du lieu et de leur fonction de représentation.

Afin de réaménager les îlots Chénier et Daudelin du square Viger, il est essentiel d'élaborer, dans un premier temps, le plan d'aménagement des quatre îlots du square Viger. Le présent dossier couvre donc les deux volets suivants:

Volet I – Plan d'aménagement du square Viger  
Élaboration du plan d'aménagement du square Viger (quatre îlots)

Volet II – Réaménagement des îlots Chénier et Daudelin  
Élaboration des plans, du cahier des charges, du suivi et de la surveillance de chantier pour le réaménagement des ces deux îlots.

En plus des services professionnels proprement dits, le mandat comprend notamment la planification des rencontres ainsi que des présentations nécessaires aux approbations auprès des représentants du SGPVMR, de l'arrondissement de Ville-Marie, du comité de suivi et du conseil du patrimoine de Montréal (CPM).

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de 29 preneurs. De ce nombre, quatre firmes ont déposé une offre de services et deux firmes ont été jugées conformes par le comité de sélection.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire.

## **JUSTIFICATION**

Dans le présent dossier, quatre firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 13.79 %. Le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail, et un échéancier très serré pour la réalisation du mandat. Ce mandat doit s'échelonner sur une période de trois ans, afin de couvrir l'ensemble des services professionnels requis. Le rapport entre les 29 preneurs du cahier des charges et les quatre firmes ayant déposées une soumission illustre qu'il s'agit d'un mandat complexe exigeant une grande équipe multidisciplinaire et qu'aucune firme, parmi les preneurs, n'a la capacité seule de réaliser le mandat. Aussi, six firmes font partie de l'équipe de travail d'un soumissionnaire, trois autres preneurs sont des unités administratives de la Ville, une firme n'offre pas les services requis et certaines firmes ont des carnets de commande déjà bien remplis.

Les soumissions reçues ont été évaluées et deux firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme NIPPAYSAGE inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
NIPPAYSAGE inc.	79,6	0,56	2 305 413,22 \$	474 271,88 \$	2 779 685,10 \$
Les Services intégrés Lemay et associés inc.	80,4	0,42	3 088 963,19 \$	474 271,88 \$	3 563 235,07 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 687 540,62 \$	474 271,88 \$	3 161 812,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					- 382 127,40 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					- 12.09 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					783 549,97 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					28.19 %

L'écart de prix, entre les deux soumissionnaires conformes, est de plus de 20 %. Ceci est dû, en partie, par le fait que la firme adjudicataire, NIPPAYSAGE inc, a soumis un nombre d'heures et un taux horaire moyen au plus bas que ceux soumis par Les Services intégrés Lemay et associés inc.

En effet, le nombre d'heures soumis par NIPPAYSAGE inc., pour la réalisation du Volet II, est inférieur à celui soumis par Les Services intégrés Lemay et associés inc. (18 209 h versus 20 871 h soit 14.6 % plus bas.). Également, le coût des honoraires soumis par NIPPAYSAGE inc., pour la réalisation du même volet, est inférieur à celui soumis par Les Services intégrés Lemay et associés inc. (1 826 891,34 \$ versus 2 589 110,53 \$, soit 14.2 % plus bas). Ainsi, le coût des honoraires soumis par NIPPAYSAGE inc., pour la réalisation du Volet II, est inférieur à celui soumis par Les Services intégrés Lemay et associés inc. (1 826 891,34 \$ versus 2 589 110,53 \$, soit 14.2 % plus bas).

Le montant des honoraires professionnels est de 2 305 413,22 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 474 271,88 \$, taxes incluses, soit 15 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des services professionnels (services professionnels spécialisés, préparations supplémentaires de présentations, etc.) et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

Le montant total des honoraires professionnels accordés à NIPPAYSAGE inc. est de 2 779 685,10 \$, taxes incluses.

Les prix déposés par l'adjudicataire recommandé sont inférieurs de 12.09 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

Ce dossier devra être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC) puisque le montant octroyé est de plus de 2 M\$ et qu'il répond à certaines conditions de la Commission.



Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 435-2015 adopté le 27 mai 2015. L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 septembre 2015. Son numéro d'identifiant AMF est le suivant : 3000649781.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 10 décembre 2015 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 2 779 685,10 \$, taxes et imprévus inclus et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 2 779 685,10 \$, taxes et imprévus inclus sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # 34307 du règlement – « Réaménagement du square Viger ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Ce budget nécessaire à cette note soit, une somme de 2 779 685,10 \$, taxes et imprévus inclus, est prévu au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Conséquemment, cette note ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 2 538 223 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le réaménagement des îlots Chénier et Daudelin s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribuent à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine, par sa mise en valeur et par sa diffusion. Les travaux de réaménagement projetés assureront également la pérennité des équipements culturels et artistiques. L'intégration de mobilier urbain améliorera le confort et la qualité de l'expérience de visite des usagers qui fréquentent le secteur du square Viger.

Les travaux permettront d'améliorer la protection du patrimoine paysager, culturel et artistique du secteur du square Viger et plus particulièrement des îlots Chénier et Daudelin, de réduire les réparations d'urgences récurrentes, d'offrir des espaces publics pérennes et sécuritaires pour les activités et finalement, d'assurer l'accessibilité pour tous.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans interventions, la dégradation des installations existantes, les problèmes de sécurité publique liés au fait que le site possède des lieux de cachette et des zones peu visibles du domaine public se poursuivra, contribuant à l'image négative du lieu et à l'augmentation des coûts d'entretien, de maintien de la sécurité publique et d'interventions sociales. Compte tenu des nombreux chantiers dans le secteur Champ-de-Mars qui risquent d'être actifs en même temps que le chantier de réaménagement du square Viger, on doit anticiper des impacts importants sur la circulation véhiculaire et piétonne lors des travaux de réaménagement. Il y aura des fermetures partielles et ponctuelles des rues qui entourent les îlots Chénier et Daudelin.

S'il y avait décalage de l'échéancier initialement prévu pour le réaménagement les îlots Chénier et Daudelin, cet espace public pourrait générer des impacts non négligeables auprès des citoyens et plus particulièrement lors des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, car il est identifié comme legs par l'Administration.

Malgré son importance historique, sa situation dans la ville, sa matière et son dessin, le square Viger et plus particulièrement l'îlot Daudelin est toujours en déclin. Afin de renverser cette perte, des interventions de qualité doivent être effectuées au secteur du square Viger. Répondant aux enjeux actuels, ce projet doit permettre de raviver l'identité du square et d'identifier les liens matériels et immatériels avec son environnement bâti, ancien comme moderne. Le square Viger se doit d'être réaménagé et mis en valeur en tant que lieu de grande valeur patrimoniale, architecturale, civique, paysagère et urbaine.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 23 décembre 2015  
Commission permanente d'examen des contrats : 13 janvier 2016  
Conseil municipal : 25 janvier 2016  
Conseil d'agglomération : 28 janvier 2016  
Mois visé pour le début du contrat : février 2016  
Fin des travaux de confection des plans et devis : août 2016  
Appel d'offres pour travaux : 15 au 31 août 2016  
Octroi du contrat : semaine du 24 octobre 2016  
Réalisation des travaux : novembre 2016 à août 2017  
Date visée pour la fin du contrat : décembre 2018  
Publication SEAO : décembre 2018 – libération du solde

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Wade Berthal EIDE

**ENDOSSÉ PAR**

Mathieu DRAPEAU

Le : 2015-12-11

Conseiller en aménagement

Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne monsieur Mathieu Drapeau – chef de section, gestion des projets, pour me remplacer le 11 décembre 2015, dans mes fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE

Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2015-12-14



**Dossier # : 1160461001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder conformément à la loi un contrat de services professionnels de gré à gré à la compagnie musicale La Nef pour la réalisation, la production et la présentation du spectacle "Mira, la petite étoile" (titre provisoire), au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 278 239,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la compagnie musicale La Nef s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation, la production et la présentation du spectacle "Mira, la petite étoile" (titre provisoire), au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 278 239,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 mars 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-30 09:52

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160461001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder conformément à la loi un contrat de services professionnels de gré à gré à la compagnie musicale La Nef pour la réalisation, la production et la présentation du spectacle "Mira, la petite étoile" (titre provisoire), au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 278 239,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le service de l'Espace pour la vie a entrepris, en 2009, un plan d'affaires visant non seulement à déployer de nouvelles infrastructures, mais aussi à renouveler la programmation de ses quatre institutions. Ce vaste plan d'affaires contribuera, d'ici 2020, à accroître l'achalandage, à augmenter les revenus et à développer une vision harmonisée de ce pôle, qui constitue le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Ce renouvellement passe par de nouvelles expériences et une bonification de l'offre aux visiteurs, notamment des propositions artistiques plus immersives et sensorielles, conjuguant art, science et émotion. Cette programmation vise, en somme, à accompagner l'humain à mieux vivre la nature, soit la mission même poursuivie par Espace pour la vie.

Les spectacles "Continuum" et "Vertiges", conçus par les duos d'artistes montréalais Michel Lemieux et Victor Pilon, et Alexandre Burton et Jimmy Lakatos, sont de bels exemples de cette direction artistique que privilégie Espace pour la vie. Depuis l'ouverture du Planétarium Rio Tinto Alcan en 2013, ce type de spectacle a suscité un enthousiasme unanime, obtenant la faveur des médias, des visiteurs et des pairs du milieu muséal. Il a ainsi directement contribué à établir non seulement la notoriété de l'institution mais aussi à accroître sa fréquentation et, conséquemment, ses revenus autonomes.

Pour souligner le 375e anniversaire de la Ville de Montréal, le Planétarium désire offrir, en 2017, en complément du spectacle immersif prévu en collaboration avec l'Office national du film, une production originale pour les jeunes familles. Cette nouvelle production multidisciplinaire pour les jeunes de 4 à 7 ans, dont la diffusion est prévue à partir du printemps 2017, permettra de renouveler et diversifier la programmation pour créer un produit d'appel qui attirera de nouvelles clientèles, en plus de faire revenir la clientèle locale et celle déjà conquise.

La présentation de ce spectacle est d'autant plus importante pour les fréquentations d'Espace pour la vie que le Biodôme de Montréal, dans le cadre de son projet de renouvellement « Migration », sera fermé au public en 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

En 2015: convention de services professionnels de gré à gré à la Compagnie musicale La Nef pour la création et le développement du préconcept d'un spectacle multidisciplinaire pour la clientèle 4 à 7 ans du Planétarium Rio Tinto Alcan.

## **DESCRIPTION**

En juin 2015, mesdames Claire Gignac et Suzanne De Serres de la Compagnie musical La Nef ont présenté un préconcept préliminaire du spectacle multidisciplinaire intitulé « Mira, la petite étoile » établissant les orientations artistiques pour celui-ci. Ce préconcept (joint en annexe) a été favorablement accueilli par les équipes du service de l'Espace pour la vie. Celui-ci est unique et présente un scénario original, moderne, qui incitera le jeune public à vivre une aventure céleste extraordinaire. Le présent mandat vise à confier la direction artistique, la réalisation, la production et la présentation du spectacle multidisciplinaire à la Compagnie musical La Nef dans le but de réaliser un produit d'appel fort, qui assurera une continuité dans les fréquentations du Planétarium Rio Tinto Alcan, une nouvelle offre pour les jeunes de 4 à 7 ans et un rayonnement médiatique fort important.

L'offre de service de la Compagnie musicale La Nef pour « Mira, la petite étoile » est un projet qui comprend, en plus de la direction artistique, la conception, la réalisation la production et la présentation du spectacle théâtral musical immersif. Une équipe multidisciplinaire constituée de professionnels ayant une solide expérience dans la présentation de spectacles pour les jeunes (musiciens, comédiens, etc.) se joindra au noyau de base de la Compagnie musicale La Nef. Certains aspects de la production, tel l'environnement visuel immersif, seront pris en charge par l'équipe du Planétarium (voir mandat en annexe)

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à des artistes, comme le permet l'article 573.3, alinéa 4, de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Pour maintenir l'intérêt envers le Planétarium Rio Tinto Alcan et le niveau de fréquentation annuelle de l'institution, il est nécessaire de renouveler sa programmation en créant des produits d'appel toujours aussi originaux et créatifs. Afin de palier en partie à la fermeture du Biodôme au cours de l'année 2017, le Planétarium souhaite rejoindre une clientèle plus jeune; les enfants de 4 à 7 ans, accompagnés de leurs parents (ou grands-parents), une clientèle très importante au Biodôme.

C'est dans cette optique que l'institution désire développer une nouvelle production multimédia pour les jeunes pour le printemps 2017. Cette proposition artistique s'inscrit en complémentarité avec la programmation régulière du Planétarium et celle d'Espace pour la vie. Espace pour la vie désire faire vivre à ses visiteurs une expérience culturelle mémorable, dans une ambiance forte, émouvante et signifiante, permettant de raviver nos liens avec la nature. Pour cette raison, il s'avère essentiel d'avoir une direction artistique forte qui donnera un angle inédit aux activités et une cohérence dans leur déploiement.

### Processus de sélection des artistes

Pour la réalisation de sa programmation, le service de l'Espace pour la vie travaille en étroite collaboration avec le Conseil des arts de Montréal et d'autres regroupements d'artistes dans le repérage et l'identification d'artistes, qu'ils soient émergents ou confirmés. Ainsi, les professionnels responsables de la programmation dans les quatre institutions d'Espace pour la vie, consultent régulièrement les experts de ces organismes, dans le but de bénéficier de leur expertise et de leur capacité à reconnaître l'excellence artistique. Aux suggestions obtenues, s'ajoutent les propositions des concepteurs et muséologues qui œuvrent au sein des institutions d'Espace pour la vie puisqu'ils sont appelés, dans le cadre de leurs fonctions, à effectuer une veille constante des tendances dans le milieu muséal,

tant au niveau national qu'international.

Dans le cadre de ce projet, le choix du Planétarium s'est orienté vers une équipe de création et de production œuvrant dans les domaines de la tradition orale et des musiques ancienne et du monde, et possédant une grande expérience de spectacles auprès des jeunes. L'équipe de programmation du Planétarium, après étude du dossier de la Compagnie musicale La Nef et l'évaluation de ses productions pour les jeunes, tant en spectacle qu'avec d'autres types de médiums, a recommandé d'approcher le groupes d'artistes pour développer un spectacle pour les jeunes au Planétarium. L'approche proposée par la Compagnie musicale La Nef visant à créer des univers sonores à partir de musique ancienne et peu connue et d'éléments scéniques se démarquait de l'offre culturelle habituelle et offrait une expérience très originale pouvant s'adapter à la configuration bien spéciale des dômes de planétarium.

La Compagnie musicale La Nef a donc été sollicitée par l'équipe de production du Planétarium Rio Tinto Alcan et a présenté un préconcept d'un spectacle théâtral musical immersif à l'été 2015. L'octroi du contrat de services professionnels pour le développement du préconcept a été effectué en respectant les règles administratives et les pouvoirs de délégation en vigueur.

Pour être retenu, un préconcept doit non seulement répondre aux exigences de qualité artistique fixées par les équipes de muséologie, de programmation, et d'éducation des quatre institutions qui composent Espace pour la vie mais doit aussi s'inscrire adéquatement dans la thématique annuelle retenue. Enfin, celui-ci doit contribuer à soutenir la mission d'Espace pour la vie, c'est à dire « d'accompagner l'humain à mieux vivre la nature ».

Le préconcept déposé par la Compagnie musicale La Nef a été accueilli favorablement par l'ensemble des responsables du service de l'Espace pour la vie, un panel d'experts composé de muséologues, de scientifiques, de spécialistes de la programmation et de l'éducation. En plus de répondre aux exigences et contraintes du Planétarium Rio Tinto Alcan, la qualité du travail rendu, la force immersive de la proposition artistique et la capacité à s'approprier la mission d'Espace pour la vie ont été soulignées. Les artistes ont aussi su donner une dimension artistique unique et nouvelle qui donnera à l'événement une envergure sans précédent, le spectacle théâtral musical immersif « Mira, la petite étoile » s'annonçant comme un incontournable à Montréal pour le printemps 2017, année du 375<sup>e</sup> anniversaire.

#### À propos de Claire Gignac et de Suzanne De Serres :

Réunies au sein de la Compagnie musicale La Nef, Claire Gignac et Suzanne De Serres créent déjà avec succès, et ce depuis plusieurs années, des spectacles jeunesse sous la forme de contes musicaux. Les productions « Licorne » (2009), « Flûte de flûte Victor! » (2010), « Tsuki, princesse de la Lune » (2012) et « Le chat et le gondolier » (2014) ont toutes été finalistes au prix Opus, production de l'année – jeune public du Conseil québécois de la musique.

Artiste pluridisciplinaire, Claire Gignac est cofondatrice et codirectrice artistique de La Nef. Son parcours musical éclectique l'a amenée de la musique classique à la musique de création, en passant par la musique ancienne, le jazz, la musique actuelle et les musiques du monde. Contralto et pluri-instrumentiste, compositeur et arrangeur, directrice musicale et réalisatrice, comédienne et metteur en scène, elle ne manque pas de cordes à son arc. Depuis 1991, elle interprète, participe à la création et signe les mises en scène d'un grand nombre des spectacles de La Nef. En 1998, elle se joint à l'équipe d'Ex Machina et travaille avec le metteur en scène Robert Lepage en tant que coconceptrice, comédienne et compositeur pour les spectacles *Zulu Time*, *Die Dreigroschenoper* et *The Busker's Opera*, qui ont tourné à travers le monde de 2000 à 2008.

Depuis 2009, Claire Gignac signe la direction artistique et les mises en scène des contes musicaux jeunesse de La Nef ainsi que la réalisation des albums musicaux associés. Elle poursuit toujours son travail d'artiste en musique actuelle et électroacoustique.

Depuis plus de 25 ans, Suzanne De Serres met ses talents de musicienne, d'auteure, de conceptrice et de comédienne au service du jeune public. De 1979 à 1985, étudiante en basson au *Conservatoire de musique de Québec* et au *Conservatoire royal de La Haye*, elle crée déjà des spectacles alliant ses deux passions : le conte et la musique. Au cours de la période de 1985 à 1990, son approche novatrice combinant conte et musique l'amène à se produire en spectacles partout au Canada, avec le soutien des Jeunesses musicales.

Elle se joint en 1992 à la Compagnie musical La Nef où elle y a créé et présenté de nombreux contes musicaux, du théâtre musical et des ateliers de création. Elle a aussi créée des contes musicaux pour l'Orchestre de chambre *I Musici* de Montréal dans le cadre des concerts famille. Artiste inscrite aux programmes *La culture à l'école* et *Écrivain à l'école*, elle donne chaque année des centaines d'ateliers de création musicale et littéraire en milieu scolaire. Suzanne De Serres est artiste en résidence à la *Maison des enfants de l'île de Montréal*

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 278 239,50\$ taxes incluses, est prévu au Service de l'Espace pour la vie - Direction Planétarium Rio Tinto Alcan. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Le projet s'échelonnant sur deux années, les dépenses se répartiront comme suit; 194 767,65\$ en 2016 et 83 471,85\$ en 2017 (taxes incluses). Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette œuvre immersive présentée au Planétarium RioTinto Alcan, couplée à la programmation 2017 d'Espace pour la vie, contribuera directement aux objectifs du Plan de développement durable de la Ville de Montréal. Elle encouragera les jeunes citoyens à réaliser des actions concrètes pour la gestion responsable des ressources, l'amélioration de la qualité de vie et la protection de la biodiversité, ces enjeux étant au cœur des orientations du Plan de développement durable de la Ville de Montréal. L'observation du ciel étoilé, particulièrement en milieu urbain, exige un environnement "noir", libre de toute pollution lumineuse. La sensibilisation des jeunes à cette problématique peut donc les encourager à protéger leur environnement immédiat par des actions concrètes.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par sa qualité et son caractère distinctif, la programmation d'Espace pour la vie contribue à établir la notoriété de Montréal comme métropole culturelle; ville de savoir, de créativité et d'innovation.

En favorisant la pleine réalisation de la mission d'Espace pour la vie, ce projet fera la démonstration de l'expertise du Planétarium Rio Tinto Alcan dans la présentation de productions multimédias originales et innovatrices, et contribuera à établir l'institution comme référence internationale dans son domaine.

La qualité de la programmation aura des répercussions directes sur l'expérience proposée aux visiteurs et conséquemment, sur les recettes et la performance des institutions. La programmation développée dans le cadre de ce projet vise à maintenir élevé l'enthousiasme du public pour le Planétarium Rio Tinto Alcan et à accroître la fréquentation de l'institution et donc de ses revenus autonomes, tenant compte que le Biodôme de Montréal, institution



voisine, sera fermé au moment de la présentation de la production. Rappelons que cette nouvelle production s'adresse particulièrement aux jeunes familles dont l'âge des enfants se situe entre 4 et 7 ans.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication à cette étape-ci du projet. Promotion (publicité, relation de presse) lors du lancement de la saison 2017 en début d'année 2017.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Première du spectacle multidisciplinaire "Mira, la petit étoile" au Planétarium Rio Tinto Alcan: février 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre LACOMBE  
Chef du planétarium

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre LACOMBE  
Chef du planétarium

Le : 2016-05-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2016-05-29



**Dossier # : 1160749002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat de services professionnels à Réal Paul, architecte, pour le programme de mise aux normes du procédé de production de l'eau potable (Projet MNU – Volet 2) de l'usine de Pierrefonds (CE15 1318).

Il est recommandé :  
de résilier le contrat de services professionnels avec la firme Réal Paul, architecte pour la  
réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au programme de mise aux  
normes du procédé de production de l'eau potable (Projet MNU – Volet 2) de l'usine de  
Pierrefonds (CE15 1318), en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 278  
598,57 \$, toutes taxes incluses.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-31 17:39

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160749002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat de services professionnels à Réal Paul, architecte, pour le programme de mise aux normes du procédé de production de l'eau potable (Projet MNU – Volet 2) de l'usine de Pierrefonds (CE15 1318).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques a eu pour effet le resserrement des normes qualitatives en plus d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation.

Ainsi, des travaux majeurs de modernisation et de mise à niveau sont en cours depuis 2006 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds afin de se conformer au règlement et au guide de conception des installations de production d'eau potable du ministère.

Les travaux à réaliser incluaient, entre autres, des travaux en architecture et structure (lot C3-406). Ces travaux devaient être réalisés en même temps que quatre (4) autres contrats pour le changement au procédé de traitement de l'eau, dont voici la liste :

- Lot C3-507 – Mécanique de bâtiment – Traitement.
- Lot T3-902 – Chaîne de traitement.
- Lot C3-708 – Électricité – Traitement.
- Lot C3-905 – Mécanique de procédé – Traitement.

Ces contrats étaient sous la gouverne de la Direction de l'eau potable.

En raison de la suspension de ces quatre (4) contrats en 2013 et de la difficulté de conclure des ententes pour la reprise des travaux avec les entrepreneurs en 2015, il fut décidé par la DEP de résilier tous les contrats de travaux. Les soldes étant insuffisants aux contrats de

services professionnels pour relancer de nouveaux appels d'offres de travaux, la DEP a pris la décision de repartir en appel d'offres de services professionnels et de travaux. Les nouveaux appels d'offres seront lancés par la DEP pour la poursuite du projet.

En conséquence, le contrat de services professionnels de la firme Réal Paul architecte doit être résilié et le présent dossier recommande la résiliation de ce contrat.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0681 – Abroger les résolutions du conseil d'agglomération afin de ne pas donner suite aux contrats accordés aux firmes mentionnées dans le présent dossier, pour des travaux de construction à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds.

CE15 1318 – Autoriser une dépense additionnelle de 29 014,09 \$, taxes incluses, dans le cadre de la convention de services professionnels, pour la surveillance en architecture de 2 lots de travaux de mise à niveau de l'usine d'eau potable de Pierrefonds. / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Réal Paul architecte (CE10 1839) majorant ainsi le montant total du contrat de 285 364,27 \$ à 314 378,36 \$.

CG15 0161 – Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 (7 soum.)

CG15 0145 – Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 (6 soum.)

CE10 1839 - Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, architecte, pour le programme de mise aux normes du procédé de production de l'eau potable (Projet MNU – Volet 2) de l'usine de Pierrefonds pour une somme maximale de 285 364,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 10-11392 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Initialement, un seul appel d'offres de travaux pour le lot C3-406 était prévu en architecture. À la suite d'un historique particulier du projet et de l'impossibilité d'octroyer le contrat de travaux du lot C3-406, les services professionnels en architecture ont servi à préparer au total six (6) documents d'appels d'offres de travaux pour lesquels deux contrats ont finalement été octroyés.

Étant donné la difficulté de conclure des ententes avec les entrepreneurs pour la reprise des quatre (4) contrats des lots suspendus en 2013, les contrats de travaux ont tous été résiliés par la Direction de l'eau potable. La poursuite du projet sera réalisée par de nouveaux contrats de services professionnels et de travaux. Conséquemment, il est nécessaire de résilier ce contrat de services professionnels en architecture.

## **JUSTIFICATION**

La résiliation de ce contrat se base sur l'article 5.4 de la convention approuvée de l'appel d'offres 10-11392 qui s'énonce comme suit :

5.4 RÉSILIATION OU SUSPENSION (convention).

5.4.1 La Ville peut résilier ou suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Dès que le Directeur soumet à la Ville une recommandation à cet effet, il en avise

l'Architecte et l'Ingénieur qui doivent cesser immédiatement l'exécution des services prévus à la présente convention, en attendant la décision de la Ville.

5.4.2 Tous les documents et études exécutés en date de la résiliation ou de la suspension de la convention devront être remis au Directeur dans les dix (10) jours ouvrables de l'envoi de l'avis.

5.4.3 En cas de résiliation ou de suspension de la convention, l'Architecte et l'Ingénieur doivent présenter dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de l'avis à cet effet, un compte d'honoraires eu égard aux services réellement rendus par eux en date de telle résiliation ou suspension.

5.4.4 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit à l'Architecte et à l'Ingénieur à aucune indemnité et ceux-ci n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés, ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

5.4.5 Lorsqu'après une suspension, la Ville demande à l'Architecte et à l'Ingénieur de reprendre l'exécution de la convention, ceux-ci devront le faire dans un délai de dix (10) jours ouvrables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat entre la firme Réal Paul, architecte et la Ville de Montréal, découlant de la décision du CE15 1318, prévoyait une dépense d'une somme maximale de 314 378,36 \$ taxes et contingences incluses. La Ville a encouru une dépense de 278 598,57 \$. Le montant des incidences approuvé incluant les taxes est de 63 793,83 \$. La Ville a encouru une dépense de 21 752,70 \$, taxes incluses, en incidences pour des expertises.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un nouvel appel d'offres de services professionnels sera lancé par la Direction de l'eau potable une fois le calendrier de réalisation actualisé.  
Il n'y aura aucune pénalité à la suite de la résiliation de ce contrat de services professionnels en architecture.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 13023  
Mandat : 16092-2-001

Résiliation du contrat : juin 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

André MARSAN, Service de l'eau  
Alain DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

André MARSAN, 20 mai 2016  
Alain DUBUC, 20 mai 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire DUVAL  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2016-05-20

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-30

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-30

**Dossier # : 1166923002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification_assurance qualité et service à la clientèle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes suivantes : Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$. Les sommes indiquées incluent toutes les taxes. Appel d'offres public no 16-14947. Cinq soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.

2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no **16-14947** et selon les conditions stipulées aux projets de conventions;

Contrat No 1: Enveloppe de 1 719 537,36 \$ (toutes taxes incluses) : Les Consultants S.M. inc.

Contrat No 2: Enveloppe de 1 474 077,23 \$ (toutes taxes incluses) : GHD Consultants Ltée

Contrat No 3: Enveloppe de 1 135 244,98 \$ (toutes taxes incluses) : Groupe ABS inc

Contrat No 4: Enveloppe de 839 443,40 \$ (toutes taxes incluses) : WSP Canada inc.

3. d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.



**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-30 08:04

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166923002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification_assurance qualité et service à la clientèle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes suivantes : Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$. Les sommes indiquées incluent toutes les taxes. Appel d'offres public no 16-14947. Cinq soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En raison des besoins de différents services de la Ville et des arrondissements, et sous la supervision de la Section des stratégies immobilières du Service de la gestion et planification immobilière (SGPI), des mandats d'étude ou d'expertise, de plans et devis pour travaux de réhabilitation de sites en environnement, en géotechnique et en inventaire des matériaux réglementés doivent être réalisés par des firmes spécialisées.

Un appel d'offres de services professionnels, afin de retenir cinq firmes, pour un montant global de 5M \$, a été lancé le 23 mars 2016 sur le SEAO par la Direction de l'approvisionnement. Lors de l'ouverture des soumissions le 11 avril 2016, cinq soumissionnaires ont présenté des soumissions. Ceci a laissé un délai de 14 jours ouvrables aux soumissionnaires afin de présenter leur candidature.

Il n'y a pas eu de demande d'autorisation d'aller en appel d'offres, celui-ci ayant été réalisé avec l'utilisation d'une grille préapprouvée.

Le SGPI avait procédé à un appel d'offres semblable en mars 2014. Comme les sommes sont en voie d'être toutes dépensées dans chacune des enveloppes, et que plusieurs études ou expertises sont à prévoir dans le futur, il est requis de conclure de nouvelles ententes. En effet, la Ville de Montréal ne dispose pas de ressources à l'interne ayant les qualifications nécessaires pour effectuer ces types de mandats.

La totalité des mandats exécutés par chacune de ces firmes ne pourra excéder le montant maximum de l'enveloppe correspondant au contrat qui leur aura été octroyé.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 2078, 19 décembre 2012 :

Conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.

Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no **12-12408** et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Enveloppe de 400 000 \$ : Inspec-Sol inc. (30765 - Équipe 1)

Enveloppe de 300 000 \$ : Solmatech inc.

Enveloppe de 200 000 \$ : Inspec-Sol inc. (30764 - Équipe 2)

CE14 1196, le 6 août 2014 :

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;

Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Contrat No 3 : Enveloppe de 400 000 \$ : Les Services EXP inc.

Contrat No 4 : Enveloppe de 300 000 \$ : Groupe Qualitas (Équipe 1)

CG14 0359, le 21 août 2014 :

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;

Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Contrat No 1 : Enveloppe de 600 000 \$ : Inspec-Sol inc.

Contrat No 2 : Enveloppe de 500 000 \$ : WSP Canada inc.

## **DESCRIPTION**

Les services professionnels demandés, sans s'y limiter, concernent les activités suivantes :

- La réalisation d'études d'évaluation environnementale de site de type Phase 1;
- La réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique;
- L'attestation des études de caractérisation environnementale et de résumés d'études par un expert;
- La rédaction d'avis de contamination, de décontamination et de restriction d'utilisation;
- L'estimation des coûts de réhabilitation environnementale des terrains;

- La préparation de plans de réhabilitation, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- La surveillance des travaux de réhabilitation environnementale.
- La réalisation d'inventaires et de caractérisations de matériaux et de substances préoccupantes et réglementées (amiante, plomb, BPC, etc.) ;
- L'élaboration de plans de démantèlement et de gestion des matériaux, la surveillance de travaux et leur attestation.

## JUSTIFICATION

Il y a eu 14 preneurs de cahier de charges et 5 propositions techniques ont été évaluées par le comité de sélection. De ce nombre, 4 soumissionnaires ont été jugés conformes alors que une firme a été jugée non conforme, n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %. Tous les soumissionnaires ont présenté une seule équipe pour les 5 contrats. Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges nous indique que trois (3) firmes ne peuvent offrir tous les services requis et qu'une (1) firme n'a pas de ressources disponible présentement. Les autres firmes ont été rejetées pour des motifs administratifs et/ou techniques. Pour le contrat No 1, quatre propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat No 2, trois propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat No 3, deux propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat No 4, une proposition financière a été analysée par le comité de sélection.

Il n'y a pas de recommandation pour le contrat 5, faute de soumission conforme.

Après l'analyse des soumissions par le Service de l'approvisionnement, le comité de sélection recommande d'octroyer un contrat de services professionnels de 1 719 537,36 \$ toutes taxes incluses à la firme Les Consultants S.M. inc., de 1 474 077,23 \$ toutes taxes incluses à la firme GHD Consultants Ltée, de 1 135 244,98 \$ toutes taxes incluses à la firme Groupe ABS inc. et de 839 443,40 \$ toutes taxes incluses à la firme WSP Canada inc.

<b>CONTRAT no 1 - 1 719 537,36 \$</b>					
<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>Les Consultants S.M. inc</b>	70,0	0,70	1 719 537,36 \$	N/A	1 719 537,36 \$
GHD	76,0	0,69	1 822 911,38 \$	N/A	1 822 911,38 \$
ABS	70,2	0,67	1 799 039,12 \$	N/A	1 799 039,12 \$
WSP	74,8	0,64	1 948 264,02 \$	N/A	1 948 264,02 \$
SNC	62,8		non conforme	N/A	non conforme

Dernière estimation réalisée			1 492 427,24 \$	N/A	1 492 427,24 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					227 110,12 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					15,2%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100 %					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					103 374,02 \$
(2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					6,0%
((2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100 %					

<b>CONTRAT no 2 - 1 474 077,23 \$</b>					
<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>GHD</b>	76	0,85	1 474 077,23 \$	N/A	1 474 077,23 \$
ABS	70,2	0,83	1 455 001,15 \$	N/A	1 455 001,15 \$
WSP	74,8	0,79	1 575 578,31 \$	N/A	1 575 578,31 \$
SNC	62,8		non conforme	N/A	non conforme
<hr/>					
Dernière estimation réalisée			1 245 952,59 \$	N/A	1 245 952,59 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					228 124,64 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					18,3%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					-19 076,08 \$
(2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					-1,3%
((2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100 %					
<hr/>					
<b>CONTRAT no 3 - 1 135 244,98 \$</b>					

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>ABS</b>	70,2	1,06	1 135 244,98 \$	N/A	1 135 244,98 \$
WSP	74,8	1,05	1 187 638,86 \$	N/A	1 187 638,86 \$
SNC	62,8		non conforme	N/A	non conforme
Dernière estimation réalisée			1 001 311,53 \$	N/A	1 001 311,53 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					133 933,45 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					13,4%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100 %					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					52 393,88 \$
(2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					4,6%
((2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100 %					

<b>CONTRAT no 4 - 1 474 077,23 \$</b>					
<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>WSP</b>	74,8	1,49	839 443,40 \$	N/A	839 443,40 \$
SNC	62,8		non conforme	N/A	non conforme
Dernière estimation réalisée			748 458,51 \$	N/A	748 458,51 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					90 984,89 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					12,2%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100 %					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					N/A
(2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					N/A
((2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100 %					

Pour les quatre contrats, les dernières estimations ont été préparées à partir de la moyenne

des taux soumis par les adjudicataires pour des contrats de services professionnels de même nature octroyés de 2009 à 2014.

Il est à noter qu'à l'examen des taux unitaires soumis par tous les adjudicataires dans le cadre du présent appel d'offres, on observe une tendance générale à la hausse des honoraires du personnel et des sondages (forages, tranchées, puits d'observation) et une tendance à la baisse pour certains types de dépenses (analyses chimiques), relativement à la moyenne des taux soumis depuis plus de 2 ans.

Pour les quatre contrats, il y a un écart de 12 % à 18 % entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée. La variation concernant les honoraires du personnel est comparable au taux d'inflation d'environ deux années. Par contre, les variations concernant les sondages sont beaucoup plus élevées et pourraient être dues aux exigences modifiées pour ces articles depuis les derniers contrats de même nature. Par exemple, l'arpentage et la production des rapports de sondages sont désormais inclus au prix unitaire des sondages. Ainsi, pour ces quatre contrats, un mandat devrait impliquer moins de charge d'honoraires professionnels que pour les contrats antérieurs.

Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles). Pour ce type de contrat, trois entreprises devaient fournir leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en matière de contrats publics, puisque le contrat qui leur sera attribué est supérieur à 1M \$.

Le présent dossier est conforme aux politiques et directives du Service de l'approvisionnement pour un appel d'offres public, et il respecte la Politique de gestion contractuelle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit de quatre ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville. Les services professionnels seront fournis sur demande. Les différents services de la Ville de même que les arrondissements pourront faire appel à cette entente.

L'enveloppe maximale attribuée à chacune des firmes permettra de couvrir plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de « bons de commande » dont les crédits proviendront des projets identifiés par chacun des requérants. La présente entente pourrait engager des dépenses d'agglomération. C'est la Section des stratégies immobilières qui s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes budgétaires. Le SGPI prévoit un montant de 200 000 \$/année pour les trois prochaines années à même son budget de fonctionnement pour les projets priorités (600 000 \$ total). Les autres services et arrondissements détermineront leurs priorités et affectations budgétaires selon leurs besoins.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les études fourniront l'information requise quant à la qualité des sols pour en permettre leur saine gestion, conformément à la réglementation en vigueur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces services professionnels permettront de définir les conditions environnementales et géotechniques pour la mise en valeur des immeubles ou pour les transactions. Ils permettront de définir la nature et le coût des travaux de réhabilitation de site s'il y a présence de contamination et d'en assurer le suivi lors de la construction.

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, que les conditions du site soient connues lors de transactions immobilières ou pour la conception des projets et que ces derniers seront réalisés de façon sécuritaire, en limitant les risques de coûts imprévus, conformément aux lois règlements et politiques en vigueur concernant la réhabilitation des terrains contaminés et en respectant les échéanciers imposés par les différents projets touchés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi des contrats : juin 2016

Exécution des travaux : juillet 2016 à juin 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marilou PINARD  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle LUSSIER  
Chef de section

Le : 2016-05-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**



Sébastien NADEAU  
Directeur planification assurance qualité et  
service clientèle

**Approuvé le :** 2016-05-27

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-27

CE : 20.060

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.061  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.062  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1161103003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal

Il est recommandé :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-30 09:44

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161103003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a conclu avec Quartier International de Montréal (maintenant connu sous le nom de Société AGIL OBNL) une convention de services professionnels, le 29 septembre 2006, pour la gestion de projet, relativement à quatre (4) sous-projets de réaménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal, convention ayant été modifiée le 26 janvier 2007, le 31 juillet 2007 et le 20 décembre 2007. Les quatre (4) sous-projets de réaménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal sont :

- Sous-projet A – Parc du square des Frères Charon;
- Sous-projet B – Parc de la Place d'Youville;
- Sous-projet C – Réagrément de la rue d'Youville;
- Sous-projet D – Rues Place d'Youville (nord et sud);

Les sous-projets A, C et D ont été complétés en 2008 et livrés en 2009. Le sous-projet B (Parc de la Place d'Youville) a fait l'objet (de 2006 à 2008) de certains travaux (dits de planification, d'organisation et préparatoires) et la Ville a décidé, en avril 2008, de ne pas poursuivre sa réalisation.

La Société AGIL OBNL a informé la Ville, en novembre 2015, qu'elle détenait un solde non consommé de 219 262 \$ en paiement des honoraires conformément à l'échéancier stipulé à l'article 8 de la Convention et ses modifications ultérieures, qu'elle souhaitait remettre à la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG06 0341 Projet de convention à intervenir entre la Ville et Quartier international de Montréal (QIM) pour la réalisation de 4 sous-projets de réaménagement du domaine public dans le Vieux-Montréal et comprenant notamment le réaménagement de la partie ouest de la Place d'Youville.

**DESCRIPTION**

Considérant que la Ville et la Société AGIL OBNL ont terminé la fermeture des sous-projets A, B, C et D et que la Société a rendu les services professionnels pour terminer totalement les sous-projets A, C et D et partiellement le sous-projet B (jusqu'à la décision de la Ville d'abandonner celui-ci), la Ville a informé l'organisme de son intention de mettre fin à la convention par une lettre datée du 25 avril 2016. La Société a remis tous les rapports, études, données, notes et autres documents qu'elle avait préparés dans le cadre de la Convention, tel que prévu à l'article 6 de celle-ci. La société a également remis à la Ville le solde contractuel non utilisé de deux cent dix-neuf mille deux cent soixante-deux dollars (219 262 \$) qui devait servir à payer des honoraires conformément à l'échéancier stipulé à l'article 8 de la Convention et ses modifications ultérieures.

Le présent dossier a pour objet d'approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal.

## **JUSTIFICATION**

La Ville avait payé la Société selon l'échéancier prévu à l'article 8 de la Convention et ses modifications ultérieures et des sommes n'ont pas été utilisées puisque la Ville a décidé de ne pas poursuivre la réalisation du sous-projet B.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La résiliation de la convention n'implique aucune dépense. Le solde inutilisé par la Société AGIL OBNL, au montant de 219 262 \$ a été remis à la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane RICCI  
Adjoint à la directrice, coordonnateur du  
Quartier des spectacles

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-24

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2016-05-28





**Dossier # : 1161103004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles et retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

Il est recommandé :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles.
- de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-30 09:47

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161103004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles et retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a conclu avec Quartier International de Montréal (maintenant connu sous le nom de Société AGIL OBNL) une convention de services professionnels, en avril 2008, pour la gestion de projet et la préparation des plans et devis d'aménagement, incluant la surveillance des travaux, du projet du Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, convention ayant été modifiée en août 2008 (CG08 0385), en décembre 2008 (CG08 0643), en juin 2009 (CG09 0236) et en octobre 2011 (CG11 0355).

Les quatre (4) phases d'aménagement du domaine public dans le pôle Place des Arts sont :

- Phase 1 – place des Festivals;
- Phase 2 – promenade des Artistes et Le Parterre;
- Phase 3 – rue Ste-Catherine;
- Phase 4 – esplanade Clark.

Les trois premières phases sont en grande partie complétées mais plusieurs interventions d'aménagement sont encore prévues pour finaliser le projet, notamment la réalisation de l'esplanade Clark. À ce jour, le projet est un succès à plusieurs égards : il a généré d'importantes retombées financières pour la Ville et il a remporté différentes distinctions en raison de ces aménagements de très grande qualité.

La gouvernance de mise en oeuvre du projet a toutefois été revue et il a été convenu que la Ville de Montréal allait assumer elle même la gestion du projet.

Le contrat conclu avec la Société AGIL OBNL doit donc être résilié, mettant également, de facto, fin au contrat des architectes Daoust-Lestage qui avaient été engagés par la Société pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux.

Une nouvelle équipe de professionnels (architecte et ingénieurs) sera engagée par la Ville (dossier 1163820001) pour compléter la dernière phase du Quartier des spectacles, l'esplanade Clark, avec les mêmes hauts standards de qualité que les phases précédentes.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG08 0135 - 3 avril 2008 : Autoriser une dépense totale de 2 537 328 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux requis pour la phase préparatoire du projet du Quartier des spectacles, zones 1b, 2, 3 et 4 – et approuver la convention par laquelle QIM s'engage à fournir les services professionnels de gestion de projet, pour un montant maximal d'honoraires de 100 786 \$, taxes incluses, et aux termes duquel la Ville s'engage à remettre à QIM une somme de 2 436 542 \$, taxes incluses, aux fins du paiement des experts-conseils, entrepreneurs, fournisseurs et consultants.

CG08 0385 - 28 août 2008 : Approuver la convention modifiant la convention de gestion de projet intervenue entre la Ville et QIM pour la phase préparatoire du Quartier des spectacles et autoriser la dépense additionnelle de 22 840 083,68 \$, incluant les taxes

CG08 0643 - 18 décembre 2008 : Approuver la convention modifiant la convention de gestion de projet (modifiée) intervenue entre la Ville et QIM (CG08 0135 et CG08 0385) relativement à la réalisation de travaux pour la phase préparatoire du Quartier des spectacles et autoriser une dépense additionnelle de 6 600 192 \$, taxes incluses.

CG09 0236 - 18 juin 2009 : Approuver une convention de services professionnels confiant à QIM la conception des plans et devis d'aménagement et de gestion de projet des phases 1b, 2, 3 et 4 du projet de réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles (secteur de la Place des Arts) - honoraires pour un montant total de 15 677 546 \$.

CG11 0355 - 27 octobre 2011 : Modifier la convention de services professionnels, intervenue entre la Ville de Montréal et Quartier international de Montréal, relativement à la préparation des plans et devis d'aménagement des zones 1b, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles (Secteur de la Place des Arts) et à la gestion de projet aux fins de la réalisation de l'ensemble des travaux dans ces zones, pour étendre le mandat de QIM et réviser les honoraires en conséquence en les augmentant d'un montant de 4 550 189,22 \$ avant taxes, et autoriser, à cette fin, une dépense de 5 279 911,02 \$.

## **DESCRIPTION**

La Ville a informé la Société AGIL OBNL de son intention de mettre fin à la convention de services professionnels par une lettre datée du 8 octobre 2015. La Société a remis tous les rapports, études, données, notes et autres documents qu'elle avait préparés dans le cadre de la Convention, conformément à celle-ci. La Société a également remis à la Ville le solde contractuel non utilisé de 2 103 481,42 \$ (taxes incluses) qui devait servir à payer des honoraires conformément à l'échéancier stipulé dans la Convention et ses modifications ultérieures.

Le présent dossier a pour objet d'approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles et retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$. La convention de quittance a été préparée en concertation avec le Service des affaires juridiques.

## **JUSTIFICATION**

La Ville avait payé la Société selon l'échéancier prévu à la Convention et ses modifications ultérieures et des sommes n'ont pas été utilisées puisque la Ville a décidé de résilier le contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La résiliation de la convention n'implique aucune dépense. Le solde de 2 103 481,42 \$ (taxes incluses) résultant de la résiliation du contrat a été remis à la Ville. Un montant de 1 920 758,91 \$ net de ristourne sera versé au règlement d'emprunt RCG 09-007 Aménagement et réaménagement du domaine public - Quartier des spectacles.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Serge R THIBAUT, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Serge R THIBAUT, 26 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-26

Stéphane RICCI  
Adjoint à la directrice, coordonnateur du  
Quartier des spectacles

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2016-05-28



**Dossier # : 1167070001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 234 200 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines afin d'optimiser la performance de l'inspectorat par un programme de formation en ligne. Accorder un contrat de services professionnels au Cégep de Rosemont pour développer et déployer le programme de formation en ligne, pour une somme maximale de 854 873 \$, taxes incluses - Octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin. Ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines pour un montant total de 546 500 \$ pour les années 2017 à 2019.

Il est recommandé au Comité exécutif :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 234 200 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines afin d'optimiser la performance de l'inspectorat par l'implantation d'un programme de formation en ligne;
2. d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines pour un montant total de 546 500 \$ pour les années 2017 à 2019.

Il est recommandé au Conseil municipal :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Cégep de Rosemont s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour développer et déployer un programme de formation en ligne, pour une somme maximale de 854 873 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 mai 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-30 12:30

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167070001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 234 200 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines afin d'optimiser la performance de l'inspectorat par un programme de formation en ligne. Accorder un contrat de services professionnels au Cégep de Rosemont pour développer et déployer le programme de formation en ligne, pour une somme maximale de 854 873 \$, taxes incluses - Octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin. Ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines pour un montant total de 546 500 \$ pour les années 2017 à 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, les arrondissements demandent un accompagnement pour solutionner les diverses problématiques de performance reliées à l’inspection des bâtiments. Ces problématiques affectent grandement la quantité et la qualité des inspections des bâtiments et engendrent des risques pour les citoyens. En effet, les inspecteurs du cadre bâti sont au premier plan de la prévention des risques associés aux travaux effectués sur le cadre bâti de la Ville. Ils sont responsables d’assurer la conformité des travaux et d’en effectuer le suivi. Ils doivent intervenir rapidement dans les situations dangereuses.

Or, le nombre de dossier d’inspection a augmenté de façon considérable au cours des dernières années. Dans ce contexte, les inspecteurs accusent des retards et peinent à agir en prévention et par conséquent, sont au prise avec une augmentation du nombre de dossiers en attente, dont certains pourraient être reliés à des situations potentiellement dangereuses.

Un comité expert constitué de chefs de division des permis et inspections et de représentants du Service des ressources humaines a été mis sur pied pour évaluer de façon systémique la situation de l’inspectorat.

À l’issu de cette analyse, 3 grandes problématiques ont été identifiées :

- 1- Difficultés d’attraction des candidats formés et intéressés par l'emploi d'inspecteur;
- 2- Problèmes de rétention des employés dans les emplois d'inspecteurs;
- 3- Lacunes quant aux compétences et aux connaissances des employés en poste.

Diverses stratégies (révision de la structure d'emplois, création d'un statut d'apprenti, révision du programme technique du Cégep Rosemont) ont été mises en place afin de



répondre aux deux premières problématiques liées à l'attraction et à la rétention des employés.

Le comité expert souhaite maintenant s'attarder à la troisième problématique, celle liée au développement des compétences des inspecteurs du cadre bâti. Le Cégep Rosemont, spécialiste du domaine de l'inspection et de la pédagogie, a été mandaté par le comité pour analyser les besoins de formation, puis proposer des stratégies de développement adaptées à la réalité des inspecteurs. Les résultats de cette analyse sont présentés en pièce jointe (*Livrable 2 – Outil d'aide à la prise de décision*).

Le comité d'expert a ensuite poursuivi ses réflexions et ses échanges avec le Cégep de Rosemont, et il propose un programme de formation déployé en deux phases :

**Phase 1** : Développement et diffusion d'un programme de formation en ligne

**Phase 2** : Développement et diffusion de formations complémentaires, en mode présentiel (en classe)

**Le présent dossier décisionnel concerne la phase 1** et les instances décisionnelles seront consultées ultérieurement pour les phases subséquentes du projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel 2157070001 - Accorder un contrat de services professionnels à Collège Rosemont - Cégep à Distance pour analyser les besoins de formation pour les inspecteurs du cadre bâti, d'une somme de 17 964,84 \$ taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.

## **DESCRIPTION**

Le programme de formation vise à développer la capacité des inspecteurs à mobiliser leur savoir (connaissances), leur savoir-faire (pratiques) et leur savoir-être (attitudes) dans l'accomplissement de leurs tâches, afin qu'ils soient en mesure de bien jouer le rôle que l'on attend d'eux. Ce programme est la pierre angulaire du positionnement et de la consolidation de l'emploi d'inspecteur du cadre bâti.

Plus spécifiquement, il poursuit les cinq objectifs suivants :

- Doter les inspecteurs d'une meilleure compréhension de leur rôle;
- Contribuer au développement du jugement critique des inspecteurs;
- Doter les inspecteurs de stratégies visant à les rendre plus performants dans l'utilisation de leurs outils de travail;
- Doter les inspecteurs de standards communs afin que tous travaillent de la même façon, peu importe leur arrondissement;
- Alimenter le bagage de connaissances générales et techniques des inspecteurs afin de doter la profession d'un référentiel commun exhaustif.

Dans le cadre de la première phase, le comité expert recommande de mettre sur pied un programme de formation en ligne (e-learning). Ce type de formation comporte plusieurs avantages, entre autres : il permet une grande flexibilité qui cadre bien avec l'organisation du travail de l'inspecteur, optimisation des coûts dans une perspective à moyen terme et standardisation des processus et procédures par une constance dans les contenus.

Le programme de formation comporte 7 modules de formation distincts :

1. Introduction à la formation
2. Nature et étendues et limites du rôle de l'inspecteur

3. Gestion d'une charge de travail
4. Procédures de délivrance de permis
5. Procédures relatives à l'inspection technique et détaillée des bâtiments
6. Procédures relatives à la gestion des plaintes ou des requêtes
7. Procédures relatives à la documentation des interventions effectuées

Le Programme comprend également un système complet d'évaluation des apprentissages, permet de suivre l'évolution de chacun et de s'assurer que tous les participants aient acquis les compétences essentielles pour exercer adéquatement leur rôle. À l'issue des évaluations, un bilan du développement des compétences est généré et détermine si un plan de développement personnalisé est nécessaire à l'atteinte des standards. Des plans de développement peuvent être automatiquement générés, et les gestionnaires et employés conviennent des moyens, des échéanciers et de méthodes de validation des acquis. En plus d'évaluer la progression de chacun, l'efficacité globale du Programme sur la performance de l'organisation sera aussi mesurée à l'aide d'indicateur de performance préalablement déterminé

Enfin, une communauté de pratique sera intégrée au Programme. Elle permettra aux inspecteurs de l'ensemble des arrondissements de partager les meilleures pratiques et d'échanger des informations. Parallèlement, pour tous les modules, des documents de référence, pour l'ensemble de la Ville, seront déposés, mise à jour, et consultés par tous, à tout moment, selon les besoins de chacun et les enjeux rencontrés.

En somme, le comité est d'avis que cette initiative d'avant-garde aura une grande valeur ajoutée pour la Ville et ses citoyens.

## **JUSTIFICATION**

Le programme permettra à l'inspecteur de développer les compétences nécessaires à l'exercice de son rôle et ainsi mieux assurer la sécurité des citoyens de la Ville.

La formation permettra également aux chefs de division – permis et inspections de concentrer leurs efforts à la gestion de leur division tout en ayant les outils requis pour contribuer au développement de leurs employés et s'assurer du transfert des apprentissages dans l'action.

Le programme contribuera grandement à standardiser les outils et méthodes de travail parmi les 19 arrondissements. En ce sens, la formation servira de référentiel pour l'inspecteur du cadre bâti, et éventuellement, à d'autres corps d'emploi au sein de la famille inspectorat. Par ailleurs, les outils technologiques et les modes de fonctionnement développés pourront, à plus long terme, être utilisés dans d'autres projets majeurs, tel que celui de la révision de la fonction de contremaîtres.

En ce qui concerne le fournisseur, le comité expert est d'avis que le Cégep de Rosemont est un partenaire de choix pour ce projet. Il travaille depuis plus de vingt ans à développer et diffuser des formations à distance. Il détient une forte expertise en développement technopédagogique car il peut s'appuyer sur les recherches et le savoir de leur Centre d'expertise et de transfert en enseignement numérique et à distance (CETEND). Il aidera la Ville à mettre en œuvre des approches innovantes en matière de formation à distance et les acquis pourront être mis à profits dans une multitude de projets.

De plus, le Collège Rosemont offre le programme de Technique d'aménagement urbain, une des formations collégiales requises pour occuper un emploi d'inspecteur du cadre bâti à la Ville. Ainsi, par ce partenariat, nous bénéficions d'une référence directe au contenu

d'expertise requis pour le développement d'un programme.

Enfin, la formation en ligne requiert un investissement de développement plus important que la formation en classe mais les avantages sont nombreux. En voici une liste non exhaustive :

- Chaque apprenant peut progresser à son rythme, choisir les contenus dont il a besoin, et les consulter ultérieurement, selon ses défis et enjeux;
- La formation peut être suivie n'importe où et n'importe quand, et elle est très simple à organiser sur le plan de la logistique;
- Les informations transmises sont standardisées; elles ne varient pas selon les formateurs ou les contextes;
- Des recherches démontrent que la rétention est meilleure et qu'elle requière moins de temps de formation;
- Le développement est payé une seule fois et peut être diffusé un nombre infini de fois à un nombre infini d'apprenants;
- Des économies substantiels sont réalisés en comparaison avec la formation en classe (frais de déplacement, utilisation de grandes salles et matériel pédagogique, préparation et impression des documents, etc.);
- Possibilité de suivre les comportements des apprenants et d'exercer les contrôles requis, au besoin.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce projet (phase I) est de 780 700 \$ pour développer et déployer le programme de formation pour les inspecteurs du cadre bâti.

Plus spécifiquement, les coûts s'élèvent à 234 200\$ pour l'année 2016, à 312 300\$ pour 2017, à 156 100\$ pour 2018 et à 78 100\$ pour 2019. Ces coûts annuels sont basés sur le calendrier des livrables suivant :

Années	Ventilation des dépenses	Pourcentage	Paiement requis (taxes incluses)	Crédits requis net des ristournes (arrondi)
2016	Signature du contrat	30 %	256 461,90 \$	234 200 \$
2017	Livraison des 4 premiers modules	40 %	341 949,20 \$	312 300 \$
2018	Livraison du module 5	20 %	170 974,60 \$	156 100 \$
2019	Livraison des derniers modules et autres livrables	10 %	85 487,30 \$	78 100 \$
TOTAL :		100 %	854 873,00 \$	780 700 \$

Étant donné que le montant requis annuel est déterminé selon une estimation du calendrier des livrables il est possible que celui-ci soit différent de la réalité, c'est pour cette raison que toutes les sommes inutilisées en liens avec le contrat seront reportées à l'année suivante.

Pour 2016, le montant requis de 234 200 \$ sera financé par les dépenses contingentes imprévues d'administration, ce montant devra être virée au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Pour 2017 à 2019, un ajustement à la base budgétaire sera requis pour un montant total de 546,500 \$ à la division Gestion des compétences et formation du Service des ressources humaines, soit 312 300 \$ pour 2017, 156 100 \$ pour 2018 et de 78 100 \$ pour 2019.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquents jusqu'en 2019.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 780 700 \$ est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 51,2 % pour une somme de 399 718 \$.

Le déboursé est plus important en début de projet mais compte tenu du nombre d'inspecteurs visés (une centaine) et de la pérennité du programme, le SRH estime que sur une période de cinq années, le coût de revient par jour serait d'environ 245 \$ par participant, ce qui se compare avantageusement à ce qui est observé dans le marché.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Diminution importante des déplacements par les participants;
- Diminution d'occupation de locaux supplémentaires;
- Diminution des documents imprimés pour la formation;

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le projet n'était pas accepté, la Ville devrait développer une nouvelle stratégie pour la formation des inspecteurs. Le développement de ces intervenants est un incontournable. Le comité expert et le SRH sont d'avis que la solution proposée est la plus avantageuse pour la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication a été élaboré et est déjà en cours de diffusion auprès des personnes concernées.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Phase 1 : Déploiement d'un programme de formation en ligne - mai 2016 à janvier 2019

Phase 2 : Déploiement des formations complémentaires en mode présentiel - à compter de Janvier 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce contrat peut être octroyé de gré à gré en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

Le programme de formation des gestionnaires contribue à l'amélioration de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre ainsi qu'à l'atteinte du 1 % d'investissement en formation, tel qu'exigée par *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danny ST-LAURENT  
Conseiller principa

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-27

Magalie JACOB  
Chef de division - Gesiton des compétences et  
formation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Josée LAPOINTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Approuvé le :** 2016-05-30

CE : 20.066

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.067

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.068

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1161658001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, se terminant le 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière totale et maximale de 490 000 \$ provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

Il est recommandé :

1. D'approuver la convention entre la Ville et l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 31 décembre 2017, et octroyer une contribution financière totale et maximale de 490 000 \$ provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-30 12:45

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161658001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, se terminant le 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière totale et maximale de 490 000 \$ provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2007, la commission sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération procède à une consultation publique sur l'aide à l'élite sportive. En 2008, le comité exécutif répond favorablement à la recommandation de cette commission visant à créer une organisation pour assumer la coordination des interventions en sport de haut niveau à l'échelle de l'agglomération.

En 2009, un comité de pilotage dont la Ville fait partie, recommande la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL), car ce type d'organisation correspond le mieux au contexte du sport de haut niveau. La recommandation de la commission précisait également que l'OBNL serait lié au conseil d'agglomération par une convention qui préciserait ses mandats. En 2009-2010, des personnalités sportives reconnues amorcent des démarches auprès de bailleurs de fonds afin d'obtenir le financement nécessaire à la création d'un tel OBNL.

Suite à ces démarches en 2012, la Ville, la Conférence régionale des élus de Montréal, Tourisme Montréal et Tourisme Québec contribuent financièrement à la hauteur de 30 000 \$ chacun pour soutenir la création d'Excellence sportive de l'île de Montréal (ESIM). Ce soutien financier sert notamment à rédiger un plan d'affaires, effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place le conseil d'administration présidé par M. Richard W. Pound, toujours président aujourd'hui, et celles requises auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'époque pour faire reconnaître ESIM à titre de Centre régional d'entraînement multisport (CREM).

Effectivement, ESIM est intégré à un réseau de six autres organismes comparables, créés dans les plus grandes agglomérations du Québec et reconnus par l'actuel ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR) pour offrir des services spécialisés aux athlètes de la relève dans leur région respective. Une pièce jointe présente les sept CREM au Québec dont ESIM.

C'est en mai 2013, pour appuyer le plan d'affaires d'ESIM et reconnaître notamment ce mandat de soutien aux athlètes de la relève montréalaise, que le conseil d'agglomération a accordé une contribution financière de 950 000 \$ sur 3 ans provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 (CG13 0177). Un addenda à cette convention a été apporté en 2015 (CG15 0346) afin d'assouplir les modalités de versement de la contribution financière à ESIM, sans changer la contribution à octroyer. Le présent dossier vise à renouveler cette entente venant à échéance le 30 juin 2016.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0346 28 mai 2015 Approuver un addenda à la convention entre la Ville et ESIM de façon à permettre à la Ville d'effectuer le 2<sup>e</sup> versement, soit 120 000 \$, de sa contribution financière totale annuelle en 2015 et en 2016 dès que l'organisme aura obtenu, d'autres partenaires, une somme minimale de 200 000 \$ en argent et/ou biens/services.

CG13 0177 30 mai 2013 Accorder un soutien financier de 950 000 \$ à ESIM afin d'appuyer ses objectifs en matière de prospection d'événements sportifs majeurs, de soutien aux organisateurs d'événements et de coordination de services spécialisés pour les athlètes montréalais élite et relève, pour une durée de trois ans. Approuver le projet de convention à cet effet.

## **DESCRIPTION**

La convention 2013-2016 avec ESIM précisait que la Ville appuyait les éléments de mission de l'organisme, d'une part, le soutien à la prospection d'événements sportifs majeurs ainsi que l'accompagnement des organisateurs et d'autre part, l'offre des services aux athlètes montréalais de la relève et à leurs intervenants. Lors de sa création, ESIM prévoyait un budget de 1,9 M\$ pour 2015. La somme de 1,3 M\$ provenant de divers ministères des deux paliers de gouvernement et du secteur privé, qui était prévue, ne s'est pas concrétisée. Cette situation s'explique en partie parce que le MÉESR soutient financièrement le mandat des CREM créés avant 2010, soit les organismes à Québec, Sherbrooke, Gatineau et Trois-Rivières. En 2013, les compressions budgétaires au gouvernement du Québec ont privé du financement du MÉESR les trois autres CREM, soit ESIM et les nouveaux organismes de la région des Laurentides et de Laval. Toutefois, pour tenter de combler ce manque de soutien, en 2015-2016, l'Institut national du sport du Québec (Institut) dans le cadre de son mandat de coordination des CREM, a octroyé un soutien non récurrent de 150 000 \$ à ESIM ainsi qu'un soutien de moindre importance aux organismes des Laurentides et de Laval. Comme le soutien prévu de diverses sources est moindre que prévu, le budget de l'organisme pour 2016-2017, est de 600 000 \$, comprenant principalement la contribution de la Ville, celle de l'Institut et de Développement économique Canada (voir budget en pièce jointe).

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande d'approuver une entente d'une durée de 18 mois et d'octroyer une somme de 490 000 \$ pour cette période en demandant à ESIM de recentrer ses actions sur sa raison d'être en tant que CREM reconnu. Ainsi, le mandat prioritaire soutenu par la Ville serait l'offre de services spécialisés aux athlètes de la relève montréalaise, aux groupes d'entraînement de haut niveau, à leurs entraîneurs et autres intervenants gravitant autour de ces athlètes. Les services spécialisés

qui sont offerts aux athlètes sont identifiés en pièce jointe (Rapport d'activités Programmes et services aux athlètes). De plus, la contribution soutiendra deux autres projets d'ESIM décrits au plan d'action (pièce jointe).

## JUSTIFICATION

Le soutien de la Ville à ESIM est cohérent avec le modèle d'intervention en sport de haut niveau au Québec dans lequel l'offre de services spécialisés aux athlètes, complémentaires à l'entraînement déjà offert par les clubs sportifs locaux, est conférée aux CREM, dont ESIM. D'ailleurs, en 2015-2016, ESIM a accrédité 48 groupes d'entraînement de haut niveau (GEHN) sur l'île qui ont accès à des services généraux tels un programme d'assurance pour couvrir les frais médicaux-sportifs de leurs athlètes. Des services directs sont également offerts aux GEHN tels des formations en nutrition sportive (350 athlètes) et des consultations par des spécialistes sportifs (100 athlètes). Le rapport d'activités sur les Programmes et services aux athlètes d'ESIM est en pièce jointe.

Le soutien de la Ville est essentiel à la reconnaissance d'ESIM par le MÉESR et par l'Institut à titre de CREM. Bien que le soutien financier de l'Institut était non-récurrent en 2015-2016, ESIM prévoit obtenir la même somme en 2016-2017. ESIM poursuit également des recherches de financement auprès du MÉESR et autres ministères du gouvernement du Québec et du Canada.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de 490 000 \$ pour une période de 18 mois est un statu quo du soutien accordé à ESIM soit de 325 000 \$ pour l'année 2015-2016. Ainsi, une somme de 325 000 \$ couvrirait l'année financière d'ESIM s'échelonnant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et une somme de 165 000 \$ serait accordé pour les six derniers mois de l'année 2017.

### **Soutien recommandé par le présent dossier 2016-2017 - Total de 490 000 \$**

Du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2017
325 000 \$	165 000 \$

### **Soutien accordé - convention initiale 2013-2016 (échéance 30 juin) - Total de 950 000 \$**

Du 1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016
300 000 \$	325 000 \$	325 000 \$

Les modalités de la convention prévoient cinq versements conditionnels à la remise, par l'organisme, des livrables identifiés à la convention à la satisfaction du SDSS.

Le total de la contribution financière de 490 000 \$ est entièrement financé par le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Pour l'année 2016, les crédits nécessaires à la réalisation du projet sont déjà prévus au chapitre des Dépenses communes. Pour l'année 2017, les crédits sont prévus à la programmation de l'entente. Conséquemment, le renouvellement de cette convention n'aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville pour l'année 2017. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mandats d'ESIM se réalisent par la concertation et la participation de nombreux intervenants montréalais en provenance de tous les milieux (sportif, scolaire, touristique, économique et institutionnel) mettant ainsi la collectivité au coeur du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **Principaux impacts à court terme :**

- Offrir des services aux athlètes comparables aux autres agglomérations du Québec pour qu'ils puissent développer leur plein potentiel à Montréal sans devoir s'expatrier. Sans ce soutien, Montréal serait la seule agglomération d'importance au Québec à ne pas disposer d'un CREM;
- Favoriser l'effet de levier de la contribution de la Ville. L'accord de soutien de la Ville est exigé de la part des autres partenaires financiers ou en biens/services, notamment par l'Institut;
- Maintenir la reconnaissance d'ESIM à titre de CREM. Sans ce soutien, ESIM devrait fermer ses portes, ce qui transmettrait un message incohérent au MÉESR (lettre de reconnaissance ci-jointe).

### **Principaux impacts à long terme :**

- Conserver le leadership de la métropole en nombre d'athlètes élite et relève. 505 athlètes de ces catégories sont identifiés par le ministère sur un total de 1894, ce qui représente 27 % des athlètes élite et relève au Québec;
- Générer des avantages et des retombées au plan sportif, médiatique et social ainsi que des legs engendrés par l'accueil d'événements majeurs à Montréal. Le soutien à ESIM pour créer un Plan de legs, pour les comités de candidature et les comités organisateurs montréalais, vise particulièrement à engendrer davantage de legs à Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire (annexe 3 de la convention).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

22 juin 2016 : soumission du dossier au conseil d'agglomération pour approbation;

- Période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 : la somme maximale de 325 000 \$ sera octroyée en trois versements en fonction des livrables, du plan d'action et du respect par l'organisme des obligations identifiées dans la convention;
- Période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2017 : la somme maximale de 165 000 \$ sera octroyée en deux versements en fonction des livrables, du plan d'action et du respect par l'organisme des obligations identifiées dans la convention;
- Automne 2017 : négociation entre le Service de la diversité sociale et des sports et l'organisme pour le renouvellement de la convention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane M MONGEAU  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Luc DENIS  
Chef de division

Le : 2016-05-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-05-28

**Dossier # : 1161195004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9114-8957 Québec inc., dans le but d'aménager des espaces de stationnement, un terrain situé au quadrant nord/est des rues Eadie et Cabot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 237,3 m <sup>2</sup> , pour le prix de 40 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7066-04

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9114-8957 QuébeciInc., dans le but d'aménager des espaces de stationnement adjacent à son bâtiment, un terrain connu et désigné comme étant le lot 3 257 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord/est des rues Cabot et Eadie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 237,3 m<sup>2</sup>, pour le prix de 40 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'accorder une servitude de passage, en faveur du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, sur une parcelle de terrain située du côté nord de la rue Cabot et à l'est de la rue Eadie, composée d'une partie du lot 1 537 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 55,2 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout tel qu'illustré au plan D 9450, préparé par Yves Chatelois, arpenteur-géomètre, le 6 septembre 2015 sous sa minute 1090, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
3. d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-31 17:43**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161195004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9114-8957 Québec inc., dans le but d'aménager des espaces de stationnement, un terrain situé au quadrant nord/est des rues Eadie et Cabot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 237,3 m <sup>2</sup> , pour le prix de 40 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7066-04

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La compagnie 9114-8957 Québec inc., agissant et représenté par Thomasz Nielipinski (l'« Acheteur ») est propriétaire du lot 1 573 572 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé le bâtiment portant les numéros 5100 à 5120, rue Eadie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. L'Acheteur a contacté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour acquérir la propriété connue et désignée comme étant le lot 3 257 959 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), adjacent au bâtiment de l'Acheteur, dans le but d'aménager des espaces de stationnement. L'Immeuble a une superficie de 237,3 m<sup>2</sup> et est illustré sur les plans ci-joints. En outre, la vente de l'Immeuble permet de régulariser l'empiètement de la clôture de l'Acheteur sur l'Immeuble.

Au moment de la vente, une servitude de passage sera créée par la Ville en faveur de l'Acheteur afin d'accéder à l'arrière de son bâtiment. Le fond dominant sera la propriété de l'Acheteur soit le lot 1 573 572 du cadastre du Québec, avec bâtiment portant les numéros 5100, 5110 et 5120, rue Eadie. Le fond servant sera la propriété de la Ville soit le lot 1 573 991 du cadastre du Québec. Cette servitude est montrée sur les plans A, B, C et P ainsi que sur le plan ci-joint préparé de l'arpenteur-géomètre, M. Yves Chatelois, en date du 6 septembre 2015, sous le numéro 1090 de ses minutes.

Une fois la transaction effectuée et la servitude créée, le SGPI pourra recommander aux instances décisionnelles l'approbation du sommaire 1151195004, soit la vente du lot 1 573 991 du cadastre du Québec qui sera grevé de ladite servitude créée précédemment.

En conséquence, le présent sommaire est soumis aux instances décisionnelles pour approbation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acheteur, pour le prix de 40 000 \$, plus les taxes applicables.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 40 000 \$ (168,56 \$/m<sup>2</sup>), plus les taxes applicables, pour une superficie de 237,3 m<sup>2</sup>, a été négocié de gré à gré avec l'Acheteur. Le prix de vente arrondi à 40 000 \$ est légèrement supérieur à la fourchette de la valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI en date du 25 février 2015, variant entre 33 200 \$ (139,91 \$/m<sup>2</sup>) et 37 000 \$ (155,92 \$/m<sup>2</sup>).
- L'arrondissement du Sud-Ouest est en faveur de la vente de l'Immeuble à l'Acheteur.
- L'Immeuble ne peut être vendu isolément en raison de la configuration du terrain ainsi que sa superficie.
- La vente permettra à la Ville d'accroître ses revenus fiscaux à la fois sur l'investissement projeté par l'Acheteur et l'aménagement de l'Immeuble à être cédé qui, actuellement, constitue un irritant avec une valeur négative.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds de 40 000 \$. Un dépôt de 8 000 \$ a été remis par l'Acheteur au représentant de la Ville. La différence, au montant de 32 000 \$, sera versée au notaire de l'Acheteur en fidécommiss préalablement à la signature de l'acte de vente.

La valeur aux livres du lot cédé est de 1 529, 71 \$.

Le produit de la vente au montant de 40 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

L'évaluation municipale de l'Immeuble au rôle d'évaluation foncière 2014-2015-2016, est de 23 700 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de donner suite à cette vente, le terrain demeurera vacant. La configuration du terrain restreint son développement. Le terrain peut seulement être vendu à des propriétaires adjacents à l'Immeuble.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété en 2016.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN  
Conseiller en Immobilier

### ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ  
Chef de section

Le : 2016-03-29

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-05-30

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-31



**Dossier # : 1161368007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Écoterritoires
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 m <sup>2</sup> situé à l'est de la 81e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel, Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 m <sup>2</sup> , situé en arrière lot du terrain vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec / Autoriser à cette fin une dépense de 33 936 \$ correspondant à la TPS et à la TVQ, net des ristournes applicables, payables sur la somme de 680 420 \$. N/Réf. : 31H12-005-6180-01

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 m<sup>2</sup> connu et désigné comme étant les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la 81<sup>e</sup> Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 m<sup>2</sup> connu et désigné comme étant les lots 1 874 830, 1 874 831, 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 1 875 039, 2 159 576, 5 211 896, 5 211 898 et 5 211 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé en arrière lot du terrain qui est vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au

- montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions stipulés dans le projet d'acte;
3. d'autoriser à cette fin une dépense nette de 33 936 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net des ristournes applicables, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération de Montréal;
  4. d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-31 14:32

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161368007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Écoterritoires
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 m <sup>2</sup> situé à l'est de la 81e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel, Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 m <sup>2</sup> , situé en arrière lot du terrain vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec / Autoriser à cette fin une dépense de 33 936 \$ correspondant à la TPS et à la TVQ, net des ristournes applicables, payables sur la somme de 680 420 \$. N/Réf. : 31H12-005-6180-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Investissements O.P.M. inc. (le « Promoteur ») est propriétaire de terrains vacants situés de part et d'autre de la 81e Avenue, au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Le Promoteur requiert de la Ville de faire l'acquisition, aux fins d'assemblage, de six lots adjacents aux lots dont il est propriétaire, connus et désignés comme étant les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 5 092,9 m<sup>2</sup> (collectivement l'« Immeuble Ville »), tel que présentés sur les plans A et P joints en annexe, afin de lui permettre de réaliser un projet immobilier à vocation résidentielle composé de quatre bâtiments de six étages. Une première phase de construction visant les bâtiments « A et B » est à l'étape de la demande de permis. Cette phase comporte un total d'environ 58 unités d'habitation par bâtiment comprenant chacun environ 61 cases de stationnement souterrain. L'ensemble des quatre bâtiments a un coût global évalué à environ 50 000 000 \$. À noter que le Promoteur est le seul propriétaire riverain à l'Immeuble Ville.

Parallèlement, depuis l'ouverture du mandat, la Ville a fait part au Promoteur de son intérêt à acquérir le terrain qui appartient à ce dernier, en arrière lot de l'Immeuble Ville, afin de permettre l'agrandissement du parc de la Coulée Grou. À noter qu'une partie de ce terrain est située dans une zone humide. Ce terrain, d'une superficie de 5 496,8 m<sup>2</sup>, est connu et

désigné comme étant les lots 1 874 830, 1 874 831, 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 1 875 039, 2 159 576, 5 211 896, 5 211 898 et 5 211 900 du cadastre du Québec collectivement (l'« Immeuble Promoteur »).

Ainsi, le présent sommaire a pour but fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec et d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville vend l'Immeuble Ville au Promoteur afin de permettre la réalisation de son projet et le Promoteur vend à la Ville l'Immeuble Promoteur afin de permettre l'agrandissement du parc de la Coulée Grou.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0108 - 26 janvier 2016 - D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

CA15 3012 0426 - 18 décembre 2015 - D'autoriser la signature d'une entente avec Développement L'Estuaire inc., pour les travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire, à Pointe-aux-Trembles dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et autoriser sa signature par les personnes habiletés.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel a pour objectif de fermer et retirer l'Immeuble Ville, à l'exception du lot 5 211 891, du domaine public et de vendre l'Immeuble Ville au Promoteur afin de lui permettre de construire quatre bâtiments à vocation résidentielle, à l'est de la 81<sup>e</sup> Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Le projet du Promoteur est présenté sommairement dans un document annexé dans les pièces jointes du présent sommaire et a obtenu toutes les autorisations requises de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Le Promoteur doit compléter les travaux pour desservir les terrains requis pour le projet en aqueduc et égout sanitaire. En effet, pour desservir ces terrains, des conduites doivent être branchées sur les conduites majeures existantes situées dans la rue Sherbrooke Est pour se diriger vers le nord tout au long de l'emprise du terrain à développer. La Ville tient à ce que le Promoteur aménage un système de filtration des eaux pluviales et un émissaire afin de déverser les eaux pluviales dans le ruisseau de la Coulée Grou. À noter que les surcoûts de construction au montant de 342 100 \$ ont été validés par les experts de la Ville, lesquels sont défalqués du prix de vente original. Ces surcoûts sont dus principalement par la présence de la Coulée Grou ainsi que par la construction d'infrastructures.

La vente de l'Immeuble au Promoteur est assortie d'une obligation pour ce dernier, celle d'assembler l'Immeuble Ville aux lots adjacents dont il est déjà propriétaire et de construire au moins deux des quatre bâtiments prévus dans un délai de six années suivant la signature de l'acte de vente, d'installer une clôture pour limiter les accès à la Coulée Grou et de créer une servitude de nonaccès au parc adjacent, incluant l'interdiction d'évacuer l'eau de toute piscine vers ce parc, afin de protéger le milieu naturel. L'obligation de construction ainsi que celle concernant l'érection d'une clôture seront garanties par une lettre de garantie bancaire au montant de 158 800 \$.

Enfin, l'Immeuble Ville a été retiré de l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est et le Service de l'environnement a confirmé que l'état des sols de l'Immeuble Promoteur est satisfaisant pour l'usage que la Ville entend y faire.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cet échange pour les motifs suivants :

- il permet la réalisation d'un projet de développement important ainsi qu'une revitalisation de ces terrains situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;
- l'Immeuble Ville ne peut être vendu qu'au Promoteur, étant le seul propriétaire riverain et les lots composant l'Immeuble Ville ne peuvent être développés isolément;
- l'acquisition de l'Immeuble Promoteur permet l'agrandissement du parc local qui est situé dans un écoterritoire et il y a une intention d'adjoindre éventuellement l'Immeuble Promoteur au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;
- il est appuyé par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;
- il est réalisé conformément à la valeur marchande.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds pour la Ville de 635 250 \$. Le Promoteur paiera la soulte à la signature de l'acte d'échange, soit la somme de 538 632,70 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville un dépôt de 96 617,30 \$.

À noter qu'une somme de 342 100 \$ a été considérée dans l'établissement du prix de vente de l'Immeuble Ville étant donné que des travaux d'infrastructure seront réalisés par le Promoteur pour la réalisation de son projet, notamment des travaux d'aqueduc, de drainage, de chaussée, de trottoirs, de piste cyclable et d'éclairage, en conformité avec un accord de développement signé par le Promoteur et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

Le prix de vente net de l'Immeuble Ville établi à 1 315 670 \$ (258,33 \$/m<sup>2</sup> ou 24 \$/pi<sup>2</sup>) a été négocié de gré à gré avec le Promoteur et est conforme à la valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière du SGPI en date du 17 septembre 2015. Quant au prix de vente de l'Immeuble Promoteur fixé à 680 420 \$ (123,78 \$/m<sup>2</sup> ou 11,50 \$/pi<sup>2</sup>), il est également conforme à la fourchette de valeur marchande établie par cette section à cette même date. Le budget de cette acquisition provient du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Ainsi, la soulte en faveur de la Ville est calculée comme suit :

Prix de vente net de l'Immeuble Ville = 1 315 670 \$

Moins prix de vente de l'Immeuble Promoteur acquis par la Ville = 680 420 \$

SOULTE = 635 250 \$

Cet échange est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par chacune des parties, en regard de l'immeuble respectivement acquis.

L'échange de ces terrains se fait avec soulte en faveur de la Ville. Néanmoins, la taxe sur les produits et service de même que la taxe de vente du Québec exigibles sur l'achat du terrain par la Ville s'élèvent à la somme de 101 892,90 \$, excluant les ristournes.

La valeur aux livres de l'Immeuble Ville pour fins comptables est de 0 \$ puisqu'il s'agit du domaine public et la valeur apparaissant au rôle foncier pour l'année en cours est de 305 347 \$ pour l'Immeuble Ville et de 295 244 \$ pour l'Immeuble Promoteur.



La soulte sera comptabilisée au compte Cession - Autres actifs à long terme - Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles du budget de fonctionnement du SGPI. Le montant payable pour les taxes exigibles de 33 935,95 \$ financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG-15-077 - Acquisition Terrains Écoterritoires.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'Immeuble Promoteur acquis par la Ville permettra un agrandissement du parc de la Coulée Grou.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La vente de l'Immeuble Ville au promoteur permettra la réalisation du projet du Promoteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte d'échange en 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Sabin TREMBLAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Christiane DESJARDINS, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Sabin TREMBLAY, 17 mai 2016  
Christiane DESJARDINS, 17 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de section

Le : 2016-05-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-31

**Dossier # : 1164565004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 4 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019. La dépense totale de loyer est de 141 419,25 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4107.

Il est recommandé :

1. d'approuver la sixième (6<sup>e</sup>) convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 141 419,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la sixième (6<sup>e</sup>) convention de renouvellement ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-18 19:05

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164565004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 4 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019. La dépense totale de loyer est de 141 419,25 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4107.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour les besoins opérationnels de radiocommunication, la Ville de Montréal détient, en location, plusieurs sites localisés sur le territoire de l'agglomération. Le site du présent dossier est actif depuis 1989.

Dans le cadre de l'implantation du nouveau Système évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Montréal (le « SÉRAM ») et bien que ce site n'ait pas été identifié parmi les sept endroits stratégiques permettant d'opérer ce système de radiocommunication unique sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal, il reste toujours requis afin de pouvoir assurer les communications vocales du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») sur l'ancien système, et ce, jusqu'au déploiement complet du SÉRAM. Le Service des technologies de l'information (le « STI ») a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») de renouveler les baux jusqu'au 31 décembre 2017, soit le temps requis pour la mise en place d'une infrastructure pour les Enquêtes Filatures et le démantèlement des sites.

Le bail initial a été renouvelé à plusieurs reprises et le dernier renouvellement est échu depuis le 31 décembre 2015. Le SGPI a finalement convenu avec le bailleur de prolonger le bail pour une période de quatre ans en y incluant une clause de résiliation sans frais permettant à la Ville de mettre fin à l'occupation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le bailleur.

La modification de l'échéancier du projet SÉRAM explique le retard dans la négociation avec le bailleur dans les délais prescrits.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CG12 0266 - 23 août 2012 - Approbation de la 5<sup>e</sup> convention de renouvellement du bail pour une durée de 4 ans (1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015)

Résolution CE09 0261 - 25 février 2009 - Approbation de la 4<sup>e</sup> convention de renouvellement du bail pour une durée de 4 ans (1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2011)

Décision DB041641006 - 27 juillet 2004- Approbation du 3<sup>e</sup> renouvellement du bail pour une durée de 4 ans (1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2008)

Décision 5527 - 17 juin 1998 - Approbation du 2<sup>e</sup> renouvellement de bail pour une durée de 5 ans (1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2003)

Décision 4913 - 15 décembre 2013 - Approbation du 1<sup>er</sup> renouvellement de bail pour une durée de 5 ans (1<sup>er</sup> janvier 1994 au 31 décembre 1998)

Décision 2877 - 19 avril 1989 - Approbation du bail initial pour une durée de 5 ans (1<sup>er</sup> janvier 1989 au 31 décembre 1993)

## DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du locateur Gestion 500 Place d'Armes inc., des espaces localisés sur le toit et à l'intérieur d'un immeuble situé à Montréal, pour des équipements de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est d'une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 octobre 2019 avec une option de résiliation sans frais valide du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

## JUSTIFICATION

Le bail est échu depuis le 31 décembre 2015 et il est nécessaire de le renouveler pour les besoins opérationnels de radiocommunication. La localisation géographique de l'antenne répond aux besoins opérationnels de radiocommunication de la Ville.

Le loyer convenu dans l'option de renouvellement représente une augmentation d'environ 5 % par année. Le loyer est représentatif du marché de location pour les sites d'antennes, qui se situe en moyenne entre 24 000 \$ et 34 000 \$ annuellement, selon le type et le nombre d'installations.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer brut annuel excluant les taxes pour les cinq années du renouvellement se détaille comme suit :

Loyer brut actuel : 24 000 \$

Loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 : 28 500 \$

Loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 : 30 000 \$

Loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 : 31 500 \$

Loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 : 33 000 \$

	<b>Loyer total pour 5 ans</b>
Loyer brut total avant taxes	123 000,00 \$
TPS	6 150,00 \$
TVQ	12 269,25 \$
<b>Loyer brut total incluant les taxes</b>	<b>141 419,25 \$</b>
Ristourne de TPS (100%)	6 150,00 \$

Ristourne de TVQ (50%)	6 134,63 \$
Loyer total net	129 134,62 \$

Le loyer inclut tous les frais d'exploitation et les taxes municipales. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 141 419,25 \$

Le coût du loyer est assumé par le STI à même son budget de fonctionnement.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Politique de développement durable ne s'applique pas au présent bail.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le maintien du site d'antenne est essentiel aux opérations de la Ville jusqu'à ce que le nouveau site soit opérationnel.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 22 juin 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Gianina MOCANU, Service des technologies de l'information

Lecture :

Gianina MOCANU, 8 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Nicole RODIER  
Chef de section

Le : 2016-05-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-16



**Dossier # : 1164565003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 5 ans, soit du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2020. La dépense totale de loyer est de 146 593,13 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4097.

Il est recommandé :

1. d'approuver la septième (7<sup>e</sup>) convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc. pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 146 593,13 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la septième (7<sup>e</sup>) convention de renouvellement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENNAIS **Le** 2016-05-18 19:07

**Signataire :**

Benoit DAGENNAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164565003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est de 5 ans, soit du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2020. La dépense totale de loyer est de 146 593,13 \$ incluant les taxes. Bâtiment 4097.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour les besoins opérationnels de radiocommunication, la Ville de Montréal détient, en location, plusieurs sites localisés sur le territoire de l'agglomération. Le site du présent dossier est actif depuis 1986.

Dans le cadre de l'implantation du nouveau Système évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Montréal (le « SÉRAM ») et bien que ce site n'ait pas été identifié parmi les sept endroits stratégiques permettant d'opérer ce système de radiocommunication unique sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal, il reste toujours requis afin de pouvoir assurer les communications vocales du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») sur l'ancien système, et ce, jusqu'au déploiement complet du SÉRAM. Le Service des technologies de l'information (le « STI ») a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») de renouveler les baux jusqu'au 31 décembre 2017 soit, le temps requis pour la mise en place d'une infrastructure pour les Enquêtes Filatures et le démantèlement des sites.

Le bail initial a été renouvelé à plusieurs reprises et le dernier renouvellement est échu depuis le 31 octobre 2015. Le bail contient une option de renouvellement de 5 ans à un loyer déjà défini que la Ville souhaite exercer. Cependant, compte tenu du nouveau projet SÉRAM qui est en attente de livraison, il a été convenu avec le locateur d'ajouter une clause de résiliation sans frais permettant à la Ville de mettre fin à l'occupation en tout temps à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le bailleur.

La modification de l'échéancier du projet SÉRAM explique le retard dans la négociation avec le bailleur dans les délais prescrits.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CG12 0348 - 27 septembre 2012 - Approbation de la 6<sup>e</sup> convention de renouvellement du bail pour une durée de 5 ans (1<sup>er</sup> nov 2010 au 31 octobre 2015)  
 Décision DB083778004 - 22 décembre 2008 - Approbation de la 5<sup>e</sup> convention de renouvellement du bail pour une durée de 2 ans (1<sup>er</sup> nov 2008 au 31 oct 2010)  
 B.C. 46403 - 26 janvier 2007- Approbation du 4<sup>e</sup> renouvellement de bail pour une durée de 2 ans (1<sup>er</sup> nov 2006 au 31 oct 2008)  
 Décision DB053778001 - 9 février 2005 - Approbation du 3<sup>e</sup> renouvellement de bail pour une durée de 2 ans (1<sup>er</sup> nov 2004 au 31 oct 2006)  
 Décision DB021730007 - 7 novembre 2002 - Approbation du 2<sup>e</sup> renouvellement de bail pour une durée de 2 ans (1<sup>er</sup> nov 2002 au 31 oct 2004)  
 Décision 5416 - 15 octobre 1997 Approbation du 1<sup>er</sup> renouvellement de bail pour une durée de 2 ans (1<sup>er</sup> nov 1997 au 31 oct 2002)  
 Décision 2667 - 21 octobre 1992 - Approbation d'un nouveau bail pour une durée de 5 ans (1<sup>er</sup> nov 1992 au 31 oct 1997)  
 Décision 2288 - 20 août 1986 - Approbation du bail initial pour une durée de 6 ans et 2 mois (1<sup>er</sup> sept 1986 au 31 oct 1992)

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'approuver la septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du locateur 4840 Côte St-Luc Holding inc., des espaces localisés sur le toit et à l'intérieur d'un immeuble situé à Montréal, pour des équipements de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est d'une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2020 avec une option de résiliation sans frais valide du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2020.

**JUSTIFICATION**

Le bail est échu depuis le 31 octobre 2015 et il est nécessaire de le renouveler pour les besoins opérationnels de radiocommunication. La localisation géographique de l'antenne répond aux besoins opérationnels de radiocommunication de la Ville.  
 Le loyer convenu dans l'option de renouvellement représente une augmentation d'environ 2 % par année. Le loyer est représentatif du marché de location pour les sites d'antennes, qui se situe en moyenne entre 24 000 \$ et 34 000 \$ annuellement, selon le type et le nombre d'installations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le loyer brut annuel excluant les taxes pour les cinq années du renouvellement se détaille comme suit :

- Loyer brut actuel : 24 000 \$
- Loyer pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016 : 24 500 \$
- Loyer pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017 : 25 000 \$
- Loyer pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018 : 25 500 \$
- Loyer pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 : 26 000 \$
- Loyer pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020 : 26 500 \$

	<b>Loyer total pour 5 ans</b>
Loyer brut total avant taxes	127 500,00 \$
TPS	6 375,00 \$
TVQ	12 718,13 \$

<b>Loyer brut total incluant les taxes</b>	<b>146 593,13 \$</b>
Ristourne de TPS (100%)	6 375,00 \$
Ristourne de TVQ (50%)	6 359,06 \$
Loyer total net	133 859,07 \$

Le loyer inclut tous les frais d'exploitation et les taxes municipales. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 146 593,13 \$

Le coût du loyer est assumé par le STI à même son budget de fonctionnement.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Politique de développement durable ne s'applique pas au présent bail.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le maintien du site d'antenne est essentiel aux opérations de la Ville jusqu'à ce que le nouveau site soit opérationnel.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 22 juin 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Gianina MOCANU, Service des technologies de l'information

Lecture :

Gianina MOCANU, 8 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Nicole RODIER  
Chef de section

Le : 2016-05-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-16

**Dossier # : 1164565002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace locatif situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins de la cour de services Dickson de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve pour un terme de 4 ans, soit du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2020. La dépense totale est de 4 273 824,56 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8014.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, un espace d'une superficie de 28 600 pi<sup>2</sup> situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins de la cour de services de l'arrondissement Mercier-Hochelaga - Maisonneuve, moyennant un loyer annuel de 544 730,85 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2016 au locateur Jalbec inc., représentant un montant de 1 584 929,72 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 509 971,42 \$, pour une dépense maximale de 2 094 901,14 \$, incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-30 14:39

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164565002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace locatif situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins de la cour de services Dickson de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve pour un terme de 4 ans, soit du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2020. La dépense totale est de 4 273 824,56 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8014.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La cour de services Dickson de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve est située au 2150, rue Dickson, soit au sud de la voie ferrée où se situent également des ateliers de la Direction du matériel roulant et des ateliers (MRA).

Dans le cadre du plan de restructuration des cours de voirie de la Ville, l'actuelle cour de services Mercier - Hochelaga-Maisonneuve doit subir une mise à niveau des infrastructures et une rénovation majeure du bâtiment principal. Compte tenu de l'ampleur des travaux, il faut procéder à la relocalisation des employés de la cour de services pendant toute la durée des travaux.

Le premier scénario envisagé par le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour loger les employés fut la location de bâtiments modulaires installés temporairement sur le terrain de la cour de services. À cette fin, le SGPI a procédé à un appel d'offres public (no 15-13723) et a obtenu deux soumissions conformes au coût de 4 430 662 \$, taxes incluses, pour la première et de 5 550 681 \$, taxes incluses, pour la deuxième soumission. À cela, s'ajoutait un contrat de 1 255 588 \$ pour le raccordement électrique et sanitaire des modulaires.

Considérant les sommes très élevées déposées par les soumissionnaires, un deuxième scénario a été envisagé par le SGPI, soit celui de reloger la cour de services dans un immeuble en location à proximité du site actuel.

Une recherche de sites a été effectuée par le SGPI et un seul local se trouvant au 2350, rue Dickson a été identifié pour loger temporairement l'ensemble des opérations de la cour de voirie. Les besoins de cette relocalisation temporaire ont été évalués selon les critères suivants : offrir les services essentiels au bon fonctionnement de la cour de services; identifier une solution optimale quant aux coûts et éviter toutes interruptions aux services offerts aux citoyens de l'Arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0399 - 28 avril 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson - Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses.

## DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, de Jalbec inc., un espace à bureaux et un garage d'une superficie de 28 600 pi<sup>2</sup> situé au 2350, rue Dickson à Montréal, incluant une parcelle de terrain d'une superficie de 60 000 pi<sup>2</sup> exclusivement réservée au stationnement des véhicules et camions de la Ville pour les besoins de la cour de services Dickson de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve. Le terme du bail est de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2020. Le projet de bail prévoit une option de résiliation sans frais applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement des bureaux et le déménagement, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 1 584 929,72 \$ auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser la somme de 2 094 901,14 \$, taxes incluses.

## JUSTIFICATION

Cette location s'avère très avantageuse pour les raisons suivantes :

1. Elle est située sur le terrain adjacent à la cour de services actuelle.
2. Le bail permet une flexibilité quant à la date de fin d'occupation qui pourra s'arrimer avec la fin des travaux de mise à niveau de la cour de services.
3. Les aspects financiers soumis dans le présent dossier s'avèrent moins coûteux que le scénario de location des modulaires.

Le loyer convenu représente le taux de location du marché pour ce type d'immeuble dans le secteur.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Dépense totale de loyer

Superficie locative 28 600 pi <sup>2</sup>	Loyer annuel 2016	Loyer annuel 2017	Loyer annuel 2018	Loyer annuel 2019	Loyer annuel 2020	Dépense de loyer total pour 4 ans
Loyer brut (incluant frais d'exploitation et taxes foncières)	10,46 \$/pi <sup>2</sup>	10,46 \$/pi <sup>2</sup>	10,46 \$/pi <sup>2</sup>	10,46 \$/pi <sup>2</sup>	10,46 \$/pi <sup>2</sup>	
Entretien ménager	1,91 \$/pi <sup>2</sup>	1,91 \$/pi <sup>2</sup>	1,91 \$/pi <sup>2</sup>	1,91 \$/pi <sup>2</sup>	1,91 \$/pi <sup>2</sup>	
Loyer unitaire brut annuel	12,37 \$/pi <sup>2</sup>	12,37 \$/pi <sup>2</sup>	12,37 \$/pi <sup>2</sup>	12,37 \$/pi <sup>2</sup>	12,37 \$/pi <sup>2</sup>	
<b>Loyer brut annuel</b>	<b>44 222,75 \$</b>	<b>353 782,00 \$</b>	<b>353 782,00 \$</b>	<b>353 782,00 \$</b>	<b>309 559,25 \$</b>	
Terrain exclusif	15 000,00 \$	120 000,00 \$	120 000,00 \$	120 000,00 \$	105 000,00 \$	
TPS	2 961,14 \$	23 689,10 \$	23 689,10 \$	23 689,10 \$	20 727,96 \$	

TVQ	5 907,47 \$	47 259,75 \$	47 259,75 \$	47 259,75 \$	41 352,29 \$	
<b>Loyer annuel total</b>	<b>68 091,36 \$</b>	<b>544 730,85 \$</b>	<b>544 730,85 \$</b>	<b>544 730,85 \$</b>	<b>476 639,50 \$</b>	<b>2 178 923,42 \$</b>
Ristourne TPS 100%	2 961,14 \$	23 689,10 \$	23 689,10 \$	23 689,10 \$	20 727,96 \$	
Ristourne TVQ 50%	2 953,73 \$	23 629,88 \$	23 629,88 \$	23 629,88 \$	20 676,14 \$	
Loyer net	62 176,48 \$	497 411,88 \$	497 411,88 \$	497 411,88 \$	435 235,39 \$	

La dépense de loyer annuel représente un montant total de 544 730,85 \$ incluant les taxes.

La dépense totale de loyer pour le terme de 4 ans représente un montant de 2 178 923,42 \$, incluant les taxes.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le PTI.

### Coût des travaux d'aménagement

	2016
Coût des travaux d'aménagement clé en main	1 378 499,43 \$
TPS (5 %)	68 924,97 \$
TVQ (9,975 %)	137 505,32 \$
<b>Coût total des travaux à remettre au locateur</b>	<b>1 584 929,72 \$</b>
Contingences (+/- 10 %)	137 849,94 \$
Contingences spécifiques (+/- 15%)*	206 774,91 \$
Incidences générales (+/- 5 %)	68 924,97 \$
Incidences spécifiques (câblage téléphonique et informatique)	30 000,00 \$
TPS (5 %)	22 177,49 \$
TVQ (9,975 %)	44 244,10 \$
	<b>509 971,42 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 094 901,14 \$</b>
Ristourne TPS (100 %)	91 102,46 \$
Ristourne TVQ (50 %)	90 874,71 \$
Coût net des travaux	1 912 923,97 \$

\*Les contingences spécifiques sont prévues pour l'aménagement potentiel de la Division parcs et horticulture qui fait partie intégrante de la cour de services.

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 2 094 901,14 \$.

Un montant maximal de 4 273 824,56 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 15-002 du règlement – Travaux de rénovation et de protection des cours de services.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST a été exigée au locateur.



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l'approbation du projet de bail soit refusée, le SGPI ne pourra pas reloger les employés de la cour de services Dickson et le contrat des travaux pour la mise à niveaux des installations de la cour de services ne pourra être octroyé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera élaborée en regard de ce projet de relocalisation temporaire de la cour de services par l'arrondissement en collaboration avec le SGPI.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil municipal du 20 juin 2016.  
Les travaux d'aménagement se dérouleront du 1<sup>er</sup> septembre au 28 octobre 2016.  
La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit le 29 octobre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Pierre MORISSETTE, 13 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Nicole RODIER  
Chef de section

Le : 2016-05-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-05-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-26

**Dossier # : 1165941004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Huai Qing Tang agissant sous les nom et raison sociale Variétés Les Dauphins pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er mars 2015 et avec clause de résiliation prématurée, le local 2 d'une superficie nette de 900 pi <sup>2</sup> situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de dépanneur, pour un loyer au montant total de 77 534, 40 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ. Ouvrage 2987-102.

Il est recommandé:

1- d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Huai Qing Tang agissant sous les nom et raison sociale Variétés Les Dauphins pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er mars 2015 et avec clause de résiliation prématurée, le local 2 d'une superficie nette de 900 pieds carrés situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de dépanneur, pour un loyer au montant total de 77 534, 40 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 15:35

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165941004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Huai Qing Tang agissant sous les nom et raison sociale Variétés Les Dauphins pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er mars 2015 et avec clause de résiliation prématurée, le local 2 d'une superficie nette de 900 pi <sup>2</sup> situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de dépanneur, pour un loyer au montant total de 77 534, 40 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ. Ouvrage 2987-102.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Mme Huai Qing Tang, agissant sous les nom et raison sociale Variétés Les Dauphins, (le « Locataire ») occupe depuis décembre 2008 le site faisant l'objet du présent dossier décisionnel. La proposition consiste à mettre en place un nouveau bail afin de poursuivre cette occupation pour une durée de cinq (5) ans, du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 29 février 2020 avec possibilité cependant pour la Ville de résilier ce bail avant terme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DB135373005: Approuver un bail d'un terme d'un an, du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 28 février 2015, concernant les lieux faisant l'objet du présent sommaire.  
CM09 0396 - le 25 mai 2009 - Approuver un projet de bail pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 28 février 2014, concernant les lieux faisant l'objet du présent sommaire.

**DESCRIPTION**

Suite à une vente pour non-paiement des taxes, la Ville de Montréal a acquis en 1999 une unité de copropriété divise commerciale ( l'« Unité ») au rez-de-chaussée d'une tour d'habitation située au 3535, rue Papineau. Cette tour d'habitation est située en face du parc Lafontaine et est connue comme étant « Les Dauphins sur le Parc ». L'Unité acquise n'a jamais été utilisée à des fins municipales et il n'y a aucun projet en ce sens. Récemment, un mandat a été transmis à la Section des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière (« SGPI ») pour procéder à la vente de l'Unité. On envisage que le processus de vente pourrait être complété d'ici un (1) an. D'ici là, les baux sont maintenus pour assurer une saine gestion des lieux avec les locataires actuels, soit d'une part, l'exploitation d'un dépanneur ( local 2, faisant l'objet du présent GDD) et l'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique ( local 1 faisant l'objet du

GDD1165941005). Les conditions du bail prévoient que les frais relatifs à l'entretien, aux réparations locatives des lieux loués sont à la charge du Locataire. Ce dernier assume aussi les taxes municipales et scolaires. La superficie nette du local 2 est de 900 pi<sup>2</sup> tel que montré sur le plan joint au présent sommaire. La durée du bail est de cinq (5) ans, débutant le 1<sup>er</sup> mars 2015 et se terminant le 29 février 2020. Nonobstant la durée stipulée, la Ville pourra résilier le bail à tout moment, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, moyennant un préavis écrit de six (6) mois au Locataire. La résiliation deviendra effective à l'expiration de ce délai de six (6) mois. L'octroi du bail proposé fait suite à une demande du Locataire qui souhaite poursuivre ses activités commerciales dans ce local 2. La durée proposée vise à éviter de mettre en place des renouvellements successifs dans le cas où la vente de l'Unité ne se réaliserait pas à moyen terme et ne nuit pas à une vente éventuelle. Ce dossier est distinct mais parent avec le dossier 1165941005 qui concerne un local voisin de celui faisant l'objet de ce sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Le Locataire occupe les lieux loués depuis 2008 et jouit d'une bonne crédibilité comme occupant du site. Le loyer est payé à jour bien que le bail ne soit pas encore conclu;

- Un refus de la Ville de louer ce local comme prévu au présent sommaire obligerait la Ville à trouver un nouvel occupant ou un nouvel usage pour ce local alors que le taux de vacance est déjà important;
- La clause de résiliation prévue au bail permettra tant à la Ville qu'à tout acquéreur éventuel de l'Unité de faire une reprise des lieux sans attendre la fin de la durée du bail;
- La durée de l'entente assure une occupation à moyen terme du site dans le cas où la vente envisagée de l'Unité ne se réaliserait pas dans un avenir prévisible;
- Aucun autre usage n'est prévu pour ce local à moyen terme.

Ce dossier est présenté après la date de début du bail en raison de changements au niveau du personnel de la Ville et des incertitudes maintenant dissipées quant à l'opportunité pour la Ville de mettre en place de nouveaux baux dans un contexte de vente de l'immeuble.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le loyer annuel pour la première année est au montant de 14 898,90 \$ (1<sup>er</sup> mars 2015 au 28 février 2016) pour une superficie de 900 pi<sup>2</sup> au taux unitaire de 16, 55 \$/pi<sup>2</sup>, soit dans la fourchette de la valeur locative obtenue en décembre 2014 qui était de 15 \$ / 18 \$/pi<sup>2</sup>. Le loyer est par ailleurs augmenté de 2 % par année;

- Les taxes municipales et scolaires s'ajoutent au loyer payable ainsi que les coûts d'électricité alors que la Ville prend la charge du chauffage et de la climatisation;
- Voir le calcul détaillé du revenu de loyer en pièce jointe;
- La recette sera imputée au budget de fonctionnement du SGPI au compte : Location - Immeubles et terrains - bail ordinaire taxable.

Calcul sommaire du loyer

Année	Période précédente 2014/2015	<b>2015/2016 1 augmenté de 2 %/an</b>	<b>2016 à 2020 2 à 5 augmenté de 2 %/an</b>	<b>Total (5 périodes)</b>

Loyer annuel	14 606,76 \$	<b>14 898,90 \$</b>	<b>62 635,50 \$</b>	<b>77 534,40 \$</b>
--------------	--------------	---------------------	---------------------	---------------------

Le loyer de la première année du bail représente une augmentation de 2 % par rapport au loyer de l'année précédente et comporte une augmentation annuelle de 2 % à compter de la deuxième année. Au loyer ci-dessus s'ajoutent la TPS et la TVQ.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Donner suite à ce projet de bail assurera une saine gestion de l'occupation du Locataire dans les lieux loués. Ne pas donner suite à ce projet de bail, priverait la Ville de Montréal de revenus et l'obligerait à trouver un nouvel occupant. Reporter ce projet de bail prolongerait la période pendant laquelle la location n'était pas couverte par un bail conclu par les parties, ce qui n'est pas souhaitable.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2016 : approbations municipales et finalisation du bail.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michael TREMBLAY, 27 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy BEAULIEU  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-26

Nicole RODIER  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-30



**Dossier # : 1165941005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nancy Bélanger agissant sous les nom et raison sociale Splendide Coiffure et Esthétique pour une période de six (6) ans, à compter du 1er mai 2014, et avec clause de résiliation prématurée, le local 1 d'une superficie nette de 462 pi <sup>2</sup> dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique, pour un loyer au montant total de 52 547,57 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ. Ouvrage 2987-101.

Il est recommandé:

1- d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nancy Bélanger agissant sous les nom et raison sociale Splendide Coiffure et Esthétique pour une période de six (6) ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, et avec clause de résiliation prématurée, le local 1 d'une superficie nette de 462 pi<sup>2</sup> dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique, pour un loyer au montant total de 52 547,57 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-30 16:03

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165941005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nancy Bélanger agissant sous les nom et raison sociale Splendide Coiffure et Esthétique pour une période de six (6) ans, à compter du 1er mai 2014, et avec clause de résiliation prématurée, le local 1 d'une superficie nette de 462 pi <sup>2</sup> dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique, pour un loyer au montant total de 52 547,57 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ. Ouvrage 2987-101.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Mme Nancy Bélanger, agissant sous les nom et raison sociale Splendide Coiffure et Esthétique, (le « Locataire ») occupe depuis 2008 le site faisant l'objet du présent sommaire décisionnel en vertu d'un bail qui avait été conclu avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (« SHDM ») pour le compte de la Ville de Montréal. La proposition consiste à mettre en place un nouveau bail afin de poursuivre cette occupation pour une durée de six (6) ans, du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2020 avec possibilité cependant pour la Ville de résilier ce bail avant terme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure. Le bail précédant avait été accordé à Madame Bélanger par la SHDM pour le compte de la Ville.

**DESCRIPTION**

Suite à une vente pour non-paiement des taxes, la Ville de Montréal a acquis en 1999 une unité de copropriété divise commerciale ( l'« Unité ») au rez-de-chaussée d'une tour d'habitation située au 3535, rue Papineau. Cette tour d'habitation est située en face du parc Lafontaine et est connue comme étant « Les Dauphins sur le Parc ». L'Unité acquise n'a jamais été utilisée à des fins municipales et il n'y a aucun projet en ce sens. Récemment, un mandat a été transmis à la Section des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour procéder à la vente de l'Unité. On envisage que le processus de vente pourrait être complété d'ici un (1) an. D'ici là, les baux sont maintenus pour assurer une saine gestion des lieux avec les locataires actuels, soit d'une part, l'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique ( local 1, faisant l'objet du présent GDD) et l'exploitation d'un dépanneur ( local 2 faisant l'objet du GDD1165941004) . Les conditions du bail prévoient que les frais relatifs à l'entretien, aux réparations locatives des lieux loués sont à la charge du Locataire. Le Locataire assume

aussi les taxes municipales et scolaires. La superficie nette du local 1 est de 462 pi<sup>2</sup> tel que montré sur le plan joint au présent sommaire. La durée du bail est de six (6) ans, débutant le 1<sup>er</sup> mai 2014 et se terminant le 30 avril 2020. Nonobstant la durée stipulée, la Ville pourra résilier le bail à tout moment, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, moyennant un préavis écrit de six (6) mois au Locataire. La résiliation deviendra effective à l'expiration de ce délai de six (6) mois. L'octroi du bail proposé fait suite à une demande du Locataire qui souhaite poursuivre ses activités commerciales dans ce local 1. La durée proposée vise à éviter de mettre en place des renouvellements successifs dans le cas où la vente de l'Unité ne se réaliserait pas à moyen terme et ne nuit pas à une vente éventuelle. Ce dossier est distinct mais parent avec le dossier 1165941004 qui concerne un local voisin de celui faisant l'objet de ce sommaire décisionnel.

## JUSTIFICATION

Le Locataire occupe les lieux loués depuis 2008 et jouit d'une bonne crédibilité comme occupant du site. Le loyer est payé à jour bien que le bail ne soit pas encore conclu;

- Un refus de la Ville de louer ce local comme prévu au présent sommaire obligerait la Ville à trouver un nouvel occupant ou un nouvel usage pour ce local alors que le taux de vacance est déjà important;
- La clause de résiliation prévue au bail permettra tant à la Ville qu'à tout acquéreur éventuel de l'Unité de faire une reprise des lieux sans attendre la fin de la durée du bail;
- La durée de l'entente assure une occupation à moyen terme du site dans le cas où la vente envisagée de l'Unité ne se réaliserait pas dans un avenir prévisible;
- Aucun autre usage n'est prévu pour ce local à moyen terme.

Ce dossier est présenté après la date de début du bail en raison de changements au niveau du personnel de la Ville et des incertitudes maintenant dissipées quant à l'opportunité pour la Ville de mettre en place de nouveaux baux dans un contexte de vente de l'immeuble.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer annuel pour la première année est au montant de 8 330,15 \$ (1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015) pour une superficie de 462 pi<sup>2</sup> au taux unitaire de 18, 03 \$/pi<sup>2</sup>, soit dans la fourchette de la valeur locative obtenue en décembre 2014 de 15 \$ / 18 \$/pi<sup>2</sup>. Le loyer est augmenté de 3 % par année puis de 2 % les années subséquentes;

- Les taxes municipales et scolaires s'ajoutent au loyer payable ainsi que les coûts d'électricité alors que la Ville prend charge du chauffage et de la climatisation;
- Voir le calcul détaillé du revenu de loyer en pièce jointe;
- La recette sera imputée au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») au compte : Location - Immeubles et terrains - bail ordinaire taxable.

Calcul sommaire du loyer

Année	Période précédente 2013/2014	<b>2014/2015 1 augmenté de 3 %</b>	<b>2015 à 2020 2 à 6 augmenté de 2 %/an</b>	<b>Total (6 périodes)</b>
Loyer annuel	8 087,52 \$	<b>8 330,15 \$</b>	<b>44 217,42 \$</b>	<b>52 547,57 \$</b>

Le loyer de la première année du bail représente une augmentation de 3 % par rapport au loyer de l'année précédente et comporte une augmentation annuelle de 2 % à compter de la deuxième année. Au loyer ci-dessus s'ajoutent la TPS et la TVQ.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Donner suite à ce projet de bail assurera une saine gestion de l'occupation du Locataire dans les lieux loués. Ne pas donner suite à ce projet de bail, priverait la Ville de Montréal de revenus ou l'obligerait à trouver un nouvel occupant. Reporter ce projet de bail prolongerait la période pendant laquelle la location n'était pas couverte par un bail conclu par les parties, ce qui n'est pas souhaitable.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication prévue, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2016 : approbations municipales et finalisation du bail.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michael TREMBLAY, 27 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy BEAULIEU  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-26

Nicole RODIER  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-30

**Dossier # : 1167195003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 100 000 \$ et de soutien financier de 105 000 \$ pour la réalisation activités dans le cadre de la Fête nationale avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. »/ Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2016, et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente.

Le Service de la culture recommande:

- au comité exécutif :

1. d'autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la tenue du Défilé de la Fête nationale le 24 juin 2016;

2. d'autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé:

- montage : rue René-Lévesque, entre les rues Guy et Lambert-Closse, le 24 juin 2016, de 11h00 à 14h00;
- défilé : rue Sainte-Catherine entre les rues Atwater et de Bleury, le 24 juin 2016, de 12h00 à 16h00;
- démontage : rue de Bleury, entre la rue Sainte-Catherine et le Boulevard René-Lévesque, le 24 juin 2016, de 12h00 à 18h00;

- au conseil municipal :

3. d'approuver le projet de protocole d'entente avec le « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », accordant un soutien technique estimé à 100 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016 et un soutien financier de 105 000\$ pour les « Festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2016 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167195003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 100 000 \$ et de soutien financier de 105 000 \$ pour la réalisation activités dans le cadre de la Fête nationale avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. »/ Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2016, et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1970, le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les compagnies, partie III, a pour mission d'organiser, à l'intention de la population métropolitaine, les célébrations de la fête nationale des 23 et 24 juin sur le territoire de Montréal et de Laval. Il est mandaté par le Gouvernement du Québec pour organiser les activités d'impact national de la fête dans la métropole. Ce présent sommaire vise à autoriser le versement d'une contribution financière de 105 000 \$ au Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la présentation du Grand spectacle et du défilé de la Fête nationale à Montréal et lui accorder le soutien technique afférent.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1076 - Le 3 juin 2015 - Autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc. », la tenue du Défilé de la Fête nationale le 24 juin 2015. Autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé de la Fête nationale, telle que décrite au dossier décisionnel.

CM15 0794 - Le 16 juin 2015 - Accorder un soutien technique estimé à 150 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015 et un soutien financier de 105 000 \$ pour les festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2015 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015. Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités du versement de ces soutiens technique et financier. Autoriser un virement budgétaire de 20 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture. Imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM14 0604 - Le 16 juin 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 85 000 \$ et de soutien technique estimé à 550 000 \$ entre la Ville et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de l'édition 2014 du Défilé de la Saint-Jean.

CA14 26 0187 - Le 2 juin 2014 - Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements

publics : « Les festivités de la fête nationale à Montréal - le défilé de la St-Jean et le Grand spectacle ».

CM13 0572 - Le 17 juin 2013 - Autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la tenue du Défilé de la St-Jean le 24 juin 2013 de 16 h à 19 h, et la tenue du Grand spectacle et l'après-spectacle, de 21 h le 24 juin à 00 h 45 le 25 juin 2013. Autoriser l'occupation du domaine public afférente à ces événements. Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 85 000 \$ et de soutien technique estimé à 600 000 \$.

## **DESCRIPTION**

Pour la 2e année consécutive, le volet spectacle se réalisera le 23 juin à la Place des festivals, dans le quartier des spectacles. Ce quartier est spécialement conçu pour les grands rassemblements ainsi que pour des événements nécessitant une logistique importante. Le Grand spectacle est l'événement de l'été qui réunit chaque année plus de 50 000 personnes. Véritable tribune de la chanson québécoise francophone d'hier et d'aujourd'hui, cette grande célébration musicale met en scène les plus grandes vedettes de la chanson québécoise de même que les artistes les plus prometteurs de la relève. Il amorcera ses festivités dès 18h00 avec un avant spectacle qui sera suivi par le Grand spectacle pour se terminer à minuit avec une soirée DJ. Une émission de télévision sera produite à partir du Grand spectacle pour diffusion le 24 juin en soirée, en simultanée sur ICI Radio-Canada et sur les ondes de la radio Rythme FM.

Une nouveauté cette année, le défilé qui se tenait auparavant sur la rue Saint-Denis ou la rue Sherbrooke, inaugurera un nouveau parcours cette année. Il sera présenté le 24 juin, principalement sur la rue Sainte-Catherine, de Lambert-Closse à de Bleury. D'une durée de 90 minutes, il sera capté pour la télévision et retransmis sur les ondes d'ICI Radio-Canada le 24 juin, dès 17h. Pour le Comité, il était donc logique de rapprocher le défilé près du site du Grand spectacle.

## **JUSTIFICATION**

Marquant la Fête nationale des Québécois et des Québécoises de toutes origines, l'événement est très attendu par la population montréalaise. Tant le défilé que le spectacle sont des événements gratuits qui favorisent le rapprochement citoyen. Depuis plus de 20 ans, la contribution financière de la Ville pour ces deux événements est de 85 000 \$. Depuis 2015, une contribution supplémentaire de 20 000\$ a été accordé à l'organisme afin de bonifier sa programmation. La Fête nationale du Québec à Montréal se veut une célébration non politique et non partisane qui vise à donner à tous les citoyens montréalais la fierté de vivre dans une ville inclusive, francophone et ouverte sur le monde.

Pour la réalisation de cet événement attendu de tous les Montréalais, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé, incluant les zones de montage et de démontage. Les divers services municipaux, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), la Société de transport de Montréal (STM) et Urgences-Santé impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements, contribueront à la bonne marche de cet événement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de ce soutien financier, soit 105 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 105 000 \$ accordé à l'organisme « Le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. ».

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale.

Le coût relié au soutien technique et logistique pour le Grand spectacle et le défilé est



estimé à 100 000 \$ (prêt d'équipements, services municipaux offerts, incluant le SPVM). Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique et financier est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le budget de l'organisme est de 2,3 M\$. Le soutien financier de la Ville correspond à 4,5% du budget de l'organisme.

Tableau des octrois au cours des cinq dernières années :

	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Budget de l'organisme	1 791 000\$	1 993 000 \$	2 047 733 \$	2 185 362 \$	1 948 292 \$
Contribution financière de la Ville	85 000 \$	85 000 \$	85 000 \$	85 000 \$	105 000 \$
Représentation de la contribution de la Ville	5%	4%	4%	4%	5%

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le défilé de la Fête nationale et le Grand spectacle sont des rassemblements populaires à Montréal.

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective de maintien de la qualité de vie des citoyens montréalais. Le défilé, accessible à tous, constitue un moment privilégié pour célébrer l'héritage québécois.

Il n'y aura aucun véhicule à essence dans le défilé. Dans un souci écologique, tous les éléments seront déplacés par des humains et/ou des véhicules électriques

Toutes les festivités entourant la Fête nationale sont autant d'occasions de mettre en valeur les traditions et la culture québécoises et de tisser des liens entre les communautés.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général de l'arrondissement concerné soit Ville-Marie, ainsi que des principaux services municipaux incluant le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Urgences-Santé (US), impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lancement officiel: conférence de presse prévue en juin 2016.

L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers et les grands quotidiens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidents et commerçants concernés par le parcours.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation du spectacle : 23 juin 2016

Réalisation du défilé : 24 juin 2016

Rencontre de rétroaction : septembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Martin GRENIER, Service de police de Montréal  
Alain BISSONNETTE, Service de sécurité incendie de Montréal  
Marc-Andre CHURCH, Service de sécurité incendie de Montréal  
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie  
Patrick YELLE, Service de sécurité incendie de Montréal  
Éric Augusto LOTKE, Ville-Marie  
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie  
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Maryse BOUCHARD, 20 mai 2016  
Guy CHARBONNEAU, 20 mai 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David LACOSTE  
agent(e) de projets

#### **ENDOSSÉ PAR**

Kevin DONNELLY  
Chef de division

Le : 2016-05-20

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2016-05-24

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-06-01



**Dossier # : 1166368002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 125 000 \$ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 125 000 \$ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Les YMCA du Québec</b>	<b>« Programme Alternative Suspension »</b>	<b>25 000 \$</b>
<b>Cybercap</b>	<b>« Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »</b>	<b>50 000 \$</b>
<b>Fondation Acrovive</b>	<b>« AcroAdo - s'accrocher à son Parkour ! Édition 2016 »</b>	<b>25 000 \$</b>
<b>Intégration jeunesse du Québec inc.</b>	<b>« Vert en ville »</b>	<b>25 000 \$</b>

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-27 15:11

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166368002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 125 000 \$ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. Cette Entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

### **CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

### **CE15 1081 du 3 juin 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, dont 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour « Alternative Suspension »; 50 000 \$ à Cybercap pour « Transition - Intégration professionnelle de jeunes décrocheurs par la multimédia »; 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour « AcroAdo - s'accrocher à son Parkour - Été 2015 » et 25 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour « Vert en ville », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité - Ville-MTESS (2013 - 2016)

### **CE14 0502 du 9 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 147 100 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, dont 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour « Alternative Suspension »; 50 000 \$ à Cybercap pour « Transition - Intégration professionnelle de jeunes décrocheurs par la multimédia »; 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour « AcroAdo - s'accrocher à son Parkour - Été 2014 » et 25 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour « De la Racine au Sommet », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

## **DESCRIPTION**

## **Les YMCA du Québec**

### **Projet : Programme Alternative Suspension**

**Montant : 25 000 \$**

Plus de 1000 jeunes et leurs parents sont rejoints par ce programme qui vise à offrir une alternative et un encadrement aux suspensions scolaires. Le programme intervient directement auprès des jeunes ciblés qui sont également aux prises avec des problématiques de flânage, de toxicomanie et de délinquance. Les parents sont intégrés à la démarche.

## **Cybercap**

### **Projet : Transition — Intégration socio-professionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia**

**Montant : 50 000 \$**

Favoriser le développement des compétences de 60 jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi et éprouvant de sérieuses difficultés d'intégration socio-professionnelle, par un stage professionnel d'immersion en production multimédia.

## **Fondation Acrovive**

### **Projet : AcroAdo — S'accrocher à son Parkour! Édition 2016**

**Montant : 25 000 \$**

Offrir à 300 jeunes, issus des milieux défavorisés, nouveaux arrivants, décrocheurs scolaires, des cours de Parkour et développer leur sentiment d'appartenance à un groupe (Le Parkour est une technique unissant acrobaties, dépassement de soi et développement de saines habitudes de vie).

## **Intégration jeunesse du Québec inc.**

### **Projet : Vert en ville**

**Montant : 25 000 \$**

Le projet vise à rejoindre au minimum 21 jeunes adultes, âgés de 16 et 30 ans, en situation de raccrochage scolaire et membre du comité vert du centre de formation Centre Gédéon-Ouimet de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Durant le projet, les jeunes auront à développer leurs connaissances en environnement tout en réalisant des projets dans leur communauté. Par ailleurs, le projet permettra de favoriser l'intégration des jeunes venant d'arriver au pays et ayant d'importants défis à relever en matière d'apprentissage du français (ex: clientèle syrienne).

Par ailleurs, ces projets s'inscrivent dans le domaine d'intervention n° 3 « Persévérance scolaire et développement économique » de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 — 2017.

## **JUSTIFICATION**

Les projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017). Ils respectent les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrivent dans les domaines d'orientations de la Stratégie jeunesse municipale montréalaise 2013 - 2017. Les problématiques liées à l'insertion socio professionnelle et à la persévérance scolaire sont traitée à travers ces projets. Après analyse des résultats antérieurs et des projets, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande leur financement considérant qu'il vise la consolidation et la poursuite des actions développées par ces organismes.

La date de début des projets est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances car il s'agit de projets en reconduction. Les organismes ont accepté de prendre le risque d'assumer les dépenses de démarrage de leur projet sachant que le soutien financier recommandé ne peut être officiel tant qu'il n'a pas été approuvé par le comité

exécutif (particulièrement pour la Fondation Acrovive dont le projet "Acro-Ado - S'accrocher à son Parkour! Édition 2016" est presque exclusivement financé par la Ville).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de ces projets, alloué dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS, demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec via le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour le même projet est illustré au tableau suivant.

Organisme	Soutien accordé		Projet	Soutien recommandé 2016	Soutien MTESS p/r au projet global (%)
	2014	2015			
Les YMCA du Québec	25 000 \$	25 000 \$	Programme Alternative suspension	25 000 \$	3,5 %
Cybercap	50 000 \$	50 000 \$	Transition - Intégration socio-professionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia	50 000 \$	8,4 %
Fondation Acrovive	25 000 \$	25 000 \$	Acro-Ado - S'accrocher à son Parkour! Édition 2016	25 000 \$	95 %
Intégration Jeunesse du Québec inc.	-	25 000 \$	Vert en ville	25 000 \$	55 %

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets permettent aux diverses clientèles de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en les familiarisant aux nouvelles technologies, à une nouvelle pratique sportive et à des activités de socialisation, d'insertion socio-professionnelle et de lutte contre le décrochage scolaire.

Le projet « Programme Alternative Suspension » des YMCA du Québec intervient directement sur les jeunes exclus temporairement de l'école et permet de prévenir le décrochage scolaire et social.

La démarche du projet « Transition — Intégration socio-professionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia », proposée par Cybercap, permet à des cohortes de jeunes, éloignées du marché du travail, de bénéficier d'un accompagnement adéquat pour s'insérer positivement ou effectuer un retour à l'école. Le projet a déjà démarré grâce à l'apport budgétaire des autres bailleurs de fonds, notamment Emploi-Québec.

Avec l'édition 2016 de son projet « Acro-ado - S'accrocher à son Parkour! », Fondation Acrovive propose à des groupes de jeunes, issus de milieux défavorisés, de participer à des activités sportives et sécuritaires qui leur permettent de sortir de leur milieu et de leur isolement. Ils développent leurs capacités physiques, leur confiance en soi et adoptent de



meilleures habitudes de vie.

Les initiatives qui favorisent le raccrochage scolaire des jeunes adultes exigent que des méthodes novatrices et des expériences concrètes d'apprentissage sur le terrain soient intégrées dans les parcours de formation pour qu'ils soient efficaces. Le projet « Vert en ville » initié par Intégration Jeunesse du Québec inc. est donc une mesure alternative qui unit l'intérêt des jeunes pour la nature à leur réussite éducative.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Juin 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie TAILLON, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Julie TAILLON, 13 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mokhtar Mehdi LEKEHAL  
Conseiller en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Nadia BASTIEN  
Chef de la division Relations interculturelles et clientèles spécifiques.

Le : 2016-05-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-05-27



**Dossier # : 1166352002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 125 616 \$ à deux organismes, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder deux (2) contributions financières non récurrentes totalisant la somme maximale de 125 616 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal	Favoriser l'accès des entreprises bioalimentaires de l'Est de Montréal au marché institutionnel	25 000 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	Paysage Solidaire : Produire pour nourrir	100 616 \$

2. d'approuver deux (2) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 14:59

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166352002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 125 616 \$ à deux organismes, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a lancé à l'automne 2013 le PRAM-Est, un programme doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017 afin de soutenir des projets porteurs et novateurs qui stimuleront le développement de l'Est de Montréal. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de contributions financières.

La somme accordée par projet peut varier de 25 000 \$ à 250 000 \$, n'est pas récurrente et ne peut servir aux activités de fonctionnement des organismes. Aussi, la contribution de la Ville, des ministères et organismes publics ne peut excéder 60 % de la totalité du budget des projets soutenus. Les projets répondant aux critères d'admissibilité sont soumis à un jury d'experts issus du milieu.

Voici un résumé des appels de projets PRAM-Est qui se sont déroulés jusqu'à présent :

<b>Appels de projets</b>	<b>Nombre de dossiers reçus</b>	<b>Nombre de dossiers financés</b>	<b>Montant total accordé</b>
Automne 2013	23	5	292 363 \$
Printemps 2014	12	4	597 200 \$
Été 2014	7	3	463 435 \$
Hiver 2015	13	2	213 435 \$
Été 2015	10	3	378 403 \$
Hiver 2016	6	4	327 575 \$

Les organismes étaient invités à déposer leurs projets à trois (3) reprises en 2016 dont le 25 avril 2016. L'appel de projets a été diffusé sur le site Internet de la Ville, dans l'infolettre de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, sur les réseaux sociaux, chez les

partenaires, les relayeurs ainsi qu'auprès des organismes ayant manifesté de l'intérêt pour le programme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0131 (20 janvier 2016) : Octroi d'une contribution non récurrent de 25 000 \$ au CIBÎM pour la réalisation d'une étude et d'un répertoire sur les entreprises de transformation bioalimentaire.

- CE14 1129 (30 juillet 2014) : Octroi d'une contribution financière non récurrente de 50 000 \$ au CIBÎM pour la coordination du Réseau bioalimentaire de Montréal.
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CE13 1081 (31 juillet 2013) : Octroi d'une contribution financière non récurrente de 45 000 \$ au CIBÎM pour la mise en place et la coordination du Réseau bioalimentaire de Montréal.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente de 175 M\$.
- CE12 1430 – 29 août 2012 : Octroi d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ au CIBÎM, à même le budget de fonctionnement, afin de préparer un plan d'action dans le cadre d'une démarche de mise en place du Réseau bioalimentaire de Montréal.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.
- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

## **DESCRIPTION**

Dans un premier temps, chacun des projets a été étudié en fonction des critères d'admissibilité et des objectifs contenus dans le document « Objectifs, admissibilité et procédure d'approbation » mis en pièce jointes.

Sur les cinq (5) projets reçus lors de l'appel de projets, trois (3) ont été jugés admissibles au programme et ont été soumis au jury. Celui-ci les a analysés en fonction de la grille d'évaluation qui se trouve également en pièce jointe. Les projets ayant obtenu une note moyenne supérieure à 70 % sont présentés aux instances pour approbation.

Des trois (3) projets retenus, deux (2) font l'objet du présent sommaire. Le troisième, étant

de compétence locale, fait l'objet d'un sommaire distinct (1166352003).

Organisme	Projet	Montant PRAM-Est	Budget total du projet	Part de la contribution de la Ville (Maximum 60%)
<b>Conseil des Industries Bioalimentaire de l'Île de Montréal (CIBÎM)</b>	Favoriser l'accès des entreprises bioalimentaires de l'Est de Montréal au marché institutionnel.	25 000 \$	93 950 \$	27 %
Description du projet	Le projet vise à répertorier les entreprises de services traiteurs qui effectuent de l'achat local ou encore les sensibiliser à cet aspect et les accompagner entre autres par des activités de maillage pour leur faire connaître l'offre locale disponible que ce soit les entreprises de transformation alimentaire de l'Est de Montréal ou des producteurs agricoles. Et ensuite, promouvoir les entreprises de traiteurs auprès des institutions.			
<b>Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur</b>	Paysage Solidaire : Produire pour nourrir	100 616 \$	224 149 \$	45 %
Description du projet	Mise sur pied d'un système alimentaire durable qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires ainsi que la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité.			

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Les modalités de versement des contributions financières sont liées à l'avancement des activités prévues et permettent une juste répartition des sommes tout au cours des projets afin de ne pas entraver leur réalisation.

## JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé par un jury indépendant conformément aux règles et critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe globale réservée au programme PRAM-Est (2014-2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. La dépense totale de 125 616 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les sources budgétaires de chacun des organismes admissibles sont les suivantes :

### Conseil des Industries Bioalimentaire de l'Île de Montréal

Revenus du projet qui se déroulera jusqu'à l'été 2017

Partenaires financiers	Montant 2016	Montant 2017	Total
Ville de Montréal - PRAM-Est	20 000 \$	5 000 \$	25 000 \$
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	21 950 \$	8 050 \$	30 000 \$
Autres partenaires	25 050 \$	13 900 \$	38 950 \$
<b>Total</b>	<b>67 000 \$</b>	<b>26 950 \$</b>	<b>93 950 \$</b>

## Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur

Revenus du projet qui se déroulera jusqu'en novembre 2017

<b>Partenaires financiers</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2017</b>	<b>Total</b>
Ville de Montréal - PRAM-Est	60 000 \$	40 616 \$	<b>100 616 \$</b>
Direction de la santé publique	12 540 \$	15 048 \$	<b>27 588 \$</b>
Organisme	20 000 \$	28 713 \$	<b>48 713 \$</b>
Autres	0 \$	47 242 \$	<b>47 242 \$</b>
<b>Total</b>	<b>92 540 \$</b>	<b>131 619 \$</b>	<b>224 159 \$</b>

Pour 2016, les crédits nécessaires à la réalisation des projets sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Pour l'année 2017, les crédits sont déjà prévus à la programmation de l'entente. Conséquemment, ces projets n'auront aucun impact sur le cadre financier de l'année 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un des objectifs du programme est l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par les entreprises de l'Est de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Soutenir la relance de l'Est de Montréal par des contributions destinées à appuyer la réalisation de projets portés par le milieu.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les activités de communication et de visibilité prévues respecteront les obligations convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de chaque convention).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des projets soutenus selon l'échéancier convenu dans chacune des conventions.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie ST-JEAN  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Géraldine MARTIN  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Serge GUÉRIN  
Directeur

**Tél :** 514 872-0068  
**Approuvé le :** 2016-05-27

CE : 20.080  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.081  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1165043002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier, non récurrent, à même le budget de fonctionnement, totalisant la somme de 52 400 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater (20 700 \$) et à La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega (31 700 \$) pour l'année 2016. Approuver les deux projets de protocoles d'ententes prévus à cet effet. Déléguer le directeur des bibliothèques, au Service de la culture, M. Ivan Fillion, à signer lesdits protocoles d'ententes au nom de la Ville de Montréal selon les règles de délégation de pouvoir.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier, non récurrent, à même le budget de fonctionnement, totalisant la somme de 52 400 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater (20 700 \$) et à La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega (31 700 \$) pour l'année 2016;
2. d'approuver les deux projets de protocoles d'ententes prévus à cet effet;
3. de déléguer le directeur des bibliothèques, au Service de la culture, M. Ivan Fillion, à signer lesdits protocoles d'ententes au nom de la Ville de Montréal selon les règles de délégation de pouvoir;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-30 09:32**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165043002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier, non récurrent, à même le budget de fonctionnement, totalisant la somme de 52 400 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater (20 700 \$) et à La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega (31 700 \$) pour l'année 2016. Approuver les deux projets de protocoles d'ententes prévus à cet effet. Déléguer le directeur des bibliothèques, au Service de la culture, M. Ivan Filion, à signer lesdits protocoles d'ententes au nom de la Ville de Montréal selon les règles de délégation de pouvoir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

D'aussi loin que 1828, des bibliothèques publiques à financement privé offrent des services aux Montréalais. Malgré l'arrivée d'un réseau de bibliothèques publiques municipales, au milieu des années 1970, elles continuent d'offrir des services à la population montréalaise. Chaque année, la Ville de Montréal octroie, à même ses budgets de fonctionnement, des subventions non récurrentes à des bibliothèques privées desservant certains secteurs du territoire de l'ancienne ville de Montréal. La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega (anciennement Atwater), qui a déménagé dans de nouveaux locaux situés au 1410 rue Pierce, dans l'arrondissement de Ville-Marie, ainsi que la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater, bien que située à Westmount, bénéficient de telles subventions depuis 1959 en raison de la provenance de leur clientèle qui est majoritairement montréalaise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Bibliothèque et centre d'informatique Atwater**

CE15 0811 - 29 avril 2015- Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2015.

CE14 0873 - 4 juin 2014- Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2014.

CE13 0418 - 10 avril 2013- Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2013.

CE12 0750 - 23 mai 2012 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2012.

CE11 1125 - 3 août 2011 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de

verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2011.

CE10 0973 - 16 juin 2010 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2010.

CE09 0862 - 27 mai 2009 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2009.

### **La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega (anciennement succursale Atwater)**

CE15 0811 - 29 avril 2015- Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2015.

CE14 0873 - 4 juin 2014- Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2014.

CE13 0418 - 10 avril 2013- Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2013

CE12 0750 - 23 mai 2012 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2012.

CE11 1125 - 3 août 2011 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2011.

CE10 0973 - 16 juin 2010 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2010.

CE09 0862 - 27 mai 2009 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2009.

### **DESCRIPTION**

Afin de continuer leur prestation de services auprès des Montréalais, la subvention à verser en 2016 à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library) , succursale Vega, est égale à celle de 2015.

### **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal ne dispose pas d'un programme officiel de subventions destiné aux bibliothèques privées sur son territoire. Toutefois, depuis quelques dizaines d'années, la Ville, par l'entremise de la Direction des bibliothèques (Service de la culture), accorde une subvention, non récurrente, à même son budget de fonctionnement, à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega, pour :

- reconnaître le caractère historique de leur contribution à la communauté montréalaise;

- favoriser l'accès à la population montréalaise à leur bibliothèque;
- combler partiellement les lacunes de sa propre desserte.

En effet, tel qu'il est décrit dans le *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal*, paru en juillet 2005, la distribution de points de services municipaux de bibliothèques sur le territoire de Montréal est insuffisante. Ces bibliothèques privées comblent donc en partie les lacunes du réseau municipal. Il n'y a aucune obligation liée à cette activité. Cependant, considérant les services rendus par ces établissements à plusieurs milliers de Montréalais qui fréquentent régulièrement ces institutions, et ce, depuis de très nombreuses années, la Ville de Montréal peut difficilement rester insensible aux services offerts aux Montréalais par la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de subventions aux bibliothèques privées était centralisé à la Ville de Montréal jusqu'en 2002. Lors de la fusion municipale, ces montants ont été transférés aux arrondissements où étaient situées les bibliothèques privées. Depuis la défusion municipale en 2006, c'est la ville centre, par l'entremise de la Direction des bibliothèques (Service de la culture) qui assume la dépense pour ces deux établissements, et ce, afin que ces dites bibliothèques privées puissent offrir des services gratuits à près de 5 000 Montréalais. La contribution financière versée à ces deux bibliothèques privées ne représente qu'un faible pourcentage de leur budget de fonctionnement, soit approximativement 4 %. Elle permet cependant à celles-ci de maintenir leurs activités et d'offrir des services à la population montréalaise.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega, de continuer à offrir leurs services auprès des Montréalais. Plus de 5 000 Montréalais se prévalent d'un accès à ces bibliothèques privées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2016 : Signature des protocoles d'ententes et remise des chèques.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise LAPOINTE  
c/d Programmes et services aux  
arrondissements-Bibliothèques

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-24

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2016-05-28



CE : 20.083  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.084  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1160348004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Ville de Montréal à manifester son accord au gouvernement du Québec pour la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin ; approuver le projet de lettre à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la Ville de Montréal à donner son accord au gouvernement du Québec pour la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin ;
2. d'approuver le projet de lettre à cet effet.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-27 14:58

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160348004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Ville de Montréal à manifester son accord au gouvernement du Québec pour la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin ; approuver le projet de lettre à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juin 1998, afin d'aider la Ville de Montréal à équilibrer son budget d'ici à la signature du pacte fiscal, qui allait être effectif en 2001 et accorder des transferts financiers aux municipalités, le gouvernement du Québec adoptait la Loi concernant certains équipements de la Ville de Montréal. Cette Loi a créé la Société de gestion Marie-Victorin, personne morale dotée d'un fonds social, dont la mission était d'exploiter certains équipements acquis de la Ville de Montréal, soit le Biodôme, le Jardin botanique et le Planétarium. Elle est entrée en vigueur en septembre 1998. En décembre 1998, la Société de gestion Marie-Victorin a effectivement acquis le Biodôme, le Jardin botanique et le Planétarium. En contrepartie du transfert de propriété, la Ville de Montréal détenait une créance de 65 M\$, d'une échéance de 5 ans maximum (décembre 2003) envers la Société de gestion Marie-Victorin. La Loi prévoyait qu'à défaut de paiement de la créance par la Société de gestion Marie-Victorin, les biens de celle-ci seraient dévolus à la Ville de Montréal. En septembre 2003, le pacte fiscal étant bien établi, le conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin (sept membres, dont quatre nommés par la Ville et trois par le gouvernement du Québec) a décidé de ne pas payer la créance, enclenchant le processus de rétrocession du Biodôme, du Jardin botanique et du Planétarium à la Ville de Montréal, lequel a abouti en décembre 2003. Compte tenu de cette rétrocession, et parce que le gouvernement du Québec n'avait pas encore rempli toutes ses obligations qui permettraient de dissoudre la Société de gestion Marie-Victorin (voir paragraphe ci-dessous), la mission de cette dernière a été révisée, son principal mandat devenant de favoriser le rayonnement des activités à caractère scientifique de la Ville.

Selon la Loi, le fonds social de la Société était divisé en actions sans valeur nominale, qui ont toutes été attribuées à la Ville de Montréal pour un montant de 1\$. Début 1999, tel qu'autorisé par la Loi, le gouvernement du Québec a désigné l'UQAM comme personne morale à but non lucratif pour convenir avec lui d'un emprunt de 160,8 M\$ afin d'acquérir de la Ville des actions de la Société, par tranche de 53,6 M\$ pendant 3 ans (1998, 1999, 2000). Au terme du processus, avant la rétrocession, l'UQAM détenait 27 % des actions de la Société et la Ville de Montréal, 73 %. Les sommes ainsi versées ont permis à la Ville d'équilibrer son budget entre 1998 et 2000. Le gouvernement du Québec a quant à lui remboursé la part annuelle du capital et des intérêts dus aux institutions financières prêteuses en lieu et place de l'UQAM jusqu'en novembre 2015, ce qui a mis un terme à ses obligations en lien avec la Société de gestion Marie-Victorin.

Jusqu'à aujourd'hui, la Ville de Montréal a assuré le financement du budget de fonctionnement de la Société de gestion Marie-Victorin (à hauteur d'environ 20 000 \$ depuis la rétrocession en 2003, dont une bonne partie était octroyée aux activités du service de l'Espace pour la vie, qui gère maintenant les institutions, conformément à la mission de la Société, pour financer des activités telles que la promotion d'événements comme Jardins de lumière).

Les états financiers de la Société de gestion Marie-Victorin ont été audités tous les ans par le vérificateur général de la Ville de Montréal (voir états financiers 2015 en pièce jointe) et son budget a, chaque année, été approuvé par le conseil municipal.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1395 (9 décembre 2015) - approuver le bilan de la Société de gestion Marie-Victorin sur son budget 2015 et ses prévisions budgétaires 2016.

CM14 1159 - (10 décembre 2014) - approuver le budget 2015 de la Société de gestion Marie-Victorin

CE14 1403 (10 septembre 2014) - nommer, pour une durée maximale de trois ans, Mme Rachel Léger, chef du Biodôme, et M. François Béchar, conseiller en ressources humaines, à titre de membres du conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin.

### **DESCRIPTION**

Conformément à l'article 41 de la Loi, la Ville de Montréal désire aviser le gouvernement du Québec de son accord à la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin. Le présent dossier décisionnel vise à approuver le projet de lettre que la Ville de Montréal fera parvenir au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à cet effet.

### **JUSTIFICATION**

Considérant que les différentes parties impliquées dans cette transaction ont rempli toutes leurs obligations, que le Biodôme, le Jardin botanique et le Planétarium ont été rétrocédés à la Ville en 2003 et que le gouvernement du Québec a terminé, en novembre 2015, le remboursement de l'emprunt visant à acquérir des actions de la Société, la Société de gestion Marie-Victorin n'a plus de raison d'exister.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Compte tenu de la mission de la Société de gestion Marie-Victorin, une fois que la dissolution sera effective, nous recommandons que le gouvernement du Québec en cède les actifs et les passifs à la Ville de Montréal pour le service de l'Espace pour la vie, qui gère aujourd'hui le Biodôme, le Jardin botanique et le Planétarium. Les états financiers de la Société de gestion Marie-Victorin faisaient état d'un bilan au 31 décembre 2015 de 26 417 \$ (voir états financiers en pièce jointe), somme de laquelle devront minimalement être déduits les frais liés à la dissolution.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une fois la demande étudiée par le gouvernement du Québec, ce sera au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de dissoudre la Société de gestion Marie-Victorin.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Géraldine JACQUART  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-09

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur - Muséums nature de Montréal

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2016-05-09



**Dossier # : 1161158002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé de:

- Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- Demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-07 11:01

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161158002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et



d'assainissement des eaux;

2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;

3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

De plus, au printemps 2016, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'accroître l'aide financière qu'il apporte à des projets concernant les infrastructures de l'eau. Il a ainsi annoncé la mise sur pied du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU) doté d'une enveloppe de 365 M\$ pour le Québec. Le 6 juin 2016, le MAMOT a informé la Ville qu'il lui serait possible, dès les prochains mois, d'utiliser cette aide financière, plus la part du gouvernement québécois qui porte l'enveloppe à 730 M \$, afin de financer des projets à ses infrastructures de l'eau qui seraient débutés au plus tôt le 1er avril 2016 et complètement terminés au plus tard le 31 mars 2018. L'aide disponible atteint 50% des coûts de la part du gouvernement canadien et 33% de la part de Québec, laissant à la Ville un résiduel de 17% à financer à même ses propres ressources. Les paramètres définitifs du programme sont présentement en discussion mais une décision serait imminente. La programmation annexée au présent dossier contient des projets qui répondent à ces paramètres. Ainsi, la Ville pourra bénéficier d'une source supplémentaire d'aide financière pour réaliser les projets inscrits à la programmation présentée ici libérant de ce fait des sommes au TECQ pour le financement d'autres projets dont les montages financiers sont à compléter.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

CM18 0816 - 16 juin 2015 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158005

CG15 0424 - 18 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158006

## **DESCRIPTION**

Les programmations élaborées pour 2016 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M \$ par an) seront utilisés pour des projets reliés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% ( 19,7 M \$ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes annuelles sont cumulatives si bien que des sommes

n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme. On peut également devancer les décaissements municipaux sous réserve de ne pas réclamer plus que le maximum prévu à la fin du programme en 2018.

La liste soumise en annexe constitue la programmation d'agglomération pour l'année 2016. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour des travaux à nos équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux (priorité 1) de même que les projets aux réseaux principaux et secondaire d'aqueduc et d'égouts de compétence d'agglomération (priorité 3). Parmi ces projets, ceux dont la réalisation s'échelonne entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2018 pourront être inscrits au FEPTU.

Dès que les paramètres exacts du programme FEPTU seront connus et nos listes de projets élaborées, nous soumettrons les programmations des deux programmes aux instances de la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Ce dossier est soumis aux instances pour approbation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement représentant la contrepartie de la Ville. Les travaux inscrits au FEPTU seront financés à hauteur de 83% par les gouvernements laissant à la Ville 17% à financer à même ses propres ressources. L'envergure de l'aide financière supplémentaire disponible pour Montréal reste à être évaluée.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation des travaux prévus contribuera à améliorer nos grands équipements de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Réfection d'infrastructures de l'eau profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M\$ sur cinq ans (2014-2018) et du programme FEPTU dont le rendement reste à être évalué.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des travaux et reddition de comptes au MAMOT.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominique DEVEAU, Service de l'eau  
Richard FONTAINE, Service de l'eau  
Babak HERISCHI, Service de l'eau

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-30

Chantal MORISSETTE  
Directrice

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-30

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-30



**Dossier # : 1161158003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles aux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé de:

- Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles aux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- Demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-07 10:59

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161158003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles aux programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés par à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

De plus, au printemps 2016, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'accroître l'aide financière qu'il apporte à des projets concernant les infrastructures de l'eau. Il a ainsi annoncé la mise sur pied du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) doté d'une enveloppe de 365 M\$ pour le Québec. Le 6 juin 2016, le MAMOT a informé la Ville qu'il lui serait possible, dès les prochains mois, d'utiliser cette aide financière, plus la part du gouvernement québécois qui porte l'enveloppe à 730 M \$, afin de financer des projets à ses infrastructures de l'eau qui seraient débutés au plus tôt le 1er avril 2016 et complètement terminés au plus tard le 31 mars 2018. L'aide disponible atteint 50% des coûts de la part du gouvernement canadien et 33% de la part de Québec, laissant à la Ville un résiduel de 17% à financer à même ses propres ressources. Les paramètres définitifs du programme sont présentement en discussion mais une décision serait imminente. La programmation annexée au présent dossier contient des projets qui répondent à ces paramètres. Ainsi, la Ville pourra bénéficier d'une source supplémentaire d'aide financière pour réaliser les projets inscrits à la programmation présentée ici libérant de ce fait des sommes au TECQ pour le financement d'autres projets dont les montages financiers sont à compléter.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

CM18 0816 - 16 juin 2015 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158005

CG15 0424 - 18 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158006

### **DESCRIPTION**

Les programmations TECQ de compétence d'agglomération et locale élaborées pour 2016 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M \$ par an) seront utilisés pour des projets reliés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% ( 19,7 M \$ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes annuelles sont cumulatives si bien que des sommes n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme, en 2018. On peut également devancer les décaissement municipaux sous réserve de ne pas réclamer

plus que le maximum prévu pour chacune des années jusqu'à la fin du programme. La liste soumise en annexe constitue la programmation locale pour l'année 2016. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau (122 M \$) sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3) de même que les projets d'auscultation des réseaux secondaires (priorité 2) et concernent l'ensemble du territoire de la Ville. Parmi ces projets, ceux dont la réalisation s'échelonne entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2018 pourront être inscrits au FEPTU. Les projets de la voirie concernent des ouvrages de compétence locale et se chiffrent à 37,2 M \$. Les projets de voirie ne sont admissibles qu'à la TECQ. La surprogrammation constatée sera régularisée au cours des prochaines années en fonction de la réalisation réelle des projets inscrits.

Dès que les paramètres exacts du programme FEPTU seront connus et nos listes de projets élaborées, nous soumettrons les programmations des deux programmes aux instances de la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Ce dossier est soumis aux instances pour approbation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux dans les réseaux locaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement représentant la contrepartie de la Ville. Les travaux inscrits au FEPTU seront financés à hauteur de 83% par les gouvernements laissant à la Ville 17% à financer à même ses propres ressources. L'envergure de l'aide financière supplémentaire disponible pour Montréal reste à être évaluée.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation des travaux prévus contribuera à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie, amélioreront le réseau routier et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Réfection des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout de même que des infrastructures de voirie dans les arrondissements de Montréal en profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M\$ sur cinq ans (2014-2018) et du programme FEPTU dont le rendement reste à être évalué.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des travaux et reddition de comptes au MAMOT.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Aminata SEYDI, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Dominique DEVEAU, Service de l'eau  
Babak HERISCHI, Service de l'eau  
Richard FONTAINE, Service de l'eau

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-30

Chantal MORISSETTE  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-30



CE : 30.004

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1163233003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au Intelligent Community Forum Summit 2016, qui se tiendra à Columbus, Ohio, du 14 au 17 juin 2016. Montant estimé : 1 755,11 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au Intelligent Community Forum Summit 2016, qui se tiendra à Columbus, Ohio, du 14 au 17 juin 2016 - montant estimé : 1 755,11 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-19 10:21

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163233003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au Intelligent Community Forum Summit 2016, qui se tiendra à Columbus, Ohio, du 14 au 17 juin 2016. Montant estimé : 1 755,11 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le maire de Montréal a clairement exprimé sa volonté que la métropole devienne un des leaders mondialement reconnus de ce domaine. Pour y arriver, en mars 2014, la nouvelle administration a créé le *Bureau de la ville intelligente et numérique* qui a élaboré la *Stratégie montréalaise ville intelligente et numérique 2014-2017*, dévoilée en 2015, et qui a défini le *Plan d'action Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017* en mai 2015. Fort des 70 projets annoncés dans son plan d'action, Montréal tend à se hisser parmi les villes les plus ambitieuses dans ce domaine.

Montréal vise la première place du classement ICF Ville intelligente d'ici 2017. Le prestigieux Intelligent Community Forum (ICF) a déjà reconnu la grande région métropolitaine de Montréal parmi les 7 métropoles intelligentes de l'édition 2016 (Top 7) sur 400 candidatures retenues. La première place du classement sera dévoilée lors du Intelligent Community Summit Forum Summit & Award qui se tiendra du 14 au 16 juin à Colombus Ohio. La présence de l' élu responsable lors du 2016 Intelligent Community Forum Summit & Awards constitue un atout indéniable pour permettre une appréciation des meilleures pratiques dans le monde.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0882 - Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 4, 5 et 6 juin 2014, à New York, afin d'assister au Summit 14 du Intelligent Community Forum . Montant estimé : 1 751,45 \$.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la ville intelligente, à Columbus, Ohio, afin d'assister les 14, 15, 16 juin 2016 au 2016 Intelligent Community Forum Summit & Award, incluant le ICF Foundation Day and Business Development Matchmaking, le Community Accelerator Day, et le Intelligent Community of the Year (ICY) Day.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

#### Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 755,11 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Partage d'expertise
- Réseautage

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## **Parties prenantes**

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

Denis DOLBEC, 17 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-12

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-05-13



**Dossier # : 1167195004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h 30 incluant un critérium présenté le 10 septembre le 16h à 19h./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce./ Autoriser le marquage avec de la peinture sur la surface de la chaussée./ Approuver le protocole de soutien technique estimé à 200 000 \$.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h ;

2. d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ;

3. d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

3.1 Durant l'exécution des travaux de peinture :

3.1.1 une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;

3.1.2 la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol.

3.2 Cette autorisation est valable du 1er au 25 septembre 2016.

3.3 A l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée.

3.4 Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

d'approuver le protocole de soutien technique.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-24 16:33

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167195004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h 30 incluant un critérium présenté le 10 septembre le 16h à 19h./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce./ Autoriser le marquage avec de la peinture sur la surface de la chaussée./ Approuver le protocole de soutien technique estimé à 200 000 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les 10 et 11 septembre prochain, le prestigieux circuit UCI WorldTour fera un arrêt en Amérique, lors des Grands Prix Cyclistes de Québec et Montréal. Les meilleurs coureurs cyclistes de la planète s'attaqueront en moins de 48 heures aux circuits réputés de Québec et de Montréal sur des distances de plus de 200 km chacun. L'UCI WorldTour regroupe les plus belles courses cyclistes sur route du monde. On y retrouve aussi bien les plus grandes courses par étapes telles le Tour de France et le Giro d'Italia. Reflet du développement du cyclisme au niveau international, de nombreuses courses plus récentes en Océanie, en Amérique ou en Asie font maintenant partie de l'UCI WorldTour. Événements GPCQM est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et créé le 1er juillet 2014. Il est le résultat de la fusion entre le Grand Prix Cycliste Pro-Tour, Événements sportifs challenge sprint et Gestion cyclo sportive Québec. L'organisme présentera la 7e édition du « Grand Prix cycliste de Montréal » (GPCM) le 11 septembre 2016.

Cet organisme demande les autorisations nécessaires pour la fermeture de rues pour le GPCM et l'autorisation de peindre sur la surface de la chaussée le logo de la Ville de Montréal ainsi que les lignes réglementaires afin de satisfaire aux critères de l'Union Cycliste



Internationale (UCI). Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils des arrondissements concernés.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1332, du 29 juillet 2015, autoriser, à la demande de « Événements GPCQM » la tenue du « Grand Prix cycliste de Montréal », le 13 septembre 2015 de 11 h à 17 h et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

- CG15 0273, du 30 avril 2015, CM15 0448 du 28 avril 2015 et CE15 0746 du 22 avril 2015, accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019 et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme.
- CE14 1073, du 2 juillet 2014, autoriser la cinquième édition de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal » le dimanche 14 septembre 2014 de 11 h à 17 h et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.
- CE13 1222, du 14 août 2013, autoriser la quatrième édition de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal » le dimanche 15 septembre 2013 de 11 h à 16 h 30 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.

## **DESCRIPTION**

Le GPCM se tiendra le dimanche 11 septembre 2016 autour du parc du Mont-Royal. Les cyclistes emprunteront le parcours de 12,1 km à 17 reprises pour une épreuve totale de 205,7 km. Le départ de la course sera lancé à 11 h et l'arrivée est prévue aux alentours de 16 h 45. Le parcours de 12.1 km emprunte le circuit du Mont-Royal et sa périphérie. Le site de départ/d'arrivée est situé sur l'avenue du Parc côté ouest, entre l'avenue Mont-Royal et l'avenue des Pins. Le parcours touche 4 arrondissements soit: Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Outremont selon le tracé suivant: Chemin de la Côte Ste-Catherine, Voie Camilien-Houde, Chemin Remembrance, Chemin Côte-des-Neiges côté Est, rue Gatineau, rue Maréchal, rue Decelles (passage sur le domaine privé de l'Université de Montréal, Chemin de la Rampe de l'école de la Polytechnique), boulevard Édouard-Montpetit, rue Vincent-D'Indy, Chemin de la Côte Sainte-Catherine et retour au site d'arrivée.

Le marquage de la chaussée sera fait sur l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, sur la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

Le soutien technique tient compte du cahier des charges de l'UCI.

Comme en 2015, il y aura présentation d'un Critérium le samedi 10 septembre sur l'avenue du Parc. Cette course, sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC), sera présentée à compter de 16 h. Le trajet utilisé sera l'avenue du Parc, des deux côtés, entre le Chemin de la Côte Ste-Catherine et l'avenue Duluth. Ce Critérium sera ouvert aux catégories Junior et Sénior (17 à 29 ans) pour les cyclistes amateurs et professionnels, hommes et femmes. Le départ pour les femmes sera donné à 16 h et près de 60 cyclistes sont attendus pour parcourir 33 km, soit 30 tours du parcours pour une durée de 47 minutes. Dès 17 h, le départ du Critérium des hommes sera lancé avec près de 100 cyclistes qui se disputeront la victoire sur une distance de 50 km, soit 45 tours pour une durée approximative de 62 minutes.

## **JUSTIFICATION**

L'organisation des Grands Prix Cyclistes Québec - Montréal a obtenu de l'UCI en 2009 les deux premières licences pour des épreuves du circuit UCI WorldTour en Amérique. Ces licences ont été renouvelées pour les années 2013 à 2016. L'organisme « Événements GPCQM » a besoin du consentement de la Ville de Montréal avant de pouvoir utiliser le domaine public et les lieux publics de la Ville pour tenir le GPCM sur le territoire de Montréal. L'autorisation de la Ville de Montréal est également exigée par l'UCI. Afin de répondre aux exigences de l'UCI, le traçage de la ligne de départ du GPCM ainsi que la ligne du Grand Prix sur la montagne y sont obligatoires. Le traçage de la ligne d'arrivée devra être effectué sur l'avenue du Parc, côté ouest, et une ligne blanche pour le passage du GPCM sur la montagne devra être tracée sur la Voie Camilien-Houde après le cap de roche au point le plus élevé du chemin. Le marquage sur la chaussée des logos de la Ville de Montréal fait partie du protocole d'entente avec le promoteur.

L'autorisation de fermer les rues est essentielle à la réalisation de l'événement lequel sera diffusé dans plus de 130 pays. Le GPCM offre une visibilité internationale à la Ville de Montréal et renforce le positionnement de Montréal comme ville d'événements sportifs d'envergure internationale. Par sa nature et le cadre télévisuel sur le déroulement des courses cyclistes, ce sport est un excellent véhicule pour promouvoir les aspects touristiques d'une ville hôte.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En 2015, la valeur du soutien technique en biens et services de la Ville de Montréal a été estimée à 221 000\$. Pour les années 2015 à 2019, la Ville versera une contribution financière de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand prix Cycliste de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Le GPCM permet aux citoyens d'assister gratuitement à un spectacle cycliste de haut calibre mettant en vedette les meilleurs cyclistes au monde. Ces athlètes de renommée internationale sont des modèles pour les jeunes et stimulent leur intérêt pour la compétition de haut niveau et pour la pratique du sport en général.

Depuis 2010, l'organisme organise des stages pour la formation de commissaires, en collaboration avec l'Association cycliste canadienne, développant ainsi une expertise au Québec.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville de Montréal s'est engagée à soutenir cet événement. Un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM a été signé pour les éditions 2015 à 2019. Il est donc impératif de respecter l'engagement de la Ville en donnant suite à ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le promoteur a la responsabilité de respecter les exigences en termes de communication et de visibilité indiquées dans son protocole d'entente. Il devra également mettre en place un plan de communication afin de soutenir la tenue et la notoriété des deux courses.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juillet: dépôt du cahier des charges;  
Août : dérogations à la réglementation municipale;  
5 septembre : début du montage;  
11 septembre : réalisation du GPCM et début du démontage;  
Novembre : rencontre de rétroaction;  
Décembre : obtention du rapport d'activités et du bilan financier de l'édition 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Christian DUMONT, Outremont  
Anne-Marie POITRAS, Outremont  
Nadia MOHAMMED, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Alain BISSONNETTE, Service de sécurité incendie de Montréal  
Patrick YELLE, Service de sécurité incendie de Montréal  
Marc-Andre CHURCH, Service de sécurité incendie de Montréal  
Soraya MIRANDA, Ville-Marie  
Julie DASSYLVA, Ville-Marie  
Nathalie SAINDON, Le Plateau-Mont-Royal  
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Isabelle GIRARD, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Lucie J FERLAND, Ville-Marie  
José PIERRE, Ville-Marie  
Claude NICOL, Ville-Marie  
Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal  
Ruy Paulo FERREIRA, Le Plateau-Mont-Royal  
Valérie G GAGNON, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Charles DESLONGCHAMPS, Le Plateau-Mont-Royal  
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie  
Martin GRENIER, Service de police de Montréal  
Éric Augusto LOTKE, Ville-Marie

Lecture :

José PIERRE, 17 mai 2016  
Charles DESLONGCHAMPS, 17 mai 2016

Christian DUMONT, 17 mai 2016  
Nadia MOHAMMED, 17 mai 2016  
Marie-Ève BOIVIN, 17 mai 2016  
Soraya MIRANDA, 17 mai 2016  
Patrick YELLE, 17 mai 2016  
Pierre-Paul SAVIGNAC, 17 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David LACOSTE  
agent(e) de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-04

Kevin DONNELLY  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2016-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-24



**Dossier # : 1165886001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles à la Division Planification et suivi environnemental - Passif environnemental d'un budget de rémunération et des autres familles de dépenses d'un montant total de 1 767 554 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2016 à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental.

Il est recommandé :  
de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles à la Division Planification et suivi environnemental, d'un budget de 1 767 554 \$, toutes taxes incluses, à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental, pour l'année 2016 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 07:03

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165886001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles à la Division Planification et suivi environnemental - Passif environnemental d'un budget de rémunération et des autres familles de dépenses d'un montant total de 1 767 554 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2016 à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les terrains localisés entre le pont Champlain et le pont Victoria ont été marqués par les activités passées qui y ont eu lieu. Ces terrains, qui ont été gagnés sur le lit du fleuve, ont été majoritairement remblayés entre 1866 et 1966, alors que le site était utilisé comme dépotoir. Jusqu'à 16 m d'épaisseur de déchets de toutes sortes et de toutes provenances y ont été enfouis durant cette période. Entre autres, une quantité importante d'hydrocarbures pétroliers variés (estimé à plusieurs millions de litres) contenant en partie des BPC a été observée dans cet ancien site d'enfouissement.

C'est en 1966 que la vocation du site a changé quand un stationnement et l'autoroute Bonaventure y ont été aménagés dans le cadre de l'expo 67. L'autoroute Bonaventure a été aménagée le long du fleuve en 1965-66 avec des remblais provenant d'une carrière dans le fleuve. Un aéroport destiné aux avions à décollage et atterrissage court (Adacport) y a ensuite été opéré entre 1974 et 1976. Depuis l'abandon des activités d'enfouissement, plusieurs secteurs ont également été remblayés pour diverses raisons (passage de routes, Adacport, bâtiments, etc.). Ce n'est qu'à partir de 1989, alors que les gouvernements fédéral et provincial ont cédé le site à la Ville de Montréal pour développer un parc destiné à la recherche de haute technologie (PEPSC), que plusieurs entreprises s'y sont établies.

Depuis une vingtaine d'années, on peut observer des résurgences huileuses en bordure de l'autoroute, depuis la berge, dans le fleuve Saint-Laurent. Pour les contrer, la Ville maintient deux mesures, soit : des estacades en rive et un mur de confinement avec puits de récupération à l'est du site à proximité du pont Victoria.

La Ville a confié en avril 2008 un mandat au Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites (CEMRS), afin de faire des recommandations sur les technologies de captage et de traitement des eaux souterraines et des phases flottantes d'hydrocarbures applicables au site. Le CEMRS a remis son rapport final en août 2009. Une de ses recommandations était que l'ensemble des propriétaires soit la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc (PJCCI), le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Ville et le Canadien National (CN) devaient élaborer un concept global pour trouver une solution

permanente à la récupération des hydrocarbures et le traitement de l'eau souterraine contaminée.

La Ville a l'obligation de se conformer à la Loi sur les pêches. La réhabilitation du PEPSC constitue une occasion de solutionner une problématique environnementale complexe ayant un impact sur l'eau souterraine et le fleuve. De plus, la Ville s'est engagée auprès d'Environnement Canada à contenir les contaminants et à empêcher ceux-ci d'atteindre le fleuve.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0324-26 mars 2015 : Accorder un contrat de services professionnels pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles à la firme SNC-Lavalin inc. pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$ /Appel d'offres public no 14-14026 / Trois soumissions/ Approuver le projet de convention à cette fin.

CE14 1692-12 novembre 2014 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

CE13 0635-15 mai 2013 : Demander à la ministre du MDDELCC, le report de l'échéance jusqu'au 31 décembre 2018 du programme Revi-Sols pour l'affectation des sommes résiduelles dédiées au projet du PEPSC.

CE12 2075 - 19 décembre 2012 : Accorder à Golder Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois ans, le contrat pour les travaux d'interception et de récupération des résurgences d'hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 304 781,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12402.

CM12 0301 - 4 avril 2012 : Approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et le MDDELCC concernant la réalisation d'une étude de faisabilité commune relative à la problématique environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et la participation aux coûts de l'étude pour un montant maximal de 270 000 \$ dans le cadre du programme Revi-Sols.

CE09 1756 - 23 septembre 2009 : Positionnement suite au rapport du CEMRS pour le PEPSC.

CE09 0115 - 23 février 2009 : Accorder un contrat de services professionnels à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV), pour un projet d'expérimentation de phytoremédiation au PEPSC pour un montant de 405 350\$, taxes incluses.

CM08 0183 - 31 mars 2008 : Octroi de contrat au CEMRS de services professionnels pour réaliser une étude détaillée en vue de la préparation d'un appel d'offres pour la construction et la mise en oeuvre des infrastructures de réhabilitation au PEPSC pour un montant de 1 500 000 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Le projet global comprend la construction d'un écran d'étanchéité ancré au roc dans la portion aval de la propriété de la Ville et d'un écran flottant en bordure du fleuve sur la propriété de PJCCI. Ainsi, PJCCI construira et financera l'écran flottant sur son terrain et la Ville serait responsable de la construction de son écran d'étanchéité et de l'usine de

traitement de l'eau souterraine sur sa propriété.

L'écran d'étanchéité ancré au roc en amont de l'autoroute vise à empêcher la migration des phases libres d'hydrocarbures vers le fleuve Saint-Laurent. Des puits de pompage actifs seront aménagés afin d'assurer un contrôle hydraulique de la nappe et la récupération des phases libres et des eaux souterraines contaminées.

Les eaux souterraines et les phases libres d'hydrocarbures provenant du PEPSC seront acheminées vers la future usine de traitement. À la sortie de l'usine, l'effluent sera rejeté à l'égout combiné et respectera les normes de rejet de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La présente décision permettra de doter le centre de responsabilité 103178 (PEPSC) d'un budget de fonctionnement financé par la réserve Passif environnemental dans le but de réaliser toutes les étapes de la construction du mur d'étanchéité et de l'usine de traitement des eaux contaminées, de même les activités d'entretien et d'opérations du projet de réhabilitation du PEPSC de 2015 à 2043 et de répondre aux besoins de l'année 2016 en matière de services professionnels en ingénierie.

## **JUSTIFICATION**

Les budgets de fonctionnement requis, financés par la réserve Passif environnemental, permettront de procéder à la réhabilitation du PEPSC dans le respect des exigences et échéanciers des travaux soumis à Environnement Canada.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En 2011, la Ville de Montréal a reçu un avis de d'Environnement Canada quant à sa non-conformité à la *Loi sur les pêches* relativement au terrain du Parc d'Entreprises de la Pointe St-Charles, dont elle est propriétaire. Plusieurs démarches ont été entreprises et ont permis d'établir que le coût estimatif actualisé des mesures correctrices nécessaires serait de l'ordre de 65,5 M\$ (établi en 2014). Plus précisément, ce passif environnemental de 65,5 M\$ correspondait à la valeur actualisée des coûts des honoraires professionnels, de la construction d'infrastructures devant servir au captage et au traitement des eaux souterraines et des phases flottantes d'hydrocarbures du site et de l'exploitation de ces infrastructures sur une période s'échelonnant jusqu'en 2043, selon l'hypothèse d'une durée d'exploitation des nouvelles infrastructures de 25 ans.

La réserve Passif environnemental a été constituée en début d'année 2014, avant la publication des états financiers de 2013. La Ville a passé aux livres une dépense de fonctionnement de 65,5 M \$, financée par les surplus de la Ville de l'année 2013, et a comptabilisé ainsi ce passif environnemental de manière rétroactive à l'année 2013.

L'objet du présent dossier porte sur l'année 2016, pour laquelle il n'y a présentement aucun budget de fonctionnement pour financer les travaux décrits ci-dessus parce que lors de la confection du budget PTI 2016, ce projet, jugé capitalisable, devait être financé par emprunt. Or, selon les normes comptables applicables aux sites contaminés, l'ensemble du projet ne peut être capitalisé et doit être considéré comme une dépense de fonctionnement. Aucune dépense de fonctionnement ne pourra être faite au centre de responsabilité 103178 (PEPSC) tant et aussi longtemps que ce centre de responsabilité ne sera pas doté d'un budget de fonctionnement, et ce, même si la réserve passif environnemental finance cette dépense.

Le centre de responsabilité 103178 (PEPSC) doit être doté en 2016 d'un budget de fonctionnement réparti à chacun des objets de dépenses, pour un montant total de 1 633 818 \$ (net de taxes), qui sera financé par la réserve au bilan - Passif environnemental. Ce financement par la réserve sera reflété au budget de fonctionnement par un budget négatif du même montant. Ceci aura comme effet de ne créer aucun écart budgétaire par rapport



au budget original, tout en prévoyant des budgets qui permettront de procéder aux achats, aux bons de commande et aux octrois de contrats. Les dépenses réelles seront également imputées aux objets de dépenses pertinents et seront annulées en bloc par un crédit d'un montant équivalent (écriture comptable faite à la fin de l'année pour le financement par la réserve passif environnemental du centre de responsabilité 103178).

Les dépenses de fonctionnement 2016 concernent principalement les services professionnels fournis par SNC et AO-SP2. D'autre part, il est à noter qu'un gestionnaire immobilier du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) travaillera sur le projet PEPSC et que son salaire sera chargé, par facturation interne, au centre de responsabilité 103178 (PEPSC).

Pour les années subséquentes, un budget devra être prévu lors de la confection du budget de fonctionnement de chaque année jusqu'en 2043. La révision périodique du coût du projet permettra, au besoin, de refléter aux états financiers annuels tout ajustement significatif requis à la réserve et du même coup évaluer les montants requis à prévoir au budget de fonctionnement des exercices budgétaires à venir.

Une demande de report du solde de 9,5M\$ de subvention du programme Revi-Sols a été envoyée au MDDELCC en 2013 (ce montant représente 50 % des coûts admissibles). Le ministère s'est engagé par écrit à solliciter le Conseil du trésor pour la prolongation du programme Revi-Sols pour le projet du PEPSC. De plus, une révision du montant de l'aide financière ClimatSol à 41M\$ a été déposée au MDDELCC le 15 février 2016. Aucune réponse officielle n'a encore été reçue à ce jour.

Les clefs comptables détaillées pour le budget 2016 sont incluses dans l'intervention Finances au présent dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de construction, sur le terrain appartenant à la Ville de Montréal dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, d'un écran d'étanchéité pour contenir les hydrocarbures et les eaux souterraines, ainsi qu'une usine de traitement d'eau vise une protection accrue de l'environnement. Plus particulièrement, les éléments suivants seront mis de l'avant :

- Empêcher la migration des hydrocarbures en phase flottante (HPF) et des eaux souterraines contaminées dans le fleuve Saint-Laurent;
- Favoriser l'utilisation de technologies propres dans le procédé de traitement;
- Limiter les impacts sur l'environnement occasionnés par les travaux et activités liées aux aménagements et la période d'opération;
- Identifier et atténuer les inconvénients occasionnés par les travaux de construction et activités d'opération et d'entretien sur les citoyens, les entreprises et les organismes publics.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le budget n'est pas accordé, le projet de réhabilitation ne pourra pas être réalisé, d'où un manquement aux engagements pris auprès d'Environnement Canada, et ne permettra pas d'atteindre les échéanciers fixés auprès d'Environnement Canada.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la phase de conception (écran et usine)	Novembre 2016
Services professionnels d'architectes et d'ingénierie du bâtiment	
Période d'appel d'offres	Mai-Juin 2016
Octroi du contrat de services professionnels	Novembre 2016
Fin des travaux de confection des plans et devis pour l'écran d'étanchéité et du système de captage	Juin 2017
Travaux:	
Période d'appel d'offres travaux (lots 1 et 2)	Juin – Septembre 2017
Octroi des contrats (lots 1 et 2)	Janvier 2018
Réalisation des travaux de construction	Janvier 2018 – Décembre 2018
Surveillance des travaux (lots 1 et 2)	Janvier 2018 – Décembre 2018
Mise en service, maintenance, rodage et formation	Janvier 2019 - Décembre 2020

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MERCKAERT  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-05-13

Marieke CLOUTIER  
Chef de division Planification et suivi  
environmental

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540**Approuvé le :** 2016-05-26

CE : 30.008

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.009

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1161543005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Articles 30 et 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à Centraide du Grand Montréal, d'une valeur de 5 535,50 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal dans le cadre de la Coupe Centraide les 27 et 28 août 2016.

Il est recommandé :

1. D'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Articles 30 et 32), l'ordonnance jointe au présent dossier ayant pour objet d'accorder une gratuité à Centraide du Grand Montréal, d'une valeur de 5 535,50 \$, pour l'utilisation des installations au Stade de soccer de Montréal les 27 et 28 août 2016 à l'occasion de la Coupe Centraide.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-27 14:55

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161543005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l’accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Articles 30 et 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à Centraide du Grand Montréal, d'une valeur de 5 535,50 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal dans le cadre de la Coupe Centraide les 27 et 28 août 2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mission de Centraide du Grand Montréal est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion en agissant sur les facteurs susceptibles d’apporter des améliorations durables et significatives dans la vie des gens. Pour ce faire, Centraide du Grand Montréal appuie le travail de plus de 350 organismes dans les régions de Laval, de l’île de Montréal et de la Rive-Sud qui aident des individus et des familles vivant dans une situation de pauvreté ou d'exclusion. Ces organismes se caractérisent par leur enracinement dans leur communauté, leur capacité à innover et à travailler en collaboration avec d’autres partenaires et leurs actions basées sur l’autonomie des personnes. Dans le Grand Montréal, une personne sur sept reçoit l'aide d'un organisme appuyé par Centraide du Grand Montréal.

En plus de bénéficier des contributions de milliers de personnes de tous horizons à la campagne annuelle, Centraide du Grand Montréal organise 3 événements afin de ramasser des fonds qui visent à soutenir ou à développer des programmes pour prévenir le décrochage scolaire et améliorer la qualité de vie des jeunes, des familles et des personnes plus vulnérables. Un de ces événements est La Coupe Centraide, un tournoi de soccer-bénéfice qui a débuté en 2012 avec la 1<sup>ère</sup> édition au Stade Saputo. À ce jour, l'événement compte 49 entreprises participantes, 110 équipes et 1 600 joueurs.

Afin d'atteindre son objectif pour la 5<sup>ème</sup> édition du tournoi en 2016, l'organisme prévoit inscrire de 24 à 31 équipes qui contribueront 10 000 \$ chacun sous forme d'inscription pour leur participation au tournoi. Chaque équipe aura accès à une plate-forme de collecte de fonds sur le site web de Centraide du Grand Montréal pour les aider à recueillir le montant prévu pour les frais d'inscription. Les équipes peuvent aussi bénéficier d'un soutien corporatif auprès du milieu afin d'atteindre leur objectif.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

## DESCRIPTION

La 5<sup>ème</sup> édition du tournoi se déroulera sur 2 jours, soit le 27 et 28 août 2016. Deux prix seront remis : la Coupe Centraide à l'équipe gagnante du tournoi et le ballon de l'honneur à l'équipe ayant démontré un esprit sportif durant le match et à l'extérieur du terrain. Afin de réduire les coûts de location des installations requises pour la tenue du tournoi, l'organisme demande la gratuité pour l'utilisation de locaux et des terrains intérieur et extérieur du Stade de soccer de Montréal (voir demande de l'organisme en p.j.). Toutefois, il assumera tous les autres coûts reliés à l'organisation de cet événement. Par l'approbation de ce dossier, la Ville fournirait un soutien en biens et services d'une valeur de 5 535,50 \$, correspondant aux frais de location des installations du Stade de soccer de Montréal, ce qui représente approximativement 2,5 % du budget de l'événement.

## JUSTIFICATION

L'organisme ne peut pas soumettre une demande au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal, car l'événement ne répond pas aux critères d'admissibilité de ce programme. Toutefois, la municipalité peut soutenir l'événement de levée de fonds de Centraide du Grand Montréal en demandant une dérogation au Règlement sur les tarifs afin d'accorder gratuitement les plateaux à l'organisme. Une dérogation à ce règlement s'avère nécessaire pour soutenir l'événement et pour contribuer à son succès.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'utilisation des installations du Stade de Soccer de Montréal (SSM) liés à la réalisation de la Coupe Centraide ont été estimés à 5 535,50 \$, lesquels se répartissent comme suit :

Local	Location (\$)
Terrain intérieur à 11 SSM	3 840,00 \$
Terrain extérieur synthétique à 11 SSM	1 680,00 \$
Salle multi média SSM #2.410	15,50 \$
Aire polyvalente extérieure SSM	Local d'appoint gratuit
Hall événementiel SSM #2.110	Local d'appoint gratuit
Régie SSM #1.304	Local d'appoint gratuit
<b>Total</b>	<b>5 535,50 \$</b>

Le budget de l'organisme pour la tenue de l'événement est de 221 735,50 \$.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera l'organisme à tenir un événement écoresponsable et l'incitera à adopter les pratiques en vigueur au Stade de soccer de Montréal.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)



Dans l'éventualité où la Ville n'accordait pas la gratuité des installations, l'organisme pourrait difficilement équilibrer son budget, ce qui pourrait le contraindre à en réduire l'envergure de l'événement ou à en compromettre la qualité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les 27 et 28 août 2016 : déroulement de l'événement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rocca LONIGRO  
Agente de développement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-12

Jean-François DULIÈPRE  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-05-27

**Dossier # : 1163220002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), (15-091) afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'établissement de leur choix d'Espace pour la vie Montréal, soit le Jardin botanique et l'Insectarium ainsi que le Planétarium Rio Tinto Alcan, du 15 juillet au 31 décembre 2016 et le Biodôme, du 15 juillet au 5 septembre 2016

Il est recommandé :

- d'édicter, en vertu de l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), (15-091), une ordonnance ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements d'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements soit : du 15 juillet au 31 décembre 2016, pour le Jardin botanique et l'Insectarium ou le Planétarium Rio Tinto Alcan et du 15 juillet au 5 septembre 2016 pour le Biodôme, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composée au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-25 15:17**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163220002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), (15-091) afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'établissement de leur choix d'Espace pour la vie Montréal, soit le Jardin botanique et l'Insectarium ainsi que le Planétarium Rio Tinto Alcan, du 15 juillet au 31 décembre 2016 et le Biodôme, du 15 juillet au 5 septembre 2016

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2002, des laissez-passer de l'Espace pour la vie Montréal sont offerts dans le cadre de la Semaine québécoise des familles qui se déroule à la mi-mai de chaque année. En collaborant à cette activité depuis plus de 14 ans, la Ville de Montréal cherche à rejoindre des familles à faible revenu qui n'ont pas les moyens de défrayer les coûts d'une entrée dans un de ces établissements : Biodôme, Jardin botanique et Insectarium ou Planétarium Rio Tinto Alcan.

En 2014, à la suite de l'analyse du taux d'utilisation des laissez-passer, le nombre de gratuités offertes a été diminué de moitié passant de 18 000 à 9 000. Ainsi, en 2015, 9 000 laissez-passer ont été acheminés aux 19 arrondissements afin qu'ils soient remis aux divers organismes œuvrant auprès des familles défavorisées. Le suivi réalisé en 2015 démontre que 3 868 laissez-passer ont été utilisés, ce qui a permis à 14 755 personnes, adultes et enfants, de visiter l'installation de leur choix d'Espace pour la vie. Le taux d'utilisation pour l'édition 2015 s'élève à 41 %, ce qui représente une hausse par rapport au taux de 2014 qui était de 33,6 %.

Afin d'optimiser les résultats attendus lors de l'édition 2016, les modifications mineures suivantes sont proposées :

- légère diminution du nombre de laissez-passer distribué dans les arrondissements, soit 8 500 au lieu de 9 000;
- création d'une réserve de 500 gratuités afin de supporter des projets interarrondissements ou régionaux et répondre à des besoins supplémentaires des arrondissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 1118 du 3 juin 2015**

Édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), (14-

044), l'ordonnance no 6 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements de l'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2015, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements, soit : le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composé au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

#### **CE14 1021 du 18 juin 2014**

Édicter, en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements de l'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit, du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements soit : le Biodôme, le Planétarium Rio Tinto Alcan ou le Jardin Botanique et l'Insectarium, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composé au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans

#### **CE13 0942 du 19 juin 2013**

Édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013), (12-055) l'ordonnance n° 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, permettant l'accès gratuit pour 18 000 familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et ayant des enfants de moins de 18 ans, dans l'une des trois installations de l'Espace pour la vie Montréal soit le Jardin botanique et l'Insectarium du 1er octobre au 20 décembre 2013, le Biodôme du 25 juin au 20 décembre 2013 et le Planétarium Rio Tinto Alcan du 1er novembre au 20 décembre 2013 à raison d'une visite par famille, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles

### **DESCRIPTION**

Au total, 8 500 laissez-passer seront distribués aux arrondissements selon le tableau de répartition qui se trouve en pièce jointe. Ceux-ci seront responsables, cette année encore, de remettre les laissez-passer aux organismes famille, jeunesse et aînés de leur territoire. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) identifiera les organismes qui recevront des laissez-passer à partir de la réserve. Un suivi sera réalisé à la fin de l'activité et un rapport sera produit au printemps 2017.

#### **Validité du laissez-passer 2016**

Le laissez-passer 2016 donnera accès au Jardin botanique et à l'Insectarium ainsi qu'au Planétarium Rio Tinto Alcan pour la période du 15 juillet au 31 décembre 2016. La gratuité donnant l'accès au Biodôme est quant à elle réduite du 15 juillet au 5 septembre 2016 afin de permettre la réalisation de travaux majeurs à cette installation.

Des directives de base seront inscrites sur le laissez-passer, à savoir :

- le laissez-passer est valide pour une visite par famille dans un établissement de son choix;
- une famille est composée au maximum de deux adultes et de trois enfants, âgés de moins de 18 ans;
- les enfants doivent obligatoirement être accompagnés par un ou deux adultes;
- un adulte ne peut accompagner plus de trois enfants, âgés de moins de 18 ans;
- les laissez-passer ne peuvent être utilisés par des camps de jour ou autres groupes composés d'une majorité d'enfants avec quelques adultes accompagnateurs.

#### **Outil de communication**

Un aide-mémoire visant à transmettre des informations utiles sera remis aux organismes.

Ce document contient des informations telles que les heures d'ouverture, l'identification d'espaces réservés pour manger un lunch, la possibilité d'organiser une visite de groupe composé de familles, et un rappel en lien avec la gratuité du transport en commun pour les enfants accompagnés d'un adulte le week-end et les jours fériés.

### **Reddition de compte**

Chaque laissez-passer est numéroté et muni d'un code-barre permettant la réalisation d'une reddition de compte au terme de cette activité.

### **JUSTIFICATION**

Par l'envoi de ces gratuités, la Ville de Montréal rend accessibles des installations municipales à une population ciblée qui, en temps normal, ne peut se permettre ce genre de sortie en famille. La création d'une réserve au Service de la diversité sociale et des sports nous permettra de répondre à des demandes qui nous ont été formulées par le passé par des organismes régionaux oeuvrant auprès de familles ou de jeunes en situation de vulnérabilité financière.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'impact financier en lien avec cette activité est minime puisque la clientèle visée n'utilise pas les services de l'Espace pour la vie Montréal. Le fait d'offrir l'accès gratuit aux installations pourrait même occasionner des gains pour la Ville de Montréal dans la mesure où les familles achèteront des services sur place.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette initiative s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette contribution, les familles visées ne pourraient avoir accès aux installations d'Espace pour la vie Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une lettre d'accompagnement signée par le maire de Montréal sera acheminée à tous les organismes recevant des gratuités.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Juin 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation  
Les laissez-passer seront acheminés aux arrondissements dès la signature de la résolution. Ces derniers les transmettront aux organismes qu'ils auront préalablement sélectionnés vers la mi-juin 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Albane LE NAY, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Albane LE NAY, 18 mai 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CROZE  
Conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-05-16

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-05-25



**Dossier # : 1162937001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail» et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Il est recommandé au conseil municipal :  
d'adopter le règlement intitulé «Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail» et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 07:09

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162937001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail» et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu des articles 6 et 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) et de l'article 84 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), le conseil de la ville a la possibilité, en vertu de ses compétences en environnement, d'empêcher la distribution de sacs de plastique à usage unique dans les commerces.

Les sacs d'emplettes à usage unique représentent une problématique environnementale lorsqu'ils ne sont pas dirigés, en fin de vie utile, vers la filière du recyclage. Leur dégradation dans un lieu d'enfouissement peut prendre plusieurs centaines d'années. En plus d'être une nuisance visuelle, les sacs en plastique perdus ont des impacts négatifs importants sur les écosystèmes terrestres et marins. Par ailleurs, l'utilisation de sacs d'emplettes à usage unique vient à l'encontre de la réduction à la source, qui vise, entre autres, la diminution des emballages.

À l'instar d'autres pays et villes qui ont légiféré sur le bannissement ou la tarification de ce type de sacs, le comité exécutif, dans la résolution du 4 mars 2015, a mandaté la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour organiser une consultation publique afin d'étudier les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal.

Une première séance publique d'information, tenue le 12 mai 2015, a d'abord permis de faire le point sur la situation et présenter des études de cas, ailleurs sur le territoire américain et européen. Lors des trois assemblées publiques de consultation tenues les 3 et 4 juin, 28 mémoires provenant de citoyens, de groupes environnementaux ainsi que de membres de l'industrie ont été présentés. La Commission a adopté ses recommandations à l'occasion d'une séance publique tenue le 8 décembre 2015. Le rapport de la Commission ainsi que les recommandations ont été soumis à l'attention du conseil municipal lors de la séance du 14 décembre 2015.

Le comité exécutif a répondu à chacune des recommandations et les services municipaux ont élaboré un projet de règlement visant à interdire la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0272 - 21 mars 2016 Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs relativement aux enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal.

CE16 0434 - 16 mars 2016 Mandater la Direction générale adjointe à l'arrondissement de Ville-Marie et à la concertation des arrondissements afin d'assurer la mise en application du futur règlement avec les arrondissements et déposer à la prochaine séance du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs relativement aux enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal.

CE15 0343 - 4 mars 2015 Mandater la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour organiser une consultation publique afin d'étudier les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le règlement proposé vise à interdire la distribution, à titre onéreux ou gratuit, de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal. Les sacs d'emplettes sont les sacs mis à la disposition des clients dans les commerces de détail pour l'emballage des marchandises lors du passage à la caisse.

Les sacs d'emplettes visés sont :

- les sacs de plastique conventionnels d'une épaisseur inférieure à 50 microns;
- les sacs d'emplettes oxo-dégradables, oxo-fragmentables ou biodégradables, quelle que soit leur épaisseur.

Les sacs d'emballage en plastique utilisés à des fins de transport et d'hygiène pour les denrées alimentaires ne sont pas visés par le règlement.

Des amendes sont prévues en cas d'infraction. Le règlement sera appliqué par les arrondissements. Le règlement modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement est en pièce jointe.

Le règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **JUSTIFICATION**

L'objectif de ce règlement est notamment d'encourager un changement de comportement à l'égard de l'utilisation de certains types de sacs d'emplettes et de réduire ainsi l'impact environnemental. Montréal agit afin de stimuler la consommation responsable.

Les recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs résultent d'une analyse de plusieurs cas de villes ou de pays ayant banni ou tarifé les sacs d'emplettes à usage unique, d'études d'analyse de cycle de vie, ainsi que des mémoires présentés par les représentants de l'industrie du plastique, des associations de commerçants, de groupes environnementaux et de citoyens. La Commission a également analysé différentes options afin de réduire le nombre de sacs d'emplettes distribué dans les commerces de détail, dont celle de la redevance réglementaire. Les commissaires ont conclu que le bannissement de certains sacs d'emplettes était la solution la plus adaptée à Montréal. Ainsi, le règlement proposé tient compte des recommandations de la Commission, soit de bannir :

- les sacs en plastique d'une épaisseur inférieure à 50 microns, car ces sacs sont peu réutilisés par rapport à des sacs plus épais et deviennent facilement des déchets sauvages en raison de leur faible poids. Le Parlement européen, dans la directive 2015/720, cible aussi la réduction des sacs d'emplettes d'une épaisseur inférieure à 50 microns.
- Les sacs oxo-dégradables ou oxo-fragmentables, quelle que soit leur épaisseur, car ces sacs composés de plastique auxquels sont ajoutés des additifs oxydants, se fragmentent en petits morceaux sans se dégrader complètement. Ces sacs sont des contaminants dans les procédés de recyclage et de compostage.
- Les sacs biodégradables, quelle que soit leur épaisseur, car ces sacs sont des contaminants dans le procédé de recyclage.

Certains sacs sont exemptés du bannissement. Ce sont les sacs qui sont utilisés pour transporter des denrées alimentaires comme les fruits, les légumes, les noix, les friandises en vrac, les aliments préparés, la viande, le poisson, le pain et les produits laitiers jusqu'à la caisse d'un commerce de détail ou pour protéger les denrées alimentaires d'un contact direct avec d'autres articles.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le règlement proposé permettra de rencontrer l'orientation «Pratiquer une gestion responsable des ressources», et plus particulièrement l'action 22 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui préconise d'implanter des mesures de réduction à la source. Le présent dossier est également en concordance avec les cibles et actions en lien avec la gestion des matières résiduelles du projet de plan Montréal Durable 2016-2020 (version préliminaire du 12 mai 2016).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le règlement proposé envoie un message clair aux consommateurs que la Ville de Montréal, à l'instar d'autres villes, a pris le virage de réduire la consommation de certains sacs d'emplettes et encourage le changement de comportement par l'utilisation de sacs réutilisables recyclables.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 8 juin 2016  
 Conseil municipal : 20 juin 2016 - Avis de motion  
 Conseil municipal : 22 août 2016 - Adoption du règlement

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil municipal dispose des pouvoirs de réglementation en cette matière.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie MAYER  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-18

Pierre GRAVEL  
Chef de division planification et opérations  
(gest mat résiduelles)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2016-05-26



**Dossier # : 1164386004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3e Avenue et la 4e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4480-06

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3<sup>e</sup> Avenue et la 4<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 832 249 à 5 832 272 inclusivement tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHA sur le plan R-147 Pointe-aux-Trembles, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 22 janvier 2016, sous le n° 2935 de ses minutes, dossier n° 21979.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-31 14:20

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164386004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3e Avenue et la 4e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4480-06

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (24). Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan R-147 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéros 5 832 249 à 5 832 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, trois (3) propriétaires n'ont pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro R-147 Pointe-aux-Trembles ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 091 803 et 1 091 809 :

Par une cession de The Montreal City and district Realty Company, suivant un acte intervenu devant M<sup>e</sup> Joseph Roy, notaire, sous le numéro 220 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 4 juillet 1914, sous le numéro 277 541 (HJC).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 832 249 à 5 832 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur les lots 5 832 272 ptie, 5 832 249 à 5 832 257, 5 832 258 ptie, 5 832 260 ptie, 5 832 261 ptie et 5 832 263 ptie du cadastre du Québec, délimitée par les lettres DELMNPQRJKD, tel qu'identifiés au plan R-147 Pointe-aux-Trembles, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, n° de dossier 21979 en date du 22 janvier 2016, sous le n° 2935 de ses minutes.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Stéphane ROBITAILLE, 28 avril 2016  
Daniel DESHAIES, 28 avril 2016  
Sylvie BLAIS, 19 avril 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jocelyne BOULANGER  
Chargée de soutien technique en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de section

Le : 2016-04-18

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-05-30

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-05-31



CE : 40.005

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1165329002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement de l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2014 » par l'annexe « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2016 »

Il est recommandé:

D'adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement de l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2014 » par l'annexe « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2016 ».

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 09:52

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165329002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement de l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2014 » par l'annexe « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2016 »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 est entrée en vigueur la nouvelle version du réseau artériel administratif de la Ville modifiant le règlement portant sur le réseau artériel de la Ville (02-003). Au moment de son adoption, l'Administration de la Ville a prévu qu'un processus de modification devait être mis en place afin de refléter les ajustements et l'évolution normale du réseau routier.

À la demande du Service des finances, la présente proposition de modification au règlement permet donc de refléter les ajustements, en fonction de l'évolution du réseau routier depuis les deux dernières années.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1272 – 16 décembre 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.  
CM01 00098 - 20 décembre 2001 - Adoption du Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de l'exercice financier de mise à jour et d'ajustement des transferts destinés aux arrondissements, la présente modification au règlement vise à ajuster la carte annexée au Règlement 02-003 afin de tenir compte de l'évolution du réseau routier de la Ville (ex. : ouverture ou prolongement de rues, suppressions de rues ou diminution de surface de la chaussée). Cette révision se base sur les données fournies par la Division de la géomatique, en fonction des données répertoriées en date du 24 mars 2016.

**JUSTIFICATION**

La mise à jour du RAAV est déterminante puisque ce dernier constitue la base à partir de laquelle est déterminée la portion relative à la voirie des transferts destinés annuellement aux arrondissements dans le cadre du budget de la Ville.

Le réseau routier étant en constante évolution, le RAAV doit s'adapter continuellement afin de refléter la réalité du territoire et d'ajuster les budgets suite à l'ouverture de nouveaux

tronçons de voirie.

Lors de sa première révision, qui a été adoptée en décembre 2014, le RAAV a été identifié selon cinq catégories de chaussées (A, B, C, D, E), elles-mêmes identifiées en fonction de douze critères:

- I. Hiérarchie fonctionnelle (artériel principal, artère secondaire, collectrice ou locale)
- II. Prolongement des voies numérotées
- III. Lignes d'autobus express
- IV. Lignes d'autobus - voies réservées
- V. Routes stratégiques - accès à un pont
- VI. Routes stratégiques - urgence
- VII. Route de transit de camionnage
- VIII. Lignes d'autobus - service régulier
- IX. Zones commerciales
- X. Zones industrielles
- XI. Voies cyclables
- XII. Routes à caractère touristique/événementiel.

Le RAAV est composé des voies de catégorie A, B, C et D tandis que les voies restantes (catégorie E) constituent le réseau de voirie locale.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La mise à jour du RAAV a pour seul impact financier de permettre des ajustements aux transferts destinés aux arrondissements suite à l'ouverture de nouveaux tronçons de voirie selon le modèle établi dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements (RFA).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La modification du règlement visé par le présent dossier décisionnel est requise pour les fins de préparation de l'exercice budgétaire qui doit être complété durant l'été 2016.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévu en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : Séance du conseil municipal du 20 juin 2016

Adoption du règlement : Séance du conseil municipal du 22 août 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Gildas S. GBAGUIDI, Service des finances

Lecture :

Gildas S. GBAGUIDI, 20 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Thomas BISSUEL-ROY  
Conseiller en aménagement C/E

**ENDOSSÉ PAR**

Isabelle MORIN  
Chef de division

Le : 2016-05-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-05-27

**Dossier # : 1162622006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

1. d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;
2. d'approuver le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
3. de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
4. de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
5. de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-30 06:52

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162622006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 13 mai 2016, le conseil d'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté la résolution CA16 30 05 0140 demandant au conseil d'agglomération de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488), lots étant situés en plaine inondable selon les cotes de crues du risque d'inondation applicables pour le fleuve Saint-Laurent. Rappelons que ces cotes de crues sont intégrées depuis 2009 au Schéma et au Règlement de zonage de l'arrondissement.

Par ailleurs, il est à noter que l'arrondissement a transmis le 25 mai 2016 à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un ensemble d'informations concernant le projet pour avis préliminaire. Cette étape, qui est concomitante avec la présente procédure de modification du Schéma, vise à s'assurer que le MDDELCC ait le maximum d'informations pertinentes à l'analyse de cette présente demande de modification au Schéma.

Considérant l'ensemble des pourparlers que l'arrondissement a eus jusqu'à ce jour avec le MDDELCC, la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire est d'avis que cette demande de modification du Schéma respecte les critères énoncés dans le document complémentaire du Schéma pour juger de l'acceptabilité d'une demande de dérogation. Rappelons que ces critères découlent des objectifs de la Politique gouvernementale de protection des rives, du littoral et des plaines inondables en lien avec la sécurité publique et la protection de l'environnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 30 05 0140- 13 mai 2016 - Résolution du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demandant au conseil d'agglomération de modifier le Schéma



d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (sommaire décisionnel 1166425004).

## **DESCRIPTION**

Les lots visés par le projet d'aménagement de la plage de l'Est sont situés à l'angle sud-est de la rue Bureau et de la 94<sup>e</sup> Avenue en bordure du fleuve Saint-Laurent, et ce, à l'intérieur d'une aire d'affectation « Grand espace vert ou récréation » au Schéma.

Le projet de règlement modifiant le Schéma, tel que proposé, vise à ajouter une dérogation à la plaine inondable afin de permettre les travaux d'aménagement de la plage de l'Est incluant entre autres du remblaiement des bases de piliers de la jetée empiétant dans la plaine inondable, dans la rive et dans le littoral sur une superficie totale d'environ 52, 75 mètres carrés et l'installation de blocs de béton servant de mobilier sur la plage, le tout tel qu'illustré sur le plan intitulé « Projet : plage de l'Est – La débâcle – Plan concept » joint en annexe « C ». Les lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488 du cadastre du Québec sont visés par la dérogation, et ce, tel qu'ils sont illustrés sur la carte jointe en annexe « B » au projet de règlement, tel que proposé.

## **JUSTIFICATION**

Une plage est considérée comme un aménagement de récréation intensive au sens du Schéma. Selon les prescriptions applicables à l'aire d'affectation « Grand espace vert ou récréation », il s'agit d'une composante autorisée. Le projet d'aménagement de la plage de l'Est proposé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique du Schéma, soit de favoriser un cadre de vie de qualité et mettre en valeur la trame verte et bleue. Une description détaillée du projet de la plage de l'Est est jointe à l'annexe « D » du projet de règlement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet à venir devra faire ultimement avant sa réalisation l'objet d'un certificat d'autorisation par le MDDELCC qui fera foi de l'application d'exigences en cette matière, tel que préconisées par le MDDELCC, le cas échéant, dans ce type de projet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre la réalisation de l'ensemble des travaux prévus dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de l'Est impliquant, entre autres, un aménagement complet du site, une modulation des pentes à l'intérieur des lignes 0-20 ans et l'installation de bases de béton dans le littoral (jetée).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision vu la nature du présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement sera adopté à la suite d'au moins une assemblée publique de consultation. Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont un délai maximal de 60 jours pour émettre leur avis, d'une part sur la conformité aux orientations gouvernementales et d'autre part sur la conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Le règlement modifiant le Schéma pourra entrer en vigueur seulement à la date la plus tardive des deux suivantes : après la transmission d'un avis gouvernemental favorable quant à sa conformité aux orientations gouvernementales et après la délivrance d'un certificat de conformité par la CMM. Aussi, en vue de favoriser une entrée en vigueur rapide du règlement, il est recommandé de demander l'avis du ministre dès l'étape du projet de règlement.

Les municipalités reconstituées et les arrondissements pourront donner leur avis sur le projet de règlement dans un délai de 45 jours suivant la transmission des documents afférents.

Étapes :

- Transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement aux arrondissements, aux municipalités reconstituées, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération de Montréal et à la CMM.
- Transmission du projet de règlement pour avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
- Tenue d'au moins une assemblée publique par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement, et ce, avant l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération lors d'une séance ultérieure.
- Adoption du règlement, avec ou sans changement, par le conseil d'agglomération.
- Transmission du règlement au MAMOT pour examen de sa conformité aux orientations gouvernementales, ainsi qu'aux arrondissements, aux municipalités reconstituées et aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération.
- Transmission du règlement à la CMM pour examen de conformité au PMAD et approbation, le cas échéant.
- Entrée en vigueur du règlement conformément aux dispositions de l'article 53.11.14 de la LAU.
- Publication d'un avis dans les journaux par le greffier indiquant l'entrée en vigueur du règlement.
- Transmission du règlement entré en vigueur aux arrondissements, aux municipalités et aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération et à la CMM.
- Adoption par le conseil d'agglomération du document d'accompagnement par renvoi à celui adopté avec le projet de règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-26

Monique TESSIER  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2016-05-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-05-27

CE : 40.008

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166688010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 22 M \$ pour la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 M\$ pour la  
réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine », sujet à son approbation  
par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-25 15:57

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166688010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 22 M \$ pour la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2012, la Ville de Montréal réalise des plantations dans le cadre du Plan canopée, maintenant intégré au Plan de gestion de la forêt urbaine (PGFU). Rappelons que pour les années 2012 à 2014 les plantations ont été réalisées en régie. En 2015, un virage majeur s'est opéré, car le PGFU fut inscrit au Programme triennal d'immobilisation 2015-2017 (PTI) à raison de 7 M\$ par année (CM14 1061). Cette première a permis l'octroi de contrat par la Ville centre pour la plantation et l'arrosage d'arbres (CM15 0803). L'année 2016 est une année charnière car elle doit permettre au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) de consolider le mode de gestion contractuelle entrepris en 2015. Il importe de préciser que les plantations réalisées depuis 2012 sont une réponse directe à l'engagement pris par Montréal lors de l'adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDDCM) d'étendre la canopée, ou couvert arborescent, de 20 à 25 %. En plus des arbres plantés annuellement par les arrondissements dans le cadre de leurs activités régulières, le PGFU prévoit la plantation supplémentaire d'arbres sur le domaine public de la Ville de Montréal.

Les informations qui suivent sont détaillées au tableau 1, en pièce jointe. En 2015, deux règlements d'emprunt totalisant 21 M\$ ont été autorisés (CM 15 0364 et CM 15 1013). Ces règlements ont permis l'octroi du contrat de plantation et d'arrosage 2015-2017 (8,6 M\$) ainsi que le virement budgétaire aux arrondissements pour remplacer les frênes abattus dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne (2,9 M\$). Pour 2016, le conseil municipal (CM16 0606) a approuvé l'octroi d'un contrat de 4,2 M\$ pour la plantation et l'arrosage 2016-2018. Divers autres contrats découlant de la plantation 2016 sont également prévus, notamment pour la surveillance des travaux ou encore pour le transport d'arbres (0,7 M\$). En outre, plus de 3 M\$ sont à prévoir en 2016 pour couvrir le virement budgétaire aux arrondissements afin de remplacer les frênes abattus. Le SGPVMR entrevoit épuiser le solde des règlements d'emprunt en cours d'année.

En novembre 2015, le conseil municipal adoptait le PTI pour les années 2016 à 2018 (CM15

1282). Pour le PGFU, le montant annuel alloué par le PTI est de 12 M\$, pour un total de 36 M\$. Rappelons que le PTI 2015 accordait 7 M\$ au PGFU. Ainsi, les sommes allouées par le PTI pour les années 2015 à 2018 sont de 43 M\$ (36 M\$ + 7M\$). Comme il a été mentionné plus haut, deux règlements d'emprunt totalisant 21 M\$ ont été autorisés en 2015, laissant un solde de 22 M\$ (43 M\$-21 M\$). Le présent dossier correspond au solde de 22 M\$ alloué au PGFU.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0606 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 - Dépense totale de 4 245 823,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 (7 soum.)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DA 156620002 - 24 septembre 2015 - Autoriser un virement budgétaire de 2 978 000 \$ au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2015-2017 et de crédits au montant total de 2 978 219 \$ vers les arrondissements pour 1) remplacer les frênes abattus afin de compenser les pertes générées par l'agrile du frêne; 2) préparer les plans de plantation 2016 pour le volet canopée

CM15 1013 - 18 août 2015 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 14 M \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine

CM15 0803 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) ainsi qu'à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) pour une dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14275 (4 soum.).

CM15 0364 - 24 mars 2015 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 7 M \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée

CE14 1982 - 17 décembre 2014 - Autoriser un virement budgétaire total de 734 400 \$, soit 657 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 77 400 \$ du budget PTI projet 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation additionnelle de 816 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CE14 1020 - 18 juin 2014 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 \$, soit 999 900 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 \$ du budget PTI projet 34700 sous-projet 1234700-000- Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-

Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CE14 0694 - 30 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée.

CE13 1822 - 11 décembre 2013 - Autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 \$, soit 828 290 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au paragraphe ci-devant (593 250 \$ pour l'édition 2013 et 235 040 \$ pour l'édition 2012), et 183 289 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie (167 250 \$ pour l'édition 2013 et 16 039 \$ pour l'édition 2012), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG13 0378 - 26 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE13 0172 -13 février 2013 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE12 1991 - 5 décembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 661 194 \$, en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie pour la plantation de 1 865 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1928- 28 novembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 35 500 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Ville-Marie pour la plantation de 92 arbres sur le domaine public dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0323- 23 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CM12 0751- 21 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour l'achat et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CG12 0230 - 21 juin 2012 - Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée.



## **DESCRIPTION**

Pour les plantations à être réalisées en 2017, le SGPVMR prévoit entreprendre le processus d'appel d'offres dès l'été 2016 afin que les instances procèdent à l'approbation du dossier à l'automne 2016. Cette façon de faire permettra aux adjudicataires de commencer les recherches pour l'approvisionnement en arbres dès l'octroi et avant la fermeture des pépinières pour la saison hivernale. Le nombre d'arbres à planter sera connu seulement autour du 27 juillet 2016. Cependant, il est raisonnable de croire que ce nombre devrait se situer entre 4 500 et 7 000 unités. En commençant le processus d'approvisionnement dès l'été 2016, les adjudicataires disposeront d'une flexibilité accrue nécessaire pour planifier la plantation d'un aussi grand nombre d'arbres et bénéficieront des deux périodes de plantation pour réaliser les travaux, soit le printemps et l'automne 2017. Il est prévu que le même scénario se répète en 2017 pour les plantations de 2018. Précisons que les contrats de plantation comprennent également l'entretien et l'arrosage, généralement sur plus de deux années complètes. Ainsi, le SGPVMR doit engager le montant total du contrat dès l'octroi, et ce, même si une part des travaux se déroulera sur des années subséquentes. Par ailleurs, afin de réaliser les plantations de 2018, d'autres appels d'offres sont à prévoir notamment un contrat pour la surveillance des travaux de plantation d'arbres et un autre pour le suivi d'arrosage et la gestion de la garantie.

Un transfert budgétaire aux arrondissements, dont le montant reste à déterminer, permettra le remplacement des frênes abattus dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne et cela, selon les pertes enregistrées annuellement. À titre indicatif, en 2015 ce virement de crédits s'élevait à près de 3 M\$ (DA 156620002).

Le solde du règlement 15-067 étant insuffisant pour couvrir ces dépenses, il demeure néanmoins essentiel que le SGPVMR dispose des fonds nécessaires, dès cette année, pour mener à terme les appels d'offres et virements de crédits projetés.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption du projet de règlement d'emprunt d'une valeur de 22 M\$ permettra de réaliser les travaux prévus au PGFU de 2017 et 2018. Il importe de préciser que la stratégie déployée par le SGPVMR vise à s'assurer que les plantations pourront se réaliser sans retard dû aux aléas de l'approvisionnement. Le fait qu'un entrepreneur se voit octroyer un contrat un an à l'avance, lui permet d'assurer une source d'approvisionnement en végétaux dans un contexte où cette même source se tarit de plus en plus rapidement puisque de nombreuses municipalités tant au Québec qu'en Ontario sont aux prises avec l'agrile du frêne et doivent faire des plantations massives pour maintenir leur couverture végétale. La valeur du dollar canadien face à la devise américaine contribue également à la rareté puisque des clients américains s'approvisionnent sur le marché canadien, creusant ainsi davantage l'écart entre l'offre et la demande.

Par ailleurs, l'adoption du règlement d'emprunt permettra d'intensifier les plantations dans les arrondissements selon les prévisions du PGFU. Ceci est essentiel afin d'atteindre l'objectif du PDDCM de hausser l'indice de canopée à 25 % particulièrement dans un contexte où plane la menace d'un recul de cet indice par la présence de l'agrile du frêne dans la métropole.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement du Plan de gestion de la forêt urbaine de 36 M\$ prévu à la programmation du PTI 2016-2018.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder cinq ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le règlement d'emprunt permettra l'intensification des plantations sur le domaine public municipal. Les plantations réalisées sont une réponse directe à l'objectif du PDDCM d'«améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007». Les infrastructures vertes contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision défavorable des instances entraverait la poursuite des objectifs du PGFU pour les années 2017 et 2018. De plus, pour ces mêmes années, les transferts prévus aux arrondissements dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne seraient annulés. Cette cascade d'événements risquerait de favoriser l'augmentation des îlots de chaleur tout en contribuant à diminuer le confort des citoyens durant les périodes de canicule.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance visée pour approbation du comité exécutif : 8 juin 2016  
Avis de motion pour règlement d'emprunt : 20 juin 2016  
Adoption du règlement d'emprunt par le CM : 22 août 2016  
Approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : octobre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude BOYCE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-12

Véronique ANGERS  
c/s developpement et partenariats - grands  
parcs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2016-05-25

**Dossier # : 1164521007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes de part et d'autre de la rue Basin, dans le secteur des Bassins du Nouveau-Havre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Il est recommandé :

de nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes dans le secteur des bassins du Nouveau-Havre dans l'arrondissement du Sud-Ouest. D'est en ouest, les parcs, la place et les allées prennent les noms suivants, comme illustré sur le plan joint au dossier :

- « allée des Charbonniers » pour la voie piétonne formée des lots numéros 4 499 000 et 4 498 999 du cadastre du Québec. Cette allée est située de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « allée des Vraquiers » pour la voie piétonne formée des lots numéros 4 499 001 et 4 498 998 du cadastre du Québec. Cette allée est située de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « parc du Bassin-à-Gravier » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 3 et formé du lot numéro 4 498 997 du cadastre du Québec. Ce parc est situé à l'est de la rue Richmond, entre les rues Basin et Ottawa;
- « allée des Barges » pour la voie piétonne formée des lots numéros 4 499 003 et 4 498 996 du cadastre du Québec. Cette allée est située de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « place des Arrimeurs » pour la place publique formée du lot numéro 4 498 995 du cadastre du Québec. Cette place est située à l'est de l'allée des Chalands et au sud de la rue Ottawa;
- « allée des Chalands » pour la voie piétonne formée des lots numéros 4 499 004 et 4 498 994 du cadastre du Québec. Cette allée est située de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William;
- « parc du Bassin-à-Bois » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 4 et formé des lots numéros 4 499 005 et 4 498 993 du cadastre du Québec. Ce parc est situé de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William;
- « allée des Remorqueurs » pour la voie piétonne formée des lots numéros 4 499 006 et 4 498 992 du cadastre du Québec. Cette voie est située de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-26 15:40

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164521007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes de part et d'autre de la rue Basin, dans le secteur des Bassins du Nouveau-Havre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de l'approbation d'un projet d'opération cadastrale par l'arrondissement du Sud-Ouest, plusieurs lots ont été versés au domaine public de la Ville de Montréal à titre de parc. Deux parcs et une place ont été créés, ainsi que cinq espaces linéaires qui prennent la forme d'allées piétonnes. Ces espaces publics doivent être nommés par le conseil municipal pour des fins de repérage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 1095 - 26 novembre 2013 - Nommer le prolongement de la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CA10 22 0440 (arrondissement du Sud-Ouest) - 7 décembre 2010 - Opération cadastrale - cession de parcs - lot 4 527 069 situé au 1500, rue Ottawa (dossier 1104243020).

**DESCRIPTION**

Nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes dans le secteur des bassins du Nouveau-Havre dans l'arrondissement du Sud-Ouest. D'est en ouest, les parcs, la place et les allées prennent les noms suivants, comme illustré sur le plan joint au dossier :

- « allée des Charbonniers » pour la voie piétonne formée des lots numéros 4 499 000 et 4 498 999 du cadastre du Québec. Cette allée est située de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « allée des Vraquiers » pour la voie piétonne formée des lots numéros 4 499 001 et 4 498 998 du cadastre du Québec. Cette allée est située de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « parc du Bassin-à-Gravier » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 3 et formé du lot numéro 4 498 997 du cadastre du Québec. Ce parc est situé à l'est de la rue Richmond, entre les rues Basin et Ottawa;
- « allée des Barges » pour la voie piétonne formée des lots numéros 4 499 003 et 4 498 996 du cadastre du Québec. Cette allée est située de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;

- « place des Arrimeurs » pour la place publique formée du lot numéro 4 498 995 du cadastre du Québec. Cette place est située à l'est de l'allée des Chalands et au sud de la rue Ottawa;
- « allée des Chalands » pour la voie piétonne formée des lots numéros 4 499 004 et 4 498 994 du cadastre du Québec. Cette allée est située de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William;
- « parc du Bassin-à-Bois » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 4 et formé des lots numéros 4 499 005 et 4 498 993 du cadastre du Québec. Ce parc est situé de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William;
- « allée des Remorqueurs » pour la voie piétonne formée des lots numéros 4 499 006 et 4 498 992 du cadastre du Québec. Cette voie est située de part et d'autre de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William.

## JUSTIFICATION

Les noms sélectionnés pour nommer les deux parcs, la place et les cinq allées piétonnes du secteur des « Bassins du Nouveau-Havre » ont été déterminés au terme de rencontres réunissant des professionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest, de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire ainsi que des historiens spécialisés en histoire de la navigation et des représentants de Parcs Canada. Il en a résulté une sélection de noms regroupés selon deux thématiques principales. Pour les allées piétonnes, les noms de types d'embarcations utilisées pour les opérations de transbordement au canal de Lachine ont été privilégiés. Pour les parcs, les noms choisis rappellent plutôt des fonctions associées aux anciens bassins numéros 3 et 4 et un ancien métier.

- « Charbonniers » : Embarcations à fond plat qui transportent du charbon.
- « Vraquiers » : Embarcations conçues pour transporter les marchandises en vrac.
- « Bassin-à-Gravier » : Ce nom identifie l'emplacement de l'ancien bassin numéro 3 où du gravier a déjà été transbordé.
- « Barges » : Embarcations à fond plat non motorisées, la plupart du temps touées par des remorqueurs.
- « Arrimeurs » : Individus ou compagnies qui obtiennent le contrat de déchargement d'un navire. Les quais des bassins servaient à charger et décharger des cargaisons qui provenaient de l'intérieur du continent ou qui y étaient destinées.
- « Chalands » : Embarcations sans cale dont l'étrave est arrondie et qui transportent des cargaisons sur de courtes distances.
- « Bassins-à-Bois » : Ce nom identifie l'emplacement de l'ancien bassin numéro 4 où du bois d'oeuvre a déjà été transbordé.
- « Remorqueurs » : Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on privilégie les remorqueurs plutôt que le système de halage. Très utiles, ils tirent barges et chalands.

Source : DESLOGES, Yvon, et Alain GELLY. *Le canal de Lachine. Du tumulte de flots à l'essor industriel et urbain 1860-1950*. Sillery, Septentrion, 2002.

Le terme générique « allée », recommandé par la Commission de toponymie du Québec, signifie « Voie, chemin bordé d'arbres, de plates-bandes, de pelouses, et qui permet le passage, sert de lieu de promenade ou d'accès dans un jardin, un parc, un bois. Le terme *chemin* doit être pris ici selon son sens général d'espace qui permet d'aller d'un lieu à un autre. » Source : Commission de toponymie du Québec, site consulté le 7 juillet 2014.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur des dénominations proposées lors des séances du 18 novembre 2013 et du 22 octobre 2015.

Le comité de toponymie de l'arrondissement du Sud-Ouest s'est prononcé en faveur des dénominations proposées lors des séances du 11 février 2015 et du 24 février 2016.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car il vise à favoriser l'appropriation collective de nouveaux espaces publics par l'attribution de noms liés à l'histoire du lieu.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- L'identification officielle et distincte de ces espaces publics, quoiqu'aucune adresse n'y sera attribuée, a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.
- Ces dénominations permettront d'enrichir le patrimoine toponymique de la Ville de Montréal en rappelant le passé maritime et industriel du secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission de nouvelles informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.
- Une stratégie de communication sera ultérieurement préparée par l'arrondissement du Sud-Ouest.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement du Sud-Ouest lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Julie NADON, 9 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic DUFORD  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-13

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2016-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-05-26



**Dossier # : 1162622004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 533-66 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement 533-66 modifiant le règlement de zonage 533, adopté le 9 mai 2016 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-24 16:57

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1162622004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 533-66 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 9 mai 2016, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté le règlement 533-66 qui modifie son Règlement de zonage. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement RGC 15-073, ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), puisque des éléments de son contenu visent les dispositions du DC du Schéma. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

05-152-16 - 2016-05-09 - Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue - Adoption du règlement 533-66 modifiant le règlement de zonage.

- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma - Sommaire décisionnel addenda 1140219001.

**DESCRIPTION**

Le règlement 533-66 consiste à revoir les normes actuelles et à introduire des normes supplémentaires concernant l'emplacement, les dimensions et les dégagements lors de l'installation des quais dans le littoral pour les terrains dont l'usage est l'habitation. Par exemple, la superficie maximale d'un abri pour embarcation passe de 20 mètres carrés à 25 mètres carrés, tandis que celle d'un quai est maintenue à 20 mètres carrés. Des dispositions concernant la largeur et la longueur maximales d'un quai (respectivement 1,2 mètre et 15 mètres), ainsi que les distances à respecter par rapport aux limites latérales du terrain, sont ajoutées.

## **JUSTIFICATION**

Des dispositions de l'article 4.8.2 du DC du Schéma concernant la protection du littoral précisent que les quais, abris ou débarcadères sur pilotis, sur pieux ou fabriqués de plates-formes flottantes sont autorisés. Toutefois, le DC ne comporte aucune disposition normative quant à leur implantation dans le littoral. Par conséquent, le règlement 533-66 modifiant le règlement de zonage est jugé conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC, puisqu'il n'y contrevient pas.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre l'entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue lors de la délivrance du certificat de conformité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement 533-66.

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-12

Monique TESSIER  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2016-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-05-19

CE : 40.012

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.013  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.001  
2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1161698001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

Il est recommandé de déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 07:07

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161698001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) publie un rapport dressant le bilan des activités réalisées dans son domaine. Cette tâche s'inscrit dans le mandat de suivi environnemental du Réseau et la publication vise à informer la population sur l'état de la qualité de l'eau des plans d'eau autour de l'agglomération montréalaise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0374 - 15 mai 2015 - Dépôt du bilan annuel 2014 du RSMA.

**DESCRIPTION**

Ce rapport est produit annuellement par le Service de l'environnement et sert à faire connaître le travail effectué dans le cadre du programme de suivi de la qualité de l'eau des plans d'eau à Montréal. Nous réalisons la caractérisation du milieu et identifions les problématiques afin de les corriger dans le but d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau.

**JUSTIFICATION**

L'objectif visé par la publication de ce rapport est de rendre public l'état de la qualité de l'eau des plans d'eau sur et autour de l'agglomération montréalaise.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les activités du RSMA, s'inscrivent dans les principes de développement durable favorisant une protection accrue de l'environnement. Plus particulièrement, elles permettent la réalisation des objectifs suivants :

- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le rapport pourrait être présenté lors d'une séance de travail de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy DESCHAMPS  
Conseiller(ère) en aménagement- c/e

#### **ENDOSSÉ PAR**

Paula URRRA  
c/s interventions - environnement

Le : 2016-05-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2016-05-26



**Dossier # : 1164390001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Il est recommandé au conseil d'agglomération de :  
Déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-27 07:04

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164390001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, le réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) publie un rapport dressant le bilan des activités réalisées dans son domaine. Cette tâche s'inscrit dans le mandat de surveillance environnementale du réseau et la publication vise à informer la population sur l'état de la qualité de l'air.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0372- 15 juin 2015 - Dépôt du bilan annuel 2014 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

**DESCRIPTION**

Ce rapport, qui est produit annuellement par le Service de l'environnement, dresse le bilan de la qualité de l'air à Montréal et sert à faire connaître le travail effectué dans le cadre du programme de surveillance de la qualité de l'air. Ce bilan fait état de la caractérisation du milieu, identifie les problématiques et permet de les corriger à la source dans le but d'améliorer la qualité de l'air.

**JUSTIFICATION**

Les objectifs visés par la publication de ce rapport est de rendre public l'état de la qualité de l'air dans l'agglomération montréalaise.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les activités du réseau, RSQA, s'inscrivent dans les principes de développement durable favorisant une protection accrue de l'environnement et plus particulièrement en permettant la réalisation des objectifs suivants :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le rapport pourrait être présenté lors d'une séance de travail de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. Le rapport sera distribué lors de la rencontre annuelle des gestionnaires du réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier en regard des politiques, des règlements et des encadrements.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BOULET  
Chimiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marieke CLOUTIER  
Chef de division Planification et suivi  
environnemental

Le : 2016-05-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2016-05-26



CE : 60.003

2016/06/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1164956005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Prendre acte du mandat accordé à Madame Marie Lessard pour assumer la présidence de la Table de concertation des partenaires du Complexe environnemental de Saint-Michel pour 2016, avec un renouvellement possible en 2017 et en 2018.

Il est recommandé de prendre acte du mandat accordé à Madame Marie Lessard pour assumer la présidence de la Table de concertation des partenaires du Complexe environnemental de Saint-Michel pour 2016 avec un renouvellement possible en 2017 et en 2018.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-24 16:31

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164956005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Prendre acte du mandat accordé à Madame Marie Lessard pour assumer la présidence de la Table de concertation des partenaires du Complexe environnemental de Saint-Michel pour 2016, avec un renouvellement possible en 2017 et en 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2010, l'administration municipale a mandaté le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour mettre sur pied une Table de concertation des partenaires du Complexe environnemental de Saint-Michel (le CESM). Cette Table a pour but de permettre aux acteurs de discuter des enjeux d'aménagement, de fréquentation et de sécurité et d'établir des stratégies d'intervention qui favoriseront des consensus et la mise en œuvre d'actions concrètes et appropriées aux réalités de chacun. Ces stratégies seront soumises à l'Administration municipale qui pourra ainsi en tenir compte dans son plan d'intervention et de gestion du site.

Une première réunion de tous les partenaires a eu lieu en décembre 2015 et il a été convenu de tenir trois réunions annuellement. Pour présider cette Table, trois candidats ayant le profil attendu ont été identifiés par un comité de travail interne et par une firme consultante spécialisée en gestion de démarches participatives.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 10 0594 - 28 avril 2010 - Mandater la Direction des grands parcs et de la nature en ville en vue de poursuivre l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) tel qu'il est décrit au plan d'action joint au présent dossier; de procéder, en collaboration avec la Direction de l'environnement à la réalisation de certains travaux d'aménagement du futur parc en réaffectant le personnel qualifié en place et habilité à effectuer ces tâches; **de mettre en place une table de concertation des partenaires du CESM** et d'évaluer les modes de gestion et d'entretien du parc du CESM, incluant l'amorce de pourparlers avec les partenaires et la TOHU, en vue de faire une proposition au comité exécutif.

**DESCRIPTION**

La mission de la Table de concertation des partenaires du CESM consiste à favoriser l'émergence de consensus sur les orientations, les objectifs et les actions à poser pour

assurer le développement harmonieux du CESH ainsi que son rayonnement national et international.

Le président y occupe donc un rôle-clé en orchestrant efficacement la tenue des rencontres de la Table afin de lui permettre d'accomplir pleinement sa mission, dans le respect des intérêts spécifiques des différents partenaires impliqués. Le président, qui n'a aucun lien avec les partenaires, doit faire profiter la Table de son expérience reconnue et respectée en matière de participation publique et d'obtention de consensus en aménagement urbain. Le président doit assurer la cohérence et la continuité des actions et des orientations qui seront mises de l'avant par la Table de concertation.

L'objectif du présent dossier est donc d'informer les élus du choix de la personne retenue pour assumer la présidence de la Table de concertation des partenaires du CESH, pour 2016.

## **JUSTIFICATION**

Le comité de travail interne, en collaboration avec la firme consultante, a pu définir le profil attendu des candidats afin de tenir le rôle important et structurant de président de la Table. Trois candidats potentiels ont été invités à déposer une offre de services. L'analyse des offres soumises a permis de retenir la candidature de Mme Marie Lessard - urbaniste et professeur honorifique de l'Université de Montréal (1980-2015), présidente du Conseil du Patrimoine de Montréal (2007-2012), présidente du groupe d'experts sur l'avenir des bâtiments hospitaliers excédentaires du CHUM et du CUSH (2013-2014). Madame Lessard a été retenue en raison de son expérience reconnue et de sa disponibilité. Une convention de services professionnels a été signée par Mme Carole Paquette, directrice du SGPVMR, à cet effet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires sont entièrement assumés par le budget de fonctionnement 2016 du SGPVMR.

La durée du mandat est d'un an, pour 2016, avec deux options de renouvellement pour une période d'une année chacune. Le coût de la convention de services professionnels est de 14 251,15 \$, incluant toutes les taxes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'attribution à Mme Marie Lessard du mandat visant à assumer la présidence de la Table de concertation des partenaires du CESH confirme les intentions de l'Administration municipale d'assurer une concertation efficace pour la mise en valeur et le développement harmonieux du Complexe environnemental de Saint-Michel.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane MARTIN  
Architecte paysagiste - chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-05-13

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2016-05-13